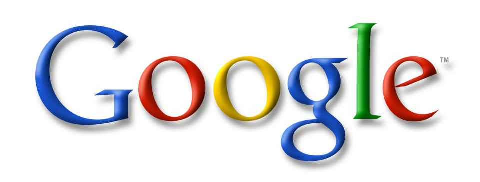
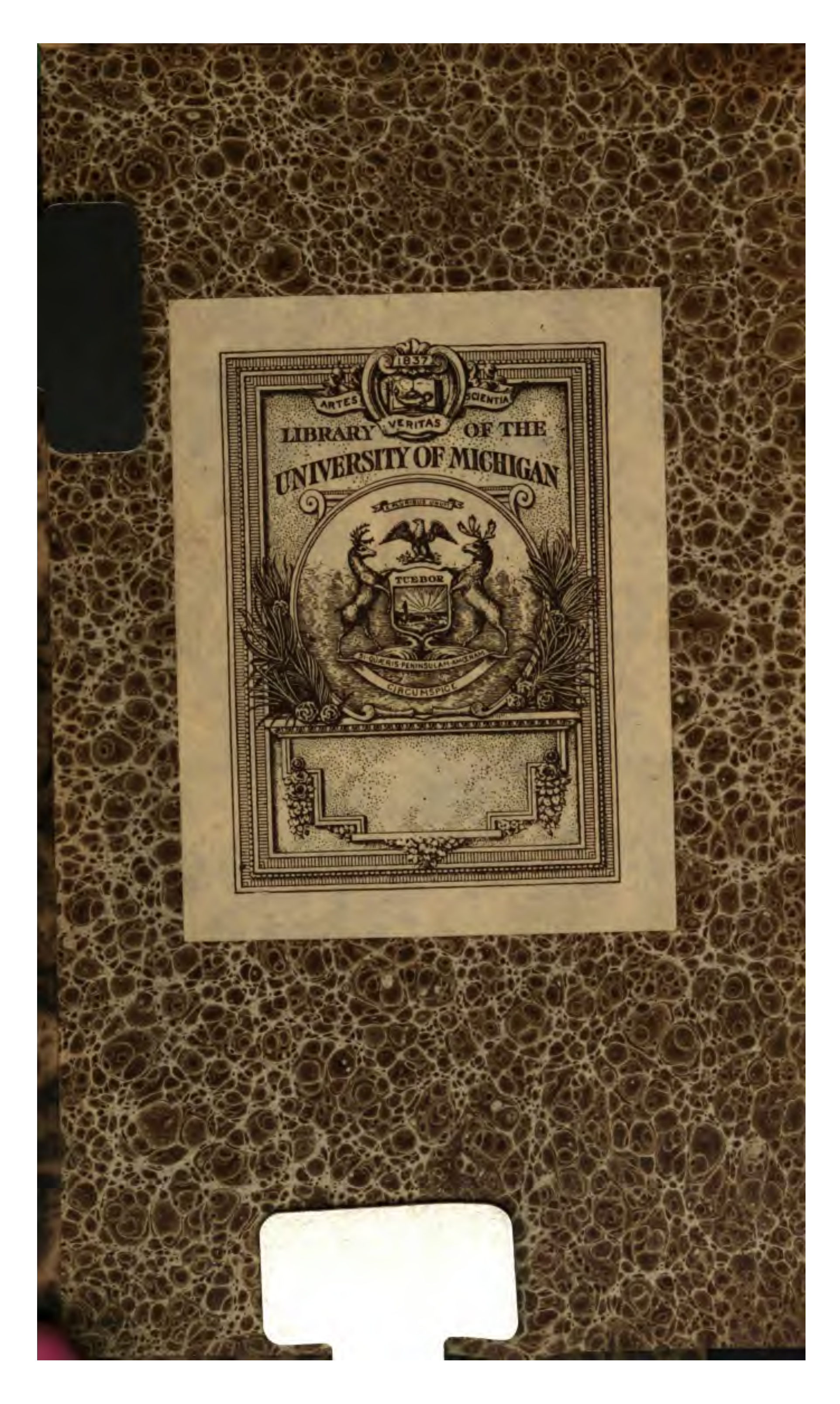




1837
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUÆRIS PENINSULAM AMŒNAM
CIRCUMSPICE



Guizot, François Pierre Guillaume

COLLECTION
DES MÉMOIRES
RELATIFS
A LA RÉVOLUTION
D'ANGLETERRE.

TOME VIII.

PARIS, IMPRIMERIE DE A. BELIN,
rue des Mathurins S.-J., n. 14.

MÉMOIRES

DE

LUDLOW.

TOME TROISIÈME.



PARIS.

PICHON-BÉCHET, LIBRAIRE-ÉDITEUR,

QUAI DES AUGUSTINS, N° 47,

SUCCESSEUR DE BÉCHET AÎNÉ.

1827.

MÉMOIRES

DE

LUDLOW.

Les nouvelles de cette grande révolution, à leur arrivée en Irlande, furent reçues d'abord avec beaucoup de chagrin et de mécontentement; cependant trois ou quatre jours après, lorsque le colonel Barrow eut donné à quelques officiers des promesses de faveur et d'avancement, il lui fut aisé de persuader à ceux-là que l'armée ferait un bon usage de sa puissance. Mais la plupart étaient encore si mécontens que le colonel ne put jamais obtenir aucun témoignage public d'approbation sur la conduite de l'armée d'Angleterre. Seulement, dans une lettre à mon adresse, on m'en envoya une autre adressée au conseil des officiers à Londres, et dans laquelle on leur conseillait d'agir avec beaucoup de circonspection, de peur qu'il ne leur arrivât, comme la première fois, d'aller se briser sur les écueils de l'orgueil et de l'ambition. Je reçus en même temps des lettres de sir Hardress Waller, du colonel Cooper et d'autres

officiers, par lesquelles ils m'avertissaient que les hommes chargés en Irlande du maniement des affaires tâchaient en toute occasion de les dominer; ils me priaient donc instamment de revenir. Le colonel Cobbet ne réussit pas si bien en Écosse, car le colonel Monk qui avait un autre personnage à jouer, s'étant assuré de la fidélité de la plupart de ses officiers qui avaient servi sous lui durant plusieurs années, et qui, par la faveur particulière de sir Arthur Haslerig, n'avaient point été changés par le comité des nominations, se saisit de Cobbet et de quelques officiers soupçonnés de pouvoir s'opposer à ses desseins, et les relégua dans une des îles. Après cela, il se déclara pour le parlement, et écrivit trois lettres, la première à l'orateur, la seconde au lieutenant-général Fleetwood, et la troisième au colonel Lambert. Il assurait l'orateur qu'en exécution de la commission qu'il tenait du parlement, il exposerait à toute sorte de périls et lui et les troupes qu'il avait avec lui, pour le rétablir dans l'exercice de son autorité. Dans ses lettres au lieutenant-général Fleetwood et au colonel Lambert, il tâchait de leur persuader d'employer tout leur crédit à rétablir le parlement, et leur déclarait sa résolution à cet égard. Il m'écrivit aussi pour me donner avis de ses intentions touchant le parlement, et pour me demander mon assistance.

Dans cette confusion il fut résolu, par le crédit surtout de sir Henri Vane et du colonel Lambert, que Vane, le major Salloway et moi, nous assemblerions et conférerions avec le lieutenant-général Fleetwood, le colonel Lambert, Sydenham et Desborough, sur l'état présent des affaires. Nous nous assemblâmes donc à Whitehall dans une des chambres du conseil. Lambert commença par me demander si je voulais lui donner la main; je lui répondis que bien qu'il me parût, d'après les renseignemens que j'avais reçus, avoir joué dans la dernière affaire un rôle inexcusable, cependant, si je pouvais par ce moyen me rendre utile au public et donner quelque poids à nos efforts pour le repos de la nation et la conciliation de nos différends, je lui donnerais non-seulement ma main, mais aussi mon cœur. Alors il s'efforça de justifier son dernier procédé, protestant que, jusqu'au moment où cela s'était fait, son intention n'avait pas été d'interrompre le parlement, et qu'il y avait alors été forcé pour sa propre conservation, ajoutant que sir Arthur Haslerig était si enragé contre lui que rien ne pouvait le contenter que sa vie. Je tâchai de lui ôter cette opinion, et lui dis qu'assuré, comme je l'étais, du sincère attachement de sir Arthur pour la république, je ne pouvais croire qu'il voulût rien faire au préjudice de ses amis. Je lui dis en même temps que, suivant mon opi-

nion, le but et le dessein de sir Arthur étaient bons, même sur la première cause du démêlé qui s'était élevé entre eux, cette question des nouveaux titres et pouvoirs déjà si funestes au parlement, et qu'il croyait si dangereux dans un gouvernement fondé sur l'égalité et la modération. Je l'assurai que sir Arthur Haslerig le considérait personnellement, et qu'il l'avait fait connaître en toute occasion; je le priai surtout de se souvenir que c'était sir Arthur qui avait obtenu du parlement qu'on lui confiât le commandement de deux régimens, et qu'il avait été de l'avis de ceux qui, lorsqu'il s'était agi de reconnaître ses services dans le comté de Chester, avaient opiné pour la somme la plus considérable. Je lui dis enfin qu'on savait bien que sir Arthur Haslerig n'était pas un homme de manières obligeantes, et que par conséquent, s'il avait eu à se plaindre de la rudesse de sa conduite, il devait le lui pardonner, et s'en prendre à son tempérament, vu surtout qu'il n'avait pas épargné ses meilleurs amis, ce dont je lui donnai divers exemples dont quelques uns me regardaient. Après ce discours, les officiers nous déclarèrent qu'ils avaient résolu de faire de grandes choses pour le bien public, et nous prièrent instamment d'entrer avec eux dans leur *comité de sûreté;* mais nous les priâmes de nous en dispenser jusqu'à ce que la cause commune eût reçu des garanties suffisantes pour sa-

tisfaire les honnêtes gens (1), et nous convînmes d'une seconde conférence pour discuter complètement cette affaire.

---

(1) Ludlow fut effectivement nommé, ainsi que Vane, Salloway, etc., mais il refusa toujours de siéger. Whitelocke, également nommé, hésita, consulta ses amis. Les officiers le pressaient beaucoup d'accepter, et lui disaient que « quelques membres du comité, comme Vane, Salloway et d'autres, avaient dessein de mettre à bas la magistrature, le clergé, la loi; » que c'était pour balancer leur influence qu'ils l'avaient choisi. Cette considération était d'un grand poids pour Whitelocke, qui, sans compter son intérêt particulier, voyait, dans les formes encore subsistantes, le seul pouvoir auquel pussent se rattacher quelques espérances du rétablissement de l'ordre. « Il considérait d'ailleurs, nous dit-il, qu'il n'y avait alors d'autorité visible que celle de l'armée, et que si l'on ne parvenait à établir quelque pouvoir légal, l'armée s'emparerait probablement de tout, gouvernerait par l'épée, ou établirait quelque forme de gouvernement préjudiciable aux libertés et aux droits du peuple, et plus favorable qu'il ne convenait au pouvoir militaire. » Cet inconvénient était à craindre, et Whitelocke put, encore cette fois, trouver des raisons plausibles, comme il s'en trouve presque toujours pour s'associer au pouvoir de fait, lorsqu'on ne peut consentir à voir arriver ce moment de dissolution inévitable par lequel la société, après de certaines crises, doit nécessairement passer pour reprendre sa forme et son assiette. Whitelocke paraît avoir été le représentant de cette espèce d'hommes uniquement attentifs à conserver la petite portion d'ordre qu'ils peuvent sauver pour aujourd'hui, pour demain, sacrifiant tout à cette tranquillité du moment au-delà de laquelle ils n'osent porter

Cependant je tâchai de modérer la chaleur de quelques hommes du parti du parlement, et de les porter à rechercher une réconciliation avec l'armée, en leur représentant que c'était le seul moyen de prévenir la ruine publique. Pour cet effet, on indiqua un rendez-vous entre M. Scott, le colonel Morley, M. Say, moi et une autre personne dont j'ai oublié le nom. Après bien des débats sur cette matière, je leur fis voir l'adresse des officiers d'Irlande, tant supérieurs qu'inférieurs; on la leur avait fait signer à tous. Je leur dis aussi que la brigade d'Irlande m'avait assuré à Chester qu'elle demeurerait fidèle au parlement, et avait reconnu son tort d'avoir signé la pétition de Derby. Ils me prièrent là-dessus de publier l'adresse d'Irlande, et ce qui s'était passé entre la brigade ir-

---

leurs regards. La considération dont il jouissait, sans doute parmi ceux qui s'appelaient exclusivement les amis de l'ordre, donnait à tous ces gouvernemens successifs et éphémères, un grand désir de se l'attacher; et plus le désordre croissait, plus il devenait important que Whitelocke le couvrît de la régularité de son renom. Aussi Fleetwood, Desborough et les autres mirent-ils une grande importance à obtenir cette sanction de leur gouvernement, et Whitelocke eut encore la faiblesse de la leur accorder; il fut reçu, nous dit-il, au comité de sûreté avec toutes sortes d'*égards et de civilités*. Cela ne dura pas toujours. (Whitelocke, pag. 687.)

(*Note de l'Editeur.*)

landaise et moi, croyant que cela ferait un fort bon effet dans cette conjoncture. Je leur dis que j'y songerais, et que, pour le présent, je n'avais rien à dire contre la publication de ces papiers, si ce n'est la crainte d'irriter l'armée au point de rendre inutiles tous mes soins pour la réconcilier avec le parlement. La compagnie s'étant séparée, comme je me retirais avec M. Scott, il me pria instamment de profiter de l'occasion que j'avais, dit-il, entre les mains, de rendre un grand service au public, ajoutant que si je la laissais échapper, je m'en repentirais jusqu'à la dernière heure de ma vie. Je lui dis que je croyais qu'il estimait mon crédit plus qu'il ne valait; cependant je lui demandai de m'apprendre ce qu'il pensait que je devais faire. Il me dit que je devais sans balancer me déclarer contre le procédé de l'armée, et me joindre contre elle avec Monk. Je répliquai que, bien que je ne susse pas quel était le dessein de Monk, cependant, en le voyant se déclarer pour le parlement, j'étais disposé à en bien juger; mais que selon mon opinion, dans l'état actuel des choses, soit que le parlement ou l'armée remportassent l'un sur l'autre une victoire complète, il y avait grand risque que ce ne fût la perte de tous deux, et que partant je me croyais obligé de faire tous mes efforts pour les réconcilier avant de songer à me déclarer. Comme il n'y avait en effet aucune apparence que l'armée pût subsister long-

temps sans qu'il y eût des fonds faits pour la payer, ce que le parlement seul pouvait exécuter à la satisfaction du peuple, surtout depuis le vote rendu contre toute levée d'argent autre que celles qu'il avait autorisées, de même le parlement ne pouvait se passer de l'armée dans le grand ouvrage qu'il avait entrepris, l'établissement d'un gouvernement fondé sur la justice et l'égalité.

Après cela j'allai voir M. Lenthall, orateur du parlement, auquel je rendis compte également de l'état des affaires d'Irlande, et lui dis que j'avais plusieurs choses à proposer au parlement à l'égard de cette nation; ce que j'espérais faire bientôt, quand il irait reprendre possession de son fauteuil. Je l'assurai que j'y emploirais volontiers tout mon pouvoir, pleinement convaincu, comme je l'étais, de l'injustice du procédé violent dont venait d'user l'armée envers le parlement, et persuadé qu'il n'y avait que la seule autorité du parlement qui pût rétablir une forme de gouvernement agréable au peuple. Je l'informai aussi des sentimens de la brigade irlandaise; il parut fort content de tout ce que je disais, et me raconta, ainsi qu'on l'a déjà vu, la manière courageuse dont il s'était conduit avec ceux de l'armée qui s'étaient mutinés contre lui, après quoi je me retirai. Quelques membres du conseil d'État écrivirent au colonel Monk pour l'encourager à persister dans la résolution où il était à l'égard

du parlement, et le lieutenant-général Fleetwood envoya un capitaine Lloyd avec une lettre en réponse à celle qu'il avait reçue de Monk, et ordre de lui promettre de sa part tous les avantages qu'il pourrait souhaiter. Le colonel Jones, sir Hardress Waller, et six à sept autres officiers répondirent à celle que Monk m'avait adressée en Irlande, et m'envoyèrent avec la lettre cette réponse à Londres pour avoir mon approbation. Après avoir lu l'une et l'autre, je remarquai un grand changement dans plusieurs officiers d'Irlande; je trouvai qu'ils s'écartaient beaucoup de leur devoir, car il paraissait manifestement par leur lettre qu'ils prenaient le parti de l'armée, et priaient Monk de se désister de son entreprise, mettant sur son compte le sang qui pourrait se répandre, et plusieurs autres choses de la même nature. Avec ces lettres j'en reçus d'autres du colonel Cooper et du major Warren qui se plaignaient de cette défection, de ce qu'ils avaient, disaient-ils, à souffrir de la part de ceux à qui j'avais confié le commandement des troupes, et me priaient instamment de revenir. Je me crus obligé de faire réponse à ces lettres. Dans la lettre au colonel Jones, je me plaignis de ce que lui et quelques autres avaient écrit au colonel Monk, épousant ainsi les intérêts de l'armée, au mépris de la mission qu'ils avaient reçue du parlement et de moi; en quoi ils étaient d'autant plus condam-

nables que l'armée avait déclaré qu'elle ne voulait d'autre gouvernement qu'un conseil de guerre, au lieu que le colonel Monk, quelque pût être son dessein, avait jusqu'ici reconnu l'autorité du parlement. J'écrivis sur le même sujet au colonel Cooper et au major Warren, les avertissant d'avoir soin de ne pas se joindre à la faction opposée à l'autorité civile de la nation. J'envoyai ordre en même temps au colonel Cooper, qui était bon officier et fort agréable aux plus honnêtes gens du nord d'Irlande, de prendre le commandement des troupes de ce pays-là, et d'être attentif à toutes les occasions qui se présenteraient de servir le public. Quoiqu'on eût mis de côté pour le moment les lettres écrites en Irlande par le conseil des officiers de Wallingford-House, cependant comme j'étais averti qu'on tâchait secrètement d'engager les troupes de ce pays-là dans la faction de l'armée, j'allai trouver le lieutenant-général Fleetwood, et le priai, pour ne pas mettre aux mains les deux armées, d'arrêter toute démarche de ce genre. Je lui représentai que s'ils requéraient absolument les officiers d'Irlande de souscrire à leur confédération, il arriverait que plusieurs remettraient leurs commissions, et qu'il y aurait par là une porte ouverte pour remplir leurs places d'hommes corrompus et scandaleux, qui causeraient non-seulement de grands désordres dans le pays, mais

s'affermiraient si bien dans leurs emplois, qu'il ne serait pas aisé de les en débusquer, parce qu'un des articles de leur projet portait qu'on ne pourrait casser aucun officier que par un conseil de guerre. Le lieutenant-général avoua qu'il n'avait pas prévu ces deux inconvéniens, et promit de discontinuer toute tentative à cet égard.

Cependant les officiers de Wallingford-House ne négligeaient rien pour leurs affaires; ayant, comme je l'ai dit, dressé un engagement, ils requirent ceux de l'armée qui voulaient être maintenus dans leurs charges de le signer. Par ce moyen le colonel Okey, le colonel Morley, le colonel Alured, le lieutenant-colonel Farley, et plusieurs autres quin'étaient pas de la faction, furent dépouillés de leurs emplois. Cependant il fut permis au colonel Moss et au colonel Rich de continuer leurs fonctions sans signer. Le colonel Rich souhaitait d'autant plus de garder son régiment, qu'il pouvait par ce moyen être mieux informé des desseins de l'armée et avoir plus d'occasions de redresser les officiers qui, quelque honnêtes et bien intentionnés qu'ils fussent, pourraient se laisser séduire aux spécieux argumens de leurs supérieurs. Mais ce qui le détermina à demeurer avec eux, ce furent les liaisons et l'amitié qu'il y avait entre lui et le vice-amiral Lawson qui commandait alors la flotte, et était disposé à se laisser diriger par le colonel dans toutes les mesures qu'il aurait

à prendre pour le service public. Le comité de sûreté nomma aussi le lieutenant-général Fleetwood, le commissaire Whitelocke, sir Henri Vane, le major Salloway, le colonel Tichburn et moi pour délibérer sur la forme du gouvernement à donner aux trois nations, et lui faire connaître notre opinion par un rapport; bien que quelques uns de nous éprouvassent une grande répugnance à se mêler d'une affaire de cette nature, cependant, nous voyant soumis au pouvoir de l'épée, nous résolûmes de tâcher de lui donner la meilleure forme qu'il nous serait possible, si tant est que nous ne pussions pas obtenir celle que nous souhaitions, espérant au moins de faire réformer les plus grands abus. Nous nous assemblâmes plusieurs fois dans cette vue et convînmes des principaux points. Mais la plus grande difficulté fut sur la manière de faire passer en loi nos résolutions. Le parti de l'armée voulait que les forces actives des trois nations s'assemblassent, et qu'avec ceux du peuple qui voudraient se joindre à elles, elles donnassent leur consentement à la forme de gouvernement dont on serait convenu. C'est ce que je ne pouvais approuver; et je résolus, en cas que nous arrivassions à convenir de quelque chose, d'obtenir que cela fût soumis à l'approbation du parlement, ou de ne consentir à rien.

Sur ces entrefaites le colonel Monk, ayant reçu la réponse du colonel Jones et des autres

officiers d'Irlande, et ne la trouvant pas de son goût, fit arrêter le major Barret qui en avait été le porteur; et résolu de marcher vers Londres avec toute la diligence possible, il commença par faire de grandes réformes dans son armée. Il avait pour cela deux avantages considérables; l'un, que plusieurs de ses officiers, étant du parti de Wallingford-House, se démirent volontairement de leurs commissions et donnèrent occasion à Monk de remplir incontinent leurs places par des gens qui lui étaient dévoués; l'autre avantage était l'acte par lequel le parlement l'avait récemment nommé un des sept généraux qui devaient commander l'armée. Cette autorité lui fournit les moyens d'organiser ses troupes de la manière la plus convenable à son dessein. Avant de partir d'Ecosse il tira des Ecossais une somme d'argent dont il se servit pour payer ses soldats, ce qui les attacha plus fortement à son service, dans un temps surtout où l'on savait que l'armée d'Angleterre manquait d'argent et ne savait comment en lever, ayant suspendu l'exercice de l'autorité civile, la seule qui le pût. Le parti de l'armée ayant eu avis de son dessein, résolut d'assembler un corps de troupes pour le lui opposer. L'ordre était de s'emparer, s'il était possible, de Newcastle, place fort importante à la ville de Londres, et de donner bataille si l'occasion s'en présentait. Quatre mille fantassins et trois mille cinq cents

chevaux furent commandés pour cet effet avec la brigade d'Irlande alors sous les ordres du colonel Zanchey, qui, nonobstant sa conduite dans les dernières affaires, vint hardiment recevoir mes ordres; mais j'eus en cela une extrême réserve à son égard, sachant la part qu'il avait eue au désordre où nous nous trouvions. Le comité de l'armée donna le commandement de ses troupes au colonel Lambert. Après avoir pris ses mesures pour assembler les forces du nord et s'emparer de Newcastle, il partit en poste pour se rendre à cette place. Avant de partir il pria ceux qui avaient été nommés pour délibérer sur la forme d'un gouvernement, de continuer leurs assemblées et de lui envoyer leurs résolutions, promettant d'y consentir et de les approuver. Quelques-uns de nous le sollicitèrent instamment de convenir de tout avant son départ, l'assurant que cela faciliterait beaucoup le succès de son expédition, surtout si le gouvernement qu'on se proposait d'établir était assez conforme à la justice et à l'égalité pour que les gens de bien pussent raisonnablement le défendre au péril de leur vie; au lieu que si les choses demeuraient dans l'incertitude, et qu'on ne fût convenu d'aucune forme de gouvernement, il ne serait pas aisé de porter les gens à prendre un parti contre ceux qui prétendaient du moins agir en faveur de l'autorité civile. Il reconnut la force de nos raisons;

mais il n'y eut pas moyen de lui persuader de retarder son départ jusqu'à ce que la chose fût achevée; il pria qu'elle lui fût envoyée avec toute la promptitude possible.

Cependant le colonel Jones et les officiers de Dublin et des environs envoyèrent en Angleterre le colonel Dobson pour leur servir d'agent et les tenir au courant des affaires publiques. Dobson avait été maltraité par Olivier Cromwell qui l'avait injustement privé de son emploi. La justice de son droit m'ayant été représentée du temps que j'étais en Irlande, je le promus au grade d'officier d'état-major; mais, comme il était homme de peu de capacité et peu instruit des affaires publiques, il fut aisément la dupe des beaux semblans du parti de Wallingford-House, et en devint la créature plutôt que l'agent de ceux qui l'avaient envoyé. Le colonel Jones désespérant, tant que le conseil des officiers serait assemblé, de le porter à souscrire au dessein de gouverner les trois nations par un conseil de guerre, renvoya chacun dans ses quartiers et leur fit passer l'écrit de Wallingford-House pour les engager à le signer dans un temps où ils ne pouvaient conférer ensemble. Il l'accompagna de lettres de lui pour les presser d'y consentir; et, comme il leur déclara sans détour qu'en cas de refus l'armée d'Angleterre trouverait le moyen de retenir la paie que le parlement leur avait assignée,

plusieurs de ceux qui avaient signé en faveur du parlement l'engagement que j'avais apporté en Angleterre, et avaient témoigné leur douleur de l'interruption de l'autorité civile, ainsi que leur ferme résolution de demeurer constamment attachés aux intérêts du parlement, se laissèrent porter à signer un autre engagement directement contraire au premier. En ayant eu avis, je me crus obligé d'écrire au colonel Jones et aux autres officiers de l'armée, et de leur représenter l'indignité de cette conduite, qui était non-seulement contraire aux promesses qu'ils m'avaient solennellement faites en dernier lieu, et à leur prétendu repentir des coupables complaisances auxquelles ils s'étaient laissé aller, mais tendait directement à élever le pouvoir de l'épée sur les ruines de l'autorité civile. Le colonel Jones s'excusa dans sa réponse sur ce qu'il n'avait pas prévu les inconvéniens de cet écrit, assurant qu'il n'avait fait autre chose que de permettre qu'on le colportât, comme il en était continuellement pressé; cependant il témoignait quelque mécontentement de la dureté de mes reproches, attendu qu'il n'avait accepté le commandement qu'à ma prière, et s'en était acquitté du mieux qu'il avait pu. Il finissait en me priant instamment de venir reprendre le commandement et le décharger du fardeau qu'il avait à porter. Vers le même temps le sergent Steel, l'un des

commissaires d'Irlande, ayant été nommé membre du comité de sûreté, profita de cette occasion pour revenir en Angleterre, ce qu'il souhaitait depuis long-temps. Les affaires d'Irlande souffrirent beaucoup de son départ, parce que tout le monde le regardait comme un homme de grande prudence et d'une intégrité à toute épreuve. Arrivé à Londres il refusa de prendre part aux travaux du comité de sûreté, et quoiqu'il allât quelquefois à Wallingford-House, et s'entretînt avec le lieutenant-général Fleetwood et d'autres sur la forme de gouvernement à établir, il soutint constamment que le parlement était seul juge en pareille matière, et s'efforça de tout son pouvoir à faire rétablir son autorité. Après son départ d'Irlande, les commissaires du parlement traitèrent avec le parti de l'armée; et, dans les ordres et commissions qu'ils expédiaient, changèrent leur titre de commissaires de parlement contre celui de commissaires de la république. Ayant eu avis que la garnison d'Ayr en Ecosse avait renvoyé son gouverneur, et s'était déclarée pour Monk, ils envoyèrent un vaisseau de guerre croiser sur cette côte pour intercepter la correspondance entre cette place et l'Irlande. Le colonel Lambert étant alors dans le nord d'Angleterre, et ses troupes en possession de New-castle, il y eut plusieurs messages entre lui et le colonel Monk, celui-ci déclarant toujours,

qu'autant qu'il agirait suivant les assurances qu'il me donnait.

A peu près en ce temps-là, j'allai voir sir Arthur Haslerig, que je connaissais pour un esprit extrêmement roide et inflexible, et tâchai, autant que je pus, de le convaincre de la pressante nécessité où nous étions tous de mettre à part nos animosités particulières, et d'unir toutes nos forces pour sauver du naufrage le vaisseau de la république. Je le priai de mieux juger qu'il ne me semblait le faire de sir Henri Vane et de quelques autres, l'assurant qu'il était impossible de prévenir la ruine dont nous étions menacés, si ce n'est en nous réconciliant de bonne foi et formant entre nous une solide union. Je reconnus qu'il avait prouvé son zèle pour la cause publique en s'efforçant d'empêcher qu'on n'accumulât sur quelques hommes des honneurs et des pouvoirs extraordinaires, et en travaillant à soumettre l'épée à la puissance du magistrat civil; mais je ne pus m'empêcher de lui dire que, dans mon humble opinion, il me semblait qu'il n'avait pas pris la bonne route pour venir à bout d'un si grand ouvrage, en rompant depuis peu, comme il avait fait, avec ses anciens amis, et traitant avec les jurisconsultes et le clergé; qu'il avait réduit ceux qui auraient fait sa principale force, au moment de la nécessité, à désespérer de pouvoir rien obtenir de lui, et s'était fié à des gens dont les

principes et les mœurs étaient incompatibles avec un gouvernement de justice et d'égalité. Je convins avec lui que rien ne pouvait nous tirer de la confusion où nous étions, si ce n'est le rétablissement du parlement dans son autorité; mais je me crus obligé d'ajouter que, si lui et les autres revenaient à l'exercice de leur puissance dans un esprit de vengeance contre ceux qui les avaient insultés aussi bien que le public, et qu'ils ne contribuassent pas, au contraire, de tout leur pouvoir à réconcilier tous les hommes unis d'intérêts avec la république, ils se perdraient indubitablement, eux et tous les gens bien intentionnés pour le parlement et cause commune. Sir Arthur me parut si bien sentir la vérité de ce que je lui avais dit, qu'il m'assura que, s'il revenait jamais à siéger au parlement, et parût en cette occasion animé de vengeance contre personne, il me permettait de lui cracher, si je voulais, au visage. Cependant divers membres du parlement s'assemblaient souvent avec leurs amis pour aviser aux moyens les plus propres à rétablir le parlement. Je ne fus jamais appelé à ces assemblées, parce qu'on crut que j'étais entré trop avant dans le parti de l'armée. D'un autre côté, j'étais suspect à ceux de l'armée à cause de mon adhésion au parlement; et, à la vérité, ils avaient plus de sujet que les autres de se méfier de moi, car j'avais déclaré

ouvertement combien j'étais mécontent de leur dernier procédé, et combien je doutais de la sincérité des protestations qu'ils faisaient de leur amour pour le bien public. J'avais refusé d'assister à leur comité de sûreté ou à celui des nominations, bien qu'il fût composé des personnes que le parlement avait choisies, excepté sir Arthur Haslerig. Etant un jour dans la chambre voisine de celle où ils s'assemblaient d'ordinaire, et le lieutenant-général Fleetwood et autres me pressant d'entrer, en me disant qu'il manquait un membre pour être en nombre suffisant, et que les officiers qui devaient être approuvés étaient honnêtes gens et tels que je les demandais, je refusai absolument d'avoir rien à démêler avec eux; mais sir Henri Vane et le major Salloway se déterminèrent à prendre part à leurs comités et à remplir les fonctions de commissaires de la flotte, office que le parlement leur avait conféré, et qui leur fut continué par les officiers de l'armée (1).

(1) Selon toute apparence, Vane, plus clairvoyant que Ludlow et moins préoccupé de l'idée de la toute puissance parlementaire, n'essayait plus de refaire ce qui était impossible ; et voyant tout perdu, tentait encore de soutenir, par un dernier effort, le parti qui du moins avait les armes à la main. Il ne pouvait être la dupe de Monk qui n'en imposa guères, à ce qu'il paraît, qu'à ceux qu'aveuglait, comme Scott, le fanatisme républicain. Quant à Whi-

Les membres du parlement, ayant résolu de s'ouvrir un chemin, s'il était possible, pour re-

---

telocke, il ne se méprit pas un instant sur les projets du général de l'armée d'Écosse. On le voit, à diverses reprises, presser inutilement le comité de sûreté de donner à Lambert l'ordre d'attaquer Monk, dont la seule intention est évidemment de gagner du temps, avertir Fleetwood de ne pas se laisser aller à trop de crédulité, et recueillir tous les sujets d'alarmes; ils se multipliaient chaque jour, et l'on aperçoit, aux craintes et aux espérances qu'on accueille, avec quelle anxiété l'attention publique se portait sur les affaires du Nord. Tantôt des lettres viennent apporter la nouvelle que Monk est entré en Angleterre, mais qu'il s'est retiré. D'autres affirment que son armée est opposée à son entreprise, que la désertion y augmente tous les jours, et, comme on craint beaucoup, on se contente de peu. On apprend, nous dit Whitelocke, « que beaucoup des gens de Monk sont mécontens, et que M. Collins, son chapelain, l'a quitté ; » ce qui n'empêche pas qu'on ne réunisse contre lui tous les moyens qu'on peut trouver. Vane reçoit une commission pour lever un régiment de cavalerie, et ce qu'il y a de plus singulier, c'est qu'on en donne aussi une à Whitelocke. Il en reçoit une aussi pour lever la milice dans le Buckshire. Il reste cependant en même temps lord-gardien du grand-sceau, constable du château de Windsor ; et il nous apprend lui-même que le major Wildman, l'ami de Lilburne (voir les *Eclaircissemens historiques* des *Mémoires* de Hollis), lui a proposé de le mettre à la tête de trois mille hommes, s'il veut s'emparer du château de Windsor et se déclarer pour une *république libre*; ce qu'il n'a pas jugé à propos d'accepter. Une époque où l'on veut em-

tourner à la chambre, obtinrent du colonel Whetham, alors gouverneur de Portsmouth, qu'il reçût dans cette importante place sir Arthur Haslerig, les colonels Walton et Morley avec quelques troupes. Ils se déclarèrent incontinent pour le parlement, et expédièrent des ordres pour que d'autres troupes vinssent les seconder. Ils écrivirent aussi au colonel Monk pour reconnaître la légitimité de son entreprise, et invitèrent la flotte à se joindre à eux. Les commissaires que le colonel Monk avait envoyés pour traiter avec

---

ployer militairement jusqu'à Whitelocke, a quelque chose de tout-à-fait nouveau, même dans cette révolution qui s'est présentée sous tant de faces diverses; rien ne prouve mieux à quel point la puissance de l'épée était devenue la seule à laquelle on crût pouvoir se fier avec quelque sûreté. Cependant chacun travaillait encore laborieusement à faire prévaloir son parti ou ses principes dans des plans de gouvernement qui s'ébauchaient de tous côtés. Fleetwood employait secrètement Whitelocke à discuter, avec ce même Wildman qu'il cherchait à s'attacher, le plan d'un *gouvernement libre;* le comité de sûreté s'occupait du sien, et dans ces conférences, nous dit Whitelocke, « Vane était difficile à convaincre, et tenait fortement à son opinion. » Whitelocke était sûrement très-pressé qu'on en finît, persuadé qu'une forme de gouvernement convenue est toujours quelque chose; et Vane se laissait encore aller à l'idée qu'il importait d'y faire prévaloir un principe au lieu d'un autre. (Whitel., pag. 688 et suiv.)

(*Note de l'Editeur.*)

l'armée, n'eurent pas peu de part à cette démarche, qui avait pour eux l'avantage d'opérer une diversion des forces de l'armée. Cependant, pour colorer leurs desseins, ils tâchèrent, en même temps, d'endormir le parti de Wallingford-House, et de lui faire accroire qu'ils ne souhaitaient rien davantage que de parvenir à s'entendre avec lui. Ils lui firent négliger, par cet artifice, le moyen qu'il avait en main de réduire Monk et son parti, qui n'étaient comparables à l'armée ni pour le nombre, ni pour l'expérience, ni pour l'union; car, bien que Monk, par les protestations solennelles et les déclarations publiques qu'il avait faites de se tenir fortement attaché au parlement contre toute tentative d'établir un Roi, le gouvernement d'un seul ou une chambre des lords, eût trompé ceux qui ne le voyaient qu'à distance, et qui, dans leur inimitié pour la faction de l'armée, étaient prêts à se fier à quiconque paraissait pouvoir les tirer de cette servitude; cependant, ceux qui l'approchaient de plus près et le comprenaient mieux, remarquant qu'il ne perdait point d'occasion d'encourager les plus vicieux et de porter à toutes les places vacantes ceux qui professaient des principes monarchiques, quelque scandaleuse que fût leur vie, voyaient si clairement quel était son but, que la plupart des officiers qui avaient quelque sentiment de piété et d'honnêteté l'a-

bandonnèrent et se joignirent au colonel Lambert. Ils furent bientôt suivis d'environ trois cents cavaliers qui vinrent le trouver, laissant derrière eux leurs chevaux et leur équipage. Mais cette désertion fut fort préjudiciable au service public, parce que les officiers qui désertèrent donnèrent occasion à Monk de mettre ses créatures en leur place; au lieu que, s'ils eussent continué de servir sous lui, ils auraient pu avoir une grande influence sur le reste du parti, et auraient été à portée de profiter de toutes les occasions qui se seraient présentées. Les cavaliers qui quittèrent le service de Monk firent ainsi place à d'autres, qui furent montés et équipés sans dépense, et choisis tels qu'il les lui fallait pour ses intérêts. Cela n'empêcha pas néanmoins que les négociations ne continuassent entre lui et l'armée. Elles paraissaient même bien près d'amener une conclusion, et il était déjà convenu qu'on lui remettrait une partie d'une somme d'argent destinée à payer son armée; qu'il serait membre du comité chargé de nommer aux emplois qui viendraient à vaquer; que l'on convoquerait le plutôt possible une représentation nationale, et que pour cet effet l'autorité militaire des trois nations nommerait des commissaires pour convenir des conditions d'éligibilité. Les agens de Monk nommèrent de leur côté M. Scott, sir James Harrington et le colonel

Thomson ; le lieutenant-général Fleetwood , sir Henri Vane et le major Salloway furent nommés de la part de l'armée ou du parti de Wallingford-House ; et de la part des forces d'Irlande, le colonel Barrow et le lieutenant-colonel Dobson me furent adjoints en qualité de commissaires pour délibérer, comme on l'a dit, sur les conditions d'éligibilité. On convoqua aussi pour un jour marqué, à Whitehall, un conseil-général d'officiers composé de deux personnes de chaque régiment des trois nations, devant être choisis par les officiers des régimens. On voulut aussi que la flotte envoyât des députés à cette assemblée chargée de préparer les matières qui devaient être soumises à la discussion de cette représentation qu'on prétendait assembler. Je n'avais eu aucune part à toutes ces résolutions, ouvrage d'une cabale particulière : cependant je ne sais comment je me laissai persuader d'être présent quand on en fit la lecture au conseil des officiers pour avoir son approbation ; mais je refusai absolument de consentir à aucun de ces articles, si ce n'est à celui qui portait que deux officiers de chaque régiment des trois nations seraient convoqués en conseil général. Je crus que c'était le moyen le plus sûr de découvrir les véritables intentions des armées entre les mains desquelles était malheureusement tombée l'autorité ; et cela paraissait moins déshonorant, et peut-être moins

dangereux qu'il ne l'était de demeurer plus longtemps sous la dépendance de cette faction de Wallingford-House, qui osait faire la loi au parlement et à l'armée. Je ne saurais m'empêcher de dire ici que quelques membres de cette assemblée ayant proposé qu'on demandât aux commissaires de Monk de produire leurs pouvoirs, afin de voir, s'il serait obligé à tenir ce qui serait arrêté, on ne put jamais les persuader de montrer aucun ordre de lui qui les autorisât à l'engager; cependant le lieutenant-général Fleetwood et son conseil secret consentirent à traiter avec eux, quoiqu'ils n'eussent point vu leur commission. On commença dès-lors à soupçonner que le dessein de Clobery et des autres commissaires était de faire traîner en longueur le traité commencé, afin d'empêcher que l'armée n'attaquât Monk, qui en avait peur, parce qu'il avait trouvé son parti chancelant et irrésolu. Ils savaient que pourvu qu'ils pussent pousser le temps jusqu'à l'expiration des taxes imposées par le parlement, ce qui devait arriver au mois de janvier suivant, l'armée se verrait alors réduite à de grandes extrémités faute d'argent, tandis que les Écossais en avaient fourni à Monk pour son armée. Sir Henri Vane sentit si bien cela que, dès qu'on commença à traiter, il regarda comme perdu et le parlement et l'armée. Mais les principaux officiers de l'armée, qui avaient déjà fait à leurs intérêts privés le sacri-

fi cede toute honnêteté, résolurent alors de dire adieu même à leur raison, et envoyèrent en Ecosse le docteur Clarges, frère de la femme de Monk, et royaliste reconnu, avec commission de le porter à s'accommoder avec eux. Ils envoyèrent aussi quelques troupes pour réduire Portsmouth, et en donnèrent le commandement à des gens qui connaissaient peu leurs soldats, ou qui étaient disposés en faveur du parlement. Quoiqu'ils ne sussent où prendre de l'argent pour payer l'armée qu'ils avaient sur pied, ils levèrent la milice en divers endroits et donnèrent des commissions pour de nouveaux régimens de cavalerie et d'infanterie, promettant de payer tout le monde. Quelques uns me sollicitèrent instamment de lever deux régimens, un de cavalerie, et l'autre d'infanterie; mais je leur dis qu'ils avaient déjà autant de troupes qu'ils en pouvaient payer, et plus même, je le craignais, qu'ils n'en sauraient bien employer. Ils tâchaient cependant de se maintenir en bonne intelligence avec sir Henri Vane, le major Salloway et moi. Ils nous faisaient de grandes protestations de la sincérité de leurs intentions, et des desseins qu'ils avaient pour le bien public, espérant que si nous demeurions avec eux, il arriverait que ceux qui avaient bonne opinion de nous l'étendraient aussi jusqu'à eux et à leurs actions. Mais il survint une circonstance qui les obligea de manifester plus ouvertement leurs projets.

Avant la dernière interruption, le parlement s'était montré disposé à soulager le peuple du paiement des dîmes, et à les remplacer par une certaine somme qu'on aurait fixée pour l'entretien et l'encouragement des ministres du culte, dont les traitemens auraient été ainsi plus égaux que par le passé; espérant qu'alors le clergé n'aurait plus d'autre intérêt que celui de la république, et ne formerait plus un parti distinct de celui de la nation. Les jurisconsultes savaient bien aussi qu'on n'avait pas abandonné le dessein de réformer les pratiques de la loi, et d'alléger sur ce point les charges du peuple. Ces deux classes, également intéressées à perpétuer les abus où elles avaient part, se sentaient également en danger. Pour le prévenir, Whitelocke et Saint-John pour les jurisconsultes, et le docteur Owen et M. Nye pour le clergé, qui avait alors de fréquentes réunions à la Savoie, entrèrent en traité secret avec les principaux de la faction de Wallingford-House, et offrirent de lever 100000 livres sterling pour l'usage de l'armée, pourvu qu'on leur donnât assurance qu'ils seraient protégés dans l'entière jouissance de leurs avantages respectifs; ils s'obligèrent en outre à ne plus écouter à l'avenir les conseils de sir Henri Vane. Nous demeurions ainsi sans espérance de voir dans le clergé aucune autre réforme que celle à laquelle il voudrait bien lui-même consentir;

point d'autres réglemens dans la justice que ceux dont voudraient bien tomber d'accord le grand-juge et le commissaire du sceau; ni d'autre liberté pour les consciences délicates que celle que voudrait bien accorder le lord Warriston, qui, représentant les intérêts des Écossais, faisait le troisième ordre de notre réformation.

Ce fut alors que je commençai à compter pour perdu tout le temps que j'avais consumé à travailler à la réconciliation de notre parti divisé et en déroute. Je n'espérais plus rien que du conseil général des officiers, qui devait être composé, comme je l'ai dit, de deux personnes par chaque régiment des trois nations. On expédia aux armées d'Angleterre et d'Irlande des ordres pour leur élection, et les commissaires de Monk retournèrent en Écosse pour y faire, disaient-ils, exécuter toutes les choses convenues. Mais Monk se tint sur la réserve, et, au lieu d'accomplir ce que ses envoyés avaient promis, il demanda du temps pour examiner les articles du traité, et requit des explications sur plusieurs des articles qu'il contenait, en sorte qu'il y eut beaucoup de temps perdu en messages entre lui et Lambert. On envoya entre autres le colonel Zanchey pour tâcher de tenter Monk par des offres avantageuses; mais comme il était engagé ailleurs, il profita de la présence de Zanchey pour tenir le parti de l'armée dans l'espérance qu'il consentirait à s'accommo-

der, et gagner du temps en attendant, sachant bien qu'il suffisait d'un peu de délai pour réduire l'armée aux dernières extrémités. Il ne donna point d'ordre aux régimens qu'il avait avec lui pour l'élection des membres qui devaient entrer dans le conseil général des officiers, ainsi que ses envoyés en étaient convenus; au contraire, il faisait chaque jour de nouvelles difficultés pour ne pas ratifier le traité, et sous prétexte que le colonel Wilkes, un de ses députés, avait fait paraître trop de penchant pour les intérêts de l'armée, il lui ôta son emploi. En dépit de tout cela, un tel esprit de folie et de stupidité avait saisi le parti de l'armée que, sur les promesses vagues et générales que faisait Monk de s'accommoder, on ne laissa pas d'entretenir correspondance avec lui. Le temps fixé pour la réunion du conseil général des officiers étant venu, quoique les députés d'Irlande ne fussent pas encore arrivés, qu'il ne fût venu personne de l'armée du colonel Lambert, et qu'on sût bien que Monk n'avait fait faire en Écosse aucune élection, le parti de Wallingford-House résolut d'agir comme si tout le monde avait été présent. J'avais écrit en Irlande à quelques officiers que, s'ils prenaient la résolution de députer à ce conseil, ils feraient bien de choisir les hommes qui avaient le plus de penchant à rétablir le parlement, mais que pour moi j'étais résolu de ne m'en pas mêler. Cependant je reçus par les mains

du colonel Salmon une lettre des officiers d'Irlande qui me priaient de les représenter au conseil général. Je la communiquai à quelques uns de mes amis; ils me conseillèrent de le faire, et je ne voulus pas les refuser. Je fis dans ce conseil tout ce que je pus pour obtenir le rétablissement du parlement; en quoi je fus fort soutenu par le colonel Rich. En attendant l'arrivée des députés qui devaient être choisis pour l'Irlande, pour l'Écosse et pour l'armée du nord de l'Angleterre, nous passâmes cinq ou six jours à discuter la forme de gouvernement précédemment dressée ainsi que je l'ai déjà dit. Durant ce temps-là, le colonel Rich et moi prîmes souvent occasion d'instruire les officiers des affaires publiques, les priant de prendre garde à ne s'engager dans aucune entreprise dont ils pussent se repentir dans la suite, et les exhortant à contribuer à l'établissement d'un gouvernement auquel les gens de bien pussent se rattacher et sous lequel ils pussent vivre heureux. Ce que nous leur dîmes fit un très-bon effet; la faction de Wallingford-House avait pris sur les élections autant d'influence qu'elle avait pu; sous prétexte que la flotte était trop éloignée et divisée en trop d'escadres pour pouvoir élire ses députés dans le temps fixé, elle avait fait nommer au comité de l'amirauté qui elle avait voulu, pour représenter les marins; elle trouva cependant tant de bâtons dans les roues,

que pour faciliter ses affaires, elle fut obligée de renvoyer plusieurs officiers à leurs régimens, disant qu'il était nécessaire que chacun se rendît à son poste, attendu les dangers dont on était menacé de toutes parts; quoiqu'au fond la véritable raison qui les faisait éloigner fût le mécontentement qu'ils commençaient à témoigner du procédé des officiers généraux. Par ces moyens et beaucoup d'autres, on en vint à ce point que les grands personnages de l'armée, résolus de ne perdre plus de temps à disputer sur la forme du gouvernement, demandèrent une conférence avec sir Henri Vane et le major Salloway, qui, ne voulant pas l'accorder sans moi, m'obligèrent de les accompagner à Wallingford-House, où le lieutenant-général Fleetwood témoigna de grandes inquiétudes sur l'état de désordre où se trouvaient les affaires publiques, et les pria de lui dire ce qu'il devait faire pour aplanir les difficultés présentes, et pour prévenir les malheurs plus grands dont nous paraissions menacés. Ces messieurs, se défiant des desseins de Fleetwood et de ceux de son parti, se tinrent sur leurs gardes et lui dirent ironiquement que le meilleur moyen de remédier à tout cela serait de rétablir Richard Cromwell. « Ce que je craignais est justement arrivé, « dit Fleetwood. L'arrivée de milord Richard à « Hampton-Court donne de l'ombrage. » Il protesta alors que Richard était allé à Hampton-Court

de lui-même, que ce n'était pas eux qui le lui avaient conseillé, et qu'ils ne songeaient nullement à le rétablir. Nous crûmes de son arrivée à Hampton-Court ce qui nous parut le plus vraisemblable; mais, quant à son rétablissement, le major Salloway demanda s'il ne pourrait pas arriver que les choses tournassent de manière à le rendre nécessaire, quoiqu'on n'y songeât pas. Fleetwood ayant nié que cela pût arriver, Salloway revint à la charge, et le pria de lui dire s'il n'était pas possible que la nécessité de nos affaires nous obligeât de nous soumettre à Charles Stuart. Ainsi chacun se tenait sur ses gardes, n'osant se fier les uns aux autres, parce que cette confiance mutuelle qui leur avait fait faire de si grandes choses était entièrement perdue. Cependant, pour ne manquer à rien de ce qui était en mon pouvoir, je leur dis avec ma franchise ordinaire que le meilleur moyen de remédier à nos maux présens, et de prévenir les fatales suites de nos divisions, était à mon avis de rétablir le parlement. Fleetwood répondit à cela que, suivant l'arrêté signé entre eux et le major-général Lambert avant son départ, on ne pouvait rien faire en cela sans un consentement mutuel; ainsi nous nous séparâmes aussi peu satisfaits les uns des autres que nous l'étions en arrivant. De là j'allai au conseil des officiers qui était alors assemblé. Je fus bien surpris de le trouver en discussion sur

la question de savoir s'il fallait convoquer un nouveau parlement, et près d'en venir aux voix, où je ne doutais pas que l'affirmative ne l'emportât, ayant remarqué qu'il n'y avait presque que le colonel Rich qui s'y opposât. Quoique j'eusse peu d'espérance d'arrêter la chose, cependant pour satisfaire à mon devoir, je pris la liberté de représenter l'injustice et la vanité d'une pareille résolution, et tâchai de prouver d'abord que nous n'avions point de pouvoirs pour nous autoriser à une telle entreprise, et ensuite qu'elle ne serait d'aucun avantage à la nation. Je les priai de considérer où ils allaient s'engager sans aucune autorité qui les justifiât, qu'ils ne pouvaient pas prétendre être autorisés du parlement, et qu'évidemment ils ne l'étaient ni des trois nations, ni de leurs armées, puisque les députés d'Écosse et d'Irlande n'étaient pas encore arrivés, non plus que ceux de l'armée du nord d'Angleterre. J'ajoutai que le tiers au moins des officiers présens s'opposait à ce dessein, et qu'il me semblait que c'était une présomption insoutenable que les deux tiers d'environ le quart de l'armée entreprissent de fixer un terme aux pouvoirs de l'autorité civile. Je tâchai de leur persuader que ce dessein était aussi vain et extravagant qu'injuste et illégitime, puisqu'ils désobligeraient par là le parlement et tous ses partisans qui étaient en fort grand nombre. Je dis que Monk s'étant déjà déclaré contre eux,

et la plus grande partie de leur propre corps n'approuvant pas la chose, il arriverait que tout tomberait dans une déplorable confusion, d'où il résulterait que peut-être l'ennemi commun trouverait moyen de revenir, et de ruiner entièrement les partis divisés. Mais comme ils avaient déjà pris leur résolution en conséquence du traité qu'ils avaient fait avec le clergé et les jurisconsultes, tout ce que nous pûmes obtenir fut qu'il ne se conclurait rien que l'après-midi. En sortant du conseil, je priai le colonel Desborough, que je savais avoir beaucoup de crédit sur le reste, d'abandonner un pareil dessein, et lui représentai du mieux que je pus le désordre et les malheurs dont il serait inévitablement suivi. Il répondit à cela que le parlement les avait trompés deux fois, et qu'ils étaient résolus de le mettre hors d'état de les tromper une troisième. La chose fut reprise l'après-midi, et la motion de rétablir le parlement ayant été mise en discussion, Desborough tint parole, et fit tout ce qu'il put pour diffamer le parlement; disant qu'il n'avait rien tenu de tout ce qu'il avait promis avant de s'assembler; qu'il n'avait rien fait en faveur du lord Richard, comme Desborough l'appelait, et que bien loin d'accorder un acte d'amnistie suffisamment rassurant, il y avait inséré plusieurs clauses indirectes qui en détruisaient absolument l'effet; qu'il avait entièrement négligé d'as-

surer la liberté aux consciences délicates, et de pourvoir à la sûreté publique par l'établissement d'un sénat choisi; qu'il s'était rendu indigne de confiance, non-seulement par ses omissions, mais par son intention positivement avouée de ruiner l'armée en écartant les principaux officiers, et les remplaçant par d'autres, qui n'avaient ni le même esprit, ni les mêmes principes, mettant ainsi aux mains une partie de l'armée contre l'autre, en vue de les ruiner toutes deux; et partant, il déclarait que son sentiment était que de tous les expédiens qu'on pouvait proposer, le pire serait de remettre l'autorité entre les mains de gens qui avaient fait voir si manifestement leur incapacité à en remplir les devoirs. Je me crus obligé de répondre quelque chose à cela, et je pris la liberté de dire que le parlement étant composé d'hommes, ces hommes avaient leurs passions et leurs défauts comme les autres; mais qu'on pouvait dire, sans manquer de modestie, qu'ils s'étaient aussi bien comportés qu'aucun de leurs prédécesseurs, et peut-être mieux que ne feraient ceux qui prétendaient leur succéder; qu'ils étaient les seuls qui fussent légitimement en droit d'exercer l'autorité souveraine; que Dieu s'était éminemment déclaré pour eux, et les avait miraculeusement aidés à soumettre tout ce qui s'était élevé contre eux et au dedans et au dehors; qu'ils avaient été si ménagers de la bourse publique,

que, lorsqu'ils avaient été pour la première fois séparés par Cromwell, il s'était trouvé une grosse somme à l'échiquier, quoiqu'il ne fût rien dû à l'armée ni à la flotte, et que les magasins de la marine se trouvassent abondamment fournis; qu'on savait assez l'usage qu'avaient fait de ces avantages ceux qui avaient usurpé leur autorité, et que personne ne savait mieux que le conseil comment les armées et les flottes avaient été payées depuis; que le parlement ayant été rétabli dans l'exercice de son autorité, au lieu des grosses sommes qu'il avait laissées dans les coffres publics, il avait trouvé 2,400,000 livres sterling de dettes contractées par ceux qui s'étaient emparés de l'administration des affaires. Je les priai de considérer avec combien d'injustice le parlement était accusé d'avoir violé ses promesses, puisqu'il n'avait rien promis; qu'à la vérité, quelques uns de nous s'étaient engagés, comme particuliers, à tâcher de faire passer certains chefs à la chambre, à la prière de quelques officiers de l'armée; mais nous leur dîmes en même temps que nous ne pouvions répondre de rien, si ce n'est de la sincérité de nos efforts pour le succès de l'affaire. J'en appelai cependant à eux-mêmes, pour rendre témoignage si le parlement n'avait pas fait ce que nous avions promis de solliciter; s'il ne s'était pas chargé de payer pour Richard Cromwell plus de 30000 liv. sterling, moyennant quoi il demeurait en pos-

session de 8000 livres de rente, sans compter les bois, la vaisselle d'argent, les bijoux et autres valeurs; s'il n'avait pas passé l'acte pour la liberté de conscience, tel que les officiers eux-mêmes l'avaient demandé par leur adresse; et s'il n'avait pas accordé à l'armée un acte d'amnistie aussi ample et aussi entier qu'on pouvait désirer, puisqu'il comprenait tout ce que les individus qui la composaient avaient fait jusqu'alors, non-seulement comme militaires, mais aussi dans le civil. Il n'y avait eu qu'une seule réserve, qui était de faire rendre compte, si on le jugeait nécessaire, à ceux qui s'étaient laissés corrompre pour de l'argent, et qui avaient reçu des salaires excessifs; exception dont on n'avait compté se servir que pour tenir en bride ceux qui avaient été et étaient actuellement ennemis de la république. Pour ce qui regardait les officiers de l'armée, je leur dis qu'on avait tenu parole sur un point, car le lieutenant-général Fleetwood avait été continué dans son commandement en chef des forces d'Angleterre et d'Écosse. Mais que si leur intention était qu'il commandât aussi en chef le parlement, j'étais persuadé, je l'avouais, que personne n'avait songé à l'obliger à cela, et que, par conséquent, ce que le parlement avait fait en l'obligeant, aussi bien que les autres officiers, à recevoir leurs commissions de ses mains, et en insérant dans celle du commandant en chef,

que sa commission subsisterait seulement durant la session du parlement, ou jusqu'à nouvel ordre, n'avait été aucunement contraire aux promesses faites par les personnes en question. Si les intentions de l'armée étaient telles qu'elles devaient être, elle ne pouvait trouver mauvais que le parlement, embarqué dans le même vaisseau qu'elle, eût trouvé nécessaire, tant pour sa sûreté que pour celle du peuple, que lors de la dissolution dont un acte de la chambre avait marqué l'époque, le glaive fût laissé en des mains fidèles. J'ajoutai que, puisqu'ils insistaient encore sur leur sénat choisi, je les priais de se souvenir que j'avais déclaré à la conférence que mon avis était que, si cette puissance extraordinaire pouvait servir pour quelque temps à maintenir notre cause, je ne croyais pas devoir m'y opposer jusqu'à plus ample information; mais que s'ils avaient dessein par là d'ériger un tribunal militaire égal ou supérieur à l'autorité civile, je m'y opposerais de tout mon pouvoir. Je dis enfin que je me croyais en cela l'interprète des sentimens et des intentions de la majorité du parlement. Ils n'eurent rien à répliquer, parce qu'ils savaient que je n'avais rien avancé que de véritable; mais ayant traité comme je l'ai dit, avec la réunion du clergé à la Savoie, ils résolurent de passer outre, et conclurent que, vu l'état présent des affaires, il n'y avait pas de meilleur moyen pour étouffer

les divisions, que de convoquer un nouveau parlement. Ils convinrent aussi avec les ecclésiastiques que les dîmes ne leur seraient point ôtées, qu'on ne leur eût assigné un bon et solide revenu; qu'on pourvoierait aussi à la subsistance de ceux qui n'avaient ni la même foi, ni le même culte que la religion dominante, mais que les quakers et quelques autres sectaires dont les principes, disaient-ils, tendaient à la ruine de la société civile, ne seraient tolérés en aucune manière.

Pendant que l'armée travaillait ainsi à ses affaires, le parti du parlement ne négligeait pas les siennes; il forma le dessein de s'emparer de la Tour. Le colonel Fitz, qui en était alors lieutenant, avait consenti à ce que le colonel Okey, avec trois cents hommes destinés pour cette entreprise, les tînt dispersés aux environs de la Tour, où les choses étaient disposées pour le succès; il promit d'en faire ouvrir les portes de bon matin le jour dont on était convenu, sous prétexte d'en sortir en carrosse. Okey, profitant de cette occasion, pouvait aisément, avec son monde, enlever les gardes et se mettre en possession de la place. Le coup aurait réussi, si le dessein, je ne sais par quel accident, n'avait été découvert au lord-maire, qui en donna avis à l'armée la nuit avant l'exécution; en conséquence on y fit entrer le colonel Desborough avec quelques troupes. Il changea les gardes, fit arrêter

le lieutenant de la place, et y laissa le colonel Miller pour y commander jusqu'à nouvel ordre. Un autre parti se déclara pour le parlement dans le Wiltshire, sous le commandement du major Croke. Le major ayant dit à plusieurs de mes amis, dans ce comté, que ce qui l'avait surtout déterminé à se déclarer contre l'armée, était ce que j'avais dit au dernier conseil des officiers, en attira plusieurs dans son parti et marcha avec ce renfort du côté de Portsmouth pour se joindre à sir Arthur Haslerig et au colonel Morley, qui s'étaient déjà emparés de cette place, et déclarés pour le rétablissement du parlement. A peu près dans le même temps le parti du parlement s'assura du château de Hurst; et la communication entre l'île de Wight et l'Angleterre devenant par là très-difficile, les insulaires se déclarèrent aussi pour le parlement. La flotte, qui commençait à pencher aussi du même côté, envoya assurer sir Arthur Haslerig à Portsmouth qu'elle ne ferait rien contre lui. Le parti du parlement résolut, dans cette conjoncture, d'envoyer le colonel Walton au colonel Monk pour lui communiquer l'état présent des affaires, et l'avertir des mesures à prendre.

Cependant le parti de Wallingford-House, comme frappé d'aveuglement par quelque puissance supérieure qui le poussait à sa ruine, demeura obstinément opposé au parlement et inva-

riable dans la résolution d'en convoquer un autre. J'étais fâché d'ailleurs de voir la plupart des membres du parlement aussi roides à exiger une obéissance absolue à leur autorité que s'il n'y eût point eu de divisions parmi nous, ou que les priviléges du parlement n'eussent jamais été violés. Ils insistaient péremptoirement sur une entière soumission de l'armée, et ne voulaient écouter aucune proposition d'accommodement, quoique la nécessité des affaires semblât le requérir si nous voulions prévenir notre perte. Ainsi donc, bien que j'eusse résolu de retourner le plus tôt possible à mes fonctions en Irlande, mes amis m'engagèrent à différer un peu mon départ, se persuadant que je pourrais avoir assez de crédit sur les deux partis pour les porter à un accommodement. En conséquence je pris toutes les occasions qui se présentèrent de modérer les esprits des membres du parlement; et, pour ne me rendre pas suspect aux officiers, je continuai de prendre part à leurs conseils, ce que je faisais d'autant plus volontiers que la brigade d'Irlande, qui était avec le colonel Lambert, avait notifié au conseil des officiers qu'elle m'avait choisi, avec le lieutenant-colonel Walker et deux autres dont je ne me rappelle pas les noms, pour la représenter à cette assemblée.

Dans ce temps-là le colonel Lockhart, gouverneur de Dunkerque, n'ayant plus rien à faire au

dehors depuis la conclusion de la paix entre la France et l'Espagne, revint en Angleterre; il fit un jour une visite à sir Henri Vane, chez lequel je me trouvais par hasard. Il témoigna beaucoup de déplaisir des divisions qui existaient parmi nous, et nous assura que si elles n'avaient pas entravé ses négociations, nous aurions obtenu de la France et de l'Espagne tout ce que nous eussions demandé.

L'armée ayant résolu, comme je l'ai dit, de convoquer un nouveau parlement, et la chose éprouvant, même dans l'intérieur du conseil, plusieurs difficultés, l'examen en fut renvoyé au comité de sûreté qui, après l'avoir discuté quelque temps, fit son rapport au conseil des officiers, et déclara que dans son opinion la meilleure voie à prendre, pour la convocation d'un parlement, était de suivre l'ancienne coutume, imposant seulement quelques conditions soit aux éligibles, soit aux électeurs. Je vis bien qu'il était impossible que dans le temps marqué pour la convocation du parlement on eût réglé et accompli les conditions qu'on voulait imposer, et que le dessein de l'armée tendait manifestement à avoir un parlement qui permît aux gens d'épée de s'emparer du pouvoir souverain; ou s'il refusait de le faire, comme il ne serait composé que des créatures de l'armée, elle pourrait le renvoyer honteusement et se remettre en possession de la

puissance. Pour prévenir un pareil danger, je proposai au conseil des officiers d'établir clairement avant tout les bases essentielles de notre cause, et de les déclarer inviolables pour toute autorité, quelle qu'elle pût être. En cas qu'il survînt des contestations entre le parlement et l'armée touchant quelqu'un de ces points déterminés, ou ce qui pouvait en dépendre, je demandais qu'on s'en rapportât au jugement d'un certain nombre de personnes, d'une intégrité reconnue, nommées par le conseil pour prononcer en dernier ressort. Le conseil n'ayant pas fait beaucoup de difficulté à consentir à cette proposition, cela me donna le courage d'aller plus loin. Comme j'étais pleinement persuadé que si ce pouvoir était confié à des personnes honnêtes et désintéressées, les gens de bien en auraient plus de satisfaction, et le public y trouverait plus de sûreté que si la décision de toute chose était laissée à une armée mercenaire, je hasardai de présenter pour cet objet une liste de vingt-une personnes, qu'on appellerait *Conservateurs de la liberté*. Alors il fut question d'examiner les choses dont ils devraient connaître et décider; elles furent déterminées ainsi qu'il suit:

1°. Que le gouvernement républicain ne serait point changé pour celui d'un roi, ou le pouvoir d'un seul, ni par l'introduction d'une chambre des pairs;

2°. Que la liberté de conscience ne serait point violée;

3°. Que l'armée ne serait point affaiblie, ni ses chefs changés, ni la paye diminuée sans le consentement de la plus grande partie des conservateurs.

Cela décidé, il fut résolu de soumettre au vote du conseil les noms des personnes contenues dans la liste, ce qui se fit de cette manière: chaque membre ayant reçu deux morceaux de papier, on écrivit sur l'un une N pour la négative, et sur l'autre un A pour l'affirmative. Le nom du candidat ayant été proposé, chacun mettait dans un chapeau celui des deux papiers qui lui plaisait; ensuite on tirait les billets, et après avoir vérifié si leur nombre cadrait avec celui des personnes présentes, lorsque les billets marqués A se trouvaient avoir la majorité, la personne proposée était tenue pour élue; dans le cas contraire, elle était écartée. J'avais fait en sorte que les sept ou huit premiers de la liste étaient des officiers de leur parti, à la réserve du major Salloway, et sir Henri Vane, et par ce moyen les deux derniers passèrent sans opposition. Mais ensuite ils changèrent l'orde de la liste, et, contre ma volonté, mirent mon nom aux voix, je fus approuvé. Ensuite le lieutenant-général Fleetwood proposa le colonel Tichburn, qui avait proposé en dernier lieu de rétablir Richard Cromwell, et après lui le lord Warriston, qui s'était publiquement

déclaré contre la liberté de conscience, puis M. Strickland, sir Gilbert Pickering et deux à trois autres de leur faction; il voulut les faire élire à la place de sir Arthur Haslerig, de M. Wallop, du colonel Walton, du colonel Morley, de M. Henri Nevil et du colonel Monk, qui étaient ensuite les premiers sur la liste, et avec lesquels j'avais dessein de balancer le parti de Wallingford-House. Mais en mettant ces gens-là en leur place, il était clair qu'on ne voulait pas moins que s'emparer de toute l'autorité; et pour ne nous laisser aucun doute de leur dessein, ils donnèrent l'exclusion au colonel Rich, quoiqu'il fût présent, et officier distingué dans l'armée, parce qu'ils le soupçonnaient de ne pas favoriser leurs projets arbitraires. Alors la patience commença à m'échapper, et je leur dis franchement que, puisqu'ils ne prétendaient qu'à faire triompher une faction et à soumettre la nation au pouvoir de l'épée, j'avais résolu de n'avoir plus rien à démêler avec eux, et en conséquence je refusai de donner mon billet sur les noms des six ou sept personnes qui furent proposées les dernières. Mais ils achevèrent leur nombre, et firent publier les noms des vingt-un qu'ils avaient choisis pour *conservateurs de la liberté*, ainsi que la résolution qu'ils avaient prise de convoquer un nouveau parlement. Ils croyaient par là plaire au peuple; mais ils se trompèrent, car

ils ne furent approuvés d'aucun de ceux qui aimaient leur pays. Le parti des cavaliers commença à reprendre si bonne opinion de ses affaires qu'impatient de tout délai, il forma le projet de détruire l'armée à force ouverte. Dans cette vue plusieurs de ce parti, qui s'étaient enfuis au-delà des mers, revinrent secrètement à Londres, et entrèrent en confédération. Ils convinrent du temps de l'exécution de leur dessein, et désignèrent des lieux de rendez-vous, tous dans la cité ou aux environs. Mais il arriva encore cette fois que l'armée fut avertie de la conspiration. Le soir du jour qui devait précéder l'exécution, alarmée d'un pareil danger, elle envoya incontinent divers détachemens de cavalerie et d'infanterie s'emparer des lieux que les ennemis avaient marqués pour s'y assembler. Par ce moyen on en prit quelques-uns qui, à minuit, se trouvaient déjà armés de toutes pièces, dans cette partie du Temple qui touche au bord de l'eau. Quelques autres de la même compagnie passèrent par dessus les murailles, et se sauvèrent en bateau. On prit aussi dans une auberge de Londres trente chevaux avec leurs selles et pistolets, et autant d'hommes prêts à monter dessus. Il y en eut beaucoup d'autres de pris dans les différens lieux du rendez-vous où l'armée avait mis des gardes. Quelques-uns confessèrent que l'officier qui commandait le détachement posté près de l'église de

Saint-Paul, avait promis de se joindre à eux; ce qui était assez vraisemblable, parce qu'il était un de ceux qui, sans s'être jamais engagés dans notre cause, avaient été avancés par Cromwell dont ils étaient les créatures, et envoyés à Dunkerque; il en avait été rappelé depuis peu par l'armée, et, dans le conseil des officiers, avait secondé par ses votes les desseins ambitieux du parti. Quoique l'armée, par ses soins et par sa vigilance, eût assez bien dissipé cette tempête, cependant ses actions insolentes et arbitraires firent lever d'autres nuages qui la mirent en plus grand péril que jamais. En effet, bientôt après les officiers qui commandaient la flotte publièrent une déclaration contre les mesures du parti de Wallingford-House; ils récapitulaient les motifs qui les avaient engagés dans le service public, et protestaient que leur résolution était de demeurer fidèles à leur engagement. Cette déclaration parut un peu plus tôt qu'on n'avait eu l'intention de la faire paraître, à cause de l'arrivée du colonel Okey et de M. Scott sur la flotte, où ils avaient été obligés de se réfugier pour se mettre à couvert de la puissance de l'armée. Le premier était reconnu pour avoir eu la principale part au projet de se saisir de la Tour pour le compte du parlement; l'autre était non-seulement soupçonné d'y avoir trempé, mais encore de correspondre avec les généraux à Portsmouth, et avec le colonel

Monk en Ecosse. L'armée, espérant de ramener la flotte par de belles paroles et de grandes promesses, y envoya le colonel Barrow, qu'elle croyait homme fort propre à l'endormir, parce qu'on savait qu'il était estimé du vice-amiral Lawson, et, pour dire la vérité, il était digne de son estime; car c'était un homme de probité. Quoiqu'il eût été en quelque manière la dupe des artifices de l'armée, il n'était pas néanmoins dans les confidences de la cabale. Mais le vice-amiral était trop bien informé des pernicieux desseins de l'armée pour se laisser séduire et rétracter ce qu'il avait fait.

Le parti des cavaliers des environs de Londres, ayant échoué dans son projet de détruire l'armée par un soulèvement, entreprit d'en venir à bout par une autre voie, et poussa les apprentis à s'attrouper en grand nombre pour demander aux aldermen et au conseil de la cité d'employer leurs efforts à faire convoquer au plus tôt un parlement libre, n'ignorant pas quelles seraient les conséquences d'une pareille mesure dans la conjoncture présente. Il se mêla parmi eux quelques hommes du parti du Roi, à qui l'état de leur fortune ne laissait plus rien à perdre; ils les poussèrent à un tel degré de violence que l'armée jugea nécessaire d'envoyer, pour dissiper cette populace, un régiment d'infanterie sous le commandement du colonel Hewetson. Cet officier, en entrant dans la

cité, fut insulté en face. On tira des fenêtres sur ses gens, et on leur jeta des pierres de dessus les maisons. En avançant ils se trouvèrent tellement pressés par la multitude, qu'ils furent obligés de faire feu pour se mettre à couvert de la violence. Ils tuèrent trois ou quatre individus, les autres se dispersèrent pour cette fois; mais les soulèvemens étaient dès lors si fréquens dans la cité que l'armée se trouvait obligée d'y envoyer presque tous les jours de nouveaux détachemens pour les dissiper. Un de ces détachemens, commandé par le colonel Desborough, en usa si rudement à l'égard de plusieurs citoyens distingués, que toute la cité en prit de l'humeur. Les aldermen et le conseil commun, ne jugeant pas à propos de paraître protéger de semblables désordres, convinrent de présenter au conseil des officiers un écrit, où, après avoir désavoué les derniers mouvemens, ils se plaignirent qu'on eût tué leurs bourgeois et qu'on tînt des troupes dans leur cité. Ils demandèrent qu'elles fussent retirées, et la garde de la cité laissée au magistrat civil, qui, sans cela, ne pouvait pas entreprendre d'assurer la paix; enfin que l'on convoquât incessamment un parlement libre. Cet écrit fut présenté au conseil des officiers par divers membres de la cour des aldermen et du conseil commun. Lecture en ayant été faite, il fut résolu que, si les aldermen et le conseil commun voulaient se déclarer contre

la famille des Stuart, et promettre fidélité à la république sans roi, sans gouvernement d'un seul et sans chambre des lords, on leur ôterait la garnison, et qu'on laisserait la cité se garder elle-même. On leur notifia aussi qu'on avait déjà résolu de convoquer un parlement; et, pour ne laisser aux aldermen et au conseil commun aucun sujet de mécontentement, le conseil des officiers nomma six de ses membres pour conférer avec eux sur les motifs de ces résolutions, et sur la conduite que l'armée avait tenue en dernier lieu à cet égard. On me contraignit d'être un des six. Nous nous assemblâmes à Whitehall; et, après que le colonel Desborough eut employé quelque temps à faire sentir la nécessité où l'on s'était trouvé d'envoyer des troupes pour assurer la tranquillité de la cité, et qu'il se fut fort répandu en protestations d'affection de la part de l'armée envers la cité, je pris la liberté de dire que ceux qui faisaient partie de l'armée pouvaient mieux que personne les informer des intentions qu'elle avait eues dans ce qui venait de se passer, que je n'y devais pas entrer, mais que l'occasion s'en présentant, et étant du nombre de ceux qui faisaient des vœux pour la prospérité de la république, j'osais prendre sur moi de leur rappeler que nous avions tous été engagés dans la défense de nos droits et de nos libertés contre le pouvoir arbitraire; que la cité avait éminemment con-

couru à nos succès par les secours qu'elle avait fournis au parlement et à l'armée dans cette importante affaire, par où elle s'était acquis beaucoup d'honneur et l'estime des gens de bien, à sa propre satisfaction. Mais qu'elle devait considérer, d'un autre côté, qu'elle avait grandement provoqué et irrité contre elle l'ennemi commun, qui, nonobstant les caresses qu'il pouvait lui faire maintenant, et ses plus solennelles promesses de bienveillance, n'oublierait jamais les secours et l'appui que la cité avait fournis au parlement durant le cours de la dernière guerre, et trouverait indubitablement l'occasion d'en tirer la dernière vengeance. Qu'ainsi donc, si les citoyens avaient pour but le repos de la nation et la conservation de leurs biens et de leurs personnes, je les priais de ne pas se laisser tromper par nos ennemis communs, ni souffrir qu'on les engageât, sous de spécieux prétextes, à soutenir une cause dont le triomphe, non-seulement rendrait inutiles le sang et les trésors sacrifiés à la défense de nos libertés, mais nous contraindroit à subir le joug d'une servitude que nous ni notre postérité ne serions en état de supporter. Ce discours en surprit plusieurs parce qu'ils avaient pris d'autres résolutions. Mais quelques uns, et en particulier l'alderman Fowke, témoignèrent qu'ils approuvaient ce que j'avais dit, et déclarèrent qu'ils étaient résolus d'agir en consé-

quence, pourvu qu'on pût les assurer qu'ils ne seraient pas gouvernés par l'armée. Je les assurai que mes sentimens en ce point s'accordaient avec les leurs, et que je le ferais toujours connaître par mes actions. De même que je tâchais, dans toutes les occasions publiques, de persuader à nos partis divisés de s'unir pour leur sûreté commune, je ne crois pas avoir rien négligé dans le particulier pour en venir à bout. Ainsi quand j'allais voir le lieutenant-général Fleetwood, ce qui m'arrivait souvent, je ne manquais jamais de l'exhorter à faire ses efforts pour le rétablissement du parlement. Comme je lui en parlais un jour avec quelque chaleur, et lui disais que, voyant l'inutilité probable de mes efforts pour réunir l'armée et le parti du parlement, j'étais résolu de m'en retourner en Irlande, sa femme, qui entendit cela de sa chambre, et qui sut que j'étais seul avec le lieutenant-général, entra dans celle où nous étions, et commença à déplorer avec larmes la condition présente de son mari, qui n'avait, disait-elle, jamais rien fait qu'à regret contre le parlement, m'assurant qu'il n'avait rien su de l'intrigue méditée à Derby par les officiers pour faire présenter au parlement leur insolente pétition, et n'avait pris aucune part à ce qu'ils avaient fait depuis; que pour elle, elle l'avait toujours sollicité de se soumettre en toutes choses aux ordres du parlement; et que, craignant les

suites de la pétition de Derby, elle avait pris l'original et l'avait enfermé dans son cabinet, où il était encore (1). Elle me pria de différer mon voyage d'Irlande jusques à ce que les différends du parlement et de l'armée fussent accommodés,

---

(1) Le seul titre qui recommandât Fleetwood était le *don de la prière*, plus puissante selon lui, même à la guerre, que des armes matérielles et un bras de César; aussi lorsque des mouvemens de mécontentement se manifestaient parmi les soldats, il se prosternait et priait. Au milieu des discours qu'il pouvait avoir à leur faire, il se mettait à genoux et les invitait à se joindre à lui pour prier. Il jouissait, comme on peut le croire, d'une grande considération parmi les saints. C'était là ce qui l'avait fait choisir, par Cromwell, pour le second mari de sa fille aînée Bridget, veuve d'Ireton; et peut-être Bridget elle-même s'était-elle laissée toucher par ce genre de mérite approprié à ses dispositions dévotes. Mistriss Ireton était, selon les expressions d'un des hommes de la secte, « une femme au fait des tentations et aspirant à Christ; » expressions qu'il faut se garder de prendre dans le sens mondain. La fille aînée de Cromwell ne dévia jamais des principes de sa secte et des opinions politiques qui s'y rattachaient. Sa fermeté républicaine fut un des chagrins de Cromwell, à qui elle ne put pardonner son titre de Protecteur. Elle tâcha inutilement, à ce qu'il paraît, d'inspirer à son second mari quelque chose de cette énergie de sentimens qu'elle tenait du premier, et ressentit d'autant plus douloureusement la pauvreté de sa conduite, qu'elle lui était fort supérieure d'esprit et de caractère. (*Memoirs of the Cromw. fam.* etc., tom. 1, pag. 134, tom. 2, pag. 361.)

(*Note de l'Editeur.*)

disant qu'elle savait bien que j'avais du crédit parmi les uns et les autres, qu'elle espérait que je l'emploierais pour le bien des deux partis, et que je n'oublierais pas de rendre tous les bons offices que je pourrais à son mari qui, disait-elle, avait toujours témoigné beaucoup d'amitié pour moi. J'avoue que je fus touché du discours de cette dame, et j'aurais volontiers différé mon départ de quelque temps, si je n'avais pas vu clairement qu'il était impossible de réconcilier les deux partis; car l'armée, bien loin de prêter l'oreille à un accommodement, avait non-seulement résolu de convoquer un nouveau parlement, mais publié même une proclamation pour marquer le jour et le lieu de sa réunion (1). D'ailleurs, je ne

(1) Cette proclamation eut lieu le 15 décembre. Whitelocke nous apprend qu'il s'employa très-efficacement à déterminer cette mesure. Il craignait singulièrement le retour du parlement républicain, et d'un autre côté il pouvait s'apercevoir que, sous le gouvernement de l'armée, il courait risque de ne pas conserver long-temps son importance. Dans une des réunions du comité chargé de régler les conditions d'éligibilité au nouveau parlement il avait objecté, contre une proposition qu'on venait de faire, que la chose proposée était contraire à la loi et à son serment, et que si elle passait il ne pourrait sceller les writs de convocation. Alors, comme il nous le raconte lui-même, « quelques officiers répondirent que si Whitelocke ne voulait pas sceller les « writs, ils les scelleraient eux-mêmes. » A quoi il leur répli-

craignais pas peu qu'il ne s'élevât quelques désordres parmi les officiers d'Irlande, qui étaient particulièrement de ma juridiction; c'est pourquoi je résolus de partir au plus tôt, et fis savoir ma résolution au lieutenant-général qui en parut

---

qua qu'il ne demandait pas mieux que de leur rendre le sceau, qu'il était là, qu'ils pouvaient le prendre si cela leur faisait plaisir. Un autre officier dit que, « dans un temps « comme celui où l'on se trouvait, il n'était pas bon qu'un « emploi aussi important que l'était la garde du grand- « sceau, fût confié à un homme de loi, et qu'il était plus « convenable que le sceau fût confié à quelques uns de ceux « qui avaient couru les périls de la guerre et hasardé leur « vie au service de la république. » Whitelocke défendit, du mieux qu'il put, l'honneur de sa profession par l'exemple d'Ireton et de plusieurs autres qui, pour avoir étudié les lois, n'en avaient pas moins rendu de grands services à la guerre; et Fleetwood et quelques autres se joignant à lui, l'officier se tut. C'était un colonel. Quelques lignes après avoir raconté ce fait, Whitelocke commence à laisser entrevoir la perte de ses espérances. « Aucun parti, dit-il, ne jouissait de la moindre tranquillité; mais tous étaient à l'ancre, et le parti du Roi très-actif. Tout homme était guidé par son caprice ou son intérêt, et ceux qui étaient dans les affaires plus exposés que personne à de grandes inquiétudes. Plusieurs auraient désiré se trouver hors de ces chances journalières, mais ne savaient comment en sortir. Les dissentimens étaient étrangement violens et s'augmentaient chaque jour. » (Whitelocke, pag. 691 et suiv.)

(*Note de l'Editeur.*)

fort troublé aussi bien que sa femme. Le lendemain matin j'allai avec sir Henri Vane et le major Salloway à la chambre de la garde de cavalerie, à Whitehall, où les officiers-généraux avaient coutume de s'assembler, afin de prendre congé d'eux et de leur faire connaître notre mécontentement des mesures qu'ils avaient prises. Nous les trouvâmes en grand désordre parce qu'ils venaient d'apprendre avec certitude que la flotte s'était unanimement déclarée pour le rétablissement du parlement (1). Cette nouvelle avait produit en eux un si grand changement qu'ils nous

---

(1) Cette nouvelle achevait en effet d'entraîner loin d'eux tous ces gens qui restent encore attachés au pouvoir existant, quelque chancelant qu'il puisse être, jusqu'au moment où un nouveau pouvoir s'élève et devient plus apparent. Voici ce que raconte Whitelocke à la date du 22, jour où les lettres de Lawson à la cité lui annoncèrent positivement son intention de rétablir le parlement.

« La plupart des troupes cantonnées aux environs de Londres déclarèrent l'opinion où elles étaient que le parlement devait revenir siéger avec honneur, liberté et sûreté, et ceux qui jusque-là avaient été les plus ardens pour le parti de Fleetwood commencèrent à être aussi violens contre lui et pour le retour du parlement. Tout ce qui se passait inquiétait Whitelocke comme les autres, peut-être même davantage, parce qu'il soupçonnait les projets de Monk. Le lord Willoughby et l'alderman Robinson, M. G. Brown, M. Loe et d'autres, vinrent le trouver, confirmèrent ses soupçons à cet égard, et l'engagèrent à aller

témoignèrent leur empressement à se rendre aux désirs de la flotte, et pressèrent instamment sir

---

trouver Fleetwood et à lui conseiller d'envoyer vers le Roi, à Bréda, pour lui proposer de le rétablir, avec des conditions, et de gagner ainsi les devants sur Monk qui, sans aucun doute, avait intention de le ramener. Whitelocke, après y avoir sérieusement réfléchi, alla chez Fleetwood, et eut avec lui, sur ce sujet, un long et secret entretien. Il lui dit « qu'il était plus qu'évident que le projet de Monk était de ramener le Roi, et cela, sans aucune condition en faveur du parti du parlement, ce qui mettrait leur vie et leur fortune, à tous, à la merci du Roi et de son parti, qui étaient enragés contre eux, et avaient besoin de réparer leurs fortunes délabrées; que le parti presbytérien en général, beaucoup d'autres personnes, la cité et la plupart des anciens amis du parlement, étaient dans la même disposition, ainsi qu'une grande partie de l'armée; que les troupes de Londres avaient abandonné Fleetwood, ainsi que celles qui étaient dans le Nord, sous Lambert, celles de Portsmouth et de plusieurs autres lieux; que Monk tromperait facilement Haslerig et le reste des anciens membres du parlement; que tous les lords mécontens et les membres exclus entreraient et étaient déjà entrés très-activement dans ce projet. Ainsi le retour du Roi était inévitable. Whitelocke dit donc à Fleetwood que, puisqu'il fallait en passer par-là, il croyait que la prudence lui conseillait, à lui et à ses amis, de se faire les instrumens de ce retour, plutôt que de le laisser à Monk; que, par ce moyen, Fleetwood pourrait faire des conditions avec le Roi pour sa sûreté et celle de ses amis, et, jusqu'à un certain point, pour la cause dans laquelle ils avaient été engagés; mais que si la chose était laissée à Monk, il y avait pour

Henri Vane et le major Salloway de s'y rendre accompagnés de quelques-uns de leur parti pour

---

eux grand danger de tout perdre, eux et tout ce qu'ils avaient fait. Whitelocke proposa donc à Fleetwood, de deux choses l'une, ou de donner ordre à toutes ses troupes de se réunir, de se mettre à leur tête, lui et ses amis, et, lorsqu'ils auraient ainsi reconnu sur quelles forces ils pourraient compter, de prendre leur résolution en conséquence. S'ils trouvaient leurs forces peu considérables, ce que Whitelocke craignait, alors avec ce petit nombre, ils iraient à la Tour, en prendraient possession, et enverraient demander au maire et au conseil-commun de Londres de se joindre à eux et de se déclarer pour un parlement libre, ce qu'il pensait que la cité ferait volontiers, et de le fournir d'argent pour ses soldats, ce qui accroîtrait leur nombre.

« Fleetwood demanda à Whitelocke s'il se rendrait avec lui à la tête des troupes et à la Tour. — Whitelocke dit qu'il s'y rendrait. — Fleetwood demanda alors quel était l'autre moyen qu'il avait à lui proposer dans la fâcheuse situation où ils se trouvaient.

« Whitelocke répondit que l'autre parti qu'il avait à proposer à Fleetwood, était d'envoyer immédiatement quelque personne de confiance trouver le Roi à Bréda, et lui offrir ses services et ceux de ses amis pour le rétablir dans ses droits, aux conditions dont on conviendrait avec lui; et que des instructions fussent données en conséquence à la personne que Fleetwood enverrait pour cette affaire.

« Fleetwood demanda alors à Whitelocke s'il consentirait à y aller lui-même. — Il répondit qu'il irait si Fleetwood jugeait à propos de l'y envoyer. » Et après beaucoup d'autres discours sur ce sujet, Fleetwood parut tout-à-fait

traiter de cette affaire avec les commandans. Sir Henri Vane, qui était toujours prêt à s'employer au service public, accepta la commission sans hésiter, nonobstant la rigueur de la saison, car

---

décidé à envoyer Whitelocke au Roi, et le pria d'aller se préparer pour le voyage, tandis qu'en même temps Fleetwood et ses amis prépareraient ses instructions, en sorte qu'il pourrait partir le soir même ou le lendemain matin de bonne heure. En quittant Fleetwood, Whitelocke rencontra, dans la chambre précédente, Vane, Desborough et Berry qui venaient parler à Fleetwood, et prièrent Whitelocke d'attendre un moment. Whitelocke se douta de l'issue que devait avoir la conférence, et, au bout d'un quart d'heure, Fleetwood revint à Whitelocke et lui dit, avec emportement : « Je ne le puis pas, je ne le puis pas. » Whitelocke lui ayant demandé ses raisons, « ces Messieurs, dit-il, m'ont rappelé, et cela est de toute vérité, que j'avais promis de ne rien faire de pareil sans le consentement de milord Lambert. » Whitelocke répondit que Lambert était trop loin pour avoir son consentement sur cette affaire qui devait être faite sur-le-champ. Fleetwood commença à dire : « Je ne puis le faire sans lui. » Alors Whitelocke lui dit : « Vous vous perdez, vous et vos amis. » Il répondit : « Je n'y saurais que faire. » Whitelocke lui dit alors qu'il n'avait plus qu'à prendre congé de lui, et ils se séparèrent.

Le lendemain, Ingoldsby et plusieurs autres vinrent aussi trouver Whitelocke, et lui insinuèrent que dans sa situation, ce qu'il avait à faire, c'était de se rendre près du Roi avec le grand-sceau. Il s'y refusa ; et ils le quittèrent pour s'occuper « de pourvoir eux-mêmes, dit-il, à ce qui les concernait. » (Whitelocke, pag. 692.)

(*Note de l'Editeur.*)

c'était au milieu de l'hiver, et quoiqu'il fût incommodé d'un fort gros rhume. On lui donna pour collègue le major Salloway et le colonel Salmon, avec pouvoir de la part des officiers de l'armée de traiter avec ceux de la flotte. Quatre à cinq jours s'étant passés en négociations, ils revinrent faire leur rapport à leurs commettans, qui fut, autant qu'il peut m'en souvenir, qu'à leur arrivée, M. Scott avait refusé d'abord de s'entretenir avec eux, et que le colonel Okey les avait traités encore plus rudement; qu'à la persuasion du vice-amiral Lawson, ils avaient consenti enfin à entrer en conférence; mais qu'ils se montraient fort éloignés d'écouter aucune proposition avant le rétablissement du parlement, insistant sur la soumission absolue de l'armée.

Il survint une autre difficulté au sujet des commissaires que la flotte devait nommer pour traiter en nombre pareil avec ceux de l'armée, du rétablissement du parlement; le vice-amiral ayant proposé sir Henri Vane, le major Salloway, M. Scott et lui-même, M. Scott récusa sir Henri Vane et le major, comme trop favorables aux intérêts de l'armée. Mais la prudence et la modération du vice-amiral Lawson levèrent ces difficultés, et ramenèrent M. Scott. Les officiers de l'armée remercièrent sir Henri Vane et les autres commissaires des peines qu'ils avaient prises, et du bon service qu'ils leur avaient rendu; ce qui

me fit concevoir quelques espérances d'un prompt accommodement, puisqu'il semblait que l'armée n'avait plus qu'à nommer ses quatre commissaires, ce qu'elle remit à l'après-midi. Mais ces gens-là étaient tellement mûrs pour la destruction, la raison les avait tellement abandonnés qu'ils ne surent pas profiter de cette occasion; et au lieu de nommer des commissaires pour traiter du rétablissement du parlement, ils mirent en œuvre tous les moyens imaginables pour faire ordonner dans le conseil des officiers la convocation d'un nouveau parlement; si bien qu'un des principaux me dit l'après-midi qu'il avait changé de sentiment, et qu'il était pleinement convaincu que le rétablissement du parlement était le pire remède qu'on pût appliquer aux maux de la nation. Dès qu'ils eurent pris cette résolution, je me déterminai à faire sans retard mon voyage d'Irlande. Après avoir fait tous les préparatifs nécessaires à mon départ, j'allai à la chambre où s'assemblait le conseil des officiers, et leur dis franchement que les mesures qu'ils avaient résolues, s'ils y persistaient, amèneraient infailliblement leur perte et peut-être celle de l'Angleterre. Sur cela le colonel Desborough me tira à part, et me proposa pour expédient, de choisir soixante personnes des plus gens de bien et des plus capables de l'ancien parlement, pour composer le sénat choisi, qui aurait voix négative sur

les décisions de la chambre représentative. Je répondis à cela que j'espérais que les membres du parlement n'avaient pour but que le bien public, et non de se pousser dans les grandes charges; mais que si l'on pouvait supposer que ce fût la maladie de quelques uns, l'expérience qu'ils venaient de faire de l'inutilité et de la vanité de l'autre chambre qui s'était rendue l'objet du mépris et de la pitié, leur ferait prendre garde à ne pas marcher sur ses traces, et à ne pas entrer en contestation et en concurrence avec ceux qui représentaient le corps entier de la nation, sans autre appui que celui de l'armée, de l'infidélité de laquelle ils avaient déjà des preuves évidentes. Le même jour, dans la soirée, le lieutenant-colonel Walker, que j'avais prié d'aller à Wallingford-House pour être informé avant mon départ de la dernière détermination, me dit qu'on avait encore changé d'avis, et qu'on s'était enfin résolu à rétablir le parlement, disant, pour raison d'un si grand changement, que le lieutenant-général Fleetwood avait été la nuit précédente dans un grand trouble d'esprit, en faisant réflexion aux malheurs qui s'ensuivraient s'ils persistaient dans leur première résolution. Mais la plupart des gens croyaient que la véritable raison d'un si prompt changement, c'est qu'ils venaient d'apprendre que les troupes qu'ils avaient envoyées pour assiéger Portsmouth s'étaient soumises aux généraux du

parlement maîtres de cette place; en sorte qu'ils commençaient à désespérer de pouvoir se soutenir plus long-temps en opposition avec le parlement. Voici de quelle manière ces troupes désertèrent le parti de l'armée. Elles pensaient en général, et surtout la cavalerie qui était commandée, en l'absence du colonel, par le major Bremen, major du régiment de Rich, que les sujets de contestation qui existaient entre les partis n'étaient pas assez importans pour autoriser des actes d'hostilité. Ce major ayant sondé les soldats, et en ayant instruit plusieurs de leur devoir, donna avis de ce qu'il avait fait au colonel qui, voyant que les officiers de la flotte, et plusieurs de l'armée, souhaitaient le retour du parlement, partit secrètement de Londres et se rendit à son régiment. Arrivé devant Portsmouth, et trouvant la cavalerie et l'infanterie disposées comme il le fallait pour l'accomplissement de son dessein, il fit savoir ses intentions à sir Arthur Haslerig et aux autres commandans de la place; ceux-ci ayant fait ouvrir la porte, le colonel Rich et ses troupes qui avaient jusqu'alors assiégé la place, y entrèrent et se joignirent aux généraux du parlement. Lorsque la nouvelle de cet événement fut arrivée à Londres, le parti de l'armée convoqua pour le lendemain matin un conseil d'officiers, composé non-seulement des officiers des troupes réglées, mais aussi de ceux de la milice, et leur proposa

de signer un acte par lequel ils s'engageraient à se soutenir mutuellement, nonobstant le retour du parlement. Les officiers ne parurent pas disposés à signer cet écrit; on ne l'exigea donc pas absolument, mais on leur permit d'y donner leur approbation par la voie des suffrages. Alors il passa sans beaucoup d'opposition. Pendant qu'on délibérait là-dessus, on apporta des lettres au lieutenant-général Fleetwood. Après les avoir lues, il me tira à part, et m'en ayant dit le contenu, il me les donna et me pria de les garder sans en rien dire à personne. Ces lettres portaient, en substance, qu'une partie de l'armée d'Irlande s'était emparée du château de Dublin, qu'on avait arrêté le colonel Jones qui commandait en mon absence, qu'on s'était assuré des commissaires, et qu'on avait publié en faveur du parlement une déclaration dont ces lettres contenaient la copie. On y faisait connaître les motifs de cette démarche, fondée, disait-on, sur le désir qu'on avait de délivrer la nation du gouvernement de l'épée, qu'on paraissait évidemment vouloir établir, non-seulement en Angleterre, mais aussi en Irlande, et à quoi travaillaient ceux-là même qui avaient signé la dernière adresse présentée au parlement, et envoyée par leur commandant en chef, comme les auteurs de la déclaration jugeaient à propos de m'appeler. Ils reconnaissaient la faute de ceux qui avaient fait violence à l'autorité civile, et ne

s'épargnaient pas eux-mêmes sur la part qu'ils avaient prise aux mesures qui l'avaient privé de l'exercice de sa légitime puissance, promettant à l'avenir d'obéir à ses ordres, et déclarant leur résolution de se joindre aux généraux qui étaient à Portsmouth, au colonel Monk et au vice-amiral Lawson, pour le faire rétablir. Après avoir lu cette déclaration, trouvant qu'elle était conforme à ce que je pensais des affaires publiques, et signée par mon beau-frère le colonel Kempson, et par plusieurs autres d'une probité reconnue, je ne pus m'empêcher de lui donner mon approbation. Mais en réfléchissant qu'elle était aussi signée par le colonel Théophile Jones, qui avait toujours été parmi nous un des principaux instrumens du mal, par le colonel Bridges et autres qu'on avait vus très-actifs à soutenir l'usurpation des Cromwell, je ne savais quel jugement j'en devais porter. Cependant, voyant les choses en train de s'accommoder en Angleterre, je me déterminai à partir au plus tôt pour repasser en Irlande, afin de les encourager si leurs intentions étaient justes et honnêtes, et de tâcher de les faire rentrer dans le devoir s'il en était autrement. Ayant donc pris congé de mes amis et de mes parens, je partis de Londres, et, sur le chemin de Chester où j'allais m'embarquer pour repasser en Irlande, je reçus, par un exprès que me dépêchait mon beau-frère Kempson, une lettre

où il m'apprenait que les principaux auteurs de la surprise de Dublin étaient le colonel Bridges, le lieutenant-colonel Warren, le major Warden, le major Warren, le capitaine Joyner et le colonel Théophile Jones. Ils s'étaient assemblés à Dublin sous prétexte de demander un conseil général d'officiers, afin de pouvoir bien recueillir et représenter ce que l'armée pensait des affaires publiques. Les officiers qui avaient l'administration des affaires en Irlande ayant refusé de satisfaire à cette requête, ceux qu'on vient de nommer résolurent d'exécuter leur dessein; et, après avoir gagné la plus grande partie d'une compagnie d'infanterie qui était à l'arsenal près de la porte de fer du château, ils envoyèrent trois soldats des plus connus du sentinelle le prier de leur ouvrir la porte, sous prétexte de quelques affaires qu'ils disaient avoir dans le château. Mais aussitôt que le sentinelle eut ouvert la porte, les trois soldats s'emparèrent de lui, et, incontinent après, le reste de leurs confédérés, commandés par le major Warden, entrèrent et surprirent la garde. S'étant ainsi emparés du château, ils s'assurèrent du colonel John Jones, et envoyèrent le major Warren prendre sous sa garde M. Corbet et le colonel Tomlinson, qui étaient les deux autres commissaires; il les arrêta comme ils sortaient de l'église. Mon beau-frère occupait alors mon appartement au château, et ne sut rien de cette

action que quand les principaux intéressés vinrent lui dire ce qui s'était passé, le priant de se joindre à eux, ce qu'il jugea à propos de promettre. Ils envoyèrent ensuite avertir sir Hardress Waller du succès de leur entreprise, et le prièrent de les seconder, quoiqu'il n'eût rien su de leur dessein. Mon beau-frère m'apprenait en même temps que, bien qu'il eût contribué à faire rédiger le manifeste de ce parti le plus avantageusement qu'il avait pu pour l'intérêt public, il était néanmoins si mécontent de l'esprit et des principes de ces gens-là qu'on avait eu bien de la peine à le résoudre à le signer. La cavalerie qui était dans la ville s'était jointe pour la plupart à cette cabale; mais une compagnie d'infanterie du régiment de Lawrence s'étant assemblée sur cette alarme, et ayant été sollicitée de se joindre aux conjurés en faveur du parlement, répondit qu'elle ne savait quel parlement ils entendaient, mais qu'elle était résolue d'être fidèle au parlement et à moi le commandant en chef. La plupart des troupes d'Irlande se déclarèrent ensuite dans le même sens; et sir Hardress Waller pria mon beau-frère de me faire savoir qu'il était prêt à sacrifier sa vie et risquerait tout en cette affaire pour l'amour de moi. Afin qu'il ne manquât rien du côté des protestations, le major Warden même dit à mon beau-frère que, bien qu'il eût passé dans mon esprit pour un cavalier, je le trouverais néanmoins aussi fidèle à la république

que personne. Mon beau-frère me manda toutefois que, nonobstant tout cela, il doutait fort de la sincérité de leurs intentions, d'autant plus que sir Charles Coote s'était emparé de Galloway, et avait chassé le colonel Sadler qui en était gouverneur; qu'il avait fait arrêter le major Ormisby, honnête et brave officier, et assemblé un corps considérable de cavalerie et d'infanterie, composé pour la plupart d'Anglais irlandais. Il concluait de tout cela qu'il n'y avait point de temps à perdre, et que je devais repasser incessamment. Ayant reçu cette relation des affaires d'Irlande, et persuadé que sir Arthur Haslerig allait avoir beaucoup de crédit dans les affaires publiques, je lui envoyai copie de ma lettre, et le priai instamment de prendre garde à ne se pas laisser séduire aux belles promesses et spécieux prétextes, et à ne pas fortifier des gens sur lesquels il n'avait jamais pu et ne pourrait, selon toute apparence, jamais bien compter.

Avant de partir de Chester j'allai prendre congé du colonel Croxton, gouverneur de la place, qui me donna, comme il avait toujours fait, toutes les démonstrations possibles de zèle pour la république. De là je me rendis à Beaumaris, où je trouvai un vaisseau de guerre de trente pièces de canon, commandé par le capitaine Aldworth. Quoique je n'eusse point d'ordre d'aucune puissance supérieure, cependant le capitaine me pro-

mit, s'il pouvait sortir du port, de mettre à la voile pour l'Irlande le lendemain matin. Il le fit comme il l'avait promis, et nous mouillâmes le jour suivant dans la baie de Bullock, vis-à-vis de ma maison de Monckton. Mais, ne croyant pas qu'il fût de la prudence d'aller à terre sans être mieux informé de l'état des affaires, j'écrivis à sir Hardress Waller et aux autres officiers pour leur apprendre que le parlement ayant été rétabli selon le désir qu'ils en avaient témoigné dans leur dernière déclaration, à laquelle mes opinions se trouvaient tout-à-fait conformes, j'étais venu me joindre à eux, et leur aider à achever les choses pour lesquelles ils s'étaient déclarés. Notre député avocat fut le porteur de ma lettre. Au départ de la chaloupe le capitaine Aldworth fit tirer son canon; ce qui fut, à ceux de Dublin, le signal de mon arrivée. Au retour de la chaloupe mon beau-frère, accompagné de plusieurs officiers, vint à bord et me dit que les affaires étaient en beaucoup plus mauvais état que lorsqu'il m'avait écrit en Angleterre; que sir Charles Coote avait pris le dessus; qu'avec un ou deux autres il faisait tout ce qu'il voulait dans le conseil des officiers; et que tous ceux qui avaient été déplacés pour leurs débauches et leur mauvaise volonté s'étaient joints à lui. Par là, divers officiers connus pour leur attachement à la cause publique avaient été obligés de quitter leurs

postes, et de remettre leur garnison aux créatures desir Charles; le colonel Brayfield, gouverneur d'Athlone, ayant refusé de lui rendre cette place, il l'avait investie, et par ses manœuvres auprès de quelques hommes de la garnison, en les assurant faussement que le gouverneur était prêt à les lui livrer, il les avait portés à ouvrir les portes du château, et à le remettre lui-même entre ses mains; encouragé par ce succès il avait marché vers Dublin avec un corps considérable de cavalerie auquel il avait distribué une grosse somme d'argent pour le mieux attacher à ses intérêts; plusieurs de ses alliés avaient, en divers endroits du pays, obtenu les mêmes avantages; le colonel Edmond Temple entre autres s'était emparé de Carlo, dont le colonel Pretty était gouverneur; le capitaine Lisle avait dépossédé le lieutenant-colonel Desborough de Drogheda; le major Wilson s'était emparé de Limmerick, dont j'avais donné le gouvernement au colonel Nelson; le major Stanley, à qui j'avais permis, à sa requête, de demeurer dans la citadelle de Colonmel jusques à ce que sa femme, qui était grosse, fût accouchée, s'était servi de l'occasion pour se saisir de cette place; le colonel Cooper, auquel j'avais confié dans le nord le commandement de quelques forces, était tombé malade de cette dernière révolution, et en était mort; son

lieutenant-colonel avait été arrêté par une partie de ses propres soldats et amené prisonnier à Dublin, où on leur avait donné pour récompense une somme d'argent; enfin le lieutenant-colonel Fowke, soutenu du parti des cavaliers, s'était emparé de Youghall. Mon beau-frère me dit aussi que sir Charles Coote et ceux qui s'étaient emparés de l'autorité avaient eu le crédit, dans le conseil des officiers, de faire passer, à la pluralité des voix, qu'on ne me recevrait point en qualité de commandant en chef jusques à ce que le bon plaisir du parlement là-dessus leur eût été notifié, soutenant que j'étais ennemi du parlement, et dans les intérêts de l'armée. Cependant le colonel Phair, gouverneur de Corke, le colonel Saunders, gouverneur de Kinsale, le colonel Richards, gouverneur de Wexford, et le lieutenant-colonel Arnop, gouverneur d'Inniskillin, s'étaient déclarés pour le parlement, mais refusaient d'obéir aux ordres de ceux de Dublin. Telle était la confusion où se trouvaient les affaires d'Irlande. Deux partis se regardaient l'un l'autre comme ennemis; tous deux se déclaraient pour le parlement. D'après cet avis, et entièrement convaincu des mauvaises intentions de ce parti, quelque soins qu'il prît de déguiser ses actions sous des prétextes spécieux de zèle pour le parlement, ne pouvant faire pour le public ce que j'aurais souhaité, je résolus au moins de remplir,

autant qu'il m'était possible, les devoirs de la mission que m'avait confiée le parlement. J'écrivis donc aux commandans des garnisons et aux officiers des régimens sur la fidélité desquels je pouvais le plus compter. Je leur apprenais que le parlement était rétabli dans l'exercice de son autorité, les assurais de la constance de mes sentimens à cet égard, et de ma résolution de ne m'en point détacher, les requérant, au nom de leur attachement à la cause de Dieu et de leur patrie, de demeurer fidèles au parlement, et de se séparer de ceux qui, sous prétexte de se déclarer pour lui, s'étaient emparés de l'autorité dans le dessein de le perdre et de rétablir parmi nous la puissance arbitraire. Je leur ordonnais en même temps de s'assembler en force, s'il était possible, de se défendre contre ceux qui oseraient les attaquer; et, s'ils venaient à être vaincus, de se retirer du côté de Munster, où je tâcherais d'aller à leur secours avec ce que je pourrais assembler de troupes, leur promettant de justifier le refus qu'ils feraient d'obéir à ceux qui n'étaient point autorisés du parlement ou de moi; je mis mes lettres entre les mains d'un nommé Mildmay, qui était venu avec mon beau-frère, avec ordre de les rendre à leur adresse, ce qu'il me promit de faire fidèlement. Le lendemain matin un de mes domestiques, que j'avais envoyé acheter quelques provisions, revint à bord, et me dit

qu'aussitôt que ceux de Dublin avaient eu avis de mon arrivée, ils avaient envoyé chez moi un détachement de cavalerie avec ordre de s'emparer de moi; et que ne m'ayant pas trouvé il avait marché du côté de la mer, où il s'était mis en embuscade, dans l'espérance de me surprendre quand je viendrais à terre. Malgré cela notre chaloupe, bien équipée et bien armée, revint à bord avec des provisions sans aucun accident. Le jour suivant nous vîmes un vaisseau qui venait d'Angleterre. Il se trouva que c'était le paquebot. J'ouvris la malle et y découvris plus clairement ce que je soupçonnais déjà, principalement dans une des lettres qui étaient adressées au colonel Théophile Jones. On y touchait quelques mots des affaires de Charles Stuart, avec ce correctif : « mais ne parlons plus de cela jusqu'à l'été prochain. » Je retins cette lettre et quelques autres, et rendis le reste au maître du paquebot pour le porter à la ville. Vers midi le capitaine Lucas vint à bord avec la réponse à la lettre que j'avais écrite le jour précédent aux officiers de Dublin. Ils témoignaient beaucoup de joie du rétablissement du parlement, et m'informaient de la résolution que leur conseil avait prise contre moi sur le soupçon que j'étais entré dans les intérêts de l'armée au préjudice du parlement. Ils m'apprenaient en même temps qu'ils avaient envoyé un message aux généraux du parlement pour avoir des ordres d'eux ou

du parlement sur la conduite qu'ils devaient tenir dans la suite, me priant, en attendant, pour éviter les inconvéniens, de me retirer en Angleterre, et protestant qu'ils étaient prêts à m'obéir comme à leur commandant en chef aussitôt que la volonté du parlement ou de ses généraux leur serait connue. Le même messager me donna aussi copie d'une lettre du colonel Monk au colonel John Jones, trouvée, me dit-il, entre les papiers du colonel lorsqu'il avait été arrêté. Monk s'efforçait, dans cette lettre, à le persuader de son attachement pour la république, et protestait solennellement qu'il était résolu d'être fidèle au parlement, et de s'opposer jusqu'à la mort à l'établissement d'un Roi, du gouvernement d'un seul, ou d'une chambre des lords. Le capitaine Lucas étant prêt à s'en retourner à Dublin, je le chargeai de ma réponse aux officiers. J'en appelais à leur conscience de mon zèle et de mon attachement pour le parlement, et leur disais que le devoir de ma charge ne me permettait pas de retourner en Angleterre dans une pareille conjoncture; que j'avais reçu ma commission du parlement, et que je ne voyais pas qu'elle m'enjoignît d'obéir à des gens qui, pour la plupart, n'en avaient point de lui; que j'étais résolu de poursuivre, autant que je le pourrais, le but dans lequel ma commission m'avait été confiée, qui était de servir le parlement. Je les requérais

de s'abstenir de me traverser, s'ils ne voulaient pas se rendre responsables du sang qui pourrait se répandre dans cette contestation. J'informai le capitaine Lucas de la substance de ma lettre. Sur quoi il me proposa, puisque j'avais la conscience de mes bonnes intentions, et que notre but était le même, d'aller trouver les gens de Dublin, de dissiper leurs soupçons et d'accommoder ainsi notre différend. Je lui dis que j'étais trop bien informé de leurs principes et de leurs desseins pour m'aller mettre entre leurs mains. « Vous ne nous croyez donc pas, répliqua-t-il, dans les intérêts du parlement? — Non assurément, répondis-je, et il m'est évident que le dessein de ceux qui gouvernent le conseil des officiers, quoique couvert, quant à présent, d'un prétendu attachement pour le parlement, est de le perdre ainsi que ses partisans, et d'élever sur le trône le fils du dernier Roi. »

Voyant donc que le passage à Dublin m'était fermé, et n'ayant pu recevoir les nouvelles provisions que j'avais envoyé quérir, et que les ennemis, car ils s'étaient déclarés tels, n'avaient pas voulu permettre qu'on portât à bord, je résolus de tenter si je ne pourrais point être admis dans quelque autre place sur la côte, espérant que le parlement lèverait bientôt les prétendues objections de ceux qui feignaient de me prendre pour un de ses ennemis; et voulant du moins, en

cas qu'il abandonnât le soin de sa propre sûreté, au point de laisser l'autorité entre les mains de ces usurpateurs, me donner la satisfaction d'avoir fait tout ce qui était en mon pouvoir pour remplir la mission qui m'avait été confiée. Mais avant de quitter la baie de Dublin, j'envoyai par le paquebot, en Angleterre, un parent de ma femme avec des lettres pour le parlement, auquel je rendais le meilleur compte que je pouvais de l'état des affaires d'Irlande, et demandais des instructions sur la conduite que je devais tenir dans une conjoncture si délicate, l'assurant en même temps que, comme je n'avais pas recherché l'emploi qu'il m'avait fait l'honneur de me donner, de même j'étais prêt à le quitter s'il jugeait à propos de me rappeler. A ces lettres j'en ajoutai d'autres pour sir Arthur Haslerig et pour M. Scott, avec des copies de quelques unes de celles que j'avais interceptées, arrivant d'Angleterre pour les gens de Dublin. Après avoir dépêché le paquebot nous mîmes à la voile pour Duncannon, dont j'avais donné le commandement à un capitaine Skinner, en qui j'avais beaucoup de confiance, et le lendemain matin nous fûmes vers les huit à neuf heures, en vue de la terre, près de Wexford. Arrivés à une lieue de Duncannon, et ne sachant en quelles mains pouvait être tombée la place dans cette étrange révolution des affaires, j'envoyai un messager au capitaine Alland, que

j'avais fait gouverneur du fort qui est sur le passage, pour avoir de ses nouvelles et être informé de l'état de la place. Le lendemain notre messager revint avec le capitaine et deux ou trois autres officiers qui me dirent que, bien qu'on eût tout essayé pour faire remettre le fort de Duncannon entre les mains des gens de Dublin, le capitaine Skinner avait constamment refusé d'obéir à d'autres ordres qu'à ceux du parlement ou aux miens. Il m'apprit en même temps que le colonel Richards, gouverneur de Wexford, le colonel Phair, gouverneur de Corke, et le colonel Saunders, gouverneur de Kingsale, en avaient usé de même, et qu'il espérait que ceux de Waterford se déclareraient aussi pour moi, ayant promis de le faire quand je serais arrivé. Mais on avait fait peur au commandant de Kilkenny; il s'était démis du gouvernement, et le lieutenant-colonel Hurd, renvoyé précédemment pour sa vie désordonnée et sa malveillance envers la cause publique, avait été mis à sa place. D'après ces renseignemens je mis pied à terre à Duncannon dès le même soir, et j'y fus reçu avec de grandes démonstrations de joie par le capitaine Skinner et la garnison. On tira toute l'artillerie du fort, à laquelle répondit celle de notre vaisseau de guerre qui était dans le port; et par ce moyen les gens de Waterford furent avertis de mon arrivée. Incertain de l'issue de cette affaire, je visitai la

place, et ne l'ayant pas trouvée assez bien pourvue ni de garnison, ni de provisions, je mis tous mes soins à y suppléer du mieux qu'il me fut possible. Un des officiers s'étant engagé d'amener la plus grande partie d'une compagnie d'infanterie du régiment de Stephens, je le fis sortir pour y travailler. J'envoyai aussi un homme à mes fermiers de Bally Magger, dont nous n'étions pas éloignés, pour leur dire de nous faire passer du blé, du bœuf et autres choses nécessaires. Je ravitaillai notre vaisseau de guerre qui était presqu'au bout de ses provisions, et j'empruntai diverses sommes d'argent de mes amis du voisinage, sachant que l'argent est singulièrement utile dans les dernières extrémités. Après quoi j'écrivis au colonel Leigh, gouverneur de Waterford, et aux autres officiers de la garnison auxquels j'appris le rétablissement du parlement, et mon arrivée à Duncannon, où je venais pour employer leurs services; je les requérais donc de me prêter leur assistance. J'écrivis aussi dans le même sens au colonel Puckle, gouverneur de Ross, et j'envoyai des exprès au colonel Richards, au colonel Phair et au colonel Saunders pour les exhorter à continuer d'agir comme ils avaient fait jusqu'alors. J'eus une réponse honnête de Waterford. Elle me fut apportée par des officiers de la garnison qui me vinrent voir; mais je n'en pus rien tirer de positif relativement au contenu de ma lettre; et

comme je continuai à les presser de se déclarer, ils m'envoyèrent le capitaine Bolton et trois autres officiers pour me prier de les éclaircir sur le bruit répandu que j'étais ennemi du parlement; je le fis du mieux que je pus, et ils se retirèrent contens en apparence. Cependant le colonel Temple eut ordre de venir bloquer le fort de Duncannon avec quelque cavalerie. Lorsqu'il se fut emparé des avenues, un de ses partis arrêta des paysans qui menaient du bétail pour la garnison. Voyant cela, et n'ayant point de cavalerie à leur opposer, j'envoyai un détachement d'infanterie avec ordre de prendre le plus court chemin, et d'aller se poster à un défilé où l'ennemi devait passer pour s'en retourner. Quoique les nôtres arrivassent trop tard pour reprendre le bétail, ils firent en sorte néanmoins d'amener au fort divers cavaliers qui m'assurèrent qu'ils n'étaient venus contre nous que pour obéir aux ordres de leurs supérieurs, bien fâchés des différends qui étaient entre nous. Ils reconnurent qu'ayant long-temps servi sous moi, ils auraient mieux aimé continuer à recevoir mes ordres que ceux de quelqu'autre commandant que ce fût. Ils ajoutèrent que comme ils apprenaient que les partis attendaient que le parlement s'expliquât sur les affaires publiques, ils promettaient de se retirer de devant le fort, et de ne plus agir contre nous. On peut

voir par là combien les troupes étaient peu disposées de part et d'autre à en venir aux actes d'hostilité. Ce n'est pas en effet chose aisée à des hommes placés dans une situation vulgaire et mal instruits des affaires publiques, de démêler si promptement leur devoir au travers des spécieux prétextes dont se revêt chaque parti. Mais la cabale de Dublin, résolue de pousser ses mauvais desseins par la violence, si elle n'en pouvait venir à bout par la fraude, déplaça, de son autorité usurpée, tous les officiers d'état-major de l'armée, à la réserve du major Edouard Warren, et la plupart de ceux qui avaient commission du parlement, mettant à leur place les plus vicieux et les plus mal intentionnés qu'elle pût trouver. Ensuite elle fit courir le bruit que sir Charles Coote venait m'assiéger à Duncannon avec une armée considérable. Elle en tira cet avantage qu'à Waterford nos ennemis prirent courage pour se déclarer hautement, et que nos amis, incertains de l'événement, n'osèrent lever la tête. Le colonel Leigh, gouverneur de la place, commença à se ranger ouvertement du parti de ceux de Dublin, soit qu'il y fût déterminé par un motif de haine contre moi, qui lui avais reproché autrefois de favoriser l'usurpation de Cromwell, soit par une disposition naturelle à suivre son intérêt, qui le portait toujours à se joindre au parti le plus prospère. Cependant

étant anabaptiste il aurait dû considérer qu'il ne devait pas se flatter de beaucoup de faveur auprès des grands personnages de la faction de Dublin.

Les ennemis, comme on l'a déjà dit, étaient sous les murs de Duncannon, et le capitaine Scott, fils de M. Scott, membre du parlement dont j'ai souvent eu occasion de parler, m'écrivit pour me faire savoir que, chargé par les officiers de Dublin de réduire Duncannon à l'obéissance du parlement, il était venu dans ce dessein. Après avoir lu sa lettre, je lui fis réponse, et communiquai la lettre et la réponse aux officiers et aux soldats de la garnison. Je lui disais que nous soutenions véritablement la cause qu'ils feignaient seulement d'embrasser pour colorer de pernicieux desseins; que j'agissais sous l'autorité du parlement, et que je tâcherais de m'acquitter fidèlement de mon devoir. Je le requérais en même temps de se retirer incessamment et de rentrer sous l'obéissance de ceux à qui il la devait, lui déclarant que, s'il s'y refusait, il en répondrait à Dieu et aux hommes. Je priais le capitaine de communiquer ma réponse à ceux qui étaient avec lui, l'assurant que j'en avais fait autant de sa lettre aux officiers et soldats de ma garnison. Pendant que ces choses se passaient, sir Charles Coote, le colonel Théophile Jones et le reste de la cabale de Dublin, envoyèrent le capitaine Campbell au colonel Monk pour lui donner

avis de leurs progrès. Sur quoi, en témoignage de joie, il fit tirer le canon de Berwick et renvoya Campbell avec des lettres pour les remercier de leurs bons services, les priant de ne point rétablir les commissaires du parlement, dont ils s'étaient assurés; mais, comme je l'ai appris depuis par des gens du parti de Coote, il ne disait rien de moi, ne sachant pas, à ce que je suppose, que je fusse en état de retarder, pour ne pas dire accrocher tout-à-fait son grand dessein, comme j'aurais fait suivant les apparences, moyennant l'assistance de Dieu, si le parlement, entraîné par l'influence des partisans de Monk dans la chambre, ne m'avait abandonné et trahi en même temps ses propres intérêts. La cabale de Dublin, désirant vivement me tirer du poste où j'étais, convoqua le conseil des officiers, où l'on rédigea une lettre pour justifier la conduite qu'on avait tenue à mon égard. Ils la firent signer, et me l'envoyèrent de la part du conseil. Ils tâchaient dans cette lettre de me diffamer avec toute la malice possible; ils m'accusaient d'avoir négligé en Irlande le devoir de ma charge, en ce que, dans le temps de la dernière violence faite au parlement, j'avais mieux aimé continuer mon voyage à Londres, que de revenir remplir mes fonctions; ils cherchaient des motifs d'accusation dans plusieurs endroits de mes lettres, qu'ils avaient interceptées. Il y en avait une, entre autres, où

j'appelais le colonel John Jones cher ami, d'où ils concluaient que j'approuvais les liaisons qu'il avait avec le parti de Wallingford-House; dans une autre je témoignais le désir que j'avais de modérer les choses entre le parlement et l'armée; ils me reprochaient cela comme un grand crime, disant qu'on devait obéir et non composer avec le parlement, ajoutant que, quand j'avais vu que je ne pouvais pas faire autre chose contre le parlement, je n'avais pas voulu attendre qu'il siégeât, et étais parti pour retourner en Irlande, un jour ou deux avant son rétablissement, où j'avais tâché de servir l'armée par le crédit que j'avais dans le parti des mécontens; qu'ayant trouvé Dublin en possession de ceux qui obéissaient aux ordres du parlement, et qui obéiraient aux miens en qualité de commandant en chef, si le parlement jugeait à propos de me continuer dans cette dignité, j'avais non-seulement refusé de repasser en Angleterre jusqu'à ce que le parlement se fût expliqué là-dessus, mais que j'avais même tâché, par toutes sortes de voies hostiles, de m'emparer de l'autorité, négligeant mon devoir au parlement, où je serais demeuré, disaient-ils, si ma mauvaise conduite ne m'avait rendu indigne de cet honneur. Après avoir lu cette lettre, je me crus obligé d'y répondre, tant pour me justifier des calomnies qu'elle contenait, que pour prévenir les effets qu'elle

aurait pu produire sur des hommes peu au fait de l'état des choses, ce qui était d'autant plus à craindre dans cette conjoncture, qu'on avait eu grand soin d'imprimer et de répandre ce libelle. Je disais dans ma réponse que ceux qui avaient intercepté mes lettres au colonel John Jones savaient bien que j'y témoignais ma désapprobation de ses liaisons avec l'armée; mais que, comme j'avais reçu des honnêtetés de sa part, et que, de plus, il avait la force en main, j'avais cru qu'il était prudent de le ménager; que c'était probablement pour la même raison que le parlement n'en agissait pas plus rondement avec eux; que, bien qu'ils prétendissent obéir au parlement, et, dans leur intérêt actuel, crussent devoir me blâmer d'avoir tâché, au milieu de la confusion où l'ambition de l'armée nous avait jetés, de modérer les choses de manière que l'autorité du parlement fût rétablie et la cause publique sauvée, je désirais ne les pas voir un jour refuser sans détour d'obéir à ses ordres, dans le dessein de renverser son autorité et de servir un parti contraire; que les raisons que j'avais eues de ne pas retourner en Irlande, sur la nouvelle des derniers troubles, étaient premièrement la certitude que j'avais qu'il était de l'intérêt du parlement et de l'armée de s'unir, sachant bien qu'autrement il y allait de la ruine de l'un et de l'autre, ce qui

m'avait déterminé à tenter leur réconciliation; en second lieu, la communication que j'avais reçue de la lettre que les officiers de Londres avaient écrite à ceux d'Irlande, où ils marquaient qu'ils n'avaient interrompu que pour quelque temps les séances du parlement; en troisième lieu, j'espérais avoir laissé en partant les affaires d'Irlande en bonnes mains; et, au pis aller, j'étais persuadé que l'Irlande serait nécessairement obligée de suivre la destinée de l'Angleterre. Enfin je ne doutais point qu'en retenant la brigade d'Irlande, qui était en Angleterre, dans les intérêts du parlement, je ne lui rendisse un plus grand service que je ne le pouvais faire en retenant les troupes d'Irlande dans le meilleur ordre possible; que mon dernier retour en Irlande avait eu pour motif la connaissance que j'avais de ceux qui avaient pris l'autorité en main, et l'obligation où j'étais de faire tous mes efforts pour arrêter les pernicieux desseins où j'avais lieu de croire que leurs principes devaient les engager; que je leur demandais bien pardon de n'avoir pas suivi leur conseil de m'en retourner en Angleterre, lorsque j'étais dans la baie de Dublin, tandis que je ne trouvais pas dans mes instructions l'ordre de leur obéir, et que je me sentais tout aussi convaincu de l'intention où ils étaient de se servir de leur pouvoir, sous prétexte de rendre service au parlement, pour perdre

et ruiner ses amis, que de la sincérité des efforts où je me livrais pour son service, et de l'obligation où j'étais de remplir, autant qu'il dépendait de moi, la commission qu'il m'avait confiée.

Ma lettre n'était pas encore partie que je reçus la surprenante nouvelle que le parlement avait fait passer aux officiers de Dublin un remercîment du service qu'ils lui avaient rendu en se déclarant pour lui. Une semaine après ou environ, je reçus une lettre signée de William Lenthall, orateur du parlement, qui me priait par son ordre de venir rendre compte à la chambre de ce qui s'était passé en Irlande, afin qu'ensuite on pût prendre des mesures capables d'assurer en ce pays-là les intérêts de la cause publique. J'appris qu'on avait écrit dans le même sens au colonel John Jones, au colonel Tomlinson et à M. Miles Corbett, commissaires du parlement en Irlande. Je vis bien, par ces lettres, que le parlement en était réduit à de honteuses complaisances pour ceux qui avaient pris l'ascendant sur lui; c'est pourquoi je n'eus pas plutôt reçu cet ordre que je me mis en devoir d'y obéir, espérant, par le compte que je rendrais de l'état des choses, éveiller sa sollicitude, et, à moins qu'il ne fût entièrement infatué, lui persuader de se précautionner de bonne heure contre les dangers qui le menaçaient si visiblement d'une prompte destruction. L'en-

nemi croyait que je lui remettrais le fort de Duncannon, et usa de toutes sortes d'argumens pour m'y déterminer; mais je refusai d'écouter la proposition, et lui fis savoir que les lettres que j'avais reçues indiquaient plutôt la marche contraire; et que, si le parlement sentait, comme il le devait, ses véritables intérêts, je ne doutais pas que Duncannon ne fût une bonne place pour débarquer l'armée qu'il faudrait faire venir d'Angleterre pour les réduire sous l'obéissance. Cependant j'avais fait mouiller sous le canon deux ou trois vaisseaux, dans la résolution d'en prendre un pour repasser en Angleterre; et trouvant un vaisseau hollandais commandé par un Français, plus propre pour mon dessein, je le frétai pour mon voyage. Le capitaine Scott, le major Barrington et autres officiers des troupes qui nous bloquaient, voulurent me parler avant mon départ; à quoi je consentis volontiers. Entre plusieurs choses qui ne valent pas la peine d'être rapportées, plusieurs de ces officiers et particulièrement le capitaine Scott, quoique les uns et les autres se fussent déclarés pour le parlement, tâchèrent de justifier l'entreprise de sir George Booth, outrageant sir Arthur Haslerig et divers autres membres du parlement; et, sur ma demande s'ils combattraient contre Charles Stuart, supposé qu'il vînt à la tête d'une armée, ils ne voulurent pas s'expliquer; cependant ces messieurs

voulaient qu'on les crût les seuls et uniques défenseurs du parlement. Le capitaine Scott m'accompagna jusqu'au bord de l'eau, où prenant congé du capitaine Skinner, gouverneur de la place, et des autres officiers et soldats de la garnison, je commandai au gouverneur, en sa présence, de ne rendre le fort à personne qui n'eût ordre, du parlement ou de moi, de le recevoir, en quoi je ne doutais pas qu'il ne fût secouru de toute la garnison, ce que tous promirent. Dès que je fus embarqué, le capitaine Skinner fit faire une décharge de tout le canon de la place, en témoignage du respect qu'on avait pour moi. Comme le vent était fort bon, nous mîmes incontinent à la voile. Le lendemain au matin nous nous trouvâmes à la vue de l'île de Lundy. J'aurais bien voulu descendre à Minehead, mais la mer était si haute que nous fûmes obligés de pousser jusqu'à Milford Comb; nous y prîmes des chevaux pour moi et ma suite, et nous nous rendîmes à Barnstable, où nous couchâmes. Le lendemain nous traversâmes Axmore qui était couvert de neige, et arrivâmes avec beaucoup de peine le soir à Laystock, où j'appris que Monk était venu à Londres, et avait fait rentrer dans la chambre les membres qui en avaient été exclus. Cette nouvelle était anticipée, car la chose n'était pas encore faite. Mais nous fûmes assurés par des avis plus certains que le parlement, en raison des relations de sir

Henri Vane durant les derniers mouvemens avec le parti de l'armée, l'avait exclus de la chambre avec ordre de sortir de Londres, et, qu'après avoir censuré le major Salloway pour ce qu'il avait fait dans le même sens, on l'avait envoyé à la Tour jusqu'à nouvel ordre. Nous reçûmes avis aussi qu'on avait accordé du temps au lieutenant-général Fleetwood, au colonel Sydenham, au lord commissaire Whitelocke (1), à M. Cornelius Hol-

---

(1) Whitelocke nous rend témoins de ses perplexités; il savait, dit-il, que l'ancien parlement serait contre lui, que Scott, Nevil et quelques autres en voulaient à sa vie, et que Scott avait dit *qu'il serait pendu, le grand-sceau au cou.* Convoqué par l'orateur pour venir siéger à la chambre, il alla faire part à l'orateur de la crainte où il était que, le voyant là, on ne profitât de l'occasion pour l'accuser et l'envoyer sur-le-champ en prison. Lenthall lui dit qu'il ne croyait pas qu'on fît une telle motion contre lui, et que la chambre verrait de bon œil qu'en venant siéger il parût reconnaître son autorité. Il y alla donc, fut traité froidement par beaucoup de ses anciennes connaissances, et, malgré l'acte de présence qu'il venait de faire, ses amis lui conseillèrent de ne se pas trouver à la chambre le jour où l'on discuterait l'affaire des membres absens. Deux jours après il alla voir Haslerig, le trouva avec Nevil, et tous deux très-réservés; si ce n'est sur le compte de l'ex-comité de sûreté, dont ils parlèrent d'une manière aussi peu rassurante que peu obligeante. Whitelocke, qui voyait dans la chambre tous ceux qui avaient pris part au dernier gouvernement, et informé que le projet de quelques uns était de le poursuivre et de le faire mettre à la Tour, prit le parti

land et à M. Strickland, pour justifier leur conduite dans cette affaire. La peine où me mirent ces nouvelles ne fut pas petite, persuadé, comme je le fus, que l'exclusion de ces hommes, dont quelques uns devaient être regardés comme les principales colonnes de la chambre, menaçait de ruine tout le reste de l'édifice. Cependant comme j'avais toujours du penchant à donner un sens favorable au procédé du parlement, je me persuadai que tout cela n'était que l'effet du zèle extraordinaire de quelques personnes contre ce qui avait la moindre apparence d'attentat aux priviléges du parlement. Tandis que j'étais occupé à réfléchir sérieusement sur ces faits, un de mes domestiques m'apporta une gazette, où je trouvai, non-seulement la confirmation de ce que je viens de dire, mais aussi que le parlement avait reçu une accusation de haute trahison contre moi, contre Miles Corbett, le colonel John Jones, le colonel Tomlinson, présentée par le colonel Bridges, par le major Edouard Warren, et le capitaine Abel Warren,

---

de s'aller cacher à la campagne chez un de ses amis, renvoyant à l'orateur le grand-sceau par sa femme, qui eut ordre de ne le reporter qu'après son départ. Ici finit la carrière politique de Whitelocke, et ses *Mémoires*, fort succincts à compter de ce moment, s'arrêtent cinq mois plus tard, le 29 mai 1660, jour de la rentrée du Roi. (Whitelocke, pag. 693, 694 et 704.)

(*Note de l'Editeur.*)

et signée par sir Charles Coote. Quoique j'eusse entendu parler en l'air de ce projet d'accusation pendant que j'étais en Irlande, je ne pouvais néanmoins m'imaginer qu'ils eussent toute honte bue au point d'oser soutenir un semblable dessein. Mais ils avaient appris que calomnier à outrance était le moyen de trouver quelque créance. En ce moment, je l'avoue, si mon intérêt particulier eût été le motif qui m'avait engagé dans le service public, j'aurais tout-à-fait perdu courage, et pris peut-être pour ma propre sûreté les meilleures mesures que j'eusse pu imaginer; mais comme ma conscience me rendait témoignage que j'avais agi par de bons principes, je conclus que le parlement, qui connaissait mon innocence, ne manquerait pas de faire justice de la méchanceté de mes ennemis. Dans cette pensée je continuai mon voyage avec toute la diligence possible, prenant toujours des chevaux de poste. Aussi une personne de ma connaissance, que je rencontrai, me dit-elle que ce n'était pas la coutume de ceux qui étaient accusés de haute trahison, de faire tant de diligence pour s'aller présenter. Arrivé à Londres, je n'allai point ce jour-là au parlement, parce que j'appris que la chambre allait se séparer, et que je souhaitais de m'instruire, autant qu'il me serait possible, de l'état des affaires publiques dont j'avais été éloigné pendant si long-temps. Voici ce qui s'était passé de plus re-

marquable durant mon absence. Le lieutenant-général Fleetwood, se voyant abandonné de la plus grande partie de l'armée, avait envoyé à l'orateur les clefs de la chambre, lui faisant savoir qu'on avait retiré les gardes, et que les membres du parlement pouvaient vaquer à l'exercice de leurs fonctions. Le lieutenant-colonel Miller, qui était en possession de la Tour, avait aussi envoyé dire à l'orateur que lui et sa garnison étaient prêts à recevoir ses ordres. Les forces qui étaient aux environs de Londres avaient été passées en revue dans la plaine de Lincoln's-Inn, par le colonel Alured et le colonel Okey, et, après s'y être déclarées pour le parlement, elles avaient marché vers la maison de l'orateur qui était dans la rue de la chancellerie, et sur sa porte où il était, l'avaient salué comme leur général. L'orateur avait donné le commandement de la brigade d'Irlande aux colonels Bret et Redmain, qui avaient été renvoyés à cause de leur zèle pour l'usurpation de Cromwell, quoiqu'il fût de notoriété publique que les officiers de cette brigade, par attachement pour le parlement, avaient refusé d'en venir aux mains contre le colonel Monk, parce qu'il s'était déclaré pour lui, et s'étaient entièrement détachés de l'armée du colonel Lambert. Sir Arthur Haslerig et autres officiers qui étaient à Portsmouth, étant venus à Londres, avaient passé sur le pont et traversé la cité, où ils avaient été reçus avec

tant d'acclamations et de démonstrations extérieures de joie qu'on remarqua que sir Arthur en particulier était si enflé de tant d'honneurs qu'à peine discerna-t-il pendant quelque temps ses amis d'avec ses ennemis (1). Ma femme en fit l'expérience, car l'étant allée voir pour lui parler de moi et des affaires d'Irlande, elle le trouva fort changé à mon égard, et il lui dit que Dieu et les hommes ayant reconnu le parlement, le parlement devait employer ceux qui l'avaient reconnu. Elle répondit qu'il semblait n'avoir pas bien compris ce qu'elle lui avait dit, et l'assura qu'elle savait avec certitude que n'ayant jamais sollicité d'emploi public pendant que les temps avaient été meilleurs, j'étais fort éloigné de la pensée d'en demander dans l'état où étaient à présent les choses. Cette hauteur de sir Arthur Haslerig ne dura que peu de jours ; car, quoique le clergé, les jurisconsultes et autres malintentionnés l'eussent ménagé jusqu'alors, et lui eussent marqué plus de respect qu'à tout autre, en vue de s'en servir contre l'armée, ou contre le parti de Wallingford-House, cependant leurs craintes ne furent pas plutôt dissi-

(1) Il vint aussitôt à la chambre en habit de cheval, comme il était arrivé, après la bataille d'Edge-Hill, en habit de combat (voir les *Mémoires* de Hollis), et faisant de même beaucoup de bruit. (Whitelocke, pag. 693.)
(*Note de l'Editeur.*)

pées, et ils n'eurent pas plutôt connu leurs forces qu'ils refusèrent de se laisser diriger par lui, et se mirent à chasser de la chambre et de l'armée qui bon leur semblait. Ainsi sir Arthur connut, lorsqu'il n'y eut plus de remède, la fausseté des mesures qu'il avait prises. Quinze cents vieux officiers de l'armée furent dépouillés de leurs emplois par un comité établi pour cet effet, et leurs places remplies par des hommes pour la plupart inconnus aux soldats, ou malintentionnés pour la cause publique, ou dépourvus de connaissances militaires. Ce comité n'ôtait les emplois et ne les donnait que suivant qu'on avait favorisé ou traversé le parti de l'armée, sans entrer dans l'examen des raisons qui avaient porté les gens à l'un ou à l'autre; à quoi il aurait cependant été juste de faire attention, car il y avait des hommes qui ne s'étaient ménagés avec l'armée que pour être mieux en état de lui faire connaître son devoir, et de travailler avec plus de succès à la ramener sous l'obéissance du parlement; d'autres au contraire avaient déclamé et s'étaient déclarés contre l'armée dans la seule vue de réduire et le parlement et l'armée, par cette désunion et par le désordre qui devait naturellement s'ensuivre, à la nécessité de rentrer sous leur première servitude.

Cependant Monk ayant laissé quatre régimens en Écosse pour la garde du pays, et divisé ses

troupes en deux corps, dont l'un était commandé par lui-même, et l'autre par le colonel Morgan, se mit en marche pour l'Angleterre le 1er. janvier. Le 2 il prit ses quartiers à Wooller, où il reçut des lettres du parlement. Le 5 il arriva à Morpeth, où il trouva des gens envoyés par le conseil commun de Londres, pour le prier d'employer son influence à faire convoquer un parlement libre. Le jour suivant il entra à Newcastle, d'où il envoya un nommé Gumble qui lui servait de chapelain, avec des lettres pour le parlement et pour le conseil d'État, où les protestations d'obéissance et de fidélité n'étaient pas épargnées. Plusieurs jurisconsultes du parlement et quelques autres eurent chez l'orateur une conférence avec l'envoyé de Monk. Plusieurs habitans de la cité en firent de même chez un M. Robinson. A l'une et à l'autre de ces assemblées, Gumble reçut des assurances de faveur pour le dessein de son maître. Ayant expédié en peu de jours les affaires qui avaient été le sujet de son voyage, il alla retrouver Monk auquel il rendit compte de sa négociation. Il le trouva à Mansfield dans le comté de Nottingham. Après qu'il l'eut informé des divisions de Londres, et des dispositions des habitans, Monk marcha le lendemain à Nottingham, où il demeura dix jours. Il renvoya dans sa marche divers officiers, et mit à leur place des gens ruinés, ou de mœurs déréglées, sans

faire aucune différence entre ceux qui avaient constamment obéi au parlement, et ceux qui s'étaient déclarés contre lui. Il dépouilla de leurs emplois plusieurs officiers de la brigade d'Irlande, de ceux qui s'étaient montrés plus zélé en faveur de l'autorité civile, et leur substitua des gens qui avaient été écartés à cause de leurs vices ou pour leurs pernicieux principes. Il en usa avec si peu de ménagement que le colonel Martyn le compara en pleine chambre du parlement, à un homme qu'on avait envoyé chercher pour faire un habit, et qui était venu chargé d'outils de charpenterie; et sur ce qu'on lui dit « que tout cela n'était point propre à faire ce « qu'on souhaitait. — Qu'importe? dit-il, votre « ouvrage sera bien fait, je vous en réponds. » Cependant on ne s'était jamais déclaré pour la république plus hautement qu'alors; il fut enjoint à tous les officiers en pied de promettre fidélité à la république; le parlement dressa une formule de serment que les membres du conseil d'État devaient prêter avant d'entrer en fonctions, par lequel ils abjuraient la famille des Stuart. Personne n'était plus ardent que Monk à protester de son attachement pour le gouvernement républicain. Quelques uns de ses compatriotes de l'ouest s'étant adressés à lui pour l'engager à faire rétablir les membres exclus, il leur répondit qu'il ne le pouvait parce que, non-seu-

lement ce serait contraire à ses fréquentes déclarations, mais directement opposé à l'intérêt de la cause républicaine aussi bien qu'à celui de l'armée; et qu'ainsi, ni lui ne devait l'entreprendre, ni les autres le souffrir, car ce serait renverser totalement ce qui avait été fait pendant douze ans en Angleterre, en Écosse et en Irlande, et charger la nation du sang répandu durant ce temps-là. Il ajouta que cela ébranlerait d'ailleurs la propriété de ceux qui avaient acheté les terres, ou les biens des doyennés, des chapitres, des délinquans, de la couronne et des rebelles. Enfin, dit-il, si nous souffrions qu'on rétablît parmi nous la monarchie, après avoir si long-temps joui du gouvernement républicain, notre condition serait pire qu'auparavant, et il nous faudrait renoncer à toute espérance de pouvoir jamais reprendre la défense de notre liberté. Il leur conseilla donc de se soumettre à l'autorité du parlement, qui, leur assura-t-il, était prêt à entendre à tout ce qui serait proposé de raisonnable pour le bien et le repos de la nation. Et afin que cette réponse fût connue de tout le monde, il la fit imprimer et publier.

Le parlement, pour l'encourager dans les bonnes résolutions qu'il disait avoir prises, lui envoya, en qualité de commissaires, M. Thomas Scott et M. Luke Robinson, membres de la chambre. M. Scott était depuis long-temps en correspon-

dance avec lui ; et, après la dernière interruption du parlement, il avait rendu publiques quelques unes de ses lettres, où Monk déclarait qu'il était résolu de vivre ou de mourir avec le parlement sans Roi, sans gouvernement d'un seul et sans chambre des lords. Monk faisait en apparence sa cour à ces deux hommes, et prétendait se diriger entièrement par leurs avis (1). Quand les députés de Londres, ou les gentilshommes des lieux par où il passait, s'adressaient à lui pour le rétablissement des membres exclus, il les renvoyait à la décision du parlement auquel, disait-il, il était résolu de se soumettre entièrement. Il sollicita aussi sir Arthur Haslerig et quelques autres membres du parlement de faire renvoyer de l'armée tous les sectaires, envoyant la liste de ceux que l'armée avait maintenus dans leurs emplois depuis la dernière interruption, et soutenant qu'on ne pourrait établir une république tant que de pareilles gens seraient en pouvoir. Il n'en usa pas si à découvert au sujet des affaires d'Irlande, et il se servit du nom de sir Charles Coote. Comme il savait que j'étais en quelque réputation auprès de sir Arthur, et du parti républicain de la

(1) Ils en étaient complètement dupes, et se vantaient beaucoup de leur intimité avec lui. (Whitelocke, pag. 697 et suiv.)

(*Note de l'Editeur.*)

chambre, il se servit de sir Antoine Ashley Cooper, de M. Weaver, de M. le juge Saint-John, de M. Robert Reynolds et de quelques autres, pour obtenir à cet égard ce qu'il demandait. Ces messieurs savaient que le conseil d'état, nonobstant tous les artifices qu'on avait mis en œuvre pour me calomnier, avait arrêté qu'un rapport serait fait au parlement pour nous charger, sir Hardress Waller, le lieutenant-colonel Walker, le major Godfrey et moi, de l'administration des affaires d'Irlande. Ils savaient aussi que les deux autres seraient prêts à faire tout ce que je conseillerais d'honnête; craignant donc que le parlement n'adoptât ces conclusions, ils en firent ajourner la discussion à trois jours, durant lesquels ils firent si bien que le colonel Bridges et les deux Warren présentèrent au parlement, comme je l'ai dit, l'accusation de haute trahison contre le commissaire et contre moi. Ceux du parti de Monk, dans la chambre, en tirèrent un tel avantage que, non-seulement ils rejetèrent les conclusions du rapport, mais qu'aidés de la rhétorique des jurisconsultes, mes ennemis déclarés à cause de mes efforts pour faire réformer les abus qui se commettaient dans l'administration de la justice, ils firent voter que je serais requis de remettre le fort de Duncannon entre les mains de mes persécuteurs; quelques uns même firent la motion d'ajouter qu'en cas de refus, je serais dé-

claré traître et mis en prison; ce qui peut-être aurait aussi passé, si M. Henri Nevil, qui eut seul le courage de prendre ma défense dans cette conjoncture, n'avait parlé en ma faveur, les priant de ne point soupçonner un fidèle serviteur sur des avis sans preuves, et de ne rien faire, au préjudice de ma réputation, avant de m'avoir entendu, ne doutant pas qu'alors je ne prouvasse que tous mes efforts avaient eu pour objet le service du parlement. Mais je ne fus pas seul emporté par ce torrent. Sir Arthur Haslerig lui-même, s'étant séparé de sir Henri Vane et du major Salloway, ses deux meilleurs et plus habiles amis, commença à perdre du terrain, et ce qu'il disait dans la chambre ou ailleurs ne servait plus de rien. Quoiqu'ils ne trouvassent pas de prétexte pour le chasser, comme les deux autres, cependant, après l'avoir rendu insignifiant dans le parlement, ils résolurent de ne pas lui laisser plus de crédit à l'armée. On arrangea que Monk écrirait au parlement que, pour sa plus grande sûreté, les troupes stationnées à Londres ou aux environs, dont le nombre s'élevait, tant cavalerie qu'infanterie, à près de huit mille hommes, feraient place à celles qu'il avait avec lui; il eut même la hardiesse de nommer au parlement certains régimens dont il demandait principalement l'éloignement, entre lesquels était le régiment de cavalerie de sir Arthur Haslerig. Le parlement était devenu

de si bonne composition que, quoiqu'il parût visiblement que le dessein de Monk était de le perdre, cependant, non-seulement il en fut cru sur sa simple parole et sur ses vaines protestations, mais il fut obéi comme s'il eût été le supérieur du parlement, et on ordonna que tout ce qu'il souhaitait serait exécuté. Malgré cette triste situation des affaires, croyant de mon devoir de me justifier des imputations portées contre moi, et de faire valoir, pour le service du public, le peu de crédit qui me restait, je résolus de prendre ma place au parlement. En conséquence j'allai, accompagné de M. Henri Nevil, trouver sir Arthur Haslerig à Whitehall, où je lui rendis sommairement compte de ce que j'avais fait depuis la dernière fois que je l'avais vu, de mes efforts en Irlande pour le service public, de l'état des affaires en ce pays-là, des principes et de la conduite de ceux qui s'y étaient emparés de l'autorité, et de la disposition où auraient été les soldats et la plupart des officiers de cette armée de servir fidèlement et utilement le parlement, s'il avait été fidèle à lui-même et à ses propres intérêts. Je lui dis aussi mon sentiment sur la mesure injuste que le parlement venait de prendre contre moi, et qui semblait être un si étrange retour pour mes fidèles services que, si c'était des hommes que j'attendisse ma récompense, j'aimerais mieux servir le Grand Turc. Je lui dis enfin que, pour ne

pas me manquer à moi-même, et pour justifier mon innocence, si je ne pouvais faire d'autre bien, j'étais résolu d'aller le jour suivant au parlement, le priant, aussi bien que M. Nevil, de me dire de quelle manière ils croyaient que je devais agir. Sir Arthur Haslerig ne voulut entrer en aucune explication sur les derniers événemens, disant qu'il était trop tard pour revenir sur le passé. Il nous apprit ensuite le piége où ses ennemis avaient voulu l'envelopper en faisant proposer par Monk d'éloigner son régiment de Londres, ce qu'ils regardaient comme un moyen de le brouiller avec Monk. Il nous dit comment il avait déjoué leurs projets, demandant lui-même, contre leur attente, que son régiment fût éloigné, et partit de là pour nous faire en beaucoup de paroles l'éloge de Monk, nous assurant que c'était un homme sur la fidélité duquel on pouvait à coup sûr se reposer. S'il m'est permis de dire ce que je pense de ce discours de sir Arthur Haslerig, je crois qu'il venait en partie de ce qu'il voyait les choses déjà poussées si loin qu'il doutait fort qu'on pût y remédier; et en partie aussi d'une faible espérance que Monk ne pouvait être assez diabolique pour trahir une confiance si entière et si absolue. Celui-ci entretenait toujours correspondance avec sir Arthur et lui renouvelait, dans toutes ses lettres, l'engagement de sa fidélité envers le parlement, accom-

pagné de l'expression d'un zèle extrême pour le gouvernement républicain. Nous convînmes enfin que, quand je serais dans la chambre, j'y prendrais place le plus secrètement que je pourrais, et que j'observerais les dispositions de ses membres avant de les engager dans la discussion de mon affaire. J'allai donc à la chambre, et, malgré la manière dont on m'avait traité, je fus reçu avec beaucoup d'honnêteté; quelques uns me dirent en plaisantant qu'il n'était pas ordinaire que des gens accusés de haute trahison fussent si bien reçus en ce lieu. Ayant pris copie de l'information produite contre les commissaires et moi, je trouvai que les commissaires étaient accusés d'avoir changé, durant les derniers troubles, leur titre de commissaires du parlement contre celui de commissaires de la république, et d'avoir envoyé un vaisseau de guerre pour couper tout secours et toute communication à la garnison d'Ayr en Ecosse, qui s'était déclarée pour le parlement. Outre cela le colonel John Jones, en particulier, était accusé d'avoir pris parti avec l'armée contre le parlement, non-seulement en ce qui vient d'être spécifié, mais aussi dans la réponse qu'il avait faite à la lettre que Monk m'avait écrite, supposant que j'étais alors en Irlande, pour m'inviter à me joindre à lui afin de faire rétablir le parlement; on lui imputait encore d'avoir travaillé à faire signer aux officiers

d'Irlande une déclaration en faveur du gouvernement de l'armée. Pour moi, j'étais accusé d'avoir prêté, en Angleterre, assistance à l'armée, et d'avoir fait, par mer et par terre, des actes d'hostilité contre ceux d'Irlande qui s'étaient déclarés pour le parlement. Sur cela je demandai que, d'après le réglement, la chambre voulût bien m'entendre sur les affaires d'Irlande, et me permettre de me justifier; j'espérais par là trouver moyen de faire révoquer l'ordre funeste donné pour la remise de Duncannon, et que je ne croyais pas encore exécuté. Mais tout ce que je pus obtenir fut qu'on prît jour pour m'entendre. M. Miles Corbet, arrivé en Angleterre quelques jours avant moi, avait été tellement épouvanté de la manière dont le parlement avait procédé contre sir Henri Vane et le major Salloway, et de ce mot, accusation de haute trahison, prononcé contre lui, qu'il ne s'était pas montré en public depuis son arrivée; cependant, sur ce que je lui dis, il prit courage et vint avec moi à la chambre.

Monk était arrivé à Barnet; et, comme il était attendu à Londres le jour suivant, on donna ordre aux anciens régimens de sortir de la cité; ce qui les mit de si mauvaise humeur que plusieurs refusèrent de marcher jusques à ce qu'on leur eût payé ce qui leur était dû. Cette mutinerie commença à l'hôtel de Sommerset, où était can-

tonné un régiment tout entier, auquel se joignirent quelques autres troupes détachées. Les cavaliers et les presbytériens de la cité, espérant profiter de l'occasion, les sollicitèrent de se joindre à la cité (c'est le nom qu'ils donnaient à leur parti), leur promettant le paiement de tout l'arriéré, une solde régulière, et sur-le-champ une gratification. Il fut même donné quelque argent comptant comme gage du reste. Les soldats prirent leur argent et les menacèrent en même temps de tirer sur eux à moins qu'ils ne se retirassent incontinent, leur déclarant qu'ils avaient résolu de demeurer fidèles au parlement. Sur quoi le conseil d'état, comme s'il eût voulu se couper lui-même l'herbe sous le pied, envoya ordre à Monk de hâter sa marche, et de venir à son secours en toute diligence. Le nombre des mécontens était fort grand; il allait à plus de deux mille hommes de pied, et à peu près le même nombre de soldats de cavalerie étaient prêts à se joindre à eux; mais comme il ne se présenta aucun homme considérable pour se mettre à leur tête, leurs nouveaux officiers, ayant travaillé toute la nuit à les calmer, les engagèrent à marcher le lendemain matin, sous prétexte que leurs arrérages leur seraient payés au premier logement. Le jour suivant Monk arriva à Londres à la tête de ses troupes, qui, pour la plupart, furent logées aux environs de Whitehall, et on envoya aussitôt quelques

membres du parlement pour le féliciter sur son arrivée. Le lendemain soir je rencontrai, à Whitehall, le vice-amiral Lawson chez sir Henri Mildmay; et, comme je savais qu'il connaissait particulièrement Monk, je le priai de trouver bon que nous l'allassions voir ensemble, ce à quoi il consentit volontiers. Nous le trouvâmes seul dans l'appartement du prince. Après l'avoir félicité sur le succès de l'entreprise qu'il avait faite de rétablir le parlement dans l'exercice de son autorité, je pris la liberté de lui dire qu'ayant en main l'occasion de mettre ces nations à couvert du danger d'être opprimées, comme elles l'avaient été en dernier lieu, par la puissance de l'épée, j'espérais qu'il en profiterait en faveur du bien public, en aidant le parlement à établir le gouvernement sur un fondement si équitable qu'il pût se maintenir à l'avenir par l'amour et l'affection des peuples. Il répondit que, puisque Dieu l'avait soutenu dans ses travaux, il souhaitait qu'il en eût seul toute la gloire; qu'il était vrai qu'il l'avait fait triompher des factieux, et qu'il était entièrement résolu de s'attacher à la cause républicaine. Comme je faisais l'éloge de cette résolution et l'encourageais de mon mieux à y persévérer, il dit : « Il nous faut vivre et mourir pour et avec la république. » Je lui dis alors que je m'étais trouvé dernièrement avec un nommé M. Courtney, qui se disait son parent,

et qui, ayant bu plus que de raison à une auberge où j'avais couché en venant à Londres, s'était vanté que son cousin Monk ferait de grandes choses pour le roi; mais sur ce que je lui opposai les déclarations et protestations contraires qu'il avait faites publiquement, il commença à douter, et dit que, comme son cousin était homme d'honneur, il craignait qu'il ne tînt parole. « Oui, dit « Monk, quand il n'y aurait que cela, il fau« drait tenir ma parole, et aussi je la tiendrai. » « Je m'imagine, dis-je alors, que la réponse à vos « compatriotes, que vous avez publiée en dernier « lieu, les a entièrement convaincus de vos inten« tions. » Il répondit qu'il l'espérait. Nous reçûmes alors de sa part tant de protestations de zèle pour la cause commune, et tant d'assurances d'amitié pour nous, que le vice-amiral Lawson en fut parfaitement satisfait, et me dit, après que nous l'eûmes quitté, que puisque le lévite et le sacrificateur avaient passé près de nous et ne nous avaient point secourus, il espérait que nous avions trouvé un samaritain qui le ferait.

Le parlement, informé de l'arrivée de Monk, l'envoya prier, par messieurs Scott et Robinson, de venir le lendemain à la chambre. Lorsqu'il y fut, on lui fit présenter une chaise, mais il ne voulut pas s'asseoir, se contentant de se tenir debout, la tête découverte, et la main appuyée sur le dos de la chaise. L'orateur, suivant les ordres qu'il

avait reçus, le remercia de la part de la chambre du service qu'il lui avait rendu, et l'éleva au-dessus de tous les grands hommes anciens et modernes. Monk répondit à cette éloquence que, quant à ce qu'il avait fait, il souhaitait que la gloire en fût à Dieu, auteur de la délivrance qui s'était opérée par un si faible instrument. Après quoi il informa la chambre que, durant sa marche, des gens de toutes les classes s'étant diverses fois adressés à lui pour demander un parlement libre, il leur avait dit qu'il n'était en marche que pour délivrer le parlement de la puissance de ceux qui l'avaient opprimé par la force, et ne doutait pas qu'il ne prît tous les soins possibles du bien public. Ensuite il rappela au parlement la résolution qu'il avait prise de compléter la chambre; ce qui, disait-il, contribuerait beaucoup à contenter la nation. Il demanda que les *fanatiques*, comme il les appelait, fussent éloignés de toutes les places de confiance, répondit de la fidélité de ceux qui s'étaient emparés de l'autorité en Irlande, et finit par des protestations de zèle et de fidélité inviolable pour le service du parlement. S'il lui donna de bonnes paroles, elles lui furent bien payées, car on vota pour lui un revenu de 1000 livres sterling. Et afin que rien ne manquât à la comédie, la femme de Monk prenait un soin particulier de traiter les femmes des membres du parlement qui venaient lui rendre

visite; elle allait elle-même leur chercher des confitures et se chargeait de leur verser du vin, sans oublier de parler beaucoup du désintéressement de son mari, et de dire combien il avait à cœur l'établissement du gouvernement républicain.

Cependant les membres exclus avaient des réunions dans la cité avec des gens de leur faction, et quelques uns des membres du parlement travaillaient avec ardeur à les y faire rentrer; de ce nombre étaient le colonel Luscelles et le colonel Richard Ingoldsby, qui avaient été deux des juges du Roi. Mais celui dont la conduite me surprit le plus fut le colonel Hutchinson qui, après s'être montré dans la haute-cour de justice l'un des plus ardens pour la mort du Roi, faisait alors un personnage tout contraire, et pressait la chambre, avec une importunité peu convenable, de procéder contre sir Henri Vane pour ne s'être pas retiré à la campagne suivant l'ordre du parlement, et cela dans un temps où l'on savait qu'il était si dangereusement malade qu'il ne pouvait obéir sans courir visiblement risque de la vie. Les fidèles amis du parlement tâchèrent à plusieurs reprises de lui donner l'éveil, soit par des écrits imprimés, soit autrement, lui représentant que l'ennemi n'en voulait pas tant aux personnes qu'aux choses, et comme le dit l'un d'eux, non pas à Ludlow et à Rich, mais à la cause même. On lui conseilla d'accepter le secours de ses vieux serviteurs, et

d'encourager leur fidélité, ce qui était l'unique moyen de garantir la république d'une ruine certaine. Mais il fut sourd à toute sorte de bons conseils, et résolut d'aller jusqu'au bout avec les nouveaux instrumens qu'il avait choisis. En conséquence, on s'occupa du bill pour compléter la chambre; ce que les gens sages regardèrent comme le plus dangereux expédient qu'on pût prendre dans cette conjoncture, à moins que Monk ne se trouvât plus honnête homme qu'on n'était porté à le croire. La cité de Londres s'ingéra aussi de recevoir en conseil commun les pétitions des comtés voisins touchant le paiement des taxes, et autres affaires publiques; et, non content de faire entrer les pétitionnaires, et de les remercier de leurs bons sentimens, ce conseil osa voter qu'on ne paierait de taxes que celles qui seraient imposées par un parlement libre.

Le conseil d'État, informé de ce qui se passait dans la cité, envoya quérir Monk afin de délibérer avec lui sur les meilleurs moyens d'arrêter ces désordres. Quelques uns ayant proposé de défendre au conseil commun de s'assembler, de saisir un petit nombre des plus remuans, d'abattre les portes de la cité, de détacher les herses, d'arracher les poteaux et les chaînes, Monk leur dit que s'ils n'en faisaient pas davantage, cela ne servirait de rien, parce que le dommage serait bientôt réparé. Il ajouta que la malveil-

lance était si grande dans la cité, qu'elle ne se tiendrait jamais en repos qu'on n'en eût pendu quelqu'un, et qu'il était absolument nécessaire pour le moment de mettre en pièces les portes et les herses, de brûler les poteaux, et d'emporter les chaînes à la Tour, offrant, si le conseil en donnait l'ordre, de le faire mettre à exécution (1). Sur quoi le conseil lui ordonna de marcher dans la cité avec ses troupes le lendemain matin, avant qu'on sût pourquoi il venait. Divers bruits coururent sur l'objet de cette marche dans la cité, et il y eut des gens qui crurent que Monk s'était déjà déclaré pour le Roi. Mais quand la chambre fut assemblée, le conseil d'État nous fit son rapport, et nous informa des mesures illégales du conseil commun, de la résolution prise

(1) Le compte que Price a rendu de cette affaire (voir ses *Mémoires*) se rapporte assez exactement à ce qu'en dit ici Ludlow. Voici la manière dont en parle Whitelocke, qui, n'étant pas à Londres lors de l'événement, a pu se tromper sur quelques détails. « Sur une lettre de Monk, le parlement ordonna de lui transmettre les résolutions de la chambre, portant que les portes de la cité seraient enlevées, ainsi que les herses, et qu'il lui serait enjoint de les mettre à exécution. Monk fut assez mécontent que cet ordre eût été adressé d'abord aux commissaires chargés du gouvernement de l'armée, et de n'y être pas nommé; en sorte qu'on le traitait comme un zéro en chiffres. Cependant, après en avoir conféré avec ses amis, il exécuta

et des ordres donnés à cet égard. Il nous assura en même temps que Monk avait déjà fait de grands progrès dans l'exécution de ses ordres, qu'il avait arraché les poteaux et leurs chaînes, abattu les herses et les portes de la cité qu'on avait commencé à mettre en pièces, et qu'il s'était saisi de quelques uns des plus remuans du conseil commun. Le parlement, ayant ouï le rapport du conseil d'État, approuva ce qu'il avait fait, et ordonna qu'il serait donné à Monk 50 livres sterl. pour les frais de son dîné de ce jour-là, attendu qu'il avait refusé de dîner aux dépens de la cité, quelques instances qui lui en fussent faites par plusieurs de ses habitans. Les choses s'étant si bien passées ce matin-là, et à l'armée et au parlement, sir Arthur Haslerig en reprit de nouveau

---

l'ordre le jour même, et, à la vue des citoyens, renversa les portes et les herses, enleva les poteaux et les chaînes. Beaucoup regardaient et s'étonnaient; mais personne n'essaya d'y mettre la moindre opposition. Monk et ses troupes logèrent cette nuit-là dans la cité, où il fut visité par plusieurs des principaux citoyens, des membres exclus et autres. Il atténua et excusa près d'eux son action; assura ses confidens qu'en ceci comme en autre chose, il avait eu pour objet l'accomplissement de son grand dessein, et ne parla peut-être pas à deux personnes de la même manière. Cependant la chose était faite, et beaucoup de gens s'étonnaient qu'il eût consenti à la faire. » (Whitel., pag. 697.)

(*Note de l'Editeur.*)

[illegible] que l'après midi, en arrivant à [illegible], il s'écria, en présence de plu-[illegible], *tout est à nous, il sera honnête* [illegible] bientôt après son vin se changea [illegible] la chambre ne fut pas plutôt as-[illegible] qu'on apporta à l'orateur une lettre de [illegible], par laquelle on reconnut aisément que son [illegible] pour le service du parlement commençait à [illegible]. Il rendait compte de ce qu'il avait [illegible] en conséquence des ordres qu'il avait reçus, [illegible] en même temps qu'il manquait d'outils [illegible] instrumens pour achever le reste, ayant déjà [illegible] tout ce qu'il en avait apporté à mettre en pièces les portes et les autres défenses de la cité; que le maire et la bourgeoisie avaient promis d'obéir désormais au parlement, et qu'ainsi il priait la chambre de suspendre l'exécution de ce qui restait à faire d'après ses ordres, espérant que la cité était suffisamment avertie de se mieux comporter à l'avenir. Le parlement, qui comprit bien ce que voulait dire cette lettre, trouva fort mauvais que Monk se donnât la liberté de négliger et de contrôler ses commandemens, et, résolu de faire en cette occasion tout ce qu'il pourrait pour le maintien de son autorité, il lui envoya un message requérant l'exécution ponctuelle des ordres qu'il avait reçus. Monk parut assez troublé de ce second ordre, mais n'obéit que peu ou point, et coucha cette nuit-là dans la

cité. Le jour suivant il revint à Whitehall avec ses troupes, et environ deux jours après il écrivit à la chambre une lettre adressée à l'orateur, et signée de lui et de quelques uns de ses officiers. Ils se plaignaient de ce que le parlement les avait chargés d'une si désagréable entreprise contre la cité, pour les rendre odieux aux habitans, de ce qu'il continuait à favoriser le parti des fanatiques, négligeant de poursuivre ceux qui avaient consenti à faire partie du comité de sûreté nommé par l'armée, et souffrant que sir Henri Vane et le colonel Lambert demeurassent en ville nonobstant l'ordre qui leur avait été donné d'en sortir; enfin admettant à siéger dans la chambre des gens accusés de haute trahison (ce qui désignait, quoique sans nous nommer, M. Miles Corbet et moi), et montrant au contraire de la répugnance à se confier en ses plus véritables amis. Ils lui reprochaient de n'avoir pas voulu approuver des officiers qu'ils lui avaient présentés, de différer la remise des commissions à quelques autres qu'ils avaient approuvés. Ils accusaient en même temps le parlement de n'avoir pas pourvu aux besoins de l'armée, de ne pas songer au bien public, et lui rappelaient la résolution qu'il avait prise de se séparer au mois de mai suivant. Ils ajoutaient à cela quelques menaces dans le cas où le parlement n'expédierait pas les writs pour se compléter, comme il avait promis de faire. Après la lecture

de cette lettre, je remarquai que la plupart des membres qui avaient quelque affection pour la patrie étaient dans une extrême consternation. Mais le parlement s'était lui-même dépouillé de son pouvoir, il avait tout abandonné à Monk. Ainsi, bien que personne encore n'eût osé le traiter avec cette insolence, il ne laissa pas néanmoins de prendre cette lettre en considération; et il fut résolu qu'on donnerait satisfaction à Monk autant qu'on le pourrait avec quelque apparence de justice. Pour cet effet, le comité eut ordre de faire son rapport sur l'affaire de ceux qui avaient siégé dans le dernier comité de sûreté. Il fut enjoint à sir Henri Vane de sortir de la ville à un certain jour marqué, et au colonel Lambert de comparaître dans le temps qui lui était prescrit. Il fut résolu aussi d'expédier des writs d'élection pour compléter la chambre; mais comme on était pleinement persuadé que l'accusation de haute trahison intentée contre moi était sans fondement, et tout-à-fait ridicule, on ne donna aucun ordre à cet égard. Cependant, comme j'aurais été bien aise de procurer quelque secours à ceux que j'avais laissés à Duncannon, et de faire en sorte que les troupes d'Irlande fussent mises en bonnes mains, j'espérai que si je pouvais obtenir d'être entendu, je trouverais l'occasion d'insister sur ces deux choses que je regardais comme fort nécessaires dans la conjoncture. Je demandai donc que, puisque

j'étais attaqué dans un endroit de la lettre de Monk, il plût au parlement d'entendre ce que j'avais à dire pour justifier mon innocence; mais il n'y eut pas moyen de l'obtenir, je fus remis à une autre fois, et on me mena de délai en délai, jusqu'à la dispersion de ceux qui auraient dû être mes juges.

Sir Henri Vane se préparait à sortir de la ville suivant le dernier ordre qu'il en avait reçu. En ayant eu avis, je l'allai voir chez lui, où il me dit qu'il était bien trompé si Monk n'avait pas encore plusieurs masques à lever, et m'assura, pour ce qui le regardait, qu'il avait l'esprit parfaitement tranquille sur tout ce que Dieu l'avait mis en état de faire pour la république, et qu'il espérait que ce même Dieu lui donnerait assez de forces dans ses souffrances, quelque rudes qu'elles fussent, pour en rendre un constant et fidèle témoignage. Monk, après avoir alarmé le parlement par la lettre dont on vient de parler, soit qu'il ne se crût pas en sûreté à Whitehall, ou qu'il regardât Londres comme un lieu plus propre à la poursuite de son dessein, se retira avec ses troupes dans la cité; il les y passa en revue, et un dîné splendide lui fut donné par le maire et autres habitans. Sur cela le parlement, qui tâchait par toutes sortes de moyens de le contenter, envoya M. Thomas Scott et M. Luke Robinson, qu'il avait déjà employés près de lui, comme je

l'ai dit, en qualité de commissaires, pour l'assurer de ses bonnes intentions à son égard; mais alors, fortifié par son alliance avec la cité, Monk commença à les traiter tout autrement qu'il n'avait fait jusqu'alors; ce ne fut pas sans difficulté qu'ils obtinrent d'être admis en sa présence, et quand il consentit à les recevoir, il ne leur dit rien qui ne tendît au même but que sa lettre, noircissant la conduite du parlement, et lui reprochant entre autres choses, comme M. Scott me l'a dit depuis, la faveur qu'il me témoignait; de sorte que M. Scott, qui si récemment encore avait répondu au parlement de l'intégrité et de la fidélité de Monk, commença à perdre toute espérance de cet homme. Nonobstant l'insolence de sa conduite à l'égard du parlement et de ses commissaires, le terme de la commission par laquelle le parlement l'avait investi, conjointement avec d'autres, du commandement de l'armée d'Angleterre et d'Écosse, étant presque expiré, son parti dans la chambre osa proposer de le nommer général. On allégua pour cet effet diverses raisons; cependant celles sur lesquelles on insista le plus étaient tirées de la considération de l'état présent des affaires. Mais le parlement, conservant encore quelques étincelles du courage dont il avait autrefois été animé, et instruit par une triste expérience des misères qu'il avait attirées sur la nation et sur lui-même, en se fiant trop à Crom-

well et à d'autres, aima mieux périr de la main d'un ennemi, si Monk avait résolu de se montrer tel, que par les perfidies d'un faux ami. Ayant donc rejeté la proposition de le faire général, il ordonna que les armées d'Angleterre et d'Écosse seraient commandées par cinq commissaires, trois desquels suffiraient pour faire un nombre compétent. Mais, pour éviter autant qu'il serait possible de donner à Monk le moindre juste sujet de mécontentement, on convint d'abord qu'il serait un des cinq. Ensuite on procéda à la nomination des autres, et l'on choisit sir Arthur Haslerig, quoiqu'il demandât instamment d'en être dispensé, le colonel Morley et le colonel Walton. D'après le choix de ces quatre premiers, il était visible que ce serait au cinquième à faire pencher la balance, Monk s'étant en quelque manière déclaré notre ennemi, et le colonel Morley étant assez connu pour un temporiseur. Alors le parti de Monk demanda pour cinquième commissaire sir Antoine Ashley Cooper, et les républicains d'un autre côté avaient résolu de faire élire le major-général Overton. Mais comme les démêlés qu'il avait eûs avec Monk leur firent appréhender de ne pas réussir, ils se désistèrent et convinrent de porter le colonel Alured. Sir Antoine Ashley Cooper, comme premier porté, fut mis aux voix et exclus à la pluralité. Le colonel Alured ayant ensuite été proposé, sa nomination passa à la

grande satisfaction du parti républicain. Comme j'étais assis près du colonel Martyn, persuadé que la majorité de la commission était bonne, je le priai de proposer que le commandement des forces d'Irlande fût compris dans ses attributions, ce qui, sur sa motion, fut aussitôt décidé. L'acte étant fort court il fut lu trois fois, et passé avant que la chambre se séparât. Je fis cela, parce que je ne trouvais pas de meilleur moyen de retirer l'autorité en Irlande à ceux qui l'avaient usurpée. Ce procédé ne donna pas à Monk une médiocre inquiétude, cependant il tâcha de dissimuler son mécontentement (1), et recommença tout de nouveau à faire la cour aux membres du parlement, et plus qu'il n'avait fait auparavant. Cependant, de l'avis et par le secours de son parti dans la cité, il travaillait à mettre la milice sur pied, et à nommer des officiers pour la commander, se décidant sur le choix de ces officiers plutôt en raison de leur mauvaise volonté pour le parlement, qu'en considération d'aucune autre bonne qualité qu'on trouvât en eux. Instruit de la manière dont les choses se pas-

(1) Monk passa pour en être mécontent, dit Whitelocke, et cela ne fut pas regardé comme un acte très-politique dans la situation où l'on se trouvait; mais Haslerig surtout y avait poussé avec fureur. (Whitel., pag. 697.)

(*Note de l'Editeur.*)

soient, j'en avertis sir Arthur Haslerig, et le priai d'aviser promptement au remède, lui proposant de faire rassembler incessamment nos forces dispersées. Mais sir Arthur était si bien trompé par l'hypocrisie de Monk, qu'il m'assura qu'il lui avait donné, et de parole et par lettres, toutes les certitudes possibles de son intégrité à l'égard du parlement. Il me fit voir même, et à divers autres membres du parlement, deux lettres qu'il en avait reçues depuis peu, où il y avait plusieurs protestations de son zèle pour l'établissement d'une république, et des souhaits ardens qu'il n'y eût point de contestations entre eux sur la manière de faire la chose, puisqu'ils étaient entièrement d'accord pour le fond.

Monk s'était logé dans la cité, chez le colonel Wall, où je résolus de lui rendre une visite, soit pour le faire revenir du préjugé qu'il semblait, par sa lettre au parlement, avoir conçu contre moi, soit pour mieux découvrir ses intentions; je pensai qu'en ma qualité de membre du parlement, il n'oserait me faire arrêter, ou que s'il le faisait, le parlement, réveillé par une violation si publique de ses priviléges, songerait enfin à sa sûreté. Je trouvai la maison où il logeait aussi pleine de soldats qu'elle pouvait en contenir, et je traversai plusieurs gardes avant d'arriver à la chambre où il recevait ses visites. Il était, quand j'arrivai, dans une galerie parti-

culière, où il s'entretenait avec M. Edmond Calamy et d'autres ecclésiastiques. Après avoir pris congé d'eux, il me reçut, et se montra d'abord très-fort sur la réserve à mon égard; mais lorsque je lui eus dit que l'objet de ma visite était de le détromper et d'écarter, s'il était possible, les préventions qu'il paraissait avoir contre moi, il changea tout à coup de contenance et me traita avec beaucoup de familiarité. Je lui dis sur cela qu'ayant toujours tâché de maintenir l'autorité du magistrat civil par opposition à la tyrannie de l'épée, il me déplaisait d'avoir aucun démêlé avec lui, qui s'était déclaré pour la même cause. Je l'assurai que j'avais publiquement désapprouvé la réponse du colonel Jones à la lettre qu'il m'avait adressée en Irlande, me supposant dans le pays. Je l'informai de ce que j'avais fait pour empêcher que la brigade d'Irlande ne se joignît au parti de l'armée, et de quelle manière je lui avais fait promettre par écrit de ne pas combattre contre lui, dès que j'avais su qu'il avait épousé les intérêts du parlement. J'avouai que j'avais révoqué, en Irlande, un de ses parens, non par manque de respect pour lui, mais en raison de la règle que je m'étais faite et que je croyais juste de rétablir dans leurs charges les gens de l'armée qui avaient été dépossédés à cause de leur affection à la république, ce qui était le cas puisque son parent avait été fait cornette de la compa-

gnie du major Dean à la place du cornette Whalley, dépossédé pour les raisons qu'on vient de dire. Monk me dit là-dessus que je n'avais rien fait que de très-juste, et qu'il n'avait jamais eu à se plaindre de moi en cela ni en autre chose. Je le priai donc de me dire ce qui avait pu lui donner quelques impressions fâcheuses sur mon compte. Il me répondit qu'il n'avait rien à dire contre moi, si ce n'est que j'avais favorisé en Irlande le parti des fanatiques. Je lui dis que le parti dont il voulait parler n'avait pas donné lieu de penser qu'il se crût favorisé par moi, puisque, après avoir signé une adresse au parlement par laquelle ils promettaient fidélité à l'autorité civile, et l'avoir mise entre mes mains pour la présenter de leur part, aussitôt après mon départ ces mêmes gens, nonobstant les engagemens où ils étaient entrés et les promesses qu'ils m'avaient faites publiquement, avaient signé un traité avec l'armée, rejetant ainsi l'autorité civile, et par conséquent moi, à qui le parlement avait confié le commandement de ses troupes en Irlande; que, comme je n'avais jamais cru que la religion seule suffît pour donner aux gens l'aptitude aux emplois quand ils manquaient d'affection pour la république, aussi ne pouvais-je comprendre comment la religion en pouvait rendre incapables ceux qui ne manquaient ni de fidélité ni de zèle pour le bien public. « Oui, dit-il, nous devons vivre et

mourir ensemble pour la république. » L'entendant parler ainsi, je lui dis que j'étais informé qu'on le pressait beaucoup de faire rentrer les membres exclus qui, dans la colère où ils étaient, ne manqueraient pas de mettre tout en confusion et feraient peut-être des efforts pour rétablir le roi. « Il se peut qu'ils le tentent, dit-il, mais ils « assurent qu'ils n'en feront rien; et, quoique je « respecte le parlement autant que qui que ce « soit, je vous réponds que si j'en voyais un dis- « posé à prendre une pareille mesure, je l'em- « pêcherais bien d'aller jusqu'au bout. » Après avoir passé avec Monk environ une demi-heure, je pris congé de lui, et en le quittant je remarquai un de ses gens posté à la porte de la chambre où nous étions. Je suppose qu'il s'y était mis par ordre de son maître, de peur que je ne le traitasse comme sa conscience lui disait qu'il le méritait. Il me conduisit jusqu'au pied de l'escalier, et me quitta avec de grandes démonstrations de respect et de politesse. Cependant, lorsque je considérais quels étaient ceux qu'il favorisait et avançait, les gens qu'il recevait chez lui, et la conduite qu'il tenait, il ne m'était pas difficile de découvrir, à travers tous ses déguisemens, qu'il n'était pas frété pour le port vers lequel il prétendait se diriger. Si j'avais pu faire partager cette opinion à la majorité du parlement, il n'aurait pas exécuté ses projets avec tant de facilité;

mais nous étions arrivés à un tel degré de vertige que plusieurs membres de la chambre, par crainte ou par quelque autre raison que je ne puis dire, se déclaraient tous les jours en sa faveur; et ses affaires étaient déjà si avancées qu'il résolut de laisser tomber un autre masque. Il demanda donc une conférence de quelques membres du parlement avec quelques uns des membres exclus, afin, disait-il, de s'expliquer avec ceux-ci sur la justice de leur exclusion, dont il disait, pour son compte, être pleinement convaincu, assurant sir Arthur Haslerig et les autres qu'il ne faisait cela que pour se délivrer des sollicitations dont le tourmentaient les membres exclus. Il obligea par ce moyen sir Arthur Haslerig et quelques autres de se trouver à l'heure marquée au lieu convenu. Les membres exclus, et principalement M. Annesley, s'exprimèrent d'une manière si indécente sur ce que le parlement avait fait depuis leur exclusion, que sir Arthur se leva brusquement, et voulut quitter la compagnie. Mais Monk, en plaisantant, le pria d'avoir patience jusques à ce qu'il eût calmé Annesley; ce qu'il savait bien, disait-il, les moyens de faire. Là dessus sir Arthur reprit sa place; mais l'autre continuant toujours sur le même ton, il perdit patience, se leva et se retira. M. Scott, M. Robinson, M. Rawleigh et le colonel Morley demeurèrent jusques à la fin, ainsi que le grand-

juge Saint-John qui, ne se déclarant ni pour les uns ni pour les autres, observait de quel côté pencherait la balance, comme s'il avait eu encore à se déterminer. Si le parlement ne s'était point aveuglé volontairement, il n'en aurait pas fallu davantage pour lui ouvrir les yeux. Mais pour ne lui laisser aucune ombre d'excuse, il arriva qu'on reçut alors d'Irlande l'avis que ceux qui avaient usurpé l'autorité, de la fidélité desquels Monk avait répondu, et qui ne faisaient pas un seul mouvement que par ses ordres ou son conseil, avaient publié une déclaration contre le parlement. Cette déclaration était encore plus insolente que la lettre que Monk avait écrite au parlement avant de se retirer dans la cité; car, après lui avoir reproché la faveur qu'il témoignait à des hommes accusés de haute trahison, et le mépris qu'il faisait de ceux qui avaient été envoyés en Angleterre pour les poursuivre, ils disaient sans détour au parlement qu'ils ne pouvaient plus le reconnaître pour une autorité légitime, et demandaient en conséquence la convocation d'un parlement libre pour mettre fin au désordre où sa mauvaise conduite avait jeté la nation. On fut surpris d'une telle déclaration de la part de gens qui prétendaient agir par l'autorité du parlement; cette déclaration ne fut pas publiée sans opposition. En effet, lorsque sir Charles Coote et le colonel Théophile Jones,

qui étaient les principaux confidens de Monk en ce pays-là, eurent préparé leur écrit et se furent assurés d'un parti pour l'appuyer, sir Hardress Waller, qui avait été l'un des juges du dernier Roi, craignant les suites de pareilles intrigues, proposa au conseil de guerre de s'ajourner dans le château; mais, n'ayant pu l'obtenir, il communiqua son dessein à autant de gens qu'il jugea à propos, et, prenant un prétexte pour sortir de la chambre où se tenait le conseil, il se retira au plus vite dans le château. Le major Stanley, le lieutenant-colonel Warren et quelques autres se retirèrent incontinent, se joignirent à lui et résolurent entre eux d'envoyer un détachement pour se saisir de sir Charles Coote et de ses adhérens. Mais averti de leur dessein, il réunit autour de lui un certain nombre de ses créatures; et, accompagné du colonel Théophile Jones, il monta à cheval, se mit à leur tête, courut les rues de Dublin et se déclara pour un parlement libre. On comprit assez dès lors que ce langage était en faveur du Roi. Ils furent suivis d'une grande multitude de peuple, ce qui les encouragea à attaquer le château. Ayant donc mis des gardes à toutes les avenues, ils firent sommer sir Hardress Waller de leur rendre la place. Le gouverneur, en réponse, tâcha de les convaincre de l'injustice de leur entreprise, leur représentant les déclarations qu'ils avaient faites en dernier lieu

d'être fidèles au parlement actuel. Il les pria de considérer combien il était de leur intérêt de s'attacher au parlement, puisque c'était sous son autorité qu'ils avaient agi durant plusieurs années contre le dernier Roi et sa famille, et que leurs titres à la possession des terres confisquées sur les rebelles n'étaient fondés que sur cette même autorité. Après cette réponse il donna à tous les soldats des habillemens tirés des magasins, et leur distribua une somme d'argent pour s'assurer de leur fidélité, avec promesse d'une gratification plus considérable s'ils demeuraient attachés à son parti; mais sir Charles Coote trouva moyen de traiter avec quelques uns des gens de la garnison, et parvint, par de grandes offres et des conditions avantageuses, à se faire livrer trois jours après le gouverneur et le château. En excluant de l'armée sir Hardress Waller, ceux qui s'étaient emparés du gouvernement en Irlande grossirent leurs forces de deux régimens pour lesquels sir Charles Coote eut quelque peine à trouver des colonels, ayant déjà disposé de deux régimens en sa faveur, en ayant donné un autre à son frère Richard Coote, un autre à son frère Chudleigh Coote, un cinquième à son frère Thomas Coote, et un sixième à son cousin Saint-George. Une distribution si partiale donna tant d'humeur à quelques uns des siens que le major Barrington fit, dans un de leurs conseils de guerre,

la motion qu'on apportât plus d'égalité dans la répartition des emplois. Sur quoi sir Charles Coote, après avoir rudement réprimandé le major, lui ôta son emploi dans l'armée.

Sur ces entréfaites Monk avait demandé au maire de Londres d'assembler le conseil commun, quoique le parlement l'eût dissous; et, pour braver l'autorité du parlement, il assista, à Guildhall, à cette assemblée, et s'y excusa de ce qu'il avait fait dans la cité, sur l'ordre du conseil d'état qui, dit-il, l'y avait contraint, assurant que c'était pour lui une chose très-pénible que d'avoir été chargé de cette oeuvre de rigueur. Il déclara qu'il était prêt à s'exposer à toutes sortes de dangers pour le service de la cité, et qu'il n'avait pas oublié l'obligeante lettre qu'il en avait reçue lorsqu'il était encore dans le nord; il était déjà alors, dit-il, du même sentiment que ceux qui la lui avaient écrite, mais encore obligé de le cacher jusqu'à ce qu'il eût occasion de se déclarer avec plus d'avantage. Il apprit en même temps au conseil de la cité qu'il avait écrit au parlement pour lui demander de compléter la chambre, et de terminer sa session le 6 mai. Il enfla si fort par ce moyen le courage du parti des cavaliers, qu'à son retour de Guildhall la populace de cette faction lui demanda à grands cris un parlement libre; et, voyant que son insolence ne déplaisait pas, on fit des feux de joie

pour rôtir le *Rump*. C'était le nom qu'on avait donné, à Londres et à Westminster, au parlement qui, durant les cinq ans de son empire, avait tiré la gloire de la nation de la poussière où elle avait été ensevelie par la négligence et la corruption des gouvernemens précédens, et rendu le nom des Anglais formidable à toute l'Europe. Ce petit soulèvement, quelqu'agréable qu'il dût être à Monk, ne pouvait cependant précisément lui être imputé, car il n'avait donné à cet égard aucun ordre public; aussi continua-t-il à faire sonner aussi haut que jamais ses protestations de fidélité pour la république. Quoique sir Arthur Haslerig fût informé de ces particularités et de plusieurs autres choses qui semblaient manifester pleinement le dessein de Monk, quoique je le pressasse avec importunité de profiter du peu de temps qui restait pour prévenir la ruine dont nous étions menacés, en nous réunissant promptement avec nos anciens amis, en faisant assembler le parlement à la Tour, et rapprochant nos forces dispersées, il n'y eut pas moyen de lui persuader rien de pareil, et il persista toujours à dire que tout irait bien, et que Monk serait honnête homme. Pour lui ôter tout prétexte de ne l'être pas, craignant avec raison, d'après les intelligences que Monk continuait d'avoir avec les membres exclus, qu'en cas de retard dans l'expédition des writs pour compléter le parlement,

il ne prît avantage de ce manque de parole pour les introduire dans la chambre, sir Arthur travailla activement à ce que le parlement donnât sur ce point, à Monk, la satisfaction qu'il demandait, et fit passer le bill dans le temps prescrit. Mais les membres exclus, pleins d'espérance de parvenir à leurs fins par une autre voie, commencèrent à le prendre plus haut que de coutume. L'un d'eux se permit de dire publiquement à Westminster-Hall qu'ils feraient élire leurs laquais pour remplir leurs places. Sir Gilbert Gerrard fit aussi un procès au colonel Alured pour avoir refusé de le recevoir à la chambre après le dernier rétablissement du parlement; mais, comme le colonel avait agi par ordre du parlement, on fit arrêter la poursuite. Cependant les affaires du parlement étaient si bas, et on faisait si peu de cas de son autorité à Westminster même, que sir Robert Pye, qui avait été mis à la Tour par son ordre, poursuivant un *habeas corpus* à la cour du haut banc, et le juge Newdigate ayant demandé au conseil de la république ce qu'il avait à dire pour empêcher qu'on ne l'accordât, le conseil répondit qu'il n'avait rien à dire contre. Sur cela le juge, quoiqu'il ne fût pas ennemi de la monarchie, honteux de voir le conseil infidèle à ce point à la mission dont il était chargé, répondit que si le conseil n'avait rien à dire, lui juge avait à représenter que sir

Robert Pye ayant été arrêté par ordre du parlement, une cour inférieure ne pouvait l'élargir.

La chambre, ayant arrêté toutes les choses relatives à l'expédition des writs pour l'élection des membres qui devaient compléter le parlement, donna à l'orateur ordre de signer le warrant pour autoriser les commissaires du sceau à faire envoyer les writs conformément à la coutume; mais l'orateur refusa de le faire, et dit pour raison que s'il signait un pareil warrant, chacun de ceux en la place duquel un autre aurait été élu pourrait lui faire procès; qu'ainsi il priait la chambre de passer un acte qui autorisât le clerc du parlement à le signer, si mieux elle n'aimait ordonner que les commissaires du sceau publieraient les lettres de convocation en conséquence d'un acte général qui serait passé pour cet effet. On lui répondit que le devoir de sa charge l'obligeait à exécuter les commandemens de la chambre; que l'ordre qu'il en avait reçu était pour lui un acte d'indemnité suffisant, et qu'il ne signerait pas dans sa capacité personnelle, mais dans sa capacité politique. Rien ne put le persuader; il persista positivement dans son refus et se soumit au bon plaisir de la chambre, soit qu'elle voulût l'envoyer à la Tour, ou en nommer un autre à sa place. Alors la chambre consentit à passer un acte qui autorisât le clerc à signer le warrant pour les commissaires du sceau. Pour

moi j'étais d'avis de prendre l'orateur au mot, d'en mettre un autre en sa place, et au lieu d'envoyer M. Lenthall à la Tour, de nous y ajourner nous-mêmes; mais quelque chose que je pusse faire, je ne pus attirer que peu de membres à mon opinion. La chose ayant passé de cette manière, comme j'avais plus mauvaise opinion que jamais de l'événement, je priai instamment la chambre, ou de m'entendre sur-le-champ touchant les affaires d'Irlande et la conduite que j'avais tenue en ce pays-là, ou de me donner un jour prochain où je pusse m'expliquer sans plus de retard. J'alléguai, pour raison de mon importunité, que, bien que mes ennemis d'Irlande eussent clairement manifesté, par leur conduite en dernier lieu, qu'ils agissaient beaucoup plus encore contre le parlement que contre moi, cependant ne sachant pas quelles sortes de gens auraient à l'avenir la principale influence dans la chambre, je ne pouvais m'imaginer que le parlement trouvât convenable qu'on leur transmît une accusation de haute trahison, quelque frivole qu'elle pût être, contre un de ses anciens et fidèles serviteurs. M. Thomas Scott, regardant mes paroles comme une sorte de blâme jeté sur son fils, qui avait commandé les troupes devant Duncannon, s'adressa à l'orateur et dit que, bien qu'il ne voulût pas se charger de répondre pour tous ceux qui s'étaient opposés à moi en Irlande, il pouvait

assurer néanmoins qu'il en connaissait un qui était fidèle serviteur du parlement. Je répondis malgré le réglement de la chambre, où tout commençait à tomber dans la confusion, que je ne pouvais pas dire au juste à qui faisait allusion le gentilhomme qui venait de parler; mais supposant que ce fût de son fils, je pouvais assurer la chambre qu'elle ne devait pas le regarder comme tel qu'on le représentait, à moins de prendre la rébellion de sir George Booth comme une chose faite pour son service, car il avait, devant moi, essayé de la justifier comme légitime. Sur cette dispute, l'orateur, présumant qu'il serait secondé, se hasarda de faire aussi connaître le mal qu'il me voulait, en rappelant à la chambre un ordre qu'elle m'avait donné de rendre Duncannon, auquel, disait-il, il n'avait pas connaissance que j'eusse obtempéré; et qu'ainsi il croyait nécessaire que la chambre s'assurât de ce qui en était avant de rien décider sur ma motion. Dans cette confusion la chambre se sépara vers les six heures du soir; le conseil d'Etat demeura assemblé jusque bien avant dans la nuit, et reçut avis que les membres exclus avaient résolu d'entrer de force dans la chambre le lendemain matin (1). Là-dessus on

(1) Prynne et quelques autres l'avaient déjà essayé inutilement le jour du rétablissement du parlement. (*Histoire parlementaire*, tom. 3, col. 1571.) (*Note de l'Editeur.*)

envoya un messager à Monk pour l'informer de ce qu'on avait appris, et pour le prier d'empêcher la chose si elle devait être tentée. Monk répondit qu'il était bien assuré qu'on n'avait point un pareil dessein, mais que pour contenter le conseil, et empêcher qu'on n'exécutât une telle entreprise, supposé qu'on y songeât, il aurait soin de doubler la garde du parlement. Les membres exclus n'en vinrent pas moins le lendemain matin, accompagnés de plusieurs officiers de Monk, à Westminster, où ils furent introduits dans la chambre par la garde qui y avait été mise et qu'ils trouvèrent beaucoup plus disposée à les défendre qu'à leur résister. Monk, après avoir ainsi violé sa parole et trahi la mission publique qui lui avait été confiée, revint le même matin se loger à Whitehall.

Informé de ce qui s'était passé, je résolus pour ma part de ne pas sanctionner la réadmission des membres exclus, en siégeant avec des hommes qui n'avaient aucun droit de prétendre place au parlement, puisqu'ils en avaient été exclus par un nombre de membres légalement élus, plus que compétent pour voter. Mais pour qu'on sût bien que je ne m'étais point retiré du service public, et que je n'avais point rassemblé de troupes comme on en avait fait courir le bruit, je jugeai à propos de traverser de temps à autre Westminster-Hall, où je rencontrai M. George Montague, qui,

sachant que je ne voulais plus me trouver à la chambre, m'en demanda la raison. Je répondis qu'ayant fait tout ce que j'avais pu pour le service de la république, et voyant qu'il n'était pas possible de résister au torrent, j'avais résolu de m'absenter du lieu où le parlement avait coutume de s'assembler, afin de pouvoir publiquement désavouer l'autorité de ceux qui s'étaient emparés de la chambre par violence, et qu'il ne parût pas que j'eusse donné mon consentement à la confusion dans laquelle ils allaient nous jeter. Il répondit que les conditions sur lesquelles les membres exclus étaient entrés dans la chambre, étaient selon lui plus honteuses que celles sur lesquelles d'autres en étaient sortis, et telles qu'il ne voulait point siéger avec eux. Ils s'étaient engagés à faire Monk général des troupes de mer et de terre, à établir un fonds permanent pour l'armée, à faire élire un nouveau parlement; et quand tout cela serait fait, à se séparer dans un jour ou deux tout au plus. Cependant quelques uns de nos légitimes membres du parlement, par crainte ou par curiosité, ou pour quelque autre raison qui ne m'est pas connue, continuèrent de venir à la chambre siéger avec les membres exclus. D'autres, au nombre d'environ dix-sept, dont plusieurs étaient membres du conseil d'État, allèrent trouver Monk pour apprendre de sa propre bouche les raisons d'un pareil procédé. Il les reçut avec

autant de politesse qu'auparavant, et lorsqu'ils l'eurent informé du sujet de leur visite, il leur protesta de son zèle pour le gouvernement républicain, aussi solennellement qu'il eût jamais fait, les priant de croire qu'il n'avait permis aux membres exclus l'entrée de la chambre, que pour se délivrer de leurs importunités, et qu'il prendrait bon soin de les empêcher d'y faire aucun mal. Mais ces messieurs, résolus de l'éprouver jusqu'au bout, lui demandèrent encore s'il voulait se joindre à eux contre Charles Stuart et ses adhérens. S'adressant alors à sir Arthur Haslerig, l'un d'eux : « Je vous ai souvent déclaré, dit-il, « sir Arthur, que j'étais résolu de le faire. » Puis ôtant son gant, et mettant sa main dans celle de sir Arthur : « Je vous proteste ici, ajouta-t-il, « en présence de ces messieurs, que je m'oppo- « serai de toutes mes forces à l'élévation de Char- « les Stuart, du gouvernement d'un seul ou d'une « chambre des pairs. » Après cela il commença à se plaindre de leurs défiances. « Qu'ai-je fait, « leur dit-il, en introduisant ces membres dans « la chambre? Ne sont-ce pas les mêmes qui ont « conduit le Roi à l'échafaud, quoique d'autres « aient fait tomber sa tête, et cela avec justice? »

Les membres exclus rentrés ainsi de force dans la chambre s'emparèrent de l'autorité du parlement, votèrent et firent des lois à leur fantaisie; pouvoir qu'ils avaient jusque-là refusé à la cham-

bre des communes seule; mais il faut croire que le cas fut tout autre après leur retour, et que la chambre des communes toute seule, sans Roi ni chambre des lords, se trouva le pouvoir de tout faire pour trahir la cause commune, bien qu'elle ne possédât pas une ombre d'autorité qui pût la mettre en droit de rien faire pour sa sûreté. Suivant ces principes, ils passèrent un acte pour faire Monk général de toutes les forces du parlement, en Angleterre, en Écosse et en Irlande, par mer et par terre; seulement ils lui associèrent, dans ses fonctions d'amiral, le colonel Montague. Quoique Monk fût blessé de cette clause contraire au traité qu'il avait fait avec les membres exclus, il ne jugea pas néanmoins à propos d'insister là-dessus. Ils continuèrent les droits de douane et d'excise, et imposèrent d'autres taxes sur les peuples, empruntant de grosses sommes d'argent à la cité de Londres sur le crédit de leurs actes. Monk ôta au colonel Walton son régiment de cavalerie, et le donna au colonel Howard, et ayant choisi deux cents chevaux pour sa garde, il en donna le commandement au colonel Philippe Howard. Il donna le régiment de Rich au colonel Ingoldsby; mais avant que l'ordre pût être mis à exécution, Rich espérant qu'il pourrait obliger ses gens, comme il l'avait déjà fait, à se déclarer pour l'autorité légitime, se rendit à leurs quartiers. La plupart lui promirent d'abord fidélité,

mais lorsque le colonel Ingoldsby fut arrivé, son crédit dans le régiment qu'il avait commandé du temps de Cromwell, et le torrent de l'autorité usurpée qui emportait tout de ce côté, déterminèrent la plupart des soldats à quitter leur colonel, qui, se voyant ainsi abandonné, renonça à ce qui lui restait et déclara qu'il était résolu d'acquiescer. Le capitaine Walcot qui avait été officier dans mon régiment, et à qui j'avais donné une compagnie de cavalerie lorsque je fis passer en Angleterre la brigade d'Irlande, s'étant fait considérer des officiers et des soldats par sa bonne conduite, et croyant trouver encore en eux, pour la bonne vieille cause, l'affection qu'ils avaient toujours témoignée depuis leur arrivée en Angleterre, s'en alla du côté de Chester, où cette brigade était en quartier. Arrivé à douze milles de cette place, il écrivit au major Woodward qu'il croyait fidèle au parlement, et lui manda que sa résolution était de se rendre à la brigade; mais le changement des affaires en avait fait un si grand dans les esprits, que le major donna la lettre du capitaine Walcot au colonel Redman, qui commandait alors la brigade par ordre de Monk, et qui envoya incontinent un détachement de cavalerie pour arrêter le capitaine Walcot. Ce détachement, qui exécutait l'ordre qu'on lui avait donné, beaucoup plus par obéissance que par inclination, donna au capitaine Walcot les moyens de

se sauver. De retour à Londres, il alla trouver Monk, et lui dit franchement ce qu'il pensait touchant les affaires publiques, et la manière dont on venait de le traiter. Monk se mit dans une violente colère contre lui; mais bientôt revenu à lui-même, il le traita plus honnêtement, et lui donna un passe-port pour repasser en Irlande, où il avait sa famille et son bien, pensant lui laisser par là moins de moyens de se joindre à ses ennemis, que s'il demeurait en Angleterre.

Les membres exclus ayant fait défense au conseil de s'assembler, en choisirent en sa place un autre, composé de M. Denzill Hollis, sir Gilbert Gerrard, M. Crew, M. Swinfen, sir William Lewis, sir William Waller, du colonel John Birch, du colonel George Monk, de sir Antoine Ashley Cooper, du colonel Norton, de M. Knightley, du colonel Herbert Morley, de sir Harbottle Grimstone, de M. Arthur Annesley, de sir Richard Onslow, du grand-juge Saint-John, du sergent Brown, du colonel Brown, etc. Ce nouveau conseil fut revêtu d'un ample pouvoir pour arrêter tous ceux qui lui seraient suspects, et faire tout ce qui serait convenable au dessein qu'on poursuivait alors. Sir Hardress Waller obtint de ce conseil, par la médiation de son cousin sir William Waller, la permission de passer en Angleterre, et de comparaître devant ce nouveau tribunal. Après avoir signé l'engagement

d'acquiescer, et de se représenter lorsque sommation lui en serait faite, il fut mis en liberté. Mais sir Charles Coote qui était instruit à fond du dessein de Monk, qui savait combien il avait irrité les amis du Roi en Irlande par l'opposition constante qu'il leur avait montrée, et qui avait ajouté à tout cela l'exécution d'un Stuart, allié de la famille royale, crut qu'il ne pouvait jamais rien faire d'assez horrible aux gens de son propre parti pour se réconcilier avec l'autre. Ainsi donc, afin de convaincre celui-ci qu'il était assez pervers pour mériter emploi et confiance, il envoya un détachement de cavalerie arrêter le grand-juge Cook, en vue de faire par ce sacrifice quelque réparation à sa sacrée Majesté.

Le grand dessein de détruire la république se trouvant fort avancé, Monk fit rédiger au nom des officiers des environs de Londres, et recommanda à tous les autres officiers des trois nations, une déclaration, portant que leur devoir et leur résolution était de se soumettre à l'autorité présente, et d'obéir aux ordres qu'ils en recevraient. Quand on leur reprocha ensuite cette déclaration comme une chose imaginée pour trahir la cause publique, plusieurs officiers se montrèrent si frappés des conséquences qu'elle pouvait avoir, qu'ils demandèrent avec instance qu'on assemblât un conseil de guerre. Ils mirent en avant quelques argumens qu'ils croyaient propres à persuader leur

général; mais, dans le fond, leur intention était de prendre cette occasion pour s'unir entre eux, et témoigner publiquement qu'ils étaient résolus de maintenir la république aux dépens de leur vie. Mais Monk, averti de leur projet, les dispersa en les renvoyant à leurs fonctions respectives, à quoi ils obéirent sans résistance, malgré toute la colère qu'ils avaient fait paraître hors de sa présence. Les membres exclus soupçonnant sir Arthur Haslerig d'avoir eu la principale part à ce mouvement des officiers, lui envoyèrent dire de reprendre sa place dans la chambre où aurait dû siéger le parlement, et où sir Arthur n'avait pas encore paru. Voyant qu'il n'y avait pas moyen de tenir contre le torrent, il se rendit à la chambre accompagné de divers membres, et j'ai su de gens qui étaient présens, qu'il ne s'était pas comporté dans cette occasion avec son courage et sa fermeté ordinaire; mais qu'il s'excusa sur le respect qu'il avait toujours eu pour l'autorité des parlemens, et tâcha de se justifier de quelques unes des atteintes qui lui avaient été portées, protestant que son intention était de se soumettre à l'autorité présente. Le major-général Lambert qui s'était tenu caché jusqu'alors dans l'espérance de trouver occasion de se mettre à la tête de quelque parti, et de traverser par ce moyen le dessein de Monk, voyant que la plus grande partie de l'armée s'était soumise à l'autorité des

membres exclus, se livra volontairement au nouveau conseil d'État, espérant d'en obtenir des conditions plus avantageuses que celles qu'il pouvait se promettre du précédent, plus disposé, pensait-il, à lui en vouloir de la violence qu'il avait faite au parlement; mais, contre son attente, on le requit de donner caution qu'il vivrait paisiblement, et sur son refus on l'envoya prisonnier à la Tour.

La plupart des républicains sentaient fort bien le dangereux état de leurs affaires, et pour ne pas négliger entièrement leur propre conservation et le service public, quelques uns des principaux eurent diverses assemblées, à l'une desquelles je pris la liberté de faire les propositions suivantes: Que sept membres du conseil d'État, et trois des généraux qui avaient été nommés par le parlement, signassent les ordres nécessaires à l'exécution de notre dessein. Que le régiment du colonel Moss qui était dans le comté de Kent, et pas bien loin de Londres, et un autre qui était dans le bourg de Southwark commandé par le lieutenant-colonel Farnley, consistant en plus de deux mille hommes, tous vieux soldats, de la fidélité et de l'affection desquels nous étions bien assurés, eussent ordre de marcher à la Tour pour s'y joindre au régiment du colonel Morley qui y était déjà, et qui serait prêt à le recevoir, ce colonel m'ayant fait savoir que la Tour était

à mon commandement quand je voudrais. Que les commandans de ces troupes prissent des provisions pour six mois, donnant en échange des billets payables par le parlement; que la milice de Londres qui avait été enrôlée durant la régence du parlement, fût autorisée de s'assembler suivant que l'occasion se présenterait, et de donner secours à la garnison de la Tour. Qu'on désignât quatre à cinq lieux de rendez-vous aux troupes de l'armée dispersées, çà et là, en divers endroits du pays, et que des officiers fussent nommés pour se mettre à leur tête. Qu'il fût déclaré que les soldats, soit cavalerie, soit infanterie, auraient la liberté de suivre leurs anciens officiers, ou d'en choisir de nouveaux; que les officiers qui pourraient engager la plus grande partie de leurs soldats à les suivre, demeureraient en possession de leurs emplois, et que ceux qui concourraient avec zèle à l'exécution de ce dessein, ne pussent-ils se faire suivre que d'un petit nombre de leurs soldats, seraient placés conformément à leur mérite. Que la milice des provinces, soit cavalerie ou infanterie, fût autorisée de s'assembler, et que chaque corps eût pouvoir, dans son comté, d'arrêter et de désarmer tous ceux qu'on connaîtrait pour ennemis de la république. Qu'en même temps on donnât ordre à la flotte de se déclarer, et d'envoyer mille ou deux mille matelots au secours de la Tour; ce que je croyais qu'elle pouvait faire sans que

la nation courût aucun risque, parce que l'ennemi que nous avions à combattre était domestique, et non étranger. Je leur appris que le vice-amiral Lawson qui commandait la flotte, avait déclaré sa résolution de demeurer fidèle au parlement; ce dont ne pouvaient aucunement douter ceux qui avaient fait attention à sa conduite passée, puisqu'il avait prêté le serment d'abjuration contre la famille royale, et qu'il était membre du conseil d'État. J'ajoutai à cela que tous ceux qui agiraient en vertu de l'autorité du parlement, seraient justifiés *ipso facto;* que les gouverneurs des places seraient requis de refuser obéissance à toute puissance qui n'émanait pas de l'autorité légitime du parlement, dont les membres exclus avaient usurpé la place, et qu'on rédigerait en même temps une déclaration pour expliquer les fondemens, les raisons et la nécessité de ces mesures. Quelques uns des assistans promirent d'en conférer avec leurs amis du conseil d'État, et firent espérer qu'il se trouverait parmi eux et parmi les généraux, un nombre suffisant pour exécuter les choses dont on conviendrait. Mais nous étions mûrs pour les châtimens de la Providence; rien ne put les prévenir; nous vîmes nos ennemis réussir en toutes leurs entreprises et tous nos projets échouer. Sur ces entrefaites, les compagnies de Londres donnèrent à Monk un magnifique repas, où le marché qu'elles avaient fait avec lui fut

ratifié et confirmé par des excès de débauche tout-à-fait inconvenans; car sa coutume était de ne point quitter ces réunions publiques, qu'il ne fût ivre comme une bête. Après dîné on introduisit un individu qui fit un discours en vers à Monk pour lui demander le retour du Roi; ce que Monk entendit sans en montrer aucun mécontentement, quoiqu'il protestât en même temps au colonel Okey, qui vint prendre congé de lui pour se rendre à son régiment, et le prier de lui expliquer ses intentions au sujet de Charles Stuart, qu'il s'y opposerait jusqu'à la dernière extrémité. Pour gage de sa bonne foi il lui donna la main devant tous les officiers qui se trouvaient présens.

Les membres exclus, bien convaincus que l'épée allait être le meilleur titre de leur autorité, préparèrent un acte pour mettre la milice entre des mains assurées, et délibérèrent sur la manière d'assigner à Monk le revenu de 1000 livres sterl., que lui avait voté le parlement. Il s'agissait de savoir si cette somme lui serait hypothéquée sur les domaines du Roi à Hampton-Court, comme il l'avait demandé lui-même au parlement, pour l'endormir encore davantage, ou si on lui donnerait à la place une somme d'argent comptant. Plusieurs membres du parlement opinaient qu'on se tînt aux ordres précédens qui assignaient cette somme sur Hampton-Court, et plusieurs des membres exclus, haïssant le traître quoiqu'ils ai-

massent la trahison, se rangèrent à ce sentiment en vue de lui rendre par ce moyen cette gratification inutile. Mais le parti de Monk était si fort, que bien qu'on eût emporté que les 1000 livres seraient assignées sur les terres de Hampton-Court, il finit par faire voter que le revenu serait converti en une somme de 20,000 livres une fois payées sur le trésor public.

Les officiers qui s'étaient emparés en Irlande de l'autorité civile, aussi bien que de la puissance militaire, lui firent aussi présent d'une paire d'éperons d'or, et d'une poignée d'épée du même métal, ainsi que d'un riche cordon de chapeau, et d'un baudrier en broderie, pour lui témoigner leur reconnaissance et leur satisfaction du service qu'il avait rendu en trahissant la cause publique. Le lord Lauderdale et autres Écossais faits prisonniers à la bataille de Worcester, et demeurés en prison jusqu'alors, furent mis en liberté; et les membres exclus donnèrent aussi ordre qu'on élargît sir George Booth, pourvu qu'il voulût s'obliger à comparaître quand il serait assigné; mais comme il n'avait voulu faire que ce qu'ils faisaient actuellement, il pensa qu'on n'avait pas le droit d'exiger cette condition, et refusa de s'y soumettre, mais il fut relâché bientôt après sans s'engager à rien.

Le nouveau conseil d'État, averti qu'il se tramait des desseins contre sa puissance usurpée,

donna ordre d'arrêter divers officiers de l'armée; et, se méfiant aussi de quelques membres du parlement, il obtint un ordre de la chambre, qui l'autorisait de s'assurer, si besoin était, de tous les membres qui n'avaient pas siégé depuis le retour des membres exclus. Quoique ces gens foulassent ainsi aux pieds les priviléges d'un corps dont ils prétendaient être membres, cependant, pour témoigner leur zèle en faveur du presbytérianisme, ils firent faire de belles copies du covenant, et ordonnèrent que par toute l'Angleterre on en suspendît une dans chaque église de paroisse.

Les lords, voyant le train que prenaient les choses, prièrent Monk de permettre qu'ils reprissent leurs places, conformément à l'ancienne coutume, dans la chambre destinée à leurs séances, disant que sans leur consentement les communes ne pouvaient rien faire qui pût, à juste titre, passer pour légal; mais il n'était pas encore temps que Monk se découvrît si ouvertement, et il fallait attendre que l'armée fût mieux disposée, et la nouvelle milice organisée. Aussi ne se contenta-t-il pas de refuser tout net ce qu'ils demandaient, mais il mit des gardes devant leur chambre pour empêcher que les lords ne fissent comme avaient fait les membres exclus des communes.

Le major-général Overton était toujours gouverneur de Hull; et comme il soupçonnait Monk

d'être ennemi de la république, il avait refusé, jusques alors, d'obéir à ses ordres. Les membres exclus, qui savaient de quelle importance était cette place depuis l'ordre qu'ils avaient donné à sir Jean Hotham de s'en assurer contre le dernier roi, autorisèrent Monk à mettre tout en œuvre pour en tirer le major-général. Monk, suivant leurs instructions, fit si bien qu'il engagea le colonel Alured, un des généraux nommés par le parlement, à se rendre à Hull, et à faire en sorte de résoudre Overton à se démettre de ce poste. Alured y étant allé, et ayant appris à Overton le sujet de son voyage, la place lui fut aussitôt remise. Ce fut pour moi un grand sujet d'étonnement que le colonel Alured, en qui le parti de la république avait tant de confiance, voulût se charger d'une pareille commission auprès d'un des plus fidèles serviteurs du parlement; mais je fus un peu plus satisfait quand le major-général Overton fut venu à Londres, et m'eut assuré que le colonel Alured n'avait rien fait à Hull qui fût indigne d'un honnête homme; mais que sur la nouvelle de l'intrusion des membres exclus, le parti des cavaliers, dans la place, s'était tellement accru, et la garnison était si divisée, qu'il ne lui était demeuré aucune espérance de pouvoir se maintenir.

On discuta alors la question de savoir si les membres exclus conviendraient d'une forme de

gouvernement, ou s'ils laisseraient cette tâche au prochain parlement; quelques uns voulaient qu'on convoquât les lords siégeant en 1648, afin que, conjointement avec les communes, ils entrassent en traité avec le Roi sur le gouvernement futur, qui devait être fondé sur les concessions faites par le dernier Roi dans l'île de Wight; mais Monk, qui souhaitait vivement de rappeler le Roi sans aucune condition, dans l'espoir de se procurer par là une récompense proportionnée à la grandeur de sa trahison, traversa le succès de cette proposition, et cela si ouvertement que plusieurs des membres exclus, ainsi que quelques uns des autres, résolurent de l'imiter. Et quoique tous ces gens-là eussent engagé la nation dans une guerre contre le Roi, qu'ils eussent contribué de tout leur pouvoir à la pousser, et eussent appelé les Écossais pour les y aider; cependant, lorsqu'il fut question de décider si les partisans du Roi devaient être admis à prendre part aux élections pour le parlement suivant, l'affirmative l'emporta, à la grande surprise de tout le monde, hormis d'eux seuls. Ils ordonnèrent ensuite qu'on expédiât, au nom des conservateurs des libertés de l'Angleterre, les writs d'élection par lesquels étaient déclarés inéligibles ceux qui avaient servi le Roi; ce qui n'avait d'autre but que de conduire le peuple, les yeux fermés, à sa perte, et de cou-

vrir, jusqu'à un certain point, le piége où on voulait le faire tomber. Ils savaient bien qu'en permettant aux cavaliers de participer à l'élection, et manifestant comme ils le faisaient, par toutes leurs démarches, leur inimitié envers la république, ils conduisaient nécessairement les choses au point de faire élire, pour la plupart, ou les fils des partisans du Roi, ou du moins des hommes qui avaient secrètement favorisé sa cause, le parti de la république étant alors totalement découragé, et ne pouvant avec sûreté se montrer sous le règne de l'autorité usurpatrice qui dominait. Ils savaient aussi que quand il arriverait qu'au mépris de l'exclusion ceux qui avaient pris les armes pour le Roi seraient élus et présentés pour siéger à la chambre, nous n'étions pas alors assez puissans pour les faire rejeter, puisque nous n'avions fait exclure qu'avec une peine extrême, de la convention même de Richard Cromwell, ceux qui avaient pris les armes contre nous.

Les membres exclus ne se croyant pas en sûreté qu'ils n'eussent mis la milice entre les mains des ennemis de la république, passèrent, dans cette vue, un acte qu'ils firent imprimer et publier. Les officiers qui étaient auprès de Monk en furent tellement offensés que, bien qu'ils eussent perdu toute affection pour la cause publique; cependant, regardant l'armée comme en danger

et peut-être même perdue si l'on formait une telle milice, et qu'on la confiât à des commissaires reconnus pour fauteurs du parti royaliste, parce qu'ils pourraient rappeler sans elle le fils du dernier roi, ils s'adressèrent à Monk, et le prièrent instamment, en raison du péril dont cet acte pouvait les menacer eux et lui, d'empêcher qu'il ne fût exécuté. Il écrivit sur cela au prétendu parlement qu'informé des mauvaises opinions des commissaires désignés dans l'acte de la milice, il le priait de ne pas mettre cet acte à exécution, de peur que ceux qu'ils avaient nommés n'élevassent contre l'armée une puissance capable de rappeler Charles Stuart. Cette lettre ayant été lue dans la chambre mit les membres en grand'peine, plusieurs ne sachant quel jugement en faire, et quelques uns craignant d'être à la fin les dupes de Monk; mais il y en eut d'autres qui comprirent l'énigme. Aussi, nonobstant la lettre, M. Prynne s'en alla chez l'imprimeur, et rendit incontinent l'acte public, bien assuré que Monk le voulait ainsi. Cependant, pour concourir à la fourbe, ils lui envoyèrent sir William Waller et un autre, pour lui expliquer les points sur lesquels il faisait porter ses prétendues inquiétudes. Ils lui dirent que, bien qu'on eût nommé dans l'acte plusieurs personnes qui pourraient avoir du penchant à faire ce qu'on appréhendait, cela ne pouvait avoir aucun inconvénient, attendu

qu'aucun des commissaires ne pouvait agir en cette qualité, avant d'avoir reconnu, par un écrit signé de sa main, la justice de la cause du parlement contre le Roi jusqu'à l'an 1648. Ils lui apprirent aussi que les commissaires n'avaient pouvoir de nommer les colonels et les capitaines de la milice, que sous la condition de l'approbation du conseil d'état. Monk, qui ne demandait pas mieux que d'être convaincu, et qui n'avait écrit cette lettre que sur les importunités de ses officiers, résolut de se contenter de cette réponse, quoique tout le monde vît combien peu les cavaliers se faisaient conscience de signer toutes sortes d'écrits pour avancer les affaires de leur faction.

L'acte de la milice ayant passé, le commandement général des troupes et des places remis entre les mains de Monk, ainsi que celui de la flotte, dans lequel il avait pour adjoint le colonel Montague, le prétendu parlement autorisa le conseil d'État à pourvoir, en toutes occasions, à la sûreté publique, et à disposer des affaires comme il le jugerait à propos, jusques à la réunion du prochain parlement. Cela fait, et la chambre sur le point de passer l'acte de sa dissolution, M. Crew, qui avait été aussi ardent que personne à commencer et à continuer la guerre contre le dernier roi, fit la motion qu'avant de se séparer on rendît témoignage contre

l'horrible meurtre du Roi, pour me servir de ses expressions. Cette proposition inattendue entraîna plusieurs de ceux qui se trouvèrent présens, à nier qu'ils eussent eu la moindre part dans cet acte contre le Roi, mais non pas à flétrir, comme on le voulait, ceux qui y avaient concouru; et l'un d'eux ayant fini son discours en protestant qu'il n'avait trempé dans cette affaire ni du cœur ni de la main, M. Thomas Scott, qui, comme j'ai dit, avait été souvent la dupe de l'hypocrisie de Monk, ayant horreur d'une si grande lâcheté, dit que, bien qu'il ne sût alors où mettre sa tête à couvert, il reconnaissait franchement qu'il y avait eu part non-seulement de la main, mais aussi du cœur; et, après avoir produit diverses raisons pour en prouver la justice, il finit par dire qu'il ne souhaitait pas de plus grand honneur, en ce monde, que d'avoir l'inscription suivante gravée sur son tombeau : *Ci git un homme qui a concouru, de la main et du cœur, à l'exécution de Charles Ier, roi d'Angleterre*. Après ces paroles, lui et la plupart des membres ayant droit de siéger au parlement, se retirèrent de la chambre. De sorte qu'il n'y avait pas, de membres légitimement siégeans, le quart de ce qu'il fallait pour former une chambre compétente, lorsque les membres, exclus du parlement en vertu du droit incontestable de ce corps sur ses propres membres, entreprirent de le dissoudre;

ce qui ne devait se faire que du consentement du parlement même. On laisse juger, à toutes personnes désintéressées, si ce consentement a jamais été donné. Cette autorité ayant disparu après avoir si complètement manifesté ses mauvaises intentions, je pensai que la cruauté de son conseil d'État, nouvellement établi, irait en augmentant à proportion des craintes qu'il viendrait à concevoir. Aussi, bien que je continuasse à passer de temps en temps par la salle de Westminster afin qu'on vît que je ne m'étais pas retiré, je ne le fis pourtant ni si souvent ni si publiquement qu'auparavant. Je changeais souvent de logis, et étais tantôt chez un ami, tantôt chez un autre; et quand je couchais chez moi, je me précautionnais, du mieux que je pouvais, contre toute surprise.

Cependant un parti considérable de ceux qui avaient porté les armes contre le Roi, résolut de lever une somme d'argent pour payer les troupes qui voudraient s'assembler contre Monk et ses adhérens; et il fut arrêté que deux d'entre eux seraient caution de la paisible conduite du major-général Lambert, sous peine des cinq mille livres sterling demandées par le conseil d'État; et en cas que les cautions fussent obligées de payer cette somme, il fut convenu qu'on la prendrait sur le fonds commun. M. Slingsby Bethel fut employé par les plus distingués du parti pour com-

muniquer cette résolution à sir Arthur Haslerig, qu'il alla voir chez lui pour cet effet, et qu'il trouva dans une tristesse extrême, assis dans un fauteuil, la tête appuyée sur ses deux mains. M. Bethel lui demanda la raison de son chagrin, et reçut pour toute réponse qu'il avait été voir Monk ce matin même, et l'avait pressé de lui donner quelque assurance de son attachement pour la république, lui rappelant ses sermens et ses protestations de fidélité, mais qu'il en avait été reçu tout autrement qu'il n'était accoutumé de l'être, et que Monk lui avait demandé comment il pouvait espérer quelque chose de lui, qu'il avait voulu mettre sur un moindre pied qu'il n'était avant de marcher à Londres? Sir Arthur ajouta au reste de son discours à M. Bethel: *Nous sommes perdus! nous sommes perdus!* Ainsi celui qui avait abandonné ses anciens amis pour soutenir les intérêts de Monk, qui n'avait pas voulu croire à ses mauvais desseins, et qui par ce moyen avait perdu plusieurs occasions de rétablir toutes choses, en fut enfin abandonné et réduit presque au désespoir. M. Scott vint également me dire qu'il avait perdu toute espérance d'assembler le nombre des conseillers d'État qu'il nous fallait pour exécuter le projet que j'avais proposé; et qu'ayant été averti que le nouveau conseil d'État avait résolu de le faire arrêter, son dessein était de se retirer à la campagne, tant

pour se mettre à couvert que pour tâcher de se faire élire à la prochaine convention, à laquelle les membres exclus avaient décidé qu'on donnerait le nom de parlement. Cela augmenta les craintes où j'étais déjà pour ma sûreté, et me fit songer à y pourvoir du mieux que je pourrais; ainsi, après le départ de M. Scott, je ne couchais plus chez moi que rarement. Me voyant donc privé de tout moyen de servir le public, et m'attendant à tout ce que la méchanceté pourrait inventer contre ceux qui avaient fidèlement servi leur pays, je résolus aussi de me soustraire à la vue des usurpateurs, et de me retirer à la campagne. En conséquence de cette résolution je partis de Londres avec ma femme dans une petite voiture tirée par deux chevaux. J'avais envoyé devant deux valets bien montés qui devaient se tenir à portée avec un cheval de main pour m'en servir en cas de besoin. Le second jour de mon voyage j'aperçus, de grand matin, un homme à cheval qui courait après nous; quand il fut venu à nous il se trouva que c'était un homme au service de ma mère, envoyé par nos parens avec des lettres pour m'informer de ce qui s'était passé depuis mon départ. J'appris donc qu'une heure et demie après que nous avions quitté Londres, un messager du conseil d'État était venu à mon logis pour me sommer de comparaître devant le conseil, et avait assuré mes pa-

rens qu'il était chargé de faire la même sommation à M. Miles Corbet, au colonel John Jones et au colonel Tomlinson, commissaires du parlement pour les affaires d'Irlande. Le messager voulant fort savoir où j'étais allé afin de pouvoir dire quelque chose de certain à ceux qui l'avaient envoyé, ma sœur Kempson, qui craignait qu'on ne m'arrêtât, n'avait jamais voulu le dire, et ma belle-mère, appréhendant que le refus de ma sœur n'augmentât les soupçons du conseil d'État, et ne lui fît prendre contre moi des mesures extrêmes, avait obligé son mari d'aller au conseil le lendemain, pour lui dire où j'étais allé, et pourquoi j'avais quitté Londres. Je conclus facilement, d'après ce récit, que le conseil avait déjà envoyé, ou enverrait bientôt après moi. C'est pourquoi je montai à cheval pour être plus tôt prêt à me sauver en cas que je fusse poursuivi, et, de peur qu'on ne m'épiât sur le chemin, je divisai ma petite compagnie, et laissai ma femme dans la voiture avec deux domestiques qui avaient ordre de prendre le grand chemin de Bagshot, pendant qu'avec un palefrenier je traverserais la plaine, et éviterais tous les chemins publics. Ma femme et moi ne nous retrouvâmes que vers le soir; je la vis venir par un chemin de traverse par où il fallait passer pour arriver à la maison de mon cousin Robert Wallop, à Farley, où il était convenu que nous passerions

la nuit. Nous y trouvâmes M. Nicolas Love, qui avait été un des juges du dernier Roi, et qui était arrivé un peu avant nous. Peu de temps après notre arrivée, M. Wallop, qui était allé à un manoir nommé Husbands, revint et nous reçut avec sa générosité et cordialité ordinaires, ne témoignant pas moins de zèle pour la république que quand elle était dans l'éclat de sa prospérité. Quoique je l'informasse de l'état de mes affaires, et de la mesure qu'avait prise le conseil d'État à mon égard, il me pria instamment de demeurer chez lui, mais je ne crus pas qu'il fût de la bienséance d'y consentir; de sorte qu'après y avoir couché deux nuits je pris congé de lui, et allai à Sutton, où je couchai aussi secrètement qu'il me fut possible, parce que je découvris que le maître de l'auberge avait été garde du feu roi, et qu'il était passionnément attaché au parti des cavaliers. Le lendemain j'allai à Clarendon chez mon cousin William Ludlow, où j'appris que M. Bainton, que j'avais promis de porter à la prochaine élection, s'était désisté, et qu'il y avait apparence que le choix tomberait sur sir Antoine Ashley Cooper et sur M. Earnley. Cependant, pour ne pas manquer à ma parole, je lui écrivis que j'étais dans le pays, et lui offris tous les services qui seraient en mon pouvoir s'il était toujours en volonté de se faire porter pour le comté de Wilts. Ensuite, craignant que

le conseil d'Etat ne me fît arrêter, ou du moins sommer de comparaître, je me retirai secrètement de Clarendon à Salisbury, où je logeai chez un M. Traughton, ministre de cette ville. Après deux ou trois jours de séjour je reçus une lettre de mon beau-père, dans laquelle il m'apprenait qu'il était allé au conseil d'Etat, avait dit que mon voyage en province avait pour objet l'arrangement de quelques affaires, et que le conseil avait paru satisfait. Il me mandait aussi que M. Miles Corbet, le colonel John Jones et le colonel Tomlinson avaient comparu au conseil conformément à la sommation qui leur en avait été faite, et n'avaient eu permission de se retirer qu'après s'être obligés, par écrit, à ne troubler aucunement le gouvernement présent. Cette conduite du conseil à leur égard me fit attacher encore un bien plus grand prix à l'avantage que j'avais eu de m'échapper de ses mains; car si je n'eusse pas quitté la ville au moment où je l'avais fait, la sommation m'eût été remise; si je n'avais pas comparu, cela m'eût été imputé à mépris; si j'avais comparu on aurait indubitablement voulu me faire signer le même engagement, que je n'aurais pas plus signé que celui que Cromwell avait voulu exiger de moi; alors on aurait bien pu me mettre en prison, et, suivant toutes les apparences, me détenir jusqu'au retour de Charles Stuart.

Le temps des élections s'approchant, j'envoyai un messager à M. Bainton, le priant de me faire savoir sa dernière résolution. Il me répondit qu'en conséquence d'une réunion des gentilshommes du comté, tenue aux Devises, et à laquelle il s'était trouvé, il avait résolu de ne pas donner la peine à ses amis de paraître pour lui, croyant qu'il valait mieux nager suivant le torrent, que de s'y noyer. Alors, libre de mon engagement avec M. Bainton, j'allai à Maiden Bradley, et cherchai les moyens de tirer de mes fermiers le plus d'argent que je pus. Cela fait, j'allai dans le même dessein à mon manoir de Knoyle, où je fus fort pressé par les habitans du bourg de Hinden, qui fait partie de ce manoir, de vouloir bien être un de leurs bourgeois à l'assemblée qui devait se réunir à Westminster. Quoique je n'osasse demander à aucun d'eux de me donner cette haute marque de confiance, j'avoue néanmoins que ce ne fut pas un petit contentement pour moi de voir le désir qu'ils avaient de me témoigner leur considération, et le souvenir qu'ils conservaient des services que j'avais pu rendre, dans un moment où le parti des cavaliers (on peut aisément conjecturer à quel dessein) avait fait imprimer les noms des juges du dernier roi, du nombre desquels j'avais eu l'honneur d'être, et dans un temps où ce parti s'était rendu si dominant que l'héritier du lord

Cottington, papiste et idiot, avait pu se faire un parti assez puissant pour le mettre en possession de Founthil-House, que le parlement avait donné au lord-président Bradshaw, et pour l'y maintenir, par la force ouverte, au préjudice du parent et de l'héritier du président.

Après avoir fini mes affaires particulières aussi bien qu'il me fut possible, je fis courir le bruit que j'étais allé à Salisbury; et, en effet, je pris mon chemin de ce côté; mais pour mettre en défaut, s'il était possible, la malice de mes ennemis, je quittai bientôt cette route. Ayant donc envoyé ma femme à Salisbury, je montai à cheval, et, traversant les hauteurs situées vers le comté de Sommerset, j'allai chez mon frère Strangeways, à East Charleton, et y demeurai quatre ou cinq jours, le plus secrètement qu'il me fut possible. On abreuvait mes chevaux dans l'intérieur, et les domestiques eurent ordre de garder le silence à mon égard.

Le temps de l'élection pour le bourg de Hinden étant venu, les candidats furent M. Howe de Berwick, sir Thomas Thynne, et moi. Tout le monde fut d'accord pour nommer M. Howe; en sorte que la contestation fut entre sir Thomas et moi. Les électeurs étaient environ vingt-six, et, de ce nombre, j'eus dix-neuf voix, et fus donc déclaré, par le bailly, élu membre du parlement pour le bourg, avec M. Howe; le procès-verbal fut signé, et le

writ envoyé au shériff suivant la coutume. Mais les agens de sir Thomas Thynne ne voulant perdre ni leurs peines ni leurs frais, et concluant, avec beaucoup de probabilité, que s'ils pouvaient faire porter la chose devant la prochaine assemblée, ils l'emporteraient indubitablement contre moi, signèrent un autre procès-verbal pour M. Howe et pour sir Thomas Thynne, suppléant par le nombre à la qualité dont ils manquaient, et prenant les signatures d'une foule de gens, qui non-seulement ne payaient pas un sou ni à l'État, ni à l'Eglise, ni aux pauvres, mais qui étaient même publiquement à la charité de la paroisse. Encore, pour gagner ces sortes de gens, furent-ils obligés d'avoir recours aux plus indignes artifices, et d'assurer que j'étais déjà en fuite, et que, s'ils me choisissaient, le Roi les ferait indubitablement mourir.

Avant d'aller dans le comté de Sommerset j'avais ordonné à un de mes fermiers, de la fidélité duquel j'étais bien assuré, de me chercher quelque maison écartée où je pusse me retirer jusqu'à ce que je susse mieux quel parti je prendrais. Après s'être informé avec soin, il vint me dire qu'il en avait trouvé plusieurs, et que je pouvais choisir celle qui me conviendrait le mieux, ce que je fis, et j'y fus reçu avec une affection cordiale. Durant le temps que je fus là, je reçus beaucoup de satisfaction de la société du brave

homme à qui appartenait la maison, qui aimait son pays, possédait en biens fonds environ cent livres sterling de rente, et était au-dessus du mépris et au-dessous de l'envie. Après avoir demeuré là près de huit jours, je crus ne hasarder pas beaucoup d'aller voir ma femme à Salisbury; je m'y rendis de nuit, et j'y couchai. Le lendemain, dimanche, la nouvelle vint que le major-général Lambert s'était sauvé de la Tour, et qu'on croyait qu'il pourrait promptement rassembler autour de lui une partie considérable de l'armée. Comme je ne doutais point qu'on ne fît toute la diligence possible pour se saisir de Lambert, et que je savais que ceux de Salisbury étaient informés que j'y étais, je m'en retournai à mon premier logis, où à peine avais-je été deux ou trois jours, que l'homme qui avait aidé Lambert à se sauver vint me trouver de sa part, pour m'avertir que plusieurs officiers de l'armée l'étaient allé voir; qu'ils étaient convenus de deux lieux de rendez-vous, et s'étaient dispersés dans le pays en vue d'exécuter leur dessein; qu'on les avait assurés que la plupart des gens de l'armée se joindraient à eux; qu'il me priait donc de donner ordre aux troupes de l'ouest de se rassembler, et de l'aller joindre à leur tête dans le comté d'Oxford. Mais je ne crus pas qu'il fût de la prudence d'engager si publiquement mes amis, que je ne visse quelque apparence de pouvoir tenir; de quoi

je croyais que je pourrais juger par le premier rendez-vous de Lambert, qui était marqué aux environs de Daventry. Cependant je dépêchai des exprès à divers officiers commandant des troupes dans les comtés de Dorset, de Sommerset et de Wilts, et leur mandai de se tenir prêts à marcher s'il était nécessaire. Je reçus, d'un détachement considérable qui était aux environs de Taunton, la promesse qu'on s'emparerait du château; et de pareilles assurances me vinrent de plusieurs autres endroits. La cavalerie qui était à Salisbury commençait à chanceler, et je ne doute point qu'elle n'eût fait son devoir si elle avait vu des forces suffisantes pour pouvoir se déclarer avec raison. Environ huit jours après mon retour de Salisbury, un major Whitby vint me trouver de la part du major-général Lambert, pour m'informer de ses intentions, et me consulter sur les meilleurs moyens d'assembler les troupes de notre côté. Il m'assura que Lambert avait déjà près de mille chevaux, et qu'on l'avait assuré que la plus grande partie de l'armée se joindrait à lui. D'après cet avis, disposé à tout hasarder avec le major-général Lambert, ou avec tout autre, pourvu que je visse clairement qu'on n'avait en vue que l'avantage de la république, je voulus savoir pour qui Lambert s'était déclaré, ou pour qui il avait dessein de se déclarer, persuadé qu'il était du devoir de chacun de s'in-

former de la justice d'une cause avant de s'y engager. Whitby me répondit qu'il ne s'agissait pas à présent de dire pour qui, mais contre qui l'on voulait se déclarer, et que l'intention était de s'opposer à ce torrent de tyrannie et de papisme près de fondre sur nous. Je répliquai que le meilleur moyen de prévenir ces malheurs serait de convenir de quelque chose qui leur fût contraire, non pas tant de nom que par sa nature, et au moyen de quoi nous pussions espérer, avec justice, d'engager tous les gens de bien à favoriser et seconder notre entreprise; j'ajoutai qu'on devait prendre tout le soin possible de convaincre la nation de la sincérité et de la justice de nos intentions, attendu surtout que tout le monde savait qu'on s'était trouvé tellement trompé en dernier lieu par l'intérêt privé qui s'était porté à la place de l'intérêt public, qu'il y avait apparence qu'on ne donnerait plus si aisément dans le même panneau. Après m'avoir communiqué ce qui lui avait été confié et avoir reçu ma réponse, le major s'en retourna; et deux ou trois jours après je reçus avis que le parti de Lambert avait été dispersé, et lui-même fait prisonnier par le colonel Ingoldsby. Cette défaite avait été causée, en grande partie, par un accident. Quelques soldats du colonel Ingoldsby avaient rencontré dans leur route le capitaine Haslerig, fils de sir Arthur, et comme on savait que sa compagnie était

avec Lambert, il fut arrêté et mené à Ingoldsby, auquel il dit qu'étant mécontent du dessein de Lambert, il l'avait quitté, et espérait donc qu'on le mettrait en liberté; mais Ingoldsby lui dit qu'à moins qu'il ne trouvât moyen de retirer sa compagnie d'avec Lambert, sa désertion ne lui servirait de rien. Il promit de faire de son mieux pour rendre service; et il eut, sur sa parole, la liberté de s'en retourner vers Lambert. Lorsque les deux partis furent près d'en venir aux mains, Haslerig emmena sa compagnie comme il avait promis qu'il tâcherait de faire; ce qui consterna si fort le reste, que plusieurs passèrent du côté d'Ingoldsby; et la plupart de ceux qui ne jugèrent pas à propos de suivre leur exemple, songèrent à eux du mieux qu'ils purent, laissant Lambert en pourparler avec Ingoldsby, qu'il tâcha de détourner d'en venir aux mains (1). Mais In-

(1) « Un des officiers de Lambert lui demanda la permission de charger Ingoldsby, persuadé qu'au moment de la charge plusieurs des gens d'Ingoldsby passeraient du côté de Lambert; mais celui-ci n'y voulut pas consentir, et demanda un pourparler. Il proposa à Ingoldsby que l'on convînt de rétablir Richard dans le protectorat, et encore de quelques autres conditions. Ingoldsby lui demanda comment lui, qui avait tant contribué à renverser Richard, voulait maintenant le rétablir, et ajouta qu'il n'avait pas commission de disputer avec lui, mais de le réduire, lui et son parti. » Whitelocke, qui rapporte ce détail, ajoute

goldsby voyant Lambert abandonné de son parti piqua droit à lui, et le somma de se rendre prisonnier; ce qu'il fit après avoir un peu balancé, priant sa seigneurie, ce fut ainsi qu'il appela Ingoldsby, de lui permettre de se sauver. Le colonel Cobbet, le major Creed, et autres officiers, furent faits prisonniers, et envoyés à la Tour avec le major-général Lambert. Ainsi c'était parmi les nôtres que se trouvaient alors nos ennemis; et ce n'est pas le parti du Roi qui nous a vaincus, ce qui a dû être pour nous un grand sujet d'humiliation, mais ne leur a donné en même temps aucune cause légitime de se glorifier. Privé de cette occasion de prendre les armes pour le service de ma patrie, je résolus de retourner à Londres, et d'attendre que Dieu m'appelât à agir ou à souffrir pour sa cause. Arrivé à Londres, je me logeai à Holborn chez un de mes amis; et cherchant les moyens de savoir ce que le major-général Lambert avait résolu de faire, et s'il avait pu conserver le terrein, je sus qu'il avait fait préparer deux déclarations fort différentes l'une de l'autre, résolu de répandre celle qui aurait pu grossir le plus son parti; mais comme on n'a-

---

que Lambert eut à résister aux instances de ses officiers, qui le pressaient de combattre, et qu'un de ses cavaliers tira son pistolet sur Ingoldsby. (Whitelocke, pag. 701.)

(*Note de l'Editeur.*)

vait pu décider laquelle des deux était la plus propre à produire cet effet, il n'avait pas jugé à propos de publier ni l'une ni l'autre.

Jusque-là, Monk avait continué à protester solennellement de son affection et de sa fidélité pour la république, en opposition au gouvernement d'un Roi et d'une chambre des lords; mais la nouvelle milice étant établie, et cette convention à qui l'on donnait le nom de parlement, se trouvant telle qu'il la lui fallait, et s'étant assemblée à Westminster, il envoya dire aux lords, qui avaient eu séance au parlement jusqu'en 1648, de venir reprendre leurs places au lieu accoutumé; ce qu'ils firent sur l'assurance qu'il leur donna qu'on ne permettrait point à d'autres de siéger avec eux; parole qu'il viola comme toutes celles qu'il avait données, car il laissa siéger non-seulement ceux qui avaient déserté pour se rendre à Oxford, mais encore les lords de nouvelle création. Charles Stuart, fils aîné du dernier roi, ayant eu avis de ce qui se passait, quitta les Pays-Bas Espagnols, où il faisait alors sa résidence, et se rendit, par le conseil de Monk, à Bréda, ville de la dépendance des Etats de Hollande. De là, il envoya des lettres et une déclaration aux deux chambres par sir John Greenville. Sur cela, la chambre, dite des communes, qui n'en avait conservé que le nom, quoiqu'elle eût été convoquée par un writ républicain au nom

des conservateurs des libertés de l'Angleterre, vota que la nation serait gouvernée par un Roi, et par les deux chambres des lords et des communes, que Charles Stuart serait proclamé roi d'Angleterre, etc.

Les membres de la convention de Westminster s'étant cru assez d'autorité pour changer le gouvernement qui les avait convoqués, et ayant récompensé sir John Greenville pour le message qu'il leur avait apporté, la proclamation qui rétablissait la monarchie en la personne de Charles Stuart fut publiée le 8 du mois de mai, en présence du nouveau général Monk. On fit en même temps des feux de joie, les cloches retentirent de toutes parts, et l'on se flatta que ce changement serait la source de beaucoup de bonheur. Les officiers de l'armée signèrent une déclaration qu'ils remirent entre les mains de Monk, afin qu'il l'envoyât au Roi; ils y exprimaient leur résolution de lui être, à l'avenir, bons et fidèles sujets, et d'accepter le pardon de Sa Majesté, suivant la teneur de sa dernière déclaration donnée à Bréda. Pendant que tout ceci se passait, je me tins caché dans la maison d'un de mes amis particuliers, attendant que je pusse démêler quelle serait l'issue de la situation; le jour même de mon arrivée à Londres, le conseil d'Etat avait envoyé, dans l'ouest de l'Angleterre, l'ordre de se saisir de moi, et j'aurais été probablement arrêté si je

fusse revenu par le grand chemin. On nomma quinze commissaires, cinq de la chambre des lords, et dix de la chambre des communes, pour complimenter le nouveau Roi et l'accompagner dans son passage en Angleterre. Mais chacun espérant obtenir quelque faveur en cette occasion, les membres du parlement se disputèrent vivement l'avantage d'être nommés. Quantité d'autres, surtout du nombre des plus débauchés, se joignirent à ceux-là, et il y en eut même quelques uns qui, pour marquer leur soumission des premiers et s'attirer par ce moyen des places et des faveurs, partirent avant les commissaires. Un jour qu'ils étaient chez le Roi, comme ils vantaient beaucoup leur loyauté et leurs services, il fit apporter du vin, et, s'adressant au duc d'York, but à la santé de ces Messieurs, avec cette réflexion, « qu'à présent ils étaient quitte à quitte, « car il croyait avoir autant fait pour eux qu'ils « avaient fait pour lui. »

Le comité des priviléges et des élections ayant déclaré que j'avais été dûment élu pour représenter le bourg de Hinden, dans le comté de Wilts, et fait son rapport, qui fut approuvé par la chambre, je reçus l'ordre de mon admission à siéger en qualité de membre; mais cet ordre était surchargé d'une clause intitulée, savoir, *Que j'eusse à me trouver dans la chambre, et y prendre ma place un tel jour;* ce qui devait

être dix jours après la date de cet ordre. Je soupçonnai que cette clause avait été insérée sur quelque avis donné par le conseil d'État; ainsi je crus qu'il fallait m'adresser à M. Arthur Annesley, que je savais être un de leurs chefs, tant pour lui expliquer les motifs de mon absence, que pour apprendre de lui quelle pouvait être la cause de cette addition. Quoique je susse bien que maintenant que j'avais été déclaré membre de cette assemblée, qui se nommait la chambre des communes, aucun autre pouvoir n'avait moyen de m'arrêter, sans violer ses priviléges, cependant comme le conseil d'Etat, alors existant, était toujours celui qui avait obtenu des membres exclus le pouvoir d'arrêter tout membre qui ne viendrait pas siéger au parlement, et que d'ailleurs les affaires se conduisaient alors avec la dernière perfidie, j'envoyai un valet chez M. Annesley, pour l'avertir que je l'irais voir dès qu'il ferait nuit. Il me reçut avec beaucoup de civilité, et me fit entrer dans sa chambre; je lui dis que le but de ma visite, à cette heure-là, était de l'assurer que le soin que je prenais de me cacher ne procédait d'aucun dessein que j'eusse en tête contre le gouvernement présent; mais que la roue tournait si vite qu'il était difficile de prévoir où elle s'arrêterait, et que j'avais pensé qu'un homme qui avait été engagé des premiers contre le Roi, et toujours très-vif pour la république, pouvait

bien être excusé s'il n'avait pas grande envie de se trouver en prison au retour du Roi, surtout puisqu'on n'ignorait pas qu'il y avait un warrant signé pour mon arrestation; qu'ainsi je le priais de vouloir bien informer ceux qui avaient alors le pouvoir en main des véritables raisons de mon absence. Il me répondit que, malgré la vivacité de mes opinions dans le sens dont je venais de parler, lui et les autres étaient fort persuadés que mes intentions ne tendaient qu'au bien public, et que bien qu'il ne pût me blâmer de prendre des mesures pour éviter un emprisonnement, je n'avais pas plus à craindre que lui pour un cheveu de ma tête. Il m'apprit ensuite ce qui s'était passé dans la chambre à l'occasion du rapport du comité sur mon élection, et me dit que bien qu'on n'y opposât pas la moindre chose, cependant, comme il s'agissait de moi, qui, disait-il, les avais toujours combattus, et qui avais renoncé à leur protection, il y avait grande apparence que la chambre aurait voté contre l'avis du comité, s'il ne s'était levé lui-même et n'avait demandé qu'on ne fît pas, par animosité personnelle, une chose dont on rougirait ensuite, lorsqu'on l'examinerait de plus près; que la justice devait être impartiale, et que puisqu'on n'avait rien allégué contre le rapport des commissaires, il fallait le recevoir pour bon et valable; que si la personne dont il s'agissait avait fait quelque chose

de mal, dès qu'elle était membre de la chambre, elle devait s'en justifier de sa place. Cette motion, appuyée par M. Mathieu Hale, fit que la chambre admit le rapport avec la clause marquée ci-dessus. M. Annesley prit aussi cette occasion pour me dire qu'il y avait dans la chambre un parti de jeunes têtes folles et opiniâtres qui, dans tous les débats, étaient toujours pour les voies les plus violentes, et qu'il serait bien difficile de les gouverner (1). Cependant il me conseilla de prendre ma place dans la chambre aussitôt que je le pour-

(1) Dans la discussion sur l'acte d'amnistie, M. Lenthall dit que « celui qui avait tiré l'épée contre le Roi, avait commis un aussi grand crime que celui qui lui avait tranché la tête. » Ces paroles excitèrent, dans la chambre, un violent mécontentement, et M. Lenthall fut obligé de subir à la barre une longue et sévère réprimande de l'orateur, sur ce qu'il mettait au même rang ceux qui avaient pris les armes pour la défense de leurs légitimes libertés, et ceux qui avaient fait périr le Roi; l'orateur dit à M. Lenthall qu'on regardait ces paroles comme ayant été prononcées dans l'intention de mettre la chambre en feu, et que si en ce moment elle n'était occupée d'une œuvre de miséricorde, il aurait eu à subir une sentence plus sévère; mais que, grâce à cette circonstance, il éprouvait la clémence de la chambre. « Cependant, ajouta-t-il en finissant, il m'est commandé de vous réprimander amèrement, et je le fais, car tel est mon ordre, aussi amèrement et aussi sévèrement que je le puis. » (*Histoire parlementaire*, tom. 4, col. 42.) (*Note de l'Editeur.*)

rais. Je jugeai prudent de suivre son avis, non-seulement pour désabuser ceux qui croyaient que je continuerais à me tenir caché, mais aussi pour rompre, par ma présence inopinée au milieu d'eux, les mesures de ceux qui épiaient le moment de me perdre. J'allai donc le matin de bonne heure à la chambre, et montai d'abord chez l'orateur; je ne fus pas plutôt assis que le major Robert Harley vint à moi et voulut m'engager, si quelque membre de l'assemblée faisait quelque objection contre moi, ce qu'il croyait devoir arriver, et que la chambre me sommât d'y répondre, à m'abstenir absolument de dire la moindre chose pour justifier les procédures de la haute-cour de justice contre le feu roi, parce qu'on ne le souffrirait pas. Je lui dis que je ne voyais point de motif pour parler de cette affaire, à moins d'y être contraint; mais qu'en ce cas-là, m'en dût-il coûter la vie, il m'était impossible de biaiser.

Quelques uns des membres qui, durant la prospérité du parlement, avaient été avec lui aussi loin que personne, s'en vinrent me reprocher l'état actuel des affaires. Je me contentai de leur répliquer en général, que s'ils ne l'approuvaient pas, ils n'avaient qu'à s'en prendre à eux-mêmes; qu'en mon particulier, ma conscience ne m'accusait point d'avoir contribué au changement, ou de n'avoir pas employé mes efforts pour le pré-

venir. D'autres disaient qu'ils nous avaient souvent avertis que nous finirions par en venir là à force de resserrer notre parti. Mais je répondis à ceux-ci qu'ils savaient bien que mes principes et ma conduite à cet égard avaient été de nature à m'attirer les reproches de beaucoup de gens. Plusieurs de ceux qui dans la convention de Richard s'étaient joints au parti républicain, semblaient à présent avoir tout-à-fait changé, pendant que d'autres, qui s'étaient alors opposés à eux, soupiraient après sir Henri Vane, et quelques autres de la même trempe, pour balancer le parti royaliste. Mais ceux qui étaient demeurés fidèles à la cause publique, bien qu'effrayés du torrent ils n'osassent pas exprimer leur pensée, secouaient la tête, pour faire comprendre à quel point ils étaient mécontens de la situation des choses.

Ce jour-là même que je pris séance dans la chambre, on devait nommer les commissaires qu'on avait résolu d'envoyer à Bréda, et plusieurs des membres me sollicitèrent d'écrire leurs noms sur mon papier. Mais si, pour n'abandonner pas tout-à-fait le soin de ma propre conservation, je regardais comme un bonheur de siéger dans cette convention, cependant, résolu de ne point trahir la république en prenant part au rétablissement du gouvernement contre lequel je m'étais engagé, et en attirant sur moi le crime du

sang répandu dans les dernières guerres, je me déterminai à ne donner point de liste. Dans cette intention, je sortis de la chambre; mais le sergent d'armes, à qui l'orateur avait ordonné de faire entrer tous les membres afin qu'on les comptât, me vit et me pressa beaucoup d'y revenir. Je lui répondis que mon dessein n'étant pas de donner une liste, il n'était pas nécessaire de me compter. Cependant le sergent reçut de nouveaux ordres de nous sommer tous de rentrer, et, après m'avoir répété ses instances, il me dit tout net que si je ne voulais pas revenir dans la chambre, il avertirait l'orateur de mon refus; et s'il l'eût fait, il y a grande apparence qu'on m'aurait envoyé à la Tour. Mais je le priai de s'informer de quelque ancien membre, s'il était nécessaire qu'un des membres de cette assemblée qui ne voulait point donner de liste fût compté avec les autres. Il alla faire cette question à M. Pierpoint et au sergent Glynn, qui lui répondirent, à ce que je m'imagine, qu'il n'y avait aucune nécessité; car, les regardant de la galerie d'en bas, je m'aperçus qu'ils souriaient l'un et l'autre pendant qu'il était avec eux; et d'ailleurs je n'en entendis plus parler.

Cette affaire terminée, on mit en discussion les noms de ceux à qui l'on devait confier le grand sceau. Tout le monde s'accorda sur M. Tyrrel; mais on objecta, contre le sergent Fountaine,

que bien qu'il eût été d'abord pour le roi, cependant il s'était montré, depuis peu, très-actif pour la réforme des lois. Plusieurs insistaient pour qu'on nommât le comte de Manchester l'un des commissaires de la chancellerie; mais d'autres qui connaissaient mieux l'état des choses, soutenaient que ce serait un déshonneur pour le comte d'être mis dans une place qui, à ce qu'ils assurèrent à la chambre, était déjà donnée à un autre; de sorte qu'on ne parla plus de lui. L'après-midi de ce même jour, j'allai de nouveau à la chambre, où les commissaires des élections étaient assemblés; un autre jour je me rendis avec les membres dans l'église de Westminster pour y entendre un sermon, tâchant de me conduire en tout de manière à ne pas donner lieu de soupçonner que je crusse avoir à craindre aucun danger. J'espérais ôter par là à mes ennemis l'idée de rien proposer contre moi dans la chambre; démarche à laquelle le parti cavalier était porté par ses principes, et à laquelle aussi, par un soin prudent de leur conservation, n'auraient pas manqué de concourir plusieurs de ceux-là même qui avaient servi le parlement, dans l'espoir de faire leur paix, ou même leur fortune, aux dépens des hommes qui avaient été les plus fidèles à la cause publique.

Cependant j'avais ordonné à mon homme d'affaires, en Irlande, de vendre mon fonds d'exploi-

tation, qui, tant en gros qu'en menu bétail, chevaux et grains, pouvait monter à la somme d'environ 1500 livres sterling, et de recevoir les rentes qui m'étaient dues par mes fermiers. Mais sa négligence à exécuter ces ordres me contraignit à transférer ce fonds sur le colonel Kempson, mon beau-frère, pour le paiement de la dot de ma sœur, et je le pressai d'envoyer incessamment quelqu'un pour en prendre possession. Il ne le fit pas avec toute la diligence nécessaire en pareille conjoncture, de sorte que sir Charles Coote, sans ordre et sans la moindre apparence d'autorisation du parlement, se saisit de tout, obligea mes fermiers à lui payer mes rentes, et défendit à mon receveur de disposer, sans ses ordres, d'aucune partie de mon fonds; seulement quatre chevaux, que j'avais élevés moi-même, et qui étaient alors dans mon écurie, furent pris par le colonel Théophile Jones. Ainsi ces hommes qui s'étaient d'abord engagés dans la même cause que nous, surpassaient nos ennemis en rage et en cruauté à notre égard.

La violence fut grande dans la convention; on n'osait y montrer de modération, de peur de passer pour malintentionné envers le Roi; dans les discussions secrètes cependant plusieurs membres de l'une et de l'autre chambre opinaient pour qu'on accordât un pardon général sur tout le passé, sans aucune exception. On ouït même dire

au comte de Northumberland, que, bien qu'il n'eût point concouru à la mort du Roi, il n'approuvait point qu'on recherchât ceux qui y avaient eu part; que cet exemple pourrait être utile à la postérité et profitable aux rois à venir, en les détournant de faire de pareilles entreprises sur les droits de leurs peuples. Le lord Fairfax dit aussi ouvertement, à cette occasion, qu'il ne connaissait personne qui méritât d'être excepté de l'amnistie plus que lui-même, puisqu'il était général de l'armée en ce temps-là, et, qu'ayant assez de pouvoir en main pour prévenir les procédures contre le Roi, il n'avait pas jugé à propos de l'employer à cet usage. Plusieurs membres des communes proposèrent aussi de dresser un exposé des restrictions et conditions sous lesquelles ils s'engageraient à recevoir leur roi, jusqu'à ce qu'enfin, avertis que Monk, qui avait le pouvoir en main, informait exactement le Roi de tout ce que chacun disait, sans oublier leurs noms, il ne se trouva plus personne qui osât insister sur ces points-là. Pour compléter la perfidie, quand le lord Say dit à Monk que pour calmer les esprits il faudrait passer un acte d'amnistie, où l'on excepterait quelques uns de ceux qui avaient le plus contribué à la mort du Roi, ce général lui répondit tout en fureur : « Pas un seul, car « si je souffrais une pareille chose, je serais « le plus insigne coquin qui ait jamais été. »

Cependant, sous prétexte que la chambre obtiendrait de meilleures conditions de son roi, en se fiant à sa générosité qu'en capitulant avec lui, surtout de loin, il osa proposer qu'on donnât simplement aux commissaires pouvoir d'inviter le Roi à passer en Angleterre. Cette motion se trouvant conforme à l'humeur des imprudens cavaliers, et n'étant désapprouvée que par des gens qui n'avaient pas le courage de le dire tout haut, crainte de se trouver exposés plus tard à quelques vengeances, fut reçue et passa comme l'opinion de toute la chambre.

Sir Charles Coote ayant ouvert en Irlande les scènes de cruauté par l'arrestation du grand-juge Cook, un parti de la milice du comté de Stafford, commandé par le colonel Bowyer, se crut assez autorisé pour en agir de même. Ces gens se saisirent donc du major-général Harrison, de ses chevaux et de ses armes. On l'avait averti de leur dessein, mais il n'avait pas voulu quitter sa maison, pensant que ce serait déserter la cause dans laquelle il était entré, quoique l'on puisse produire quantité d'exemples et de préceptes tirés des Ecritures mêmes, pour justifier ceux qui tâchent d'éviter la cruauté de leurs ennemis et de leurs persécuteurs, en cherchant des lieux où ils puissent être à couvert. On ne peut accuser proprement de désertion que celui qui désavoue sa cause pour sauver sa vie, et non pas celui qui

cherche, par des moyens honnêtes et légitimes, à se mettre en lieu de sûreté, pour travailler ensuite au service de cette même cause. Mais je n'entreprendrai pas de juger ici la conduite du major-général, ignorant quelle impulsion extraordinaire peut avoir reçu, dans cette circonstance, un homme de sa vertu, de sa piété, de son courage. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il était si bien fait pour le rôle qu'il a eu à soutenir dans la suite de nos souffrances, qu'il a étonné et confondu ses ennemis eux-mêmes.

Le parti du Roi ayant pris, dans la chambre des communes, un tel ascendant qu'il n'y avait plus sûreté à lui résister, il marcha en avant avec la plus grande violence, et fit passer la résolution d'arrêter tous ceux qui avaient signé le warrant d'exécution du feu roi. Mais bien qu'on eût conduit cette affaire avec tout le secret possible, comme je n'étais sans quelques amis parmi les royalistes, je fus averti à temps de leurs intentions; ainsi, ne doutant pas qu'on ne vînt bientôt fouiller la maison où je demeurais, j'en allai habiter une autre dans le quartier de Southampton, appartenant à un de mes parens; j'y avais donné rendez-vous pour le soir à quelques uns de mes amis, qui devaient me rendre compte de ce qui s'était passé à Westminster. Lorsque j'arrivai, je les trouvai fort en peine de moi; il y avait près de deux heures que le temps marqué pour le ren-

dez-vous s'était écoulé, sans que je m'en fusse aperçu, ce qui venait du défaut de ma montre. D'après ce qu'ils me dirent sur l'état de nos affaires, nous entrâmes en délibération pour savoir quel parti je prendrais, afin de me garantir du danger qui me menaçait; et la compagnie fut d'avis que j'abandonnasse, au plus vite, la maison où j'étais, dont l'entrée donnait sur un lieu si public qu'il était probable que quelqu'un m'y aurait vu arriver. Cette raison me fit consentir à me retirer sur-le-champ dans la maison d'un autre ami, qui n'était pas fort éloignée de là, et où il y avait une porte de derrière qui conduisait à plusieurs autres maisons; mon dessein était d'y rester seulement jusques à la nuit, pour me rendre ensuite dans un lieu plus caché qu'on m'avait préparé depuis quelques jours dans la ville. La nuit venue, comme j'étais sur le point de partir, mon ami, quoiqu'il n'ignorât pas le danger où il s'exposait en me donnant retraite, ne voulut point absolument me laisser aller, disant que la chambre venant de passer une résolution de si grande importance, la garde de la ville ne manquerait point de redoubler, cette nuit-là, son exactitude ordinaire. Cet avis fut appuyé par quelques uns de mes plus proches parens, qui me conseillèrent de rester; je me soumis donc à ce qu'ils voulaient, et, le lendemain matin, nous apprîmes que la garde avait à

peine souffert qu'aucun carrosse circulât dans la ville, sans être soumis à quelque visite.

L'ordre d'arrêter les juges du feu Roi n'ayant pas eu sur-le-champ le résultat qu'en attendait la chambre, cela l'irrita à tel point qu'elle fit saisir extraordinairement leurs biens réels et personnels; procédé contraire, ce me semble, aux lois reconnues, qui ordonnent qu'aucune confiscation n'aura lieu qu'après conviction. Mais on ne doit pas trouver étrange que des hommes qui avaient assez complétement renoncé à toute prudence pour rappeler, après douze années de bannissement, le fils d'un père qui avait eu la tête tranchée en public, et lui confier le gouvernement d'une nation où cela s'était fait, ne fussent pas plus soigneux de maintenir les priviléges de leurs concitoyens.

Ayant appris que le major-général Harrison était amené prisonnier à Londres, ils ordonnèrent qu'on le mît à la Tour; et ils ordonnèrent de plus que tous ses chevaux fussent réservés pour le service de leur Roi. Un autre ordre envoya également à la Tour le grand-juge Cook, que sir Charles Coote avait aussi fait partir pour Londres.

Cependant les commissaires, députés d'Angleterre pour aller rendre hommage au nouveau Roi, arrivèrent à Bréda. M. Denzil Hollis, qui devait porter la parole suivant les instructions qu'il en

avait reçues à Westminster, n'eut pas plus tôt ouvert la bouche que M. Henri Howard, frère du comte d'Arundel, l'interrompit brusquement, et lui dit que c'était une insolence à lui de prétendre à cet honneur qui appartenait à un autre des commissaires, et nomma là-dessus un de ses parens; mais M. Hollis soutenant que c'était lui que la chambre avait chargé de présenter ses hommages et ses vœux, le Roi jugea à propos de faire finir la dispute et de permettre à M. Hollis de s'acquitter de sa commission. On avait envoyé par les commissaires 50,000 livres sterling pour payer les dettes du Roi, et l'équiper pour son voyage d'Angleterre, outre des sommes considérables pour les ducs d'York et de Glocester. Plusieurs particuliers eurent aussi le soin d'envoyer leurs présens. Entre autres, M. William Lenthall, ci-devant orateur du parlement, chargea un de ses amis de donner au Roi 3000 livres de sa part, et de le prier en même temps qu'il le voulût bien continuer maître des rôles; mais la personne qu'il avait employée à ce message, eut pour réponse que la place était déjà promise à un autre.

Pendant que tout ceci se passait en Hollande, la chambre des communes travaillait au bill d'amnistie avec toute la diligence possible, afin qu'il fût prêt à passer en acte à l'arrivée du Roi. Tous les membres tombèrent d'accord qu'il en

fallait excepter quelques uns des juges du dernier roi et pour la vie et pour les biens; la dispute ne roulait que sur le nombre. Quelques uns proposèrent que tous fussent exceptés; d'autres se contentaient de vingt et plusieurs de treize; mais Monk, qui les avait tous trahis, témoignant qu'il était pour la modération, on les réduisit à neuf, que ce boute-feu de Prynne se chargea de nommer, au mépris du règlement de la chambre. Je lui eus l'obligation que mon nom ne fut pas sur la liste. Enfin Monk obtint de la chambre que leur nombre serait réduit à sept.

Un soir que le colonel John Jones, qui avait été un des membres de la haute-cour de justice, prenait l'air à quelque distance de son logis, il fut saisi et envoyé prisonnier à la Tour par ordre des communes. M. Grégoire Clément, un autre de ses juges, qui s'était retiré dans une pauvre maison près du collége en droit, qu'on appelle Gray's Inn, eut le même sort. Quelques personnes ayant remarqué qu'on portait à cet endroit-là de meilleures provisions que de coutume, firent venir un officier pour visiter la maison; on y trouva M. Clément, et, sur le soupçon qu'il était un des juges du feu roi, quoiqu'on ne le connût pas personnellement, on l'amena devant les commissaires de la milice de ce quartier-là. Un de ces commissaires, à qui il n'était pas inconnu, obtint des autres qu'on le renvoyât après un léger

examen; mais pendant qu'il se retirait, il arriva qu'un aveugle, qui s'était glissé dans la chambre avec la foule et qui connaissait la voix de M. Clément, en effet fort remarquable, souhaita qu'on le rappelât et qu'on lui demandât s'il n'était pas M. Grégoire Clément. Les commissaires ne purent le refuser; on lui fit la question, il avoua qu'il était celui qu'on soupçonnait, et fut envoyé à la Tour.

Plusieurs de ces juges passèrent en Hollande et en d'autres pays au-delà de la mer, mais non pas sans que quelques uns courussent grand risque d'être arrêtés; entre autres M. Cornélius Holland, qui était à Colchester, attendant la première occasion de s'embarquer, lorsque le maire de la ville fut averti qu'il y avait une personne suspecte logée dans une certaine hôtellerie, et qu'on croyait que c'était le major-général Lambert. Sur cette information, l'hôtellerie fut visitée à quatre heures du matin, et on saisit le cheval de M. Holland et quelques autres effets; mais pour lui il était déjà sorti pour aller recevoir une somme d'un marchand du lieu, qui devait partir ce jour-là de grand matin pour Londres; de sorte que M. Holland, averti de ce qui se passait à l'auberge, fut conduit hors de la ville par un de ses amis, et s'échappa de cette manière.

Dans l'attente où l'on était de la prompte arrivée du nouveau Roi, un grand nombre de gens

qui avaient servi comme officiers dans l'armée royaliste, ou très-zélés pour son service, se procurèrent des chevaux et des habits, la plupart à crédit, et formèrent des compagnies de cavalerie sous les ordres du lord Lichtfield, du lord Cleveland, et cet apostat de Brown, le marchand de bois, pour lui faire cortége à sa réception. Dès que vint la nouvelle qu'il s'était mis en mer, Monk, accompagné de gardes à cheval, partit pour Douvres, et le reçut à son arrivée. Le Roi l'embrassa, le baisa et l'appela son père; et à la vérité on pourrait bien dire qu'ils étaient, à quelques égards, très-proches alliés. Lorsqu'ils furent à Cantorbéry, le Roi lui donna le collier de Saint-George et l'ordre de la Jarretière; le duc d'York lui mit le Saint-George, et le duc de Glocester la Jarretière. Mais comme on soupçonna que l'armée qui avait combattu contre le roi pourrait conserver encore quelques restes de ses premières inclinations, il fut résolu qu'il logerait à Rochester, avec ses frères, dans la maison du colonel Gibbons, qui était un de leurs officiers. Il y eut bon nombre de chevaliers créés dans ce voyage, et les feux de joie paraissaient de toutes parts sur le grand chemin; la multitude inconstante brûlait même, en quelques endroits, les enseignes de sa liberté, les armes de la république. Les troupes de Monk étaient aussi rangées en bataille à Blackheath, et, dans l'opinion des meilleurs juges, mé-

ritaient plutôt la cape de fou que le casque de soldat.

Le lord-maire, les shériffs et les aldermen de Londres donnèrent une collation à leur Roi, sous une tente dressée dans la plaine de Saint-George; et cinq ou six cents citoyens, revêtus de casaques de velours noir, et portant (à bien juste titre) des chaînes à leur cou, assistèrent, par ordre du conseil commun, au triomphe de ce jour, qui fut accompagné de beaucoup d'autres vaines parades, que j'omets à dessein. Mais je ne dois pas passer sous silence la sottise et l'insolence avec laquelle ces gens, si souvent défaits en campagne, et qui avaient si peu contribué, soit par leur bravoure ou leur politique, à cette dernière révolution, firent passer leurs troupes à travers la cité jusques à Whitehall, l'épée à la main, le duc d'York et Monk à la tête, voulant, à ce qu'on supposa, insinuer par-là qu'ils avaient résolu de maintenir par la force ce qu'ils avaient obtenu par la fraude.

Après cette ennuyeuse cavalcade, les lords et ceux qui siégeaient dans la chambre des communes reçurent le Roi à Whitehall, où les orateurs des deux chambres l'accablèrent de complimens, et firent de leur mieux pour lui persuader qu'il était le meilleur, le plus grand et le plus vaillant prince de tout l'univers. Sa réponse fut courte, à cause, dit-il, de l'émotion que lui

avaient fait éprouver les grandes acclamations qui venaient de l'accueillir à son passage. Il n'en assura pas moins qu'elles lui avaient été fort agréables, en ce qu'elles lui témoignaient l'affection de son peuple.

La plupart de ceux qui avaient suivi le cortége, trouvant les rues par où ils avaient passé encombrées de peuple, rentrèrent dans la cité par le chemin de Holborn. Ainsi j'eus la commodité de les voir de la maison où j'étais alors, et j'avoue que ce me fut un étrange spectacle de voir la cavalerie de notre armée employée à une fonction si différente de celle à laquelle elle avait servi d'abord, surtout quand je considérais que la plupart de ces gens-là n'avaient pas été pris dans la lie du peuple, ni sans choix, comme ceux qui composent les autres armées, mais qu'ils s'étaient engagés d'eux-mêmes, par un esprit de liberté, pour la défense de leurs droits et de leur religion. Mais, corrompus par la tyrannie de Cromwell, et employés alors comme des troupes soudoyées contre le peuple, ils avaient oublié leurs premiers engagemens, et étaient devenus aussi mercenaires que les autres soldats ont accoutumé de l'être.

Toute cette nuit se passa dans une débauche et une ivrognerie si scandaleuses pour une nation qui n'avait pas connu ces désordres depuis plusieurs années, que le Roi, ayant encore be-

soin du parti presbytérien qui lui avait tout livré, fit publier une proclamation pour défendre de boire des santés. Mais pour lui-même, résolu de ne se gêner par aucune règle, il viola publiquement ses ordres peu de jours après, dans une débauche qui se fit au jardin des Mûriers, et ensuite plus en secret dans une autre partie faite à la cité, où il but des santés à toute outrance jusques à deux heures du matin.

Le bill d'amnistie n'était pas encore prêt; de sorte que les membres des communes, résolus, par un tendre soin pour leurs personnes et leurs biens, d'expédier au plus vite, procédèrent à la nomination des sept personnes qu'on en devait excepter, pour avoir condamné à mort le feu roi; ils convinrent que le major-général Harrison, John Lisle et William Say, écuyers, seraient tous trois de ce nombre. On fit en sorte que Monk reçût précisément en ce moment une lettre qu'il fut soupçonné de s'être fait adresser, afin que je fusse mis sur la liste, et dans laquelle on l'informait que j'étais sous les armes à la tête de plusieurs centaines d'hommes, dans une des îles nommée Holmes, et que je m'étais déclaré contre la convention. Cette lettre, communiquée à la chambre, qui était fort disposée à donner créance à tous les rapports de cette nature, n'aurait pas manqué de produire l'effet que les auteurs de l'intrigue en attendaient, si quelque

motif que j'ignore ne les eût obligés de s'ajourner tout d'un coup. Cependant sur cette alarme, un des amis que j'avais à la chambre, qui avait servi autrefois dans l'armée du roi, et à qui je n'avais pas été inutile lorsqu'il vint à composition, vint tout surpris chez une de ses belles-sœurs, qui était aussi une de mes parentes, et lui rapporta le bruit qui courait à mon égard. Il lui dit qu'il avait engagé plusieurs des membres du parti du roi à me défendre en cette occasion; mais que si la chose dont on m'accusait était vraie, ni lui ni eux n'auraient aucun moyen de me servir. Il la pria donc de me donner avis en toute diligence de ce qui s'était passé, afin que je prisse quelques mesures pour me justifier auprès du parlement. Elle lui promit qu'elle tâcherait de m'en faire avertir, et l'assura en même temps qu'il n'y avait rien de plus faux que le bruit répandu contre moi. Il alla aussitôt reporter cette assurance à ceux de son parti, et je penche fort à croire que ce fût là ce qui me garantit d'être mis au rang de ceux qu'on voulait excepter de l'amnistie relativement à la vie et aux biens. Lorsqu'on eut résolu de joindre le colonel John Jones, M. Cornelius Holland et M. Thomas Scott, aux trois autres dont j'ai parlé, un colonel Skipwith ayant fait la motion de me nommer pour faire le septième, il ne fut pas secondé. Alors un autre membre nomma le

colonel Barkstead; et comme personne n'osait ouvrir la bouche, soit pour atténuer le prétendu crime, ou dire quelque bien des personnes accusées, il fut résolu que celui-ci servirait à rendre le nombre complet. Le grand-juge Cook, qui avait été solliciteur de la haute cour de justice, M. Broughton, qui en avait été le secrétaire, et M. Edouard Dendy, le sergent d'armes, furent aussi exceptés de la même manière. Et pour ne rien oublier de ce qui pouvait flatter les passions de nos ennemis, après avoir déjà ordonné que tous les biens des juges du dernier roi seraient saisis, sous prétexte qu'il y en avait quelques uns qui avaient pris la fuite, les créatures de la cour, qui faisaient la plus grande partie de la chambre, firent en sorte qu'on présentât au Roi une pétition où on le suppliait de faire publier une proclamation pour requérir tous les juges du dernier roi, et autres personnes qu'ils nommaient, de se rendre prisonniers dans l'espace de quatorze jours, sous peine d'être exclus, relativement à la vie et aux biens, du bénéfice de l'amnistie.

Cette pétition qui avait pris naissance à la cour, et fut par conséquent reçue du Roi avec beaucoup de joie, produisit bientôt une proclamation telle qu'on la souhaitait; et lorsqu'elle fut publiée, j'entendis fort distinctement la voix de l'officier qui la lisait au peuple dans le voisinage

de l'endroit où je demeurais. Je fus fort embarrassé à prendre un parti. Le Roi avait bien déclaré, par son message de Bréda, qu'il serait satisfait si quelques unes des personnes qui avaient eu le plus de part à la mort de son père étaient exceptées de l'amnistie; cependant il était évident aux yeux de tous que, maintenant en possession du trône, il employait tous ses moyens pour engager la chambre des communes à plus de rigueur qu'il n'avait prétendu d'abord en vouloir exercer; et que partie dans des vues de rapine, partie par un esprit de vengeance, il voulait exclure de tout bénéfice de l'amnistie, à la vie près, le plus grand nombre de ceux qui s'étaient joints au parlement, et faire déclarer tous leurs biens confisqués pour son usage. Entre les plus lâches instrumens de ces excès de la cour, M. William Prynne se fit remarquer sur tous les autres par une clause qu'il voulait insérer dans l'acte pour excepter de l'amnistie tous ceux qui avaient prêté, au conseil d'Etat, le serment d'abjuration contre la famille des Stuart (1). Le clerc entreprit de

(1) Prynne s'est montré, à cette époque, l'un des plus violens contre tous ceux qui avaient eu quelque part au gouvernement de Cromwell ou à la mort du roi, appuyant avec chaleur toutes les motions faites chaque jour contre eux dans la chambre des communes, où elles excitaient de longs et vifs débats, et n'étaient guères rejetées, en général, qu'à la majorité d'une trentaine de voix. De ce

la lire, sans en avoir reçu l'ordre de la chambre. M. Clargies, beau-frère de Monk, qui s'aperçut que le vice-amiral Lawson serait par ce moyen exclu du pardon, et qui savait que Monk avait promis de le tirer d'affaire, réprimanda aigrement le clerc de son humeur officieuse; et, avec le secours de ses amis, il empêcha la motion de passer.

La chambre ayant été informée par sir Harbottle Grimstone, son orateur, que M. William Heveningham, M. Simon Mayne et quelques autres des juges du feu roi, s'étaient remis entre ses mains, en conséquence de la dernière proclamation, ordonna qu'on les remît à la garde du sergent d'armes de la chambre. Alors quelques uns de mes amis et de mes parens se consultèrent entre eux sur ce que j'avais à faire dans

---

nombre fut la motion d'obliger tous ceux qui avaient été employés sous le protectorat, y compris les soldats, à restituer leur salaire. Le débat dura plus de deux heures, et la motion rejetée par cent quatre-vingt-une voix contre cent cinquante-une. Deux jours auparavant, on avait proposé de déclarer inhabiles à toutes fonctions, non-seulement tous les membres de la haute-cour, tous les majors-généraux, décimateurs, tous ceux qui avaient prêté le serment d'abjuration, mais encore tous ceux qui avaient fait des pétitions contre le roi. Presque chaque séance de la chambre des communes donnait lieu à une ou plusieurs propositions de ce genre, et toujours soutenues avec la même âpreté. (*Histoire parlementaire*, tom. 4, col. 76 et suiv.)

(*Note de l'Editeur.*)

cette circonstance. Les uns opinaient pour que je me rendisse à l'exemple de ceux dont j'ai parlé; les autres n'osaient pas me conseiller dans une affaire où il allait de ma vie; mais ils donnaient à entendre, quoique obscurément, que s'ils étaient à ma place ils ne se hasarderaient pas entre les mains de leurs ennemis. L'un d'eux, assez au fait de l'état des affaires publiques, déclara que, dans son opinion, je ne devais point me rendre à quelque prix que ce fût. Ma femme me rendit compte de leur conférence; cependant comme je n'étais pas du nombre des sept exceptés de l'amnistie, et que la rapidité de cette révolution m'avait empêché de mettre de l'ordre dans mes affaires, je désirais profiter du moyen qui m'était offert, et si je ne pouvais obtenir de grâce par rapport à mes terres, de régler du moins mes autres intérêts. Dans cette vue j'inclinais à me rendre, conformément à la proclamation, et je dressai une pétition qui contenait en substance, « Que m'étant « engagé avec le parlement pour la défense de la « république, et m'étant acquitté de mes fonc- « tions avec autant d'égards pour ceux du parti « contraire que le pouvait permettre ma fidélité « au parlement, puisque la Providence avait voulu « que l'ancien gouvernement fût rétabli dans « cette nation, je croyais qu'il était de mon de- « voir, en qualité de membre de la communauté, « de déclarer que j'étais résolu à me soumettre

« aux autorités actuelles, afin de pouvoir jouir, « ainsi que le reste des honnêtes gens d'Angle-« terre, du bénéfice de leur protection. » Après avoir signé ce papier, je le donnai à ma femme pour le montrer à M. Annesley, sur l'amitié de qui je croyais pouvoir compter, et lui demander son avis là-dessus. Mais il venait d'être élu membre du conseil privé, et avec le changement de sa condition il avait aussi changé de manières: de sorte qu'après avoir parcouru mon papier il le rendit à ma femme, disant que le lieutenant-général s'entendait fort bien à écrire des lettres de recommandation. Ma femme lui répondit que ce qui se trouvait sur ce papier était tout ce que ma conscience me pouvait permettre de dire; à quoi il répliqua que je ferais donc mieux de ne rien dire du tout : et il n'avait pas tout-à-fait tort, car quelques uns de ceux qui avaient présenté des pétitions à la chambre, sans se reconnaître coupables d'aucun crime, furent pour cela seul exceptés de l'amnistie; ce qui ne serait point arrivé, à ce qu'on croyait, s'ils en eussent agi autrement.

Alors j'envoyai ma femme trouver le comte d'Ormond, dont j'étais un peu allié. Il la reçut avec beaucoup de civilité, lui fit de belles promesses et la pressa fort de lui dire si j'étais en Angleterre. Elle le pria de l'excuser sur cet article, puisque c'était un secret qu'on ne devait

révéler à personne dans une pareille conjoncture. Cependant l'ami dont j'ai parlé continuait à m'avertir que je me gardasse bien de me rendre, parce qu'il était assuré que les lords ne manqueraient pas de faire quelque nouvelle addition à ceux qui étaient déjà exceptés de l'amnistie, et que quelques uns avaient fait entendre que je pourrais bien être du nombre. Cet avis m'étonna beaucoup, et quoique j'eusse quelque envie de me rendre prisonnier, pour les raisons que j'ai dites, je ne voulais point cependant remettre ma vie au caprice de gens si variables. Ainsi je conseillai à ma femme d'aller voir sir Harbottle Grimstone et de lui dire l'état de mes affaires, et l'incertitude où je me trouvais alors. Il parut la comprendre à merveille, et lui communiquant librement sa pensée, il lui dit qu'il croyait que les lords se contenteraient des exceptions qu'on avait déjà faites; et que s'il en était autrement ce serait la chose du monde la plus horrible que les communes consentissent à excepter aucun de ceux qui s'étaient rendus; mais il lui dit en même temps que la chambre était composée de telle sorte qu'il était impossible de dire ce qu'elle ne serait pas capable de faire; que cependant il devait dîner ce jour-là même avec M. Hollis et quelques autres des plus influens dans le parlement, qu'il prendrait leur avis sur cet article, et lui donnerait ensuite le meil-

leur conseil qu'il pourrait. Ma femme retourna chez lui dans le temps qu'il lui avait marqué; il lui dit qu'il avait vu ceux dont il lui avait parlé, qu'ils étaient tous convaincus que la chambre ne se rendrait jamais coupable d'une action si indigne, et qu'ainsi il lui conseillait de m'engager à me rendre. Il lui donna de plus un warrant signé de sa main pour me garantir d'être arrêté lorsque j'irais le voir, et promit de parler au sergent d'armes pour l'engager à ne pas me demander une trop forte caution de mon exactitude à me représenter. Je me rendis, à la faveur de cet ordre, dans un endroit où je devais trouver plusieurs de mes amis pour y sceller quelques papiers relatifs à la disposition de mes affaires: c'était le motif principal du parti que je prenais de me rendre. Cela fait, j'allai à la chambre de l'orateur; et, ne l'y trouvant pas, je pris M. James Herbert, un des membres de la convention, pour venir avec moi chez le sergent d'armes à qui sir Harbottle Grimstone avait déjà donné ses ordres. M. Herbert donna parole que je me représenterais, ce qui suffit en attendant que je me fusse procuré une caution personnelle. Cet engagement me rendit fort inquiet, parce que je me croyais obligé, quelque chose qui pût m'en arriver, d'avoir soin que M. Herbert ne souffrît pas pour m'avoir rendu service. Mais deux ou trois jours après j'obtins du sergent

d'accepter les cautions que je lui présentais : l'une était le colonel Thomas Stradling, mon oncle, qui avait toujours été du parti du roi, et qui, s'étant engagé pour quelques dettes de son frère sir Edward Stradling, était entièrement ruiné; la seconde était le colonel Edward Sutton, fait chevalier depuis le retour du roi, et qui n'avait d'autre bien que celui de sa femme; la troisième était un certain M. Etherington, qui avait eu de grands biens, mais qui depuis plusieurs années ne possédait plus un sou; enfin la quatrième était Thomas Ashton, habitant de la cité, qui avait été mon tailleur et qui alors se trouvait dans la même situation que M. Etherington. Le colonel Sutton fut arrêté au moment où il me venait joindre, et par ce moyen il ne put me servir. M. Etherington ayant été pourvu d'un colet, d'un chapeau neuf et d'un bon manteau, fut admis sans aucune difficulté; il en fut de même pour Ashton; quant au colonel Stradling, il n'y avait nul prétexte de le refuser. Je donnai quelque argent aux deux premiers, ce qui leur fit beaucoup de plaisir, et je n'en eus pas moins de voir que cette affaire s'était ainsi terminée.

Quand sir Harbottle Grimstone eut informé la chambre que je m'étais rendu prisonnier, et demanda ses ordres à mon égard, quelques uns de mes amis firent la motion qu'on me laissât à la garde du sergent d'armes; elle fut mise aux voix

et passa. Sur ces entrefaites mylady Vane dit à ma femme que mistriss Monk avait protesté qu'elle irait se jeter aux pieds du roi pour le supplier qu'on mît à mort, sans aucune rémission, sir Henri Vane, le major-général Lambert et le lieutenant-général Ludlow. Un de mes amis, qui fréquentait la cour, me rapporta en même temps qu'il avait ouï Monk dire au roi que Sa Majesté n'avait pas de plus violent ennemi que moi dans les trois royaumes, ni de plus dangereux à ses intérêts; et que le Roi lui avait répondu là-dessus qu'il avait d'autres informations de plusieurs personnes de son parti qui se louaient du bon traitement qu'elles avaient reçu de moi dans leurs embarras. Mais ce qui me fit mieux sentir le danger où j'étais, fut que le secrétaire d'État Morrice, avec qui j'avais eu quelque liaison, et qui ne savait pas que je me fusse rendu prisonnier entre les mains de l'orateur, dit à une personne qu'il savait être de mes amis, que je ferais fort bien de me tenir sur mes gardes, quelque part que je fusse, et que si l'on venait à me prendre j'étais un homme mort.

Quelques uns des membres de cette convention, qui avaient promis de me rendre tous les bons offices qu'ils pourraient, pensant que la chambre procéderait incessamment à imposer certaines amendes à tous ceux des juges du feu roi qui étaient venus se rendre, souhaitèrent de voir un

état de mon bien, afin qu'ils pussent prendre leurs mesures là-dessus, pour faire modérer la mienne quand on serait à la discuter. Je le dressai donc le mieux qu'il me fut possible, eu égard à l'éloignement où j'étais de mes papiers, et je le leur envoyai. Tout ceci fit espérer à mes amis que mon affaire aurait un bon succès dans la chambre des communes, et qu'il ne s'agissait plus que d'intercéder pour moi auprès des lords, en cas qu'ils ajoutassent quelques nouvelles exceptions au bill d'amnistie. Tous ceux à qui ils jugèrent à propos de s'adresser leur promirent de m'être favorables, excepté le comte de Northampton seul qui dit au père de ma femme que j'avais été grand ennemi du roi. Cependant je tirai le meilleur parti que je pus de cet intervalle pour régler mes affaires. Mon beau-frère Kempson avait obtenu de lord Broghill d'écrire à sir Charles Coote pour l'engager à lui remettre ce qu'il m'avait saisi en Irlande, sous caution d'en répondre à qui devrait en définitif le garder. Mais Coote était si éloigné de vouloir céder en ce point à sa propre conscience, ou au lord Broghill, que de crainte que je ne me trouvasse en état de lui faire rendre compte de l'injustice qu'il m'avait faite, il écrivit une lettre au roi, où, après m'avoir dépeint comme le plus violent de tous ses ennemis, il l'informait qu'un jour qu'il dînait chez moi, je l'avais assuré que Cromwell n'en

serait jamais venu aux dernières extrémités contre le feu Roi, si je ne l'avais sollicité et presque forcé à prendre cette résolution; pour confirmer la vérité du fait, il priait qu'on interrogeât le lord Broghill, qui, à ce qu'il disait, avait dîné ce jour-là avec moi. Mais quand le Roi vint à s'adresser au lord Broghill pour savoir ce qui en était, celui-ci protesta qu'il n'avait point chargé sa mémoire de rien de pareil, et qu'il croyait de plus indigne d'un homme d'honneur de se souvenir d'aucune chose au préjudice d'un gentilhomme qui avait parlé librement à sa propre table.

L'armée n'étant pas encore licenciée, le Roi crut qu'il était de son intérêt de continuer à cajoler le parti presbytérien; c'est pourquoi M. Richard Baxter et M. Edouard Calamy furent nommés ses chapelains ordinaires. Mais il ne pouvait s'empêcher en quelques occasions de faire voir le mépris qu'il avait pour cette sorte de gens; un jour entr'autres M. Case, qui croyait avoir beaucoup mérité de lui, voulut, avec sa liberté accoutumée, se faire admettre en sa présence; et comme on lui refusa l'entrée, il envoya son nom. On céda à cette importunité, mais il put aisément s'apercevoir par la contenance de ceux qui étaient là et qui se moquaient de la façon de son habit, aussi bien que de la manière peu civile dont il abordait le Roi, que

sa compagnie n'y était pas fort agréable. Cependant le Roi lui demanda s'il avait quelque chose à lui dire, il répondit qu'il avait un mot d'avis à donner à Sa Majesté ; et comme il commençait à lui parler sur la nécessité de soigner le parti presbytérien, le Roi l'interrompit en disant qu'il ne se souvenait pas de l'avoir choisi pour un de ses conseillers. Cependant le comte de Northumberland, le comte de Manchester, le lord Roberts et M. Denzil Hollis furent déclarés membres de son conseil privé, et le comte de Manchester chambellan de sa maison. Quant à Monk, en récompense de sa trahison envers ceux qui l'avaient employé, non-seulement il reçut l'ordre de la jarretière, mais il fut aussi continué dans sa place de général de toutes les troupes, et obtint un parchemin de duc d'Albermarle avec diverses pensions et des terres de grande valeur. A toutes ces faveurs le Roi ajouta encore la charge de grand-écuyer, dont l'industrie de sa femme, qui, ayant tenu boutique, s'entendait à faire de bons marchés, tira, par la vente des places, tout le profit possible.

Comme j'avais averti mes cautions, avant qu'elles s'engageassent à répondre pour moi, que mon dessein était de me retirer, si je me trouvais en danger de la vie ; j'eus soin, toutes les fois que la chambre siégeait, que toutes les portes de la maison, où il y en avait plusieurs,

fussent bien gardées, pour ne pas me laisser surprendre, dans le cas où il arriverait un ordre de me saisir; j'avais même en général la précaution de me retirer quelque autre part à ces heures-là. Après que la chambre était levée je me donnais un peu plus de liberté, sachant tous les jours par quelqu'un des membres ce qui s'était passé.

Le bill de l'amnistie ayant été présenté aux lords, il s'éleva entre eux un grand débat sur le nombre des personnes à excepter. La veuve du docteur Hewet, mistriss Penruddock, et plusieurs autres personnes les sollicitaient avec tant d'importunité de leur accorder quelque satisfaction particulière pour la mort de ceux qui leur avaient appartenu, qu'on fut obligé de nommer un comité pour entendre leurs demandes. Les lords voulurent aussi venger leur ordre sur quelques uns des membres de la haute cour de justice qui avaient condamné plusieurs d'entre eux, et excepter un de ces juges pour chaque lord, spécifiant que la nomination en serait laissée à la personne tenant de plus près au défunt. Suivant cette règle, le colonel Croxton fut nommé par le plus proche parent du comte de Derby, le major Waring par le parent d'un autre, et le colonel Tichburn par un troisième. Les lords demandèrent aussi au comte de Denbigh, dont la sœur avait été mariée au duc de Hamilton, d'en nommer un pour venger la

mort de son beau-frère, et il nomma un homme mort depuis quelque temps. La chambre, informée de cette circonstance, l'interpella d'en nommer un autre; mais il répondit que puisque cela s'était trouvé ainsi, il priait qu'on le dispensât d'un autre choix. Quoique cette action parût faite par hasard, tout le monde crut qu'elle avait été volontaire, parce qu'on connaissait le comte de Denbigh pour un homme généreux et ami de son pays.

Ce fut alors que le parti royaliste, dans la chambre des lords, commença à laisser voir l'intention où il était d'exclure tous les juges du feu roi du bénéfice de l'amnistie. Sir John Winter, secrétaire de la reine-mère, m'apprit cette nouvelle dans une visite qu'il me rendit chez moi, et m'informa de plus que sir Henri Vane, sir Arthur Haslerig et le marquis d'Argyle avaient été saisis et envoyés à la Tour par un ordre du Roi. Enfin il me déclara que pendant que le Roi traitait avec Monk de son rétablissement, comme j'étais en Irlande à la tête des troupes du parlement, Monk lui avait dit que la plus grande difficulté qu'il trouvât dans son chemin était d'empêcher que je ne lui portasse obstacle, et qu'il m'aurait accordé toutes les conditions que j'aurais voulu, pour s'assurer de ma coopération. D'après quoi sir John me conseilla de me sauver plutôt que de me remettre à la discrétion de mes ennemis.

Le colonel Ingoldsby, à cause du service qu'il avait rendu en étouffant le parti qui avait suivi le major-général Lambert, ne fut point excepté de l'amnistie, non plus que le colonel Hutchinson, quoiqu'il eût paru aussi animé contre le Roi, lors de son procès, qu'aucun des autres juges; mais comme il s'était associé à la trahison de Monk, il avait obtenu du Roi son pardon, même avant que celui-ci repassât la mer. On convint dans la chambre que le colonel Adrien Scroop et le colonel Lascelles jouiraient du bénéfice de l'amnistie, à condition que chacun d'eux payerait une année de son revenu. Le major Lister y fut aussi compris par le crédit, à ce qu'on croit, de M. William Pierpoint, et on excusa le colonel Tomlinson, sur ce que M. Seymour informa la chambre que le feu Roi, un ou deux jours avant sa mort, lui avait déclaré qu'il voulait qu'on fît grâce au colonel, en raison des traitemens obligeans qu'il en avait reçus durant sa prison. Mais le fils ne croyait pas que cela dût suffire pour exempter le colonel du supplice, et il déclara à quelques uns de ceux qui étaient auprès de lui qu'il n'y avait personne qui méritât plus que Tomlinson d'être excepté de l'amnistie, parce qu'il avait eu la facilité de laisser échapper son père, qu'on lui avait même fait à cet égard des offres avantageuses, et qu'il n'avait pas voulu y consentir. D'après cela le comte de Lichtfield proposa qu'il fût

excepté; mais le comte de Bristol, qui s'était engagé à défendre Tomlinson, prétendit savoir mieux que lui les intentions du Roi, et reprit si aigrement le comte de Lichtfield qu'il ne s'en fallut guère que la discussion ne se terminât par une querelle.

Ces contestations et ces délais apportés à l'acte d'amnistie firent non-seulement murmurer le peuple, mais lui donnèrent lieu de commencer à douter qu'on eût intention de lui accorder aucune garantie de ce genre. Ces craintes furent augmentées par le discours que prononça le comte de Bristol à la chambre des lords, et qu'avec son ostentation ordinaire il eut soin de faire imprimer. Après s'être fort vanté, dans ce discours, des emplois importans qu'il avait eus hors du royaume, il demandait que l'acte d'amnistie portât seulement qu'on exceptait, parmi ceux qui avaient eu part à la mort du Roi, un certain nombre d'hommes qu'on désignerait ensuite plus particulièrement dans un bill subséquent. En sorte qu'il était impossible de déterminer si son intention n'était pas de faire comprendre dans l'exception, non-seulement les juges du feu Roi, les membres qui avaient siégé après l'année 1648, et ceux qui avaient présenté des pétitions pour demander justice contre le Roi, mais encore tous ceux qui avaient contribué en quelque manière à soutenir la guerre pour le parlement. Mais la cour, qui n'avait pas encore li-

cencié l'armée, ne voulut pas se hasarder à trop irriter le peuple, et en conséquence elle insista pour qu'on terminât au plus tôt le bill.

Les amis de ceux qui avaient été exceptés par la chambre des communes se donnèrent beaucoup de mouvement pour que la chambre des lords effaçât leurs noms. Le comte de Lichtfield ayant demandé à lord Sturton sa voix en faveur du lieutenant-général Fleetwood, il l'obtint, à condition de lui accorder la sienne pour moi, en cas de besoin. C'est ce que le lord Sturton m'apprit lui-même dans une visite que lui et sa femme voulurent bien me rendre en cette conjoncture.

Voyant de quel côté penchait la chambre des lords, j'exposai, le mieux qu'il me fut possible, le cas où se trouvaient ceux qui s'étaient rendus prisonniers en conséquence de la proclamation, et je l'accompagnai des raisons les plus fortes qui me vinrent dans l'esprit, pour faire voir que la chambre des communes ne devait pas consentir que les lords augmentassent le nombre de ceux qu'elle avait déjà exceptés. J'avais dessein de faire imprimer cet écrit; mais M. Henri Martyn, à qui je l'envoyai pour en savoir son avis, me fit répondre qu'à moins que je n'y misse mon nom, la chambre des lords ne manquerait pas de le traiter de libelle, et me conseilla de le présenter en forme de pétition; alors j'y renonçai.

Il y eut plusieurs messages envoyés de White-

hall par Hyde et quelques autres à la chambre des lords, pour faire expédier le bill; mais comme on ne réussissait pas à l'obtenir, chaque jour apportant de nouveaux obstacles, le Roi se rendit en personne à la chambre, pressa les lords de hâter la conclusion du bill, et les remercia de ce qu'ils avaient excepté les juges du Roi son père, « coupables, dit-il, d'un si grand crime, « qu'ils ne pouvaient se le pardonner à eux-« mêmes, et encore moins se flatter d'en obtenir « le pardon des autres. » Il fit non-seulement connaître par-là son humeur vindicative et son peu d'égards pour la promesse qu'il avait faite, dans sa proclamation de Bréda, de s'en rapporter aux deux chambres pour le pardon de tout ce qui s'était passé durant les derniers troubles; mais il manifesta son imprudence en violant sitôt les priviléges de la chambre, en paraissant instruit de ce qui s'y traitait avant que la chose lui eût été présentée dans les formes, et en fomentant la division dans une affaire où il était le principal intéressé. Il leur dit aussi « qu'on pourrait bien « trouver d'autres moyens pour atteindre les es-« prits turbulens et factieux; » par où il insinuait, si je ne me trompe, qu'il ne prétendait pas se laisser conduire par les lois, et qu'il avait quelque ressource cachée pour rendre l'acte d'amnistie tout-à-fait insignifiant. Sa conclusion fut qu'il souhaitait que le parlement travaillât à pourvoir

aux besoins de ses sujets irlandais, qui lui avaient donné des marques de leur zèle et de leur affection durant son exil; de sorte qu'à la fin de son discours il fit paraître la même ardeur pour le soutien de ces rebelles et cruels Irlandais, qu'il avait témoignée, dès l'entrée, contre ceux qui avaient osé défendre les libertés de l'Angleterre. Cette démarche enorgueillit si fort les Irlandais qu'un certain Fitz-Harris dit tout haut, dans la salle de Westminster, qu'ils étaient les meilleurs sujets du Roi, et qu'ainsi ils seraient bientôt rétablis dans la possession de leurs terres en Irlande. La chambre, informée de ces discours, le fit mettre à Gate-House; mais, deux jours après, le parti de la cour parvint à le faire élargir.

Le Roi, qui n'était pas seulement disposé à rétablir les Irlandais dans leurs biens, mais s'y était précédemment engagé par un traité avec eux, ne trouvait pas peu de difficulté à se tirer d'affaires avec les officiers et soldats de l'armée intéressés dans ces confiscations. D'un côté, il ne voulait point confier le gouvernement d'Irlande à un homme qui fût désagréable aux Irlandais, et de l'autre, il n'osait y employer tel qu'ils auraient désiré aussi bien que lui, de peur que les Anglais ne le prissent en mauvaise part. On proposa donc, pour expédient, d'y envoyer le lord Robarts, en qualité de député de Monk,

qui, lorsqu'il avait fait marché de vendre ses maîtres, avait demandé pour lui-même la lieutenance d'Irlande; mais comme on lui avait dit que s'il voulait avoir cet emploi, il fallait qu'il le remplît en personne, il ne crut pas devoir l'accepter à cette condition, dans la crainte qu'il ne devînt trop aisé de le supplanter et de le ruiner en son absence. Quoi qu'il en soit, le lord Robarts eut le titre de député, et on s'adressait à lui sous ce nom; mais il ne se fut pas plus tôt aperçu qu'on ne s'était servi de lui que par occasion, qu'il demanda son rappel.

Mes amis commençaient à craindre de plus en plus pour moi; pour éviter le péril dont ils me croyaient menacé, j'abandonnai mon logis; et ce fut en cette occasion que le grand-juge Cook me donna un témoignage authentique de son amitié. Peu soucieux de lui-même, il me fit solennellement protester, par un message, que s'il n'était pas lui-même en danger, il donnerait de bon cœur sa vie pour garantir la mienne, qui, eut-il la bonté de le dire, pouvait devenir encore beaucoup plus utile au public qu'il ne devait espérer de l'être lui-même.

Le comte d'Antrim, papiste irlandais, l'un des principaux acteurs dans la rébellion de ce pays-là, et le marquis d'Argyle, avaient été arrêtés en même temps, mais pour différens sujets; celui-ci pour avoir défendu les libertés et la religion de sa

patrie, et l'autre pour avoir dit, hors de saison, que le feu Roi avait autorisé les Irlandais à faire ce qu'ils avaient fait. Quoi qu'il en soit, ces deux seigneurs, venus à Londres pour féliciter le Roi sur son rétablissement, furent envoyés à la Tour; et le lord Swinton, Ecossais, fut aussi arrêté et mis au même lieu. Le bruit courut d'abord qu'on avait emprisonné le dernier pour avoir formé le dessein de poignarder le Roi, au moment où il aurait été occupé de la prétendue guérison du mal appelé le *mal du roi*; mais ensuite on changea de langage, et l'on publia que c'était pour avoir abandonné les Ecossais après la bataille de Dunbar, et s'être rendu à Olivier Cromwell. Sir Henri Vane et sir Arthur Haslerig furent aussi arrêtés, sous prétexte qu'ils avaient sollicité plusieurs officiers de l'armée à former un parti pour s'opposer au gouvernement présent; mais il parut bientôt que c'était une fiction, et qu'on tendait seulement à avoir leur vie, à quel prix que ce fût. Quand le Roi apprit qu'ils étaient en prison, il offrit de parier qu'ils n'en échapperaient pas. Le colonel Axtell, qui s'était conduit en brave et galant homme au service de la république, fut attiré dans le piége, à peu près au même temps, par un cavalier, sous prétexte de traiter avec lui de l'achat de quelques terres; on l'envoya à la Tour.

Les lords, pressés, comme je l'ai dit, d'expédier au plus tôt l'acte d'amnistie, décidèrent

enfin, à l'égard des vingt personnes que la chambre basse avait exceptées de tout bénéfice de l'acte, à la vie près, que sir Henri Vane et sir Arthur Haslerig, le major-général Lambert et le colonel Axtell en seraient exceptés et pour la vie et pour les biens; et que les seize autres seraient déclarés incapables de posséder aucune charge ou emploi, soit dans l'Église ou dans l'Etat. Le duc d'York, le duc de Buckingham et Monk, portèrent cette nouvelle au Roi, qui en témoigna ouvertement sa joie; et sur ce qu'on lui dit que peu s'en était fallu que le grand-juge Saint-John n'y eût passé avec les autres, il souhaita qu'on l'eût mis aussi du nombre. Je fus informé de ces détails, au moment même, par un homme en dignité devant qui cela venait de se passer.

L'affaire qu'on devait examiner ensuite était celle des juges du dernier Roi, qui s'étaient rendus prisonniers sur la proclamation. Mais elle ne fut pas long-temps débattue, parce que le nombre de ceux qui penchaient à suivre les règles de la justice, de la raison et de la bienséance, était de beaucoup inférieur à l'autre; cependant le comte de Southampton eut le courage de proposer, si l'on ne voulait pas assurer la vie à ceux qui s'étaient rendus prisonniers sur la foi de la proclamation, qu'on leur accordât au moins, pour se sauver, autant de jours que la proclamation leur en donnait pour venir se rendre;

mais Finch, qui avait autrefois échappé à la justice du parlement, s'y opposa, et dit que par ce moyen ils seraient en état de faire plus de mal (comme il savait qu'il en était arrivé à son égard). Là-dessus, M. Thomas Challoner, et ceux des juges qui s'étaient venus rendre, furent exceptés et pour la vie et pour les biens; sir Henri Mildmay, M. Robert Wallop, le lord Monson, sir James Harrington, M. James Challoner et M. John, furent condamnés à perdre tous leurs biens, et à subir tel autre châtiment qu'on leur voudrait infliger, à la mort près. Le colonel Hacker, qui était un de ceux à qui avait été adressé le warrant pour l'exécution du Roi, M. Hugh Peters, et les deux personnes qui étaient en masque sur l'échafaud quand on le décapita, furent aussi condamnés par les lords à perdre la vie et les biens.

Le bill ayant été renvoyé avec tous ces changemens à l'acceptation de la chambre des communes, elle témoigna quelque répugnance à sacrifier ceux qui s'étaient rendus volontairement, sur l'invitation qu'on leur en avait faite et l'espérance qu'on leur avait donnée du pardon; elle refusa donc de consentir, quant à la vie, à l'exception de sir Henri Vane, de sir Arthur Haslerig, et du major-général Lambert. Quelques uns dirent, dans la chambre, que ces messieurs n'ayant point contribué directement à la mort du Roi, il n'y avait pas plus de raison de les ex-

cepter de l'amnistie que la plupart d'entre eux; cependant on consentit à l'exception du colonel Daniel Axtell, de M. Hugh Peters et des autres.

M. John Carew, qui ne s'était nullement caché, avait été saisi sur le warrant d'un juge de paix; mais comme il y avait erreur de nom sur le warrant, l'officier de justice qui l'avait arrêté n'avait pas voulu le mettre en détention jusqu'à ce que l'erreur eût été rectifiée; M. Carew lui dit qu'il était certainement la personne qu'on avait voulu désigner, et lui indiqua le lieu où il pourrait le trouver. Cela s'était passé dans les quatorze jours donnés par la proclamation, et sur le chemin de Londres, qui était l'endroit où les prévenus devaient se rendre; cependant, pour marquer combien elle était disposée à livrer à la vengeance de ceux qui étaient à la tête des affaires, le sang de tous ceux qu'elle aurait quelque prétexte d'abandonner, la majorité de la chambre vota que M. Carew ne s'était point rendu, et l'exclut du bénéfice de l'acte et pour la vie et pour les biens. M. Grégoire Clément, qui était déjà prisonnier à la Tour, eut le même sort; le colonel Adrien Scroop s'était rendu dans le terme fixé par la proclamation, et la chambre s'était contentée de lui imposer une amende, qui devait être une année de son revenu; cependant ce renégat de Brown ayant dénoncé à la chambre une conversation particulière entre

lui et le colonel, et dans laquelle celui-ci, dit-il, avait prétendu justifier la part qu'il avait prise au jugement du Roi, la chambre le condamna, sans l'ouïr, à perdre la vie et ses biens; action d'une telle nature que je m'abstiendrai de lui donner le nom qu'elle mérite. Mais le Roi peu satisfait encore de tous ces sacrifices, avide de vengeance, et sans se mettre en peine de son message de Bréda, excitait ses créatures dans la chambre des lords à insister sur de nouvelles exceptions; et comme les communes marquaient de la répugnance à violer, à tous égards, la foi publique, on indiqua une conférence entre les deux chambres. Là, quelques membres de la chambre basse ayant insisté sur la promesse contenue dans la proclamation, le chancelier osa soutenir que cet acte était une sorte de *sub pœna*. Mais les communes ne lui passèrent pas cette définition.

Plusieurs hommes en dignité m'avertirent que la cour était enragée de ce qu'on ne m'avait pas excepté de l'amnistie, et que Robinson, lieutenant de la Tour, avait déclaré vouloir faire à la chambre la motion que les prisonniers qui étaient entre les mains de leur huissier fussent transférés à la Tour et mis sous sa garde. D'un autre côté, mes domestiques me dirent que l'huissier de la chambre tâchait de s'informer si je continuais à demeurer dans mon logis. Tout cela

me fit résoudre à ne plus paraître en public, et à me retirer près de Richmond, dans une maison que l'on m'y avait offerte; j'y passai quelques jours fort tranquillement, jouissant de la promenade du parc. Un jour je fis une excursion jusques à la maison du major-général Lambert, à Wimbleton, et vis ces mots écrits sur un pavillon destiné à servir de salle de festin : « Le « moyen de ruiner ses ennemis, c'est de semer « la division dans leurs conseils; » maxime qui, s'il l'eût pratiquée lui-même, aurait peut-être garanti la nation du désordre où elle était tombée.

Pendant les contestations entre les deux chambres sur les personnes qu'on devait excepter de l'amnistie, sir John Bourchier, un des juges du Roi, qui s'était rendu prisonnier dans le terme prescrit, obtint la permission, à cause de son grand âge et de ses infirmités, de loger dans la maison d'une de ses filles. Il y fut attaqué d'une maladie si dangereuse que ses plus proches parens, qui étaient autour de lui, désespérant qu'il en pût jamais revenir, et se flattant que s'il témoignait quelque regret de la part qu'il avait eue dans la condamnation du Roi, ils en pourraient tirer avantage auprès de ceux qui avaient alors le pouvoir en main, le pressèrent beaucoup de leur donner cette satisfaction. Mais, vivement irrité de leur demande, il se leva tout d'un coup de sa chaise, ce que depuis quelques

jours il n'avait pu faire sans qu'on l'aidât, et reprenant de nouvelles forces, au souvenir de cette action, il leur dit : « Je vous dis que c'était « un acte de justice, qui sera avoué de Dieu et « de tous les honnêtes gens. » Là-dessus il se rassit, et, bientôt après, il rendit son âme en paix.

Quoique le parti de la cour dans la chambre des communes ne pût l'engager à violer entièrement la foi publique, il parvint cependant à en obtenir le sacrifice des biens et de la liberté de sir Arthur Haslerig, et à faire excepter sir Henri Vane et le major-général Lambert pour la vie et les biens, avec cette restriction que, si au procès ils étaient trouvés coupables, les deux chambres se réuniraient pour demander au roi, par une pétition, de leur faire grâce de la vie. Mais les lords voyant qu'ils ne pouvaient amener les communes à toutes les exceptions qu'ils avaient voulu faire, demandèrent une autre conférence; elle fut convenue, et le chancelier n'oublia rien pour prouver que les deux chambres différaient plutôt sur la forme que sur le fond des choses. Il proposa ensuite cet expédient : Que toute sentence prononcée contre quelqu'un de ceux qu'avaient ajoutés les lords, ne pourrait s'exécuter sans un acte du parlement; il ne doutait point, dit-il, qu'on n'acceptât cette offre, et espérait aussi qu'aucun des juges du Roi, qui, après s'être

rendus prisonniers, viendraient à se soustraire à la protection du parlement, n'aurait part à cette faveur. Je pensai que cette dernière clause m'avait particulièrement pour objet, surtout lorsqu'on me dit que le lieutenant de l'huissier, accompagné de soldats, avait, depuis peu, visité ma maison.

Enfin les communes, en partie par inclination et en partie pour leur propre sûreté, consentirent à admettre les changemens apportés au bill par les lords, ou plutôt par le Roi. Cette affaire terminée, la chambre donna ordre à son huissier de remettre au gouverneur de la Tour ceux des juges du roi qu'il avait en sa garde. Ces juges étaient le colonel Adrien Scroop, M. William Heveningham, M. George Fleetwood, le colonel James Temple, M. Peter Temple, M. Henri Smith, M. Simon Mayne, le colonel Thomas Wayt, le colonel John Downs, le colonel Vincent Potter, M. Henri Martyn, le colonel Edmond Harvey, l'alderman Isaac Pennington, M. Gilbert Millington, le colonel Robert Lilburn, M. Augustin Garland, et le colonel Owen Rowe. Sir Hardress Waller, qui avait passé en France, retourna en Angleterre sur la nouvelle qu'il eut de la proclamation, et se rendit prisonnier; mais lorsqu'il vit que cette démarche pourrait bien n'avoir pas le succès qu'il en attendait, il s'échappa des mains de l'huissier de la chambre

avec l'alderman Tichburn; cependant, après y avoir mieux pensé, ils se rendirent de nouveau tous deux. Lorsque, par l'ordre de la chambre, le sergent fut requis de venir rendre compte de ses prisonniers, et qu'il eut dit qu'on ne me trouvait plus, quelqu'un proposa de m'ajouter au nombre de ceux qu'on avait exceptés de l'amnistie pour la vie et les biens; mais un M. Swanton, qui était de ma province, demanda, qu'avant d'en venir à ces extrémités, on voulût bien examiner l'engagement que j'avais pris, et voir si je l'avais violé. De sorte qu'on laissa tomber l'affaire pour le moment, dans l'espoir que cette apparence de douceur m'engagerait à me soumettre.

Ce M. Swanton, et le colonel Henley, qui était aussi un des membres de la chambre basse, m'ayant fait avertir de ce que je viens de rapporter, je me rendis secrètement à Londres, dans le dessein d'y consulter quelques amis sur le parti que je devais prendre en cette occasion. Ma femme alla voir sir Harbottle Grimstone, alors orateur de la chambre; et comme il persistait toujours à conseiller que je me rendisse, elle prit la liberté de lui dire qu'elle craignait qu'il n'y eût beaucoup de danger à suivre cet avis, et que la chambre, pour plaire à la cour, s'étant déjà relâchée de ses résolutions jusques à permettre que les personnes qui s'étaient rendues sur la foi de

la proclamation, fussent, avec la restriction dont j'ai parlé, exceptées et pour la vie et pour les biens, on pouvait, avec justice, la croire capable de se laisser entraîner encore plus loin, et, lorsque les prévenus seraient condamnés, de passer l'acte de leur exécution. Elle ajouta que, supposé même qu'on ne pût jamais engager la chambre actuelle à une pareille action, on pouvait la dissoudre et tenir les personnes exceptées en prison, jusqu'à ce qu'on se fût procuré une autre chambre moins scrupuleuse; d'autant que la restriction était conçue en termes si équivoquès qu'on pouvait l'entendre soit de ce parlement, ou de tout autre qui jugerait à propos de faire usage de son autorité contre les personnes exclues de l'amnistie. L'orateur parut fort choqué de ce discours, et, descendant l'escalier avec ma femme, il lui dit qu'il se lavait les mains de mon sang, l'assurant que si je me remettais en prison, ma vie serait autant en sûreté que la sienne propre; mais que si je ne voulais pas suivre son conseil, et qu'on vînt à se saisir de ma personne, on m'exécuterait sans doute le premier de tous, et qu'elle se trouverait la plus pauvre veuve de tout le royaume. Mais un autre de mes amis, qui connaissait bien les intentions de la cour, et m'avait toujours exhorté à ne point en espérer de grâce, me sollicita, plus que jamais, de sortir d'Angleterre, m'assurant que j'étais perdu si j'y

restais, et que le même sort attendait sir Henri Vane et les autres prisonniers, malgré tous les engagemens contraires que l'on avait pu prendre. Il ajouta qu'il y avait un projet sur le tapis pour s'emparer des biens de tous ceux qui avaient été mis hors la loi du temps du feu roi. Mon père était du nombre; ainsi il m'aurait été difficile d'éviter ma ruine, même de ce côté-là. L'avis de cet ami, que j'avais toujours reconnu pour être fort sincère, et bien instruit de l'état des affaires publiques, fut d'un grand poids pour me déterminer à quitter le royaume. Je fus confirmé dans cette résolution par le conseil amical du lord Ossery, fils aîné du marquis d'Ormond, et de plusieurs autres personnes, qui, voyant l'inconstance et la légèreté, pour ne rien dire de pis, qu'avait manifestées la chambre des communes en sacrifiant M. Carew et le colonel Scroop au ressentiment de nos ennemis, s'accordèrent toutes à me donner le même avis.

Au jour fixé pour mon départ, après avoir réglé mes affaires le mieux qu'il me fut possible, et pris congé de mes plus chers amis et proches parens, je montai en carrosse un soir sur la brune, je traversai la cité, passai le pont de Londres, et me rendis à l'église de Saint-George, dans le bourg de Southwark, où quelqu'un m'attendait avec deux chevaux; je montai l'un et me mis en route. Mon guide avait une si parfaite con-

naissance du pays que nous évitâmes toutes les grandes villes où nous croyions qu'il pouvait y avoir des soldats logés; et le lendemain à la pointe du jour nous arrivâmes à Lewis, sans avoir rencontré aucun obstacle. Le mardi suivant j'allai à bord d'un petit bâtiment qu'on avait préparé pour mon passage; mais, comme le vent était violent et que le bâtiment n'était pas ponté, je me cachai dans un autre que m'avait procuré un marchand de Lewis, et qui s'était engravé dans le sable en descendant la rivière pour me recevoir. Celui-ci avait, quelques semaines auparavant, passé M. Richard Cromwell, et se trouva dans la situation la plus favorable à ma sûreté; car, lorsque j'y fus entré pour me garantir du mauvais temps, jusqu'à ce que je pusse faire voile dans l'autre, les visiteurs de la douane montèrent sur celui que je venais de quitter pour examiner ce qu'il portait, et ne se mirent point en peine de visiter celui où j'étais, parce que le voyant engravé sur le sable ils n'imaginèrent pas qu'il pût y avoir personne dedans, ni aucune marchandise. La tempête continuant, et les matelots ne jugeant pas à propos de se mettre en mer, nous passâmes dans le port ce jour entier et la nuit suivante. Le maître du vaisseau, qui avait fréquenté les ports d'Irlande pendant que j'y étais, me demanda, entre autres choses, si le lieutenant-général Ludlow n'était pas en prison

avec le reste des juges du Roi. Je lui répondis que je ne l'avais pas ouï dire.

Le lendemain matin on mit à la voile, et nous eûmes le vent si favorable que nous arrivâmes le soir même à Dieppe, avant qu'on eût fermé les portes. Le maître me conduisit chez une madame de Caux, à qui j'étais recommandé, et où l'on me reçut avec toute la civilité possible. Cette dame me laissa le choix de demeurer chez elle à la ville ou à la campagne; je préférai le dernier parti, tant pour avoir la liberté de prendre l'air que pour éviter les Irlandais qui se trouvaient en grand nombre dans la ville, et qui pouvaient, selon toutes les apparences, m'avoir vu en Irlande, lorsque j'y étais au service du parlement. Je n'étais que depuis quelques jours à la campagne, lorsque j'y reçus des lettres d'Angleterre, avec une proclamation imprimée qui déclarait que je m'étais soustrait à l'officier à qui j'avais été commis en garde, défendait, à toute sorte de personnes, de me recevoir ou loger, sous peine d'encourir l'indignation du Roi, et requérait tous et chacun de me saisir et de m'arrêter, avec promesse de 300 livres sterling de récompense. Ces nouvelles, jointes aux instances de mes amis, qui me pressaient de passer dans quelque endroit plus éloigné d'Angleterre, me firent penser à quitter le lieu de mon séjour. Je me préparai donc pour le voyage, et, après avoir fait mes

adieux à toute l'honnête famille qui m'avait si bien reçu et traité, je partis pour Genève. Je passai par Rouen, qui est une ville de grand commerce, et le siége d'un des parlemens de France, et j'arrivai en trois jours à Paris; j'y passai plusieurs jours à voir tout ce qu'il y avait de curieux et de remarquable. Le Louvre me parut ressembler plutôt à une garnison qu'à une cour, tant il était rempli de soldats et de boue. Je visitai aussi les écuries du Roi; et quoiqu'il n'y eût pas un fort grand nombre de chevaux, je pris plus de plaisir à les regarder que je n'en aurais eu à voir leur maître, qui juge à propos de les mieux traiter que son misérable peuple. Mais je ne pouvais souffrir la vue de cette foule d'inutiles fainéans qui, couverts d'habits ridicules, en quoi ils font consister la plus grande partie de leur religion, se présentent à vous de tous côtés, mangent le pain de la multitude crédule, et ne lui laissent en partage, pour la distinguer de celle des autres pays, qu'un visage pâle et défait, des habits de bure et des sabots.

Après être demeuré à Paris tout le temps que je jugeai nécessaire, et avoir pris des lettres de change sur Genève, je m'acheminai vers Lyon, accompagné d'un seigneur allemand, qui me fit beaucoup d'honnêtetés durant le voyage. A notre arrivée à Lyon, tous ceux qui étaient avec moi furent examinés et obligés de donner leurs noms;

mais je ne sais par quel hasard aucun des officiers ne me demanda rien, et on me laissa aller tranquillement à l'auberge qu'on nous avait préparée. Nous n'y eûmes pas plus tôt mis le pied, qu'une foule de moines de différens ordres s'y rendirent pour mendier, ou plutôt exiger quelque chose; l'un d'entre eux se comporta d'une manière si déshonnête à l'égard d'un jeune homme qui était venu de Paris avec nous, que je ne pus m'empêcher de lui témoigner mon ressentiment de son impudence. Le lendemain de mon arrivée à Lyon, je partis pour Genève et ne trouvai aucun obstacle sur ma route jusques à l'Ecluse, qui est à près de quatre lieues de cette ville, et où le roi de France tient garnison, parce qu'elle est sur sa frontière. On m'avait dit que nous serions examinés ici avec beaucoup d'exactitude, et qu'on nous obligerait même à laisser nos armes au corps-de-garde; mais les soldats ne nous demandèrent qu'un peu d'argent pour boire, et je leur en donnai de bon cœur. Ce même jour nous passâmes le Rhône, et j'appris alors que nous étions sur les terres de Genève, ce qui ne me fut pas une petite satisfaction; car j'espérais, dans cette ville libre, trouver quelque sorte de repos, et peut-être même la compagnie de quelques uns de mes amis et de mes compatriotes, dont je savais que plusieurs avaient été forcés de se retirer en pays étranger.

Je me logeai chez un M. Perrot, qui avait servi dans l'armée du parlement et entendait l'anglais. Ayant ouï dire que M. William Cawley, habile et ancien membre du parlement, avait traversé une partie de la France, je me flattais de le trouver à Genève; mais j'appris qu'il n'y avait d'autres Anglais, dans la ville, qu'un M. Felton et son valet. Comme la femme de mon hôte était Anglaise, je trouvai chez elle de bonne bière qui servit beaucoup à me rafraîchir de la fatigue de mon voyage, et de l'usage du vin, ce qui m'avait causé de gros rhumes. Le lendemain de mon arrivée, je reçus une lettre de change de M. Marga, banquier de Paris, pour la valeur de six cents écus, payable par un marchand de Genève; mais comme il me restait une somme considérable de ce que j'avais porté avec moi de Londres, et que je n'avais reçu aucun avis de cet envoi d'argent, j'écrivis à M. Marga de le garder entre ses mains jusqu'à ce que j'eusse des lettres de mes amis.

Peu de jours après je fus informé qu'il avait couru divers bruits en Angleterre sur mon compte. Les uns disaient que j'avais été pris m'enfuyant sous un déguisement; et les autres, que sur l'avis qu'on avait eu que j'étais caché chez un paysan, quelques personnes y étaient allées pour me saisir, et qu'elles avaient offert de l'argent à mon hôte, mais qu'il l'avait refusé et m'avait fait évader par un chemin secret. Tous ces

rapports, auxquels diverses personnes ajoutaient foi, amusaient mes ennemis, qui, me croyant toujours en Angleterre, et incertains de la fidélité de l'armée, redoublèrent de vigilance pour me découvrir; mais toutes leurs recherches n'alarmaient point mes parens ni mes amis, déjà instruits de ma fuite.

La convention, avant de s'ajourner, s'en était remise à la décision du Roi sur tous les points en dispute entre le parti épiscopal et le parti presbytérien; en conséquence, il les requit d'examiner jusqu'où chacun d'eux pouvait relâcher de ses prétentions pour en venir à un accommodement. Les presbytériens, voyant le vent contre eux, cédèrent aux évêques plusieurs articles, et demandèrent seulement qu'on les dispensât du surplis, de quelques endroits de la liturgie, et de quelques cérémonies. A ces conditions, ils promirent de se soumettre aux évêques comme surintendans de l'Eglise, pourvu qu'ils s'adjoignissent quelques ministres dans l'acte d'ordination. Ces propositions et concessions ayant été communiquées aux évêques, et celles des évêques aux presbytériens, les clairvoyans s'aperçurent bien vite qu'il ne serait pas aisé d'accorder ces prétendans à la puissance et aux biens ecclésiastiques. Cependant le Roi crut devoir temporiser tant que l'armée serait sur pied; dans cette vue il ordonna une conférence entre les deux partis op-

posés, et s'y trouva en personne. Les évêques s'y montrèrent aussi inflexibles que jamais ; mais le Roi jugea à propos, pour la raison que je viens de dire, de publier une déclaration, par laquelle il défendait que la liturgie, le surplis et certaines cérémonies fussent imposées, par contrainte, à ceux qui voudraient s'y refuser. Cette apparence de modération eut tant d'effet sur les presbytériens, disposés à élargir leurs consciences le plus qu'il se pourrait, qu'ils lui rendirent, pour cette faveur, de très-humbles actions de grâces. On endormit, de la même manière, ceux qui avaient acheté des biens d'église, et qui, d'après le message de Bréda, se promettaient une entière satisfaction, d'autant qu'il y avait eu des commissaires nommés à ce sujet. Mais lorsqu'ils se furent assemblés une ou deux fois, et qu'ils eurent ouï de terribles invectives contre les dernières ventes, et qu'on les traitait de sacriléges, ils se trouvèrent presque tous du même avis ; de sorte que les acquéreurs, entièrement découragés, abandonnèrent la poursuite de leurs prétentions.

Pendant l'ajournement de la convention, les gentilshommes de comté qui en faisaient partie s'occupèrent à lever les grosses sommes d'argent qu'ils avaient imposées sur le peuple. Ils avaient un prétexte plausible dans le projet formé de licencier l'armée, afin, disaient-ils, que les lois pussent reprendre leur cours naturel sans obs-

tacle ni opposition. Mais leur intention était bien plutôt de délivrer les maîtres du pouvoir de la crainte que leur inspiraient ceux qui avaient véritablement ramené le gouvernement dans son cours naturel, et de faire si bien que la volonté de leur monarque, soutenue de l'assistance d'un parti inconsidéré, pût passer pour loi sans aucun contrôle.

Les premières lettres que je reçus d'Angleterre, après mon arrivée à Genève, m'annoncèrent que le major-général Harrison, M. John Carew, le grand-juge Cook, M. Hugh Peters, M. Thomas Scott, M. Grégoire Clément, le colonel Adrien Scroop, le colonel John Jones, le colonel Francis Hacker, et le colonel Daniel Axtell, accusés d'avoir contribué, chacun dans ses fonctions, à la mort du Roi, avaient été condamnés et exécutés. On avait remis la décision de cette importante affaire jusqu'à ce que M. Love, un des shériffs de Londres, ne fût plus en charge, parce que ce n'était pas un homme qu'on pût engager, par crainte ni par espérance, à souffrir qu'on ameutât des jurés prêts à seconder les desseins de la cour. Mais après qu'on eut choisi de nouveaux shériffs, plus propres à ce qu'on voulait d'eux en cette occasion, on nomma, pour l'instruction et la décision de cette affaire, trente-quatre commissaires, quinze desquels avaient servi le parlement contre le feu Roi, soit en qualité de

membres des communes, de juges, ou d'officiers de l'armée, et dont la plupart, si ce n'est tous, excepté le lord-maire, avaient été revêtus, depuis la dernière révolution, de places de confiance, et d'un produit avantageux.

Le colonel George Monk, mis au nombre de ces commissaires, n'eut pas honte d'accepter, non plus que M. Denzil Hollis et le comte de Manchester, deux des six membres que le feu Roi avait résolu de perdre avant le commencement de la guerre, et qui alors, personnellement intéressés dans la querelle, avaient mis tout en œuvre pour attirer à leur parti plusieurs de ces gentilshommes dont ils allaient être les juges; non contens de les avoir abandonnés dans la révolution, ils aidèrent à les condamner à mort pour leur fidélité à cette cause, qu'ils avaient eux-mêmes trahie. M. Arthur Annesley, qui avait été membre aussi de ce parlement qui avait fait la guerre au Roi, était également du nombre de ces commissaires. Finch, que le parlement tout entier avait, vingt ans auparavant, accusé du crime de haute trahison, et qui n'avait échappé à la justice que par la fuite, fut aussi nommé pour juger ceux qui avaient dû être ses juges; et sir Orlando Bridgeman, qui, s'étant soumis à Cromwell, en avait obtenu la liberté de se livrer obscurément à la pratique, et sous ce prétexte avait servi à son maître d'espion et d'agent, fut chargé

en chef de la conduite de cette sanglante tragédie. Il osa, dans l'accusation portée devant le grand-jury, soutenir « qu'il n'y avait point d'autorité, « ni d'un seul, ni d'une communauté d'hommes « réunis, ni de peuple tout entier, agissant par « lui-même ou par ses représentans, qui eût « aucun pouvoir coërcitif sur le roi d'Angle- « terre. » Il cita, pour preuve de son assertion, le cas de Spencer du temps d'Edouard II, comme on pourra, dans les siècles à venir, alléguer les procédures de cette cour de justice pour en tirer de semblables précédens.

Lorsque tout fut prêt et que la cour se fut assemblée à la salle d'audience d'Old Bailey, on ordonna que sir Hardress Waller, le major-général Harrison et M. Heveningham, fussent amenés à la barre; on lut ensuite l'acte d'accusation, où se trouvaient un grand nombre d'expressions fort étranges; et comme on savait sir Hardress Waller capable de tout dire pour sauver sa vie, et déjà préparé là-dessus, on s'arrangea pour lui demander d'abord s'il plaidait coupable ou non. Il commença par tâcher d'esquiver la réponse; mais ensuite, suivant l'attente de ses juges, il plaida coupable, se chargeant ainsi de tout le sang répandu durant les emplois qu'il avait exercés à l'armée (1). Mais lorsqu'on en vint au

(1) Sir Hardress Waller et Fleetwood furent les seuls

major-général Harrison, il ne se contenta pas de plaider non coupable, mais il justifia encore la sentence prononcée contre le Roi, s'en référant à l'autorité de ceux qui l'avaient choisi pour être un de ses juges. Il déclara hautement, lorsqu'on produisit des témoins contre lui, qu'il n'était pas venu là pour rien nier de tout ce qu'il avait fait, mais plutôt pour le mettre en lumière, reconnut le seing, placé au bas du warrant qu'on avait donné pour l'exécution du Roi, pour être de lui; et accusa plusieurs de ceux qu'il

---

qui plaidassent *coupables*. Plusieurs essayèrent, sans succès, d'obtenir, avant de répondre, du temps ou un conseil. Scott répondit que, comme il ne pouvait appeler l'acte dont on l'accusait une trahison, il plaidait *non coupable*. Hugh Peters dit que pour dix mille mondes, il ne voudrait pas se reconnaître coupable. Carew répondit, *sauf le droit de notre S. J. C. au gouvernement de ces royaumes*. Quand on demanda à Harrison comment il voulait être jugé, il répondit: *conformément aux lois du Seigneur*. On eut de la peine à obtenir qu'il se soumît à la formule de réponse ordonnée, *par Dieu et mon pays*. Hugh Peters répondit : *par la parole de Dieu*. Axtell objecta que Dieu n'était pas spécialement présent en ce lieu (*locally here*); cependant tous se soumirent à la formule exigée. Durant le cours de ce premier débat avec les accusés, le ton du procureur-général sir Heneage Finch fut généralement celui de l'insulte. Millington demandant la permission de dire quelques mots, et promettant de parler d'une manière convenable (*pertinent*); *c'est impertinent qu'il veut dire*, reprit sir Heneage. (*State trials*, tom. 5, col. 996 et suiv.) (*Note de l'Editeur.*)

voyait siéger comme ses juges d'avoir agi avec autant de vigueur que lui-même ou tout autre pour la cause où il s'était engagé. Il assura qu'il n'avait été conduit que par un principe de conscience et de justice; ajoutant, pour preuve de ce qu'il avançait, qu'on savait bien qu'il avait mieux aimé se voir séparé de sa famille, et souffrir un long emprisonnement, que de se soumettre à la volonté de ceux qui abusaient du pouvoir qu'ils s'étaient arrogé pour opprimer le peuple. Il insista sur ce que n'ayant rien fait, dans l'affaire dont il s'agissait, que par l'autorité du parlement, il n'avait point à en répondre à cette cour de justice, ni à aucune autre inférieure; et comme c'était une question de droit, il demanda qu'il lui fût accordé un conseil. Mais sa demande fut écartée, et les juges, en l'interrompant sans cesse et en l'empêchant enfin de continuer sa défense, firent voir qu'ils étaient résolus, à quelque prix que ce fût, de favoriser les ressentimens de la cour (1). En

(1) Ce procès de Harrison offrit l'étrange spectacle de deux partis extrêmes éloignés l'un de l'autre par l'impossibilité absolue de se comprendre mutuellement, et qui, au moment où ils se retrouvent en présence, parlent chacun son langage et dans toute la plénitude de leurs convictions opposées. Harrison se défend par tous les argumens de son parti, l'autorité du parlement, la guerre que le Roi a faite à son peuple, le crime du sang versé; il représente Dieu comme le soutien de sa cause, et affirme que le

sorte qu'on obtint contre lui un verdict précipité, et lorsqu'on lui demanda s'il avait quelque chose à dire pour prévenir sa condamnation, il répondit seulement que, puisque la cour avait refusé d'entendre ce qu'il jugeait à propos de dire pour sa défense, il n'avait plus rien à répliquer; là-dessus Bridgeman prononça la sentence. Et pour faire mieux connaître l'inhumanité de ces hommes, je ne dois pas omettre que le bourreau, vêtu d'une manière hideuse, et la corde à la main, se tint près du major-général pendant toute la durée de son procès; action dont je ne crois pas

---

procès du Roi a été conduit selon la crainte du Seigneur. A ces assertions la cour se soulève, il n'y a pas d'expressions suffisantes pour exprimer l'indignation qu'inspirent de pareils blasphèmes. « Il faut envoyer cet homme à Bedlam, dit l'un, en attendant qu'il aille à la potence rendre compte de ses actions. — Mylords, dit un autre, cet homme est de la tête aux pieds couvert de peste, ne demeurez pas près de lui, il vous infectera. » Chacun des juges a quelque chose à dire contre le prisonnier, dont le ton calme et doux contraste singulièrement avec cette indécente pétulance. Une seule de ses réponses donne quelquefois lieu à six répliques différentes, tellement que le comte de Manchester engage les juges à procéder d'une autre manière. A peine enfin laisse-t-on l'accusé achever une seule de ses phrases, et tel est l'empressement de la cour à l'interrompre, qu'on ne saurait dire si les interruptions proviennent plutôt de la crainte que de la colère. (*State trials*, tom. 5, col. 1023 et suiv.) (*Note de l'Editeur.*)

qu'on puisse jamais trouver la pareille au milieu des nations les plus barbares. Mais, instruit à mépriser de pareilles infamies, lorsqu'on lui eut prononcé sa sentence, le major-général dit tout haut, en sortant de la cour, qu'il n'avait aucun sujet d'avoir honte de la cause où il s'était engagé. Cette sentence fut exécutée avec tant de barbarie qu'il n'était pas mort quand on lui ouvrit le ventre, et qu'il vit jeter ses entrailles dans le feu (1).

---

(1) Telle avait été la sentence, et telle est la lettre de la loi, mais qu'on n'exécute pas d'ordinaire. Il paraît que dans les dernières convulsions Harrison se souleva et donna un soufflet à l'exécuteur; mouvement purement instinctif, car tant qu'il eut la possession de lui-même, sa conduite fut celle d'un martyr, rempli non-seulement de résignation, mais de joie. Lorsqu'il eut entendu son arrêt: « Dieu ne condamne pas, dit-il, ce que les hommes ont jugé; béni soit le nom du Seigneur! » En traversant la foule, au milieu des acclamations qu'excitait son jugement, il s'écria : « Le Seigneur n'en est pas moins bon. Je n'ai aucun motif pour rougir de la cause où j'ai été engagé. » Ses amis lui demandant comment il se trouvait : « Aussi bien, répondit-il, que si j'avais obtenu tous les désirs de mon cœur. Nous devons recevoir volontiers des mains de notre père la tâche difficile comme la tâche aisée. » Quand on lui mit les fers aux pieds pour le conduire à Newgate : « Soyez les bienvenus, dit-il; oh! ce n'est rien auprès de ce que Christ a souffert pour moi. » Quelques momens avant son exécution, il dit à ses amis qu'il était manifeste que ses prières avaient été entendues, « car plusieurs fois, dit-il, j'ai demandé au Seigneur, s'il avait à imposer à son peuple quelque dure

M. John Carew était un gentilhomme d'une ancienne famille du comté de Cornouailles, et

---

épreuve, quelque œuvre de mépris, quelque service d'opprobre, de vouloir bien m'y employer. Béni soit le nom de Dieu qui m'a jugé digne d'être chargé de ce service pour Christ notre Seigneur! » Il ajouta: « Mon Dieu suffit à tout. » Des ministres furent envoyés par le shériff pour l'engager à reconnaître la justice de sa condamnation, et en particulier le crime de la mort du Roi. « Aucun crime en ceci ne pèse sur ma tête, leur dit-il, car j'ai plusieurs fois cherché le Seigneur avec larmes pour savoir si j'avais mal fait, et il m'a au contraire confirmé dans cette certitude que c'était l'œuvre de Dieu plutôt que des hommes. Ce que j'ai fait, d'ailleurs, ajouta-t-il, je l'ai fait par l'autorité du parlement, la seule autorité légale qui existât alors, puisque Dieu l'avouait en plaidant sa cause et en combattant pour elle, et que le peuple du Seigneur se réjouissait en elle et priait pour elle. » Toutes ses autres réponses portent le même caractère d'une conviction profonde. Il se sépara affectueusement des ministres. Quand on vint l'avertir qu'il fallait partir pour l'exécution, il descendit si promptement qu'on ne l'attendait pas encore, et qu'il demeura quelques instans dans une salle publique avant qu'on trouvât le geôlier qui devait ouvrir une porte par laquelle il fallait qu'il passât. Une femme s'approcha de lui, et lui prenant la main lui dit: «Béni soit le grand Dieu des armées qui vous a donné la force et l'occasion de rendre témoignage! Le Dieu de grâce et de paix soit avec vous et vous maintienne fidèle jusqu'à la mort, afin que vous receviez la couronne de vie! » Un des officiers la repoussa avec quelques mots d'humeur. « Ne vous fâchez pas contre elle, dit Harrison, elle parle le langage de l'Ecriture. » Conduit dans une pièce où se trou-

avait étudié à l'Université et au Temple; il jouissait d'une fortune considérable, et, après avoir

vaient les criminels ordinaires, il leur fit une exhortation. Lorsqu'on lui lia les bras, il prit la corde dans ses mains et dit : « Mes amis, remarquez que Dieu me donne le pouvoir de recevoir ceci avec des actions de grâces. » Il dit à un de ses amis : « Mon langage devant la cour a pu paraître étrange à quelques uns; je ne voulais pas plaire aux hommes mais à Dieu. » Il continua sa route, citant des passages de l'Écriture, louant le nom de Dieu, et répétant : « Le Seigneur ne peut-il pas faire de son bien ce qu'il lui plaît? » Conduit sur un traîneau à travers la foule, il passait, les mains et les yeux levés au ciel, disant de temps en temps, fort haut, de manière à se faire entendre : « Je vais mourir pour la cause la plus glorieuse qui ait jamais paru dans le monde. » Quelqu'un lui ayant demandé d'un ton de dérision : « Où est maintenant votre bonne vieille cause? — Là, dit-il en souriant et mettant la main sur son cœur, et je vais la sceller de mon sang. » Lorsqu'on fut arrivé en vue de la potence, son domestique, qui ne l'avait pas quitté, lui demanda comment il se trouvait : « Je n'ai, dit-il, jamais été mieux de ma vie. — Voilà, lui dit le domestique, une couronne de gloire préparée pour vous. — Oui, dit-il, je la vois. » Arrivé au pied de l'échafaud, il embrassa son domestique et lui dit adieu. Il pardonna au bourreau et pria Dieu que sa mort ne lui fût point imputée à péché. Il parla assez longuement au peuple, toujours sur le même ton de piété et de profonde conviction, puis se livra aux mains de l'exécuteur. Harrison a été, dans tout le cours de la révolution comme à sa mort, le représentant le plus marquant des fanatiques sincères, des hommes de la cinquième monarchie. (*State trials*, tom. 5, col. 1230 et suiv.)

(*Note de l'Editeur.*)

été choisi pour membre du grand parlement, il fut mis dans le conseil d'État et employé en plusieurs affaires importantes, où il montra beaucoup de capacité. Il ne fut pas mieux traité à la cour de justice que le major-général Harrison; on l'interrompit de même plusieurs fois, et on lui refusa un conseil qu'il demandait avec instance pour le diriger sur la question de droit relative à l'autorité en vertu de laquelle il avait agi. Lorsqu'il vit que tout ce qu'il pouvait dire ne servait de rien, il avoua franchement qu'il avait siégé dans la haute-cour de justice, et qu'il avait signé deux warrants, l'un de convocation de la cour pour le procès du Roi, et l'autre pour son exécution. Là-dessus les juges, qui connaissaient bien la disposition des jurés, lui ayant permis de parler, il dit : « Qu'en l'année 1640, « un parlement avait été convoqué conformément « aux lois et aux constitutions du pays; que quel- « ques différends s'étant élevés entre le Roi et ce « parlement, la personne du Roi s'en était re- « tirée; sur quoi les lords et les communes dé- « clarèrent.... » Ici les juges sentant que les toiles d'araignée dont ils s'étaient couverts ne suffiraient pas pour fermer le passage à la lumière des vérités qu'il allait manifester, l'interrompirent, au mépris de la promesse qu'ils lui avaient faite de le laisser parler, prenant pour prétexte que ce qu'il allait dire tendait non-seulement à

justifier l'action pour laquelle il était accusé, mais à jeter une pomme de discorde entre ceux qui étaient là présens. Cependant M. Carew continuant en ces termes, « les lords et les communes « par leur déclaration...., » le juge Foster l'interrompit encore et l'accusa de chercher à renouveler des disputes qui devaient être entièrement assoupies, et de vouloir sonner le tocsin de la sédition; il lui demanda s'il avait jamais ouï rapporter, ou s'il pouvait citer un acte du parlement fait par les communes seules. M. Carew voulut répondre, mais on ne lui permit pas d'achever ce qu'il commençait à dire, ni presqu'aucune des choses que durant tout le cours de son procès il essaya d'alléguer pour sa défense. M. Arthur Annesley l'accusa en particulier de l'exclusion donnée en 1648 aux membres du parlement, du nombre desquels il était lui-même; à quoi M. Carew répliqua seulement : « Qu'il lui paraissait étrange « de voir qu'un homme assis sur le tribunal en « qualité de juge se mêlât de donner des infor- « mations comme témoin. » Ces procédures irrégulières, et tout-à-fait indignes d'une cour de justice, obligèrent M. Carew de s'adresser aux jurés, les faisant juges de la légalité des procédés dont on usait à son égard, et les sommant en conscience de déclarer si on lui avait permis de se défendre. Mais, inébranlables dans la résolution qu'ils avaient prise, et sans avoir aucun

égard à l'irrégularité des procédures, ils le déclarèrent coupable aux termes de l'accusation intentée contre lui (1).

Le colonel Adrien Scroop fut accusé d'avoir siégé comme juge dans la haute-cour de justice, lorsque le roi y fut amené prisonnier à la barre; d'avoir signé un warrant pour la convocation de la cour, et un autre pour l'exécution du Roi. Il ne désavoua rien, mais allégua, pour sa justification, l'autorité du parlement, et nia qu'il eût agi par un principe de malice, comme l'acte d'accusation l'insinuait à faux; il assura de plus qu'en

(1) Carew n'avait pas voulu s'enfuir, non plus que Harrison, bien que plusieurs de ses amis l'en pressassent. « J'ai mis, dit-il, ma vie et mes biens entre les mains du Seigneur. » Il fut arrêté dans le comté de Cornouailles, et partout dans sa route vers Londres le peuple des villes l'accabla d'insultes, demandant qu'on le mît sur-le-champ à mort sans tant de façons. « Voilà, disaient les uns, ce coquin qui ne voulait d'autre roi que Jésus. » Les autres s'indignaient de la fermeté de sa contenance. Apprenant la mort d'Harrison : « C'est bien, dit-il, mon tour va venir; comme nous avons marché ensemble durant la vie, nous ne serons point séparés à la mort. » Il montra, durant son procès et jusqu'à la mort, la même foi et le même courage que son ami, mais parut plus occupé des affaires temporelles de la cause. On lui demanda s'il croyait qu'elle pût ressusciter un jour : « Aussi parfaitement, dit-il, que je crois à la résurrection de mon corps. Sans cela je ne recevrais pas si joyeusement ma sentence de mort. » Il ajouta que le sang de

tout ce qu'il avait fait à l'égard du Roi, il avait suivi les lumières de sa raison et les mouvemens de sa conscience. Le principal témoin au procès fut ce Brown, jadis major-général au service du parlement, que j'ai déjà fait connaître pour une âme vénale et mercenaire, et qui fut produit ici pour révéler une conversation secrète. Il déposa donc qu'il s'entretenait un jour avec le colonel Scroop dans la chambre de l'orateur, et qu'il lui disait que la nation se trouvait, depuis le meurtre du Roi, dans un état bien fâcheux; que le colonel lui avait répondu là-dessus que tous les hommes

---

ceux qu'on faisait périr pour n'avoir pas cru que le Roi fût une personne sacrée ferait entrer cette vérité dans l'esprit d'un grand nombre d'autres : « Ceci est, dit-il, la dernière bête, et sa rage est grande parce que son temps est court. » Lorsqu'on le lia pour le conduire à l'échafaud, il s'écria, dans une sorte de transport : « Qui suis-je pour être ainsi lié pour la cause et l'intérêt du fils de Dieu! » Son discours, sur l'échafaud, fut une espèce de sermon sur la mort. Comme il avait parlé long-temps, le shériff l'interrompit, lui disant qu'il était temps de songer à se préparer. Alors il fit une très-longue prière. Un de ses amis, placé près de l'échafaud, lui dit : « On croyait que vous diriez quelque chose sur le sujet de votre condamnation; mais le shériff demanda en colère à celui-ci : « Qui êtes-vous pour engager les gens à parler? » « Adieu, mes chers amis, dit alors Carew, adieu, demeurez fidèles; » et ses amis lui répondirent : « Nous nous séparons de vous l'âme remplie de joie. » (*State trials*, tom. 5, col. 1237 et suiv.) (*Note de l'Editeur.*)

n'étaient pas du même avis sur ce chapitre; qu'alors il l'avait prié de s'expliquer davantage, mais que le colonel lui avait dit qu'il ne le ferait pas son confesseur. Quelqu'insignifiante que paraisse cette déposition, puisqu'elle avait fait impression, comme je l'ai dit, sur la chambre des communes, on ne doit pas s'étonner qu'elle produisît son effet sur les jurés d'une cour inférieure, qui, prêts à recevoir pour une preuve solide tout ce qui se disait contre l'accusé, ne firent pas difficulté de le déclarer coupable de trahison (1).

(1) Scroop défendit sa vie devant ses juges avec un rare mélange de modération et de fermeté. Ayant repoussé le témoignage de plusieurs témoins qui affirmaient l'avoir vu siéger dans la haute-cour, parce que, disait-il, ils ne le connaissaient pas assez pour en être certain, il en vit un qui le connaissait parfaitement; alors il dit aux juges qu'il n'était pas nécessaire de pousser plus loin sur ce point l'audition des témoins, que la chose était prouvée, et qu'il en convenait. Lorsqu'on lui montra sa signature au bas du warrant de convocation de la haute-cour, comme il ne consentait pas à la reconnaître, on appela un témoin qui avait reçu plusieurs lettres de lui. Aussitôt il avoua, disant qu'il n'aimait pas à mettre inutilement un homme dans le cas de prêter serment. Après sa condamnation, étant à table avec Scott, Jones et Clément, qui devaient être exécutés le même jour que lui, il leur dit: « Je veux vous dire, pour votre consolation, que Dieu m'a pardonné tous mes péchés, tous sans en excepter un seul. Dieu m'a aimé d'un amour infini dont la puissance me fera aller au ciel. » Un homme de ses pa-

M. Thomas Scott comparut le même jour pour être examiné, ou plutôt pour recevoir sa condamnation. Il fut accusé, de même que les autres, d'avoir siégé dans la haute-cour de justice pour le procès du Roi, d'avoir signé les deux warrants mentionnés ci-dessus, et d'avoir souhaité qu'on gravât cette inscription sur son tombeau; *ci-gît Thomas Scott, qui condamna à mort le feu Roi* (1).

---

rens vint le voir à Newgate pour l'engager à montrer son repentir et à se remettre à la clémence du Roi. Scroop le repoussa fortement de la main en lui disant : « Retire-toi, Satan. » Un de ses amis lui demandant comment il se trouvait : « De mieux en mieux, dit-il, à chaque moment, Dieu merci, la vie va doublant, se multipliant sur ma tête. » Plusieurs fois dans cette journée il parla comme déjà en possession des joies du monde à venir. En attendant que le traîneau, qui avait conduit Scott et Clément au supplice, revînt le chercher, pour l'emmener à son tour avec le colonel Jones, il pria qu'on le laissât dormir, parce qu'il n'avait pas bien dormi la nuit précédente, et ne se sentait pas aussi bien disposé qu'il l'aurait voulu. Il tomba dans un sommeil si profond qu'on l'entendait ronfler, et se réveilla lorsqu'on le vint chercher, disant qu'il n'avait jamais été mieux de sa vie. (*State trials*, tom. 5, col. 1298 et suiv.) (*Note de l'Editeur.*)

(1) Un témoin déposa que, pendant le court règne de Richard Cromwell, Scott avait dit : « J'ai coupé la tête d'un tyran, j'espère bien couper celle d'un autre. » Sans répondre sur ce fait, Scott trouva moyen de le faire écarter comme n'étant attesté que par un seul témoin. (*State trials*, tom. 5, col. 1065.) (*Note de l'Editeur.*)

On produisit plusieurs témoins pour prouver ces accusations; entre autres M. William Lenthall, orateur du parlement, et qui, lorsque le feu Roi était entré à la chambre des communes pour lui demander les cinq membres, avait bien su lui répondre « qu'il n'avait point d'oreilles pour ouïr, « ni d'yeux pour voir, ni de bouche pour parler « que ceux que lui donnait la chambre. » Ce même M. Lenthall parut ici comme témoin contre M. Scott, rapportant des paroles qui s'étaient dites en parlement, ce qu'il n'ignorait pas être une violation formelle des priviléges de la chambre, et informant la cour que l'accusé avait voulu justifier dans la chambre les procédures contre le Roi. M. Scott dit, pour sa défense, qu'on savait bien que ce qui s'était dit dans la chambre ne pouvait être admis en preuve contre lui, puisque cela ne tombait sous la juridiction d'aucune cour inférieure; que quant à ce qu'il avait fait à l'égard du Roi, il était justifié par l'autorité du parlement; que la cour n'avait nul droit de décider si ceux qui avaient cette autorité en main formaient ou non un parlement; et sur ce qu'on lui demanda s'il pouvait produire un exemple pour faire voir que la chambre des communes eût jamais été revêtue d'une pareille autorité, il assura qu'il en pourrait donner plusieurs. Mais comme il voulut remonter au temps des Saxons, la cour l'interrompit, di-

sant que l'histoire de ces siècles-là était fort obscure. Voyant qu'on ne voulait pas lui permettre de continuer de cette manière, il prit la liberté de dire qu'il ne voyait pas pour quelle raison il n'était pas aussi légitime pour cette chambre des communes, dont il avait été membre, de faire des lois, que cela l'était pour la chambre d'alors convoquée par l'autorité des gardiens des libertés d'Angleterre. « J'avais, ajouta-t-il, l'autorité du « parlement, le pouvoir législatif pour me justi- « fier...... » Ici la cour l'interrompit; et comme on n'avait pas de raisons à lui donner, Finch lui dit, tout en colère : « Monsieur, si vous conti- « nuez à parler sur ce ton, je vous déclare, pour « ma part, que je n'oserais vous entendre plus « long-temps; c'est une doctrine tellement em- « poisonnée et blasphématoire, que si vous insis- « tez davantage là-dessus, je demanderai, et j'es- « père que mylords seront de mon avis, qu'on « pose sur-le-champ la question au jury. » M. Scott lui répliqua : « J'espérais, mylord, que vous « me serviriez plutôt de conseil, et je pense même « que c'est le devoir de votre charge. Mais je ne « suis pas le seul de mon sentiment sur la ma- « tière dont il s'agit; les membres exclus nous « reconnurent eux-mêmes pour un parlement, et « si cela n'était point, pourquoi vinrent-ils, ai- « dés de la force armée et contre les résolutions « de la chambre, prendre place au milieu de

« nous pour avoir une majorité qui prononçât « notre dissolution ? » M. Annesley répondit à cet article, « que si les membres exclus ne s'étaient « pas rendus à la chambre, et n'eussent pas ainsi « mis fin à tous les prétextes, le peuple n'aurait « pas sitôt joui du bonheur qu'il possédait. » M. Scott dit, pour sa défense, beaucoup d'autres choses aussi fortes que celles que je viens de rapporter, mais plutôt pour se justifier auprès de ses compatriotes, que dans l'espérance d'obtenir aucune faveur de ceux à qui il avait affaire; la question posée, le jury le déclara coupable.

Le colonel John Jones et M. Grégoire Clément, voyant que tout ce que les condamnés avaient pu dire pour leur défense n'avait servi de rien, informèrent la cour qu'ils n'avaient pas de meilleures ni de nouvelles raisons à alléguer, et qu'ainsi ils avouaient le fait dont ils étaient accusés; sur quoi on les déclara coupables, comme ceux dont nous venons de parler.

Le 13 novembre 1660, le major-général Harrison fut exécuté à Charing Cross, afin que le Roi pût avoir le plaisir de ce spectacle, et s'accoutumer à voir répandre le sang. M. John Carew subit son arrêt le 15 du même mois; et leurs ennemis mêmes confessèrent qu'on n'avait jamais témoigné plus de constance ni plus de mépris de la mort. Ils déclarèrent, à tous ceux qui les virent, soit en prison ou au lieu de leur

supplice, qu'ayant défendu la cause de Dieu et de leur patrie, ils n'avaient aucune honte de la peine qu'il plaisait à leurs ennemis de leur infliger; et avouèrent hautement la satisfaction intérieure qu'ils ressentaient, au souvenir des actions pour lesquelles on les avait condamnés, persuadés que la cause qu'ils avaient servie se relèverait un jour, et qu'un temps viendrait où l'on jugerait mieux d'eux et de leur conduite.

M. John Cook, ci-devant grand-juge d'Irlande, avait parcouru, durant sa jeunesse, la plus grande partie de l'Europe; étant allé à Rome, il avait parlé avec tant de liberté et de capacité contre les corruptions de cette cour et de cette Église, qu'on y mit tout en œuvre pour l'engager dans les intérêts de l'une et de l'autre; mais, résolu de ne point céder à ces sollicitations, il pensa qu'il n'y avait pas sûreté pour lui à y demeurer plus longtemps, de sorte qu'il partit pour Genève, où il demeura quelques mois dans la maison du signor Giovanni Diodati, ministre de l'église italienne en cette ville; ensuite, de retour en Angleterre, il s'appliqua à l'étude du droit, où il se distingua tellement que la haute-cour de justice le choisit pour son procureur dans le procès du Roi. J'ai déjà dit qu'il avait été saisi et mis en prison par sir Charles Coote, qui, de concert avec Monk pour trahir la république, l'avait envoyé en Angleterre afin de l'immoler à son nouveau maître,

en expiation du sang royaliste qu'il avait répandu. M. Cook, mis en jugement, fut accusé d'avoir présenté à la haute-cour de justice, au nom de tout le peuple d'Angleterre, une accusation de haute trahison contre le feu Roi, d'avoir signé cet acte de sa propre main, et, lorsque le Roi déclina la juridiction de la cour, d'avoir demandé que les charges fussent considérées comme avouées et qu'on procédât au jugement; mais on insista principalement sur les articles suivans :

1°. « Qu'il avait, avec d'autres, proposé, con-« seillé, machiné et tramé la mort du feu Roi;

2°. « Que pour effectuer cette conspiration, il « s'était arrogé, avec d'autres, le pouvoir et l'au-« torité d'accuser, tuer, et assassiner le Roi;

3°. « Q'une personne inconnue avait tranché la « tête au Roi; et que le prisonnier avait incité, « aidé, assisté, encouragé et porté ladite per-« sonne à faire cette exécution. »

Il répondit à tout cela, 1°. qu'on ne pouvait dire, avec justice, qu'il eût tramé ou conseillé la mort du Roi, parce que la proclamation, pour le jugement du Roi, fut publiée, de l'aveu même de son accusateur, le 9 janvier, c'est-à-dire la veille du jour qu'il fut choisi pour être le procureur-général de la haute-cour de justice; 2°. que, bien que la cour n'admît pas ce choix pour un acte de parlement, qui l'autorisât à faire

ce qu'il avait fait, cependant il était persuadé qu'elle avouerait que c'était un ordre, ce qui suffisait pour le justifier; 3. que n'ayant été ni accusateur, ni témoin, ni juré, ni juge, ni exécuteur, il ne pouvait être coupable de trahison dans cette affaire. Il représenta que n'ayant agi qu'en qualité de conseil, il n'était pas responsable de la justice ou de l'injustice de la cause qu'il avait eue en main; que chargé de cette fonction par un ordre public, il ne pouvait être taxé d'avoir agi malicieusement, ou avec un mauvais dessein, comme le portait l'acte d'accusation; que des paroles prononcées ne forment pas ce que l'on appelle trahison, et encore moins lorsqu'elles sont écrites par ordre, d'autant qu'on n'avait produit aucune preuve évidente que son nom, mis au bas de l'accusation contre le Roi, fût écrit de sa main. Il ajouta que l'acte de souhaiter et demander justice, lors même que cela devient l'occasion d'une injustice, ne saurait être nommé trahison, suivant les termes du statut; que lorsqu'il demanda justice on pouvait l'entendre de l'acquittement aussi bien que de la condamnation, et que si un conseil était coupable de trahison pour plaider contre le Roi, ce devait être aussi félonie de plaider contre un homme qu'on peut condamner injustement pour félonie; que la haute-cour de justice, bien qu'on la traitât maintenant de tyrannique et d'illégitime, était cepen-

dant une cour qui avait ses officiers, que plusieurs même la regardaient comme ayant eu bien et dûment l'autorité, puisqu'il n'y en avait pas d'autre alors dans le royaume, si ce n'est celle de qui elle tenait ses pouvoirs; et que si cela ne suffisait pour justifier un homme d'avoir agi sous elle dans sa profession, nulle profession ne pourrait être légitimement exercée à moins qu'on ne fût sûr de la légalité du gouvernement auquel on obéit. Enfin M. Cook allégua, pour sa défense, plusieurs autres raisons du poids de celles qu'on vient de rapporter; mais la cabale, se jugeant intéressée à empêcher qu'un événement pareil pût jamais se reproduire, et à frapper de terreur les hommes qui pourraient se trouver non-seulement en situation mais en volonté d'y recourir, obtint des jurés, au gré de ses désirs, un verdict de condamnation (1).

---

(1) Il paraît prouvé, par le procès de Cook, qu'il ne s'était chargé qu'à regret du rôle qu'il joua dans celui du Roi. « J'avoue que c'est une odieuse affaire, avait-il dit à un des témoins qui tâchait de le détourner d'y prendre part; mais ils m'obligent à y entrer, je ne puis l'éviter, vous voyez bien qu'ils m'y obligent. » Il dit à un autre, pendant la durée du procès : « Vous verrez d'étranges choses, il faut s'en remettre à Dieu; » et ajouta des expressions d'estime et d'intérêt pour le Roi. Le même témoin lui demandait s'il croyait que le Roi dût être condamné: « Il faut qu'il meure, dit-il, et la monarchie avec lui. » Il

M. Hugh Peters, ministre, fut accusé « d'a-« voir tramé et machiné la mort du Roi, com-« plotant en divers temps et en divers endroits « avec Olivier Cromwell, engageant des soldats

---

avait dit à un autre, dans le commencement, qu'il espérait qu'on ne voudrait pas ôter la vie au Roi, mais simplement l'obliger à se soumettre au parlement. Cependant sa conduite dans le procès du Roi parut aussi hostile que celle d'aucun des juges (voir le procès de Charles Ier), et l'amitié qui existait entre lui et Ludlow paraît indiquer une grande conformité d'opinion sur les points importans; et, pour tous ceux qui avaient pris part au procès du Roi, cet acte était devenu le point capital, le lien du parti. Aucun d'eux ne poussa aussi loin que Cook, durant tout le temps qui précéda son supplice, la sérénité d'âme, la confiance religieuse, et la tranquillité d'une bonne conscience. On retrouve cette disposition non-seulement dans sa conduite et ses entretiens, mais même dans des lettres à plusieurs de ses amis. Il affirma toujours qu'il regardait sa condamnation comme injuste, et dit en mourant: « Quant à l'action pour laquelle je meurs, il n'en est aucune dans ma vie dont le souvenir m'ait donné moins de regret et plus de consolation. » Ce furent presque ses dernières paroles. L'hypocrisie soutenue à ce point supposerait un courage de perversité, une constance d'impiété tout-à-fait en désaccord avec les sentimens et les habitudes du temps. Il est plus aisé de supposer qu'au moment du procès du Roi la prudence ou la politique du procureur-général put l'engager à dissimuler, à des interlocuteurs royalistes, sa complète adhésion à une mesure que repoussait avec aversion le sentiment général du pays. Mais, dans tous les cas, la confiance parfaite avec laquelle Cook emporta au tombeau sa part de responsabilité dans cette action, reposait

« à en demander justice; prononçant des sermons « dont le but était de persuader à l'armée de se « défaire du Roi, qu'il comparait à Barabbas; « appliquant, à la conduite qu'on tenait envers « lui, ces paroles d'un psaume, *Ils lieront leurs « Rois avec des chaînes*, etc.; et assurant que « si l'on voulait regarder dans la Bible, on y « trouverait ce passage, *Quiconque aura répandu « le sang de l'homme, son sang sera répandu « par l'homme;* et qu'il n'y avait personne, pas « plus le Roi que les autres, qui fût excepté de « cette règle générale. » On l'accusa aussi d'avoir dit « que pour établir une république il fallait « se débarrasser des lévites, des lords et des gens « de loi; que le Roi était un tyran, et que la « royauté, en elle-même, était onéreuse, inutile « et dangereuse pour le peuple. » A ces griefs on en ajouta encore plusieurs autres de la même nature. M. Peters répondit, pour sa défense, « que la guerre était commencée avant qu'il vînt « en Angleterre; que depuis son arrivée il avait « travaillé aux progrès de la vraie religion, à la « réforme des études, à réformer des lois, et à

évidemment sur la conviction profonde où étaient tous les hommes de ce parti de l'omnipotence du parlement, même tel qu'ils l'avaient façonné avec le secours de l'armée. (*State trials*, tom. 5, col. 1077 et suiv., 1247 et suiv.)

(*Note de l'Editeur.*)

« faire employer les pauvres; que pour mieux « venir à bout de ce dessein, il avait épousé les « intérêts du parlement, et qu'en cela il n'a-« vait agi par aucun mauvais principe, ni par « un motif d'avarice ou d'ambition; qu'enfin, « quelles que fussent les préventions et les pas-« sions des hommes, il y avait un Dieu qui sa-« vait que tout cela était vrai. » Mais personne ne comptait que ce qu'il pouvait dire le sauvât de la vengeance de la cour; il fut déclaré coupable sans la moindre hésitation. Il avait été ministre en Angleterre durant plusieurs années lorsque la persécution, excitée du temps de l'archevêque Laud contre tous ceux qui refusaient de se soumettre aux innovations et aux cérémonies superstitieuses qu'on voulait introduire dans le service public, le força d'abandonner son pays natal. Il se retira d'abord en Hollande, et de là dans la Nouvelle Angleterre; après y avoir fait quelque séjour, informé que le parlement avait en partie délivré le peuple des abus qui régnaient dans l'État et dans l'Église, et avait dessein de perfectionner cet ouvrage, il revint en Angleterre, et encouragea le peuple, partout et en toute occasion, à se montrer avec vigueur en faveur du parlement. Quelque temps après on le fit chapelain d'une brigade qu'on envoya contre les Irlandais rebelles, et voyant à quel état digne de compassion étaient réduits en ce pays les pro-

testans dépouillés par les rebelles, il passa en Hollande, et s'y servit si heureusement de son influence qu'il leur fit envoyer environ 30,000 livres. Il ne sollicita pas avec moins d'ardeur et de diligence pour les malheureux protestans des vallées de Piémont, que le duc de Savoie avait cruellement persécutés et réduits, par sa tyrannie, à la dernière misère; et en reconnaissance de l'asile qu'il avait trouvé chez les Hollandais à l'époque de sa détresse, il contribua beaucoup, du temps de Cromwell, à terminer leurs démêlés avec l'Angleterre (1).

On ordonna que le grand-juge Cook et M. Peters seraient exécutés le même jour : on les conduisit sur deux traîneaux au lieu de l'exécution; sur celui où était le grand-juge on plaça la tête du major-général Harrison, le visage découvert et

(1) Hugh Peters s'était en effet mêlé de beaucoup de choses, tantôt prédicateur, tantôt colonel, levant des soldats en vertu d'une commission et se battant à leur tête, puis allant comme ministre rendre grâces à Dieu de la victoire, puis se chargeant de la mander ou de venir en courrier l'annoncer au parlement; tantôt donnant des conseils à Whitelocke sur la réforme des lois; désordonné, à ce qu'il paraît, dans sa conduite, bouffon, bavard, doué de cet infatigable besoin d'action qui fait le brouillon et l'intrigant; créature de Cromwell, dont il partageait les grossières facéties, toujours prêt à se mettre en avant partout, mêlé dans tous les conciliabules, et par conséquent l'homme contre lequel il

tourné vers lui; mais ce spectacle fut si éloigné de produire l'effet qu'on en attendait que M. Cook sembla au contraire puiser un nouveau courage dans les méditations que lui inspirait un pareil objet, et que le peuple témoigna partout l'horreur qu'il ressentait de le voir traiter ainsi. Arrivé au lieu du supplice, il dit « qu'il avait fait « tous ses efforts pour réformer les procédures de « la justice, afin qu'on l'administrât avec toute « la promptitude possible, et qu'à cause de cela il « avait souffert une rude persécution de la part « des hommes de sa profession. Il assura qu'il « n'entendait point ce que ses juges voulaient dire « lorsqu'ils affirmaient que, si les lords et les mem- « bres des communes eussent traduit le Roi à la « barre, ils se seraient rendus coupables du crime « de trahison; et que quant à la part qu'il avait

---

était facile de prouver le plus de propos et de démarches relativement à la mort du Roi. Mais on ne prouva contre lui aucun acte positif, et il fut condamné beaucoup plus pour le bruit que pour le mal qu'il avait fait. Il se défendit misérablement, sans esprit ni dignité, nia à peu près tout; mais sans soutenir ses dénégations d'aucune preuve. Il fit seulement comparaître un témoin pour déposer qu'il était malade dans sa chambre le jour de l'exécution du Roi, à laquelle on l'accusait d'avoir assisté en masque sur l'échafaud. La déposition du témoin laissa la chose assez indécise, cependant le tribunal abandonna ce point. (*State trials*, tom. 5, col. 1116.) (*Note de l'Editeur.*)

« eue dans l'action dont on l'accusait, il était si « éloigné de s'en repentir, qu'il était tout prêt à « la sceller de son sang. » Le shériff l'interrompit ici fort rudement; mais il lui répliqua « que ce « n'était pas la coutume chez les nations les plus « barbares, et encore moins en Angleterre, d'in- « sulter un homme sur le point de mourir; et « ajouta qu'il croyait être le premier qui souffrît « la mort pour avoir demandé justice. »

La victime immolée, comme on se disposait à la mettre en quartiers, un certain colonel Turner dit aux gens du shériff d'amener M. Peters pour le rendre témoin de ce qui se faisait. Quand cela fut fini le bourreau s'approcha de lui, et, frottant ses mains sanglantes, lui demanda comment il trouvait cela. M. Peters lui répondit qu'il n'en était point du tout épouvanté, et qu'il le mettait à pis faire. Lors même qu'il fut sur l'échelle, il dit ces paroles au shériff : « Mon- « sieur, vous venez de massacrer un des servi- « teurs de Dieu devant mes yeux et vous m'avez « forcé à le voir pour me décourager et me rem- « plir de crainte ; mais Dieu l'a permis pour ani- « mer mon courage et me soutenir (1).

(1) Hugh Peters avait témoigné une grande frayeur, et disait à ses amis qu'il n'était pas préparé. Cook, dont il avait partagé la prison, le pensait apparemment comme lui; car sur l'échafaud il dit au shériff, en parlant de Peters qui allait

Le 16 octobre M. Thomas Scott et M. Grégoire Clément, tous deux dans un traîneau, et le colonel Adrien Scroop avec le colonel John Jones dans un autre furent conduits à Charing Cross, pour y être exécutés. M. Scott était un gentilhomme qui, après avoir fait ses études dans l'université de Cambridge, avait mené une vie paisible à la campagne, jusqu'à ce que le parlement ayant eu à se recruter de quelques nouveaux membres, il fut élu dans le nombre. Il se conduisit dans ce poste avec tant de zèle et de

---

être exécuté après lui : « J'ai là un pauvre frère qui, j'en ai peur, n'est pas en état de mourir ; je voudrais bien que Sa Majesté lui montrât quelque miséricorde. » A quoi le shériff répondit que le Roi avait de la clémence pour tous, excepté pour les meurtriers de son père. Peters, malgré sa faiblesse, refusa la proposition qui lui fut faite comme aux autres de reconnaître son crime, avec l'espérance que cet aveu pourrait lui obtenir au moins une commutation de peine. Peut-être à la vérité ne pensait-on pas qu'il y eût lieu de se fier beaucoup à une pareille insinuation ; mais il y avait encore du courage à ne pas s'y laisser tromper. Il fit bonne contenance au dernier moment ; mais, soit faiblesse morale ou physique, sa voix parut alors singulièrement affaiblie. Déjà devant la haute cour, il s'était exprimé si peu distinctement qu'on avait été obligé, pour l'entendre, de le faire approcher au devant de la barre destinée aux accusés. On ne put recueillir, sur l'échafaud, aucune partie de son discours, qui fut d'ailleurs couvert par les murmures du peuple. (*State trials*, tom. 5, col. 1281 et suiv.)

(*Note de l'Editeur.*)

fermeté pour le service de la république que durant l'interruption du parlement causée par Cromwell, le comté où il demeurait, pour marque de l'estime qu'il faisait de son mérite, le nomma à toutes les élections. Lorsque le parlement fut interrompu une seconde fois au gré de l'armée, il agit constamment d'accord avec Monk pour son rétablissement, auquel il contribua beaucoup, soit par la publication des lettres qu'il recevait de Monk, où ce général protestait qu'il était résolu de vivre et de mourir avec le parlement, soit par d'autres bons offices. Il avait été plusieurs fois membre du conseil d'Etat, dont il fut nommé secrétaire, après que le parlement fut rétabli; et ensuite on le choisit pour être l'un des deux commissaires qui devaient accompagner Monk dans sa marche vers Londres. Monk lui jura solennellement à Saint-Albans, qu'il serait toujours fidèle au parlement; et ce fut sur la foi de cette promesse que M. Scott, à son retour à la chambre, répondit complétement de l'intégrité de Monk. Mais lorsque sa trahison devint trop manifeste, M. Scott essaya de passer la mer, et il eut le malheur d'être pris par des pirates, qui, après lui avoir enlevé tout ce qu'il avait, le mirent à terre dans le Hampshire. Cependant ses amis lui procurèrent un autre vaisseau pour passer en Flandre, où il ne fut pas plutôt arrivé, qu'un agent du roi se saisit de sa

personne. Mais don Alonzo de Cardenas, alors gouverneur des Pays-Bas espagnols, et qui avait été ambassadeur du roi d'Espagne auprès de la république d'Angleterre, et avait eu des obligations particulières à M. Scott, le fit mettre en liberté. Enfin, délivré de tous ces dangers, lorsqu'il vit son nom inséré entre ceux de quelques uns des juges du Roi, qu'on sommait de se rendre prisonniers, s'ils voulaient obtenir le bénéfice de l'amnistie, dans l'espérance d'avoir au moins la vie sauve, il se remit entre les mains de l'agent d'Angleterre avant le terme prescrit par la proclamation. Et quoiqu'il eût été ainsi entraîné dans le piége, il ne regretta point de sceller de son sang ce qu'il avait fait, et donna en cette occasion tous les témoignages possibles de sérénité et de contentement d'esprit (1). Lorsqu'il fut au lieu de l'exécution,

(1) La résolution de Scott fut aussi inébranlable que celle de ses compagnons; mais elle parut lui coûter davantage. Dans les premiers momens de sa prison, il s'était senti tellement abattu des terreurs de la mort que, comme il le raconta ensuite à ses amis, le jour où il parut devant la haute cour, il crut qu'il lui serait impossible de dire une parole : « Tant, dit-il, mon âme était triste, parce que Dieu m'avait caché sa face. » Mais ensuite il se remit et se sentit en état, dit-il, de parler trois ou quatre heures si on le lui eût permis. Plusieurs fois il avait exprimé sa tristesse : « Tout est sombre, disait-il, autour de moi, et je sens la corruption de mon cœur. Cependant, ajoutait-il, je n'ai pas la moindre tentation de déserter cette bonne cause que

il tâcha plusieurs fois de parler au peuple et de justifier la cause pour laquelle il allait mourir; mais comme on ne craignait rien tant que la vérité, on l'interrompit si souvent qu'il ne put s'empêcher de dire que c'était sûrement une bien mauvaise cause que « celle qui ne pouvait pas endurer les paroles d'un mourant. »

Dieu a tant de fois justifiée d'une manière si éclatante. » En apprenant la cruelle sentence d'Harrison, comme on lui témoignait quelque crainte de l'effet qu'elle devait produire sur lui : « La chair et le sang reculent, dit-il, mais je n'en suis pas troublé; il me semble qu'un accès de fièvre doit être plus dur à supporter. » Après sa condamnation, il parut plus serein et témoigna qu'il se croyait en état d'attendre sans trembler son exécution, dût-elle avoir lieu le lendemain. «Cependant, dit-il, ô mon Dieu, je ne voudrais pas être trop confiant. » L'arrêt signé, il désira qu'on pût lui obtenir un sursis, « non pas, dit-il, dans aucune espérance de la vie; mais il me semble que mon vêtement nuptial n'est pas tout-à-fait prêt. » Une personne qui s'intéressait à lui et pouvait lui être utile lui ayant fait annoncer sa visite, quelqu'un lui dit que ce pourrait être une heure de tentation. « Dieu merci, dit-il, au point où je suis, je ne puis, non, je ne puis déserter la cause. » Il consentit à promettre, si l'on voulait, de vivre paisiblement, mais non pas à se reconnaître coupable; c'était ce qu'on voulait obtenir. Deux ministres vinrent pour l'y engager, lui disant qu'ils regardaient cet avis comme un moyen presque sûr de prolonger sa vie. Il répondit, comme Harrison, qu'il avait souvent prié avec abondance de larmes et un cœur brisé pour obtenir d'être convaincu de son crime s'il en avait réellement

M. Grégoire Clément, qui fut exécuté ensuite, était citoyen et marchand de Londres, et avait gagné de grands biens par son commerce en Espagne; il fut élu membre du parlement vers l'année 1646, et s'acquitta de son devoir avec beaucoup d'activité, se joignant toujours à ceux qui étaient le plus attachés aux intérêts de la

---

commis un, « car, dit-il, pour le monde entier, je ne voudrais pas mourir avec un péché dont je ne me serais pas repenti. » Il ajouta qu'il n'avait pu arriver à cette conviction. « Mais, dit un des ministres, si cela vous venait, nous le diriez-vous? — « Oui, répondit-il, je le promets, fût-ce au dernier moment, fût-ce à la potence, je le déclarerais au monde. » La veille de sa mort il retomba dans une tristesse encore plus profonde que de coutume. Ses amis le quittèrent vers minuit, et lorsqu'ils revinrent trois ou quatre heures après, ils le trouvèrent en prières avec ses compagnons d'infortune. Scroop faisait la prière. Quand elle fut finie, Scott embrassa vivement sa femme et l'une de ses filles, en disant : « Ah! mes bien-aimées, Dieu est bon, il est venu, il est venu; je suis plein de lui, je suis plein de lui. Oh, bénissez le Seigneur pour moi et avec moi. » A compter de ce moment, ce ne furent plus que transports de joie et actions de grâces. Dans sa prière, qu'il fit très-longue, probablement parce qu'on ne lui avait pas laissé d'autre moyen de s'expliquer comme il le voulait en présence du peuple, il dit qu'il bénissait Dieu de l'avoir engagé dans une cause dont il n'y avait point à se repentir. « Je le répète, ajouta-t-il, une cause dont il n'y a point à se repentir. » A ces paroles il fut encore interrompu par le shériff. (*State trials*, tom. 5, col. 1660 et suiv.) (*Note de l'Editeur.*)

république, quoiqu'il ne possédât jamais sous ce gouvernement aucune place lucrative. Nommé membre de la commission formée pour juger le roi, il n'osa pas refuser cette fonction. Il ne s'exprimait pas fort bien, mais son intelligence et son jugement n'étaient pas à mépriser. A sa mort il déclara que rien ne le chagrinait davantage que d'avoir plaidé coupable, pour satisfaire à l'importunité de ses parens, ce qui, dit-il, le rendait indigne de mourir pour une si glorieuse cause.

Le colonel Adrien Scroop était d'une ancienne famille et possédait de grands biens. Sa figure et son maintien étaient nobles, et les qualités de son cœur répondaient à son extérieur. Il parut de bonne heure dans l'armée du parlement, et se trouva à la bataille d'Edge-Hill à la tête d'une compagnie de cavalerie qu'il avait levée à ses frais. Il fut élevé d'abord au grade de major, et peu de temps après on le fit colonel de cavalerie. Il avait été plusieurs années gouverneur du château de Bristol; le parlement, ayant jugé à propos de démanteler la place, l'envoya en Ecosse en qualité de commissaire civil, conjointement avec le lord Broghill, Monk et autres. Il montra dans tous ces emplois tant de capacité et de fidélité que le parlement le choisit pour être un des juges du feu Roi. Il s'acquitta de cette commission avec toute l'impartialité d'un juge, chargé d'une si haute

fonction, et qui doit prononcer sans acception de personnes. J'ai déjà parlé de l'injustice avec laquelle le traita la convention, de sorte qu'il ne me reste plus qu'à rendre compte de ce qu'il dit au lieu de son supplice. Il y déclara « que bien « qu'il eût été accoutumé à se voir en meilleur « lieu et dans une toute autre situation, puis- « que Dieu avait jugé à propos de le réduire en « cet état, il s'y soumettait de bon cœur; qu'il « n'avait jamais eu d'animosité contre personne, « et qu'il ne souhaitait maintenant aucun mal « aux jurés qui l'avaient déclaré coupable, ni aux « juges qui avaient prononcé la sentence contre « lui, ni même à celui qui était la cause princi- « pale de sa mort, et qui était si bien connu, « à ce qu'il croyait, qu'il n'était pas nécessaire « de le nommer. Il ajouta qu'il ne s'arrêterait « pas à vanter sa naissance, son éducation et sa « manière de vivre, puisqu'il allait comparaître « devant un tribunal, où tous les hommes se « doivent rendre, et où la justice ou l'injustice « de chaque action sera mise en lumière; il pria « cependant le peuple de n'avoir pas mauvaise « opinion de lui, parce qu'il était fortement per- « suadé qu'il mourait pour la cause de Dieu et de « son pays. »

Le colonel John Jones, qui parut ensuite sur ce sanglant théâtre, était un gentilhomme de la partie septentrionale du pays de Galles, d'une

fortune assez honnête, et si aimé dans son pays qu'il y rendit, par son influence, des services considérables à la cause publique. Il réduisit l'île d'Anglesey sous l'obéissance de la république, et bientôt après il y fut élu membre du parlement. Il fut aussi du conseil d'Etat, et en 1650, le parlement le nomma un de ses commissaires pour l'administration des affaires civiles d'Irlande. Il s'acquitta pendant plusieurs années de ces fonctions avec beaucoup de soin, de capacité et d'intégrité; il n'oublia rien pour rendre ce pays heureux et florissant, et fit mettre en jugement tous ceux qui avaient eu part au massacre des protestans anglais. Lorsqu'après sa longue interruption, le grand parlement reprit l'exercice de son autorité, il fut mis du nombre de ces huit personnes à qui on commit le soin de la sûreté publique jusqu'à ce qu'on pût établir un conseil d'Etat. Il fut ensuite membre de ce même conseil, et bientôt après renvoyé en Irlande à son premier poste, où il demeura jusqu'à la révolution. Le colonel Scroop et lui furent conduits à Charing-Cross sur le même traîneau, et la gravité et la bonne mine de ces deux gentilshommes déjà avancés en âge, la constance et la satisfaction intérieure qui paraissaient dans tout leur maintien, touchèrent également les spectateurs d'admiration et de pitié.

On mit ensuite en jugement le colonel Daniel Ax-

tell. Les principaux chefs d'accusation contre lui étaient : « Qu'il commandait les gardes au procès « et à l'exécution du Roi; qu'il avait engagé les « soldats à demander d'une manière tumultueuse « d'abord son jugement, et ensuite son exécution; « qu'il avait menacé de tirer sur une dame qui, « d'une galerie voisine du tribunal devant lequel « avait lieu le procès, avait contredit le prési- « dent sur ce qu'il disait relativement à l'accu- « sation; qu'il avait envoyé chercher et encouragé « l'exécuteur, et qu'il avait traité de lâche un « de ceux à qui on présentait le warrant d'exécu- « tion, parce qu'il refusait de le signer. » Pour ces actions et quelques autres moins importantes il fut accusé d'avoir préparé et machiné la mort du Roi. Le colonel Hercule Hunck, un des trois à qui le warrant avait été présenté comme je viens de le dire, un des quarante hallebardiers qui avaient composé la garde de la haute cour de justice, et une autre personne qui s'était toujours opposée avec une ardeur extraordinaire à tous ceux qui étaient pour le Roi, furent les principaux témoins qu'on produisit contre le colonel Axtell. Après avoir avoué son ignorance en matière de lois, et demandé qu'on n'en tirât point avantage contre lui, il commença à se défendre sur ce « qu'on avait fait la guerre par l'autorité des lords et des communes assemblés en parlement, auxquels appartient le

droit d'employer les forces militaires de la nation pour la sûreté du public, ainsi que le témoignent plusieurs actes publiés par leur ordre. Cette autorité avait levé une armée, donné le commandement des troupes de la confédération de l'Est, d'abord au comte d'Essex, ensuite au comte de Manchester, et avait enfin désigné sir Thomas Fairfax pour général de toutes les troupes. « J'ai « servi, dit-il, sous cette autorité que je regarde « comme légale parce que non-seulement ce par- « lement avait été convoqué par un writ du Roi « et choisi par le peuple, mais parce que de plus « il avait passé un bill portant qu'il ne pour- « rait être dissous que de son propre aveu. Ap- « puyé pour ma justification sur cette autorité « incontestable, je ne crois pas être dans le cas « marqué par le statut de l'année vingt-cinq du « règne d'Edouard III, puisqu'on ne saurait ap- « pliquer ce statut à un pouvoir tel que celui dont « il est question, qui n'était pas seulement re- « connu dans le pays pour l'autorité suprême « de la nation, mais aussi au dehors par les Etats « et princes étrangers, qui lui envoyaient des « agens et des ambassadeurs. Les juges, qui « doivent être les yeux et les guides du peuple, « agissaient sous ses ordres, et plusieurs mêmes « ont déclaré publiquement qu'il était légal et « permis d'obéir au parlement. Et en supposant « que ses actes, bien qu'obéis par les juges, les

« ministres ; les officiers publics et toute la na-
« tion, ne fussent ni légaux ni possibles à justifier,
« on ne saurait nier cependant que ce ne fussent
« des ordres du parlement ; et cela suffirait pour
« justifier tout homme qui s'y est conformé. Ce
« parlement, ainsi constitué, reconnu et res-
« pecté de tout le monde, ayant nommé un gé-
« néral de ses troupes, cé général me nomma
« officier sous ses ordres, en vertu de l'autorité
« qu'il avait reçue ; de sorte que tout ce que j'ai
« fait je l'ai fait comme soldat et conformément
« au devoir de mon emploi. Si je me trouvai
« dans la salle de Westminster lorsqu'on y jugea
« le Roi, c'était par l'ordre du général ; et si c'est
« un si grand crime d'avoir été officier dans l'ar-
« mée du parlement, les comtes d'Essex et de
« Manchester, le général Fairfax, Monk et autres
« employés par cette autorité, ne sont pas moins
« coupables que moi. » Il cita les déclarations publiées par les lords et les communes, quand ils engagèrent le peuple à prendre les armes, où ils soutenaient qu'il répugnait à la raison de supposer que les résolutions du parlement ne pussent pas servir de règle et de guide à la nation pour s'acquitter de son devoir, et déclaraient que personne ne pourrait être recherché pour avoir agi sous son autorité. Il présumait donc, dit-il, qu'une cour inférieure ne voudrait pas expliquer la loi d'une manière opposée à la

décision de la haute-cour du parlement; il ajouta que si la chambre des communes, qui représente toute la nation, pouvait être coupable de trahison, il s'ensuivrait que tout le peuple d'Angleterre, qui les avait choisis, en était également coupable, et si cela était, où trouverait-on des jurés pour prononcer dans cette cause? « Ma « commission, dit-il, est datée du 27 mars 1648, « dix mois avant la mort du Roi, et je l'obtins « du général Fairfax, en vertu de celle qu'il « avait reçue lui-même des lords et des communes « assemblés en parlement. Je n'ai fait que mon « devoir en me rendant à mon régiment, car si « le général me dit : allez à un tel endroit et de- « meurez-y jusqu'à nouvel ordre, et que je re- « fuse de lui obéir, je mérite la mort par les « lois militaires; mais il semble de l'autre côté « que si je lui obéis, je cours toujours le même « risque. Ainsi la question de droit, si je ne me « trompe, se réduit à ceci, et je souhaite qu'on la « pose dans tout son jour, savoir, si un homme qui « se laisse conduire par le jugement des lords et « des communes assemblés en parlement, et qui « n'agit que sur cette règle et sous leur autorité, « peut être accusé de trahison? » Le conseil ayant répondu qu'il n'était pas accusé pour avoir entrepris la guerre, mais pour avoir assisté au procès et à l'exécution du Roi, et encouragé les soldats à demander son jugement et son supplice,

le colonel répliqua qu'il n'était pas plus coupable que le général, que sa présence à la salle de Westminster n'était point volontaire, et qu'il s'y était trouvé par ordre de ses supérieurs. Il en appela même à la décision de ses propres juges, et il les poussa si vigoureusement sur cet article, qu'ils furent obligés d'avoir recours à leur ancien refuge, et de révoquer en doute l'autorité sous laquelle il avait agi. A l'égard des autres faits déposés contre lui, il répondit « que si une dame s'était avisée de parler haut pendant qu'on jugeait le procès du Roi, et avait interrompu ou détourné la cour, il espérait qu'il n'était pas coupable de trahison pour lui avoir imposé silence; que s'il avait souri, comme le colonel Temple le déposait, ce ne pouvait pas être non plus un si grand crime; que si quelques soldats avaient crié pour qu'on fît justice, ce n'était pas à son instigation, et qu'au bout du compte il se flattait que demander justice, ce qui est un des principaux attributs de Dieu, n'est pas une trahison (1). » Après avoir dit plu-

(1) Axtell prétendit que, lorsqu'on croyait l'avoir entendu ordonner aux soldats de crier sur le passage du Roi, *justice, justice*, et ensuite après sa sentence, *exécution, exécution*, il pouvait bien se faire qu'il eût prononcé ces mots au contraire pour interdire à ses soldats de pareils cris, et que de même, s'il les avait frappés, ce pouvait être, non pour

sieurs autres choses pour sa défense, il s'adressa directement aux jurés et leur déclara qu'il remettait sa cause et sa vie entre leurs mains.

---

les obliger à crier, mais pour les en empêcher. Il nia quelques autres faits d'une manière plus positive, et il est à croire que, dans ce procès comme dans tous les autres, les témoins, trop sûrs d'être écoutés avec faveur, ajoutèrent à la vérité plus d'une circonstance aggravante. Ce n'est pas d'ailleurs sans quelque méfiance qu'on voit reparaître les mêmes noms dans plusieurs de ces interrogatoires. Il est certain au reste qu'Axtell avait marqué, lors du procès et de la mort du Roi, par sa conduite dure et violente (Voy. le procès du Roi); mais sauf les cris qu'on l'accusait d'avoir proférés et fait proférer à ses soldats, on ne lui imputa guère d'acte réel pour lequel il ne pût alléguer le devoir de l'obéissance militaire. La cour répondit à cet argument : « On doit obéir aux commandemens justes, tout commandement injuste est de nulle valeur. Si nos supérieurs nous ordonnent des choses illégitimes ou irrégulières, nous leur devons l'obéissance passive et non pas active. » Axtell fut au fait condamné, comme il le dit lui-même, pour des paroles; et surtout parce qu'on voulait environner d'une sorte de terreur le souvenir du régicide, en frappant tous ceux qui avaient pris part à l'exécution directe. On ne peut trouver d'autre motif à la condamnation de Hacker, exécuté le même jour qu'Axtell. Ce dernier avait été ministre, et n'en professait pas moins une assez grande tolérance religieuse, si ce n'est à l'égard du surplis et de la liturgie. C'était là pour lui, à ce qu'il paraît, le fond de la cause religieuse. Selon toute apparence Axtell était plus fait pour la profession qu'il avait embrassée que pour celle qu'il avait quittée, et il est assez remarquable que ses discours et ses entretiens

Pour réponse à toutes ces raisons, M. Bridgeman, président de l'assemblée, se contenta de reproduire cette doctrine étrange et inouie « que ni individu, ni communauté, ni peuple en corps, soit qu'il agît par lui-même ou par ses représentans, n'avait aucun pouvoir coercitif sur le Roi. » Il cita à ce propos plusieurs précédens allant aussi peu à la question que ce qu'il voulait prouver; il conclut ensuite que le cas était si clair que les jurés en pouvaient décider sans quitter la barre. En effet, on put voir qu'il connaissait les gens à qui il avait affaire, car ils répondirent pleinement à son attente, et déclarèrent sans aucune difficulté que le colonel Axtell était coupable du crime de trahison dont on l'avait accusé.

Le colonel Daniel Axtell avait été capitaine, major et lieutenant-colonel d'infanterie; il occupait ce dernier emploi lorsqu'il assista au jugement et à l'exécution du Roi. Lorsque le parlement envoya le lieutenant-général Cromwell

---

dans ses derniers momens, bien qu'empreints de la teinte religieuse, qui était celle de tout le parti, tiennent moins de la prédication que ceux d'aucun de ses compagnons d'infortune. Hacker et lui s'embrassèrent sur l'échafaud. Hacker, totalement dépourvu du talent de la parole, fit au peuple un discours très-peu étendu, qu'il avait même été obligé de mettre par écrit. (*State trials*, tom. 5, col. 1146 et suiv., 1286 et suiv.) (*Note de l'Éditeur.*)

avec une armée contre les rebelles d'Irlande, le sort étant tombé sur le régiment où était le colonel Axtell, pour servir dans cette expédition, il s'y rendit avec beaucoup de bonne volonté. Sa fidélité, son courage et sa bonne conduite l'élevèrent bientôt à la tête d'un régiment, et, peu de temps après, on le fit gouverneur de Kilkenny et du pays d'alentour, fonction importante dont il s'acquitta avec activité et avec succès. Il fit paraître un zèle extraordinaire pour la punition des Irlandais qui avaient massacré les protestans; et c'était pour cela autant que pour ce qu'il avait fait à l'égard du dernier Roi, que la cour avait pris soin qu'il fût excepté de l'amnistie.

Le colonel François Hacker, autre personnage de cette sanglante tragédie, parut en présence de la cour pour être jugé. On y lut l'acte d'accusation dressé contre lui, pour avoir proposé et machiné la mort du Roi; on produisit à l'appui des témoins qui déposèrent qu'il était un de ceux qui avaient gardé le Roi en prison, et à qui avait été adressé le warrant ordonnant de faire exécuter la sentence prononcée par la haute cour de justice; qu'en conséquence de cette commission, il avait signé l'ordre pour la mort du Roi (1), l'avait retiré des mains du colonel Tomlinson, et l'avait conduit à l'échafaud pour y être exé-

(1) Voir le procès du Roi.

cuté. Le colonel Hacker, persuadé que tous ses jurés étaient de la même trempe, n'en récusa pas un seul ; et il ne dit presque autre chose pour sa défense, si ce n'est qu'il avait agi par l'ordre de ses supérieurs, et que dans toute sa conduite publique, il avait toujours eu en vue le service de son pays. De sorte que son procès fut bientôt vidé, et qu'il fut déclaré coupable de haute trahison. Il était du comté de Leicester, où il possédait des biens considérables qu'il avait hérités de ses ancêtres. Il avait eu divers emplois militaires au service du parlement, et s'était distingué surtout à la bataille de Worcester, à la tête d'un régiment de cavalerie qu'il avait levé en cette occasion pour la défense de son pays. Il refusa de soutenir l'usurpation de Richard Cromwell, quoique ce dernier eût prétendu le créer chevalier malgré lui, et lui eût fait présent de deux épées; il résista même à ses ordres et se joignit au parti républicain pour le faire déposer. Il était demeuré à la tête de son régiment jusqu'au moment où il fut arrêté, Monk l'ayant assuré qu'il serait amnistié. De sorte qu'à son arrivée à Londres, il rendit visite à Monk, qui le reçut avec beaucoup d'apparences d'amitié et d'affection. Mais, après toutes ces belles caresses, il fut saisi le lendemain, examiné et envoyé à la Tour.

Le capitaine William Hewlet fut accusé d'a-

voir tranché la tête au Roi, ou du moins d'être un de ceux qui, durant l'exécution, avaient paru en masque sur l'échafaud; et, quoique plusieurs témoins dignes de foi déposassent que Grégoire Bandon, le bourreau public, avouait et confessait avoir exécuté le feu Roi (1), le jury le déclara coupable; mais la cour, persuadée de l'injustice de sa condamnation, lui fit avoir un sursis.

La haute cour jugea ensuite ceux que j'ai dit avoir été exceptés pour la vie et les biens, avec cette clause que, si au procès ils étaient trouvés coupables, la sentence de mort ne pourrait être exécutée sans un acte du parlement. Quelques uns d'eux plaidèrent simplement *coupables*. Quelques uns, en avouant le crime, se rejetèrent sur l'intention; d'autres enfin nièrent le crime, quoiqu'ils convinssent du fait. Le colonel Henri Martyn fut de ce dernier nombre; je rapporterai seulement quelques uns des endroits les plus remarquables de son procès, et quitterai ensuite ce triste sujet, car si je voulais rapporter, même avec autant de brièveté qu'il serait possible, tout ce qui se passa dans cette cour, et tout ce qu'il serait nécessaire de dire concernant les accusés, cela m'éloignerait trop de mon but. Le colonel Martyn fut accusé d'avoir signé et

(1) Voir le procès du Roi.

scellé l'acte qui convoquait la haute cour de justice, d'avoir signé le warrant pour l'exécution du Roi, d'avoir assisté tous les jours à l'examen de son procès, et en particulier lorsque la sentence de mort fut prononcée contre lui. Il répondit à tout cela qu'il ne désavouait pas le fait allégué contre lui, mais seulement la mauvaise intention que lui imputait l'acte d'accusation. Là-dessus un des conseillers lui dit qu'il semblait croire qu'un homme pouvait en tout honneur, innocence, charité et honnêteté, siéger comme juge d'un Roi, le condamner à mort et signer l'ordre pour son exécution. Le colonel répliqua que, sans prétendre comparer son savoir en droit avec celui de l'habile jurisconsulte qui venait de parler, il lui paraissait, suivant l'étendue de ses petites lumières, « Qu'un fait ne peut être nommé crime en soi, mais seulement par les circonstances qui l'accompagnent ; » et pour preuve de sa thèse, il allégua plusieurs exemples. Mais le conseil, pour le convaincre qu'il avait agi malicieusement en cette occasion, produisit un témoin qui déposa qu'il avait signé l'ordre d'un air enjoué et moqueur, en se raillant avec le lieutenant-général Cromwell. Il répondit que cette manière de faire une action ne prouvait nullement qu'on y eût mis de la malice. Les conseils, voyant toutes leurs insi-

nuations aggravantes réduites à rien par ces réponses et d'autres de cette nature, suppléèrent par la colère aux argumens qui leur manquaient, et le procureur-général s'écria : « Que tous les honnêtes gens avaient l'action en horreur, et qu'il était fâché de voir si peu de repentance. » Le colonel répondit seulement, « qu'il espérait que ce que venait de dire le conseil ne ferait pas sur la cour et sur les jurés l'impression qu'on semblait en attendre, qu'il souhaiterait de toute son âme que ce sang et tout celui qui s'était répandu dans les dernières guerres, fût encore dans les veines destinées à le contenir; mais qu'il se croyait permis de dire, pour sa défense, qu'il n'avait rien fait alors que ce qu'il avait cru de son devoir. » « Il y avait, dit-il, une cham-« bre des communes, telle du moins dans son « opinion, bien que vos seigneuries ne lui accor-« dent peut-être pas ce titre. Cependant c'était « l'autorité suprême de l'Angleterre, reconnue « pour telle au dedans et au dehors. Je m'imagine « donc que tout homme qui obéit à l'autorité « établie de fait montre par là qu'il est d'une « humeur douce et paisible, et fort éloigné du « crime de trahison. Du temps de Henri VII on « fit un statut pour absoudre tous ceux qui pren-« draient les armes en faveur d'un Roi de fait, « quoiqu'il ne fût pas tel de droit. De sorte que

« si un magistrat suprême de fait peut rendre « une guerre légitime, il me semble que l'autorité suprême en Angleterre, quoique telle de « fait seulement, peut mettre une cour de judicature à couvert de toutes poursuites. Si l'on « dit que l'autorité sous laquelle nous avons agi « n'était exercée que par un des trois Etats du « royaume, et que ce n'était qu'une partie du « tout, je réponds que c'était la seule existante « alors. De plus, j'ai ouï dire que s'il y a des « pâturages en commun qui appartiennent à une « ferme, et que cette ferme vienne à être brûlée « de telle manière qu'il n'en reste qu'un pieu, « les pâturages appartiennent à ce brin de bois, « comme si la ferme était encore sur pied. Je « prierai aussi très-humblement la cour de vouloir bien examiner si le feu Roi, quelque temps « avant qu'on ne jugeât son procès, pouvait être « appelé Roi à juste titre, puisqu'il ne faisait aucune fonction de la royauté, qu'il était retenu « prisonnier, et qu'il ne se mêlait point du tout « de l'administration des affaires publiques. » Mais, malgré la présence d'esprit du colonel, et la solidité de ses raisons, tout ce qu'il put dire pour se défendre ne lui servit de rien. Il fut jugé coupable du crime de haute trahison, et condamné à mort, sans que l'assemblée des deux chambres se mît en peine de lui sauver la vie, non plus que celle des autres gentilshommes

attirés dans le piége par la promesse implicite qu'elle leur avait faite de les favoriser (1).

L'armée, qui embarrassait depuis long-temps la cour, fut enfin licenciée, à la réserve du seul régiment d'infanterie de Monk qui fut contrebalancé par un nouveau régiment de cavalerie qu'on leva sous prétexte d'en faire une garde pour le Roi. Ceci, joint au paiement des arrérages et à

---

(1) Henri Martyn ne fut point exécuté, ses biens même ne furent pas confisqués; il demeura en prison jusqu'à sa mort, c'est-à-dire environ vingt ans; mais sa captivité ne fut nullement rigoureuse. Enfermé à Chepstow, il y avait avec lui sa femme, recevait du monde et pouvait même sortir avec un garde. Burnet prétend que ce furent ses vices qui le sauvèrent (voir Burnet). Il n'est pas impossible en effet que l'irréligion et l'immoralité aient été un titre auprès de ces hommes qu'avait si fort irrités la sévérité religieuse de leurs ennemis. Henri Martyn put d'ailleurs paraître un ennemi peu dangereux. Les idées républicaines avaient alors peu de partisans, surtout hors des partis religieux, et elles formaient toute la croyance de Henri Martyn. Il conserva jusqu'à la fin de sa vie la même opinion sur la mort du Roi. Un M. Lewis, habitant à Saint-Pierre, aux environs de Chepstow, le recevait souvent chez lui lorsqu'il sortait avec son garde. Il lui demanda un jour si, dans le cas où la chose serait à recommencer, il signerait de nouveau l'ordre de l'exécution de son souverain, Martyn répondit affirmativement; sur quoi M. Lewis cessa de le recevoir. Il mourut à soixante-dix-huit ans, d'une attaque d'apoplexie qui le frappa à table. (*State trials*, tom. 5, col. 1199 et suiv.)

(*Note de l'Editeur.*)

la permission d'entrer dans les corporations de commerce, fut, malgré toutes les belles promesses de Monk et du Roi, la seule récompense que les soldats reçurent de leurs services. Ainsi, ces gens qui avaient entassé trahison sur trahison, furent congédiés avec infamie. L'aveu même du Roi, qui témoigna qu'ils étaient les principaux instrumens de son retour, leur reprochait l'infidélité qu'ils avaient commise envers le parlement, et la demande qu'ils firent d'être absous de ce qu'il y avait eu d'irrégulier dans leurs actes était une confession tacite qu'ils avaient été rebelles au Roi. Quoi qu'il en soit, la dispersion de ces troupes ne vint pas d'aucune répugnance qu'éprouvât le Roi à tenir une armée sur pied, car la conduite de toute sa vie démontre le contraire; mais, persuadé que ceux qui avaient déjà causé tant de changemens en Angleterre, en pourraient bien exciter un nouveau, et le renvoyer avec aussi peu d'égards qu'ils l'avaient rappelé, il crut qu'il était à propos de se délivrer de ces dangereux compagnons.

Cette œuvre accomplie, la cour commença à lever le masque; et malgré la déclaration que le Roi avait publiée pour l'accommodement des différends en matière de culte et de cérémonies, et quoique le parti épiscopal eût permis sans aucun obstacle, dans la convention, qu'on nommât des commissaires pour l'examen de l'affaire,

ils ne se virent pas plutôt délivrés de la crainte de l'armée, qu'ils s'opposèrent au rapport des commissaires avec tant de violence qu'on ne jugea pas à propos de les presser davantage ; de sorte que toutes les espérances des presbytériens s'évanouirent, et que la montagne n'enfanta qu'une souris. La tendance naturelle de toute cette conduite était si visible que M. Prynne, qui avait manifesté un zèle plus qu'ordinaire pour le licenciement de l'armée, voyant son attente trompée et le parti presbytérien si misérablement déçu, après avoir fait son rapport à la chambre sur les régimens licenciés, la pria d'avoir soin de ne rien faire qui pût les rassembler de nouveau. Sur quoi le parti contraire se déchaîna contre lui avec tant de furie que, si la chambre ne se fût aussitôt levée en grand désordre, il aurait été contraint de s'expliquer à la barre.

Cependant la convention, quoique assemblée au nom des gardiens et conservateurs des libertés d'Angleterre, comme si elle eût voulu ôter au peuple toute espérance de soulagement, en outre des sommes considérables dont elle le chargea pour subvenir aux besoins pressans, accorda au Roi les revenus de la douane et de l'accise pour toute sa vie. Et, bien qu'avant de passer l'acte d'amnistie, elle eût paru sentir qu'il était de son honneur de pourvoir à la sûreté de ceux des juges du feu Roi qui s'étaient remis

entre ses mains sur la foi de la proclamation publiée d'après son avis, non-seulement elle abandonna ces pauvres gens qui, alors sous le poids de la condamnation, attendaient d'elles la protection qu'elle leur avait implicitement promise, mais elle passa un bill d'attainder contre ceux des juges du Roi et autres qui, exceptés de l'amnistie, s'étaient échappés de leurs mains, déclarant, entre autres clauses inusitées, que tous les dépôts à eux appartenant seraient confisqués. Il fallait bien trouver, à quel prix que ce fût, de l'argent pour le duc d'York, à qui l'on avait donné ces confiscations.

Henriette Marie de France, veuve de Charles Ier, et la personne qui avait le plus contribué à le pousser aux actions illégales, repassa en Angleterre à peu près à cette époque. A son arrivée à Londres, la chambre des communes où il se trouvait plusieurs membres de ce parlement qui l'avaient menacée de l'accuser de haute trahison, ne se contenta pas de la féliciter sur son heureux retour, mais elle fit aussi un présent de 10,000 liv. sterling à sa fille, qui l'avait accompagnée dans ce voyage. Mais, malgré toutes ces officieuses flatteries et tout ce que pouvaient faire ces gens-là pour obtenir qu'on les jugeât propres à servir la cour, comme on ne leur trouvait pas tout-à-fait les principes dont on avait besoin pour les affaires de l'Eglise, on les avertit qu'ils seraient dis-

sous le 24 décembre suivant, et on leur demanda de préparer pour ce temps-là les bills encore en discussion; et de peur qu'à la dissolution de cette assemblée le peuple ne se coalisât pour défendre ses libertés et ses priviléges, on fit courir le bruit qu'il se tramait une grande conjuration dans toute l'Angleterre, pour se saisir de la personne du Roi et de la Tour, massacrer la Reine avec tous les Français qui se trouveraient dans le pays, et pour rétablir le parlement. Sous ce prétexte le major-général Overton, le colonel Desborough, le colonel Salmon, le lieutenant-colonel Farley, le major Whitby, et plusieurs autres furent saisis à Londres; et le colonel Duckenfield, le major Antoine Morgan et d'autres furent mis en prison dans les provinces.

Durant le bruit de cette conspiration, la Reine, accompagnée de sa fille et de Jermyn, retourna en France, ce qui fit croire à plusieurs qu'elle avait appréhendé quelque attentat sur sa personne. Mais, bien instruite que le complot n'était qu'une chimère, elle avait pour s'en retourner des motifs beaucoup plus réels. En effet elle avait voulu persuader à son fils d'éloigner de ses conseils le chancelier Hyde, et lorsqu'elle vit que ses sollicitations réitérées ne produisaient rien, elle se dégoûta bientôt de l'Angleterre. Après de longues instances de la part du Roi, elle avait permis à la nouvelle duchesse d'York de paraître

en sa présence; mais l'affectation qu'elle avait de ne jamais s'adresser à elle, de ne la prier jamais de s'asseoir et de se retirer même de la chambre dès que l'occasion s'en présentait, fit bien voir qu'elle ne la croyait pas digne d'être traitée comme sa belle-fille. Ce furent là les principales, si ce n'est plutôt les seules raisons qui obligèrent la Reine à quitter la cour de son fils et à se retirer dans son pays, quoique pour mieux colorer son départ et cacher ces divisions domestiques, on se servît du prétexte que nous venons d'insinuer.

Le jour où la convention fut dissoute, sir Harbottle Grimstone, son orateur, fit au Roi un discours rempli de flatteries outrées. Le chancelier, en y répondant, n'épargna pas non plus les complimens de son côté; il loua fort la chambre de ce qu'elle avait eu la sagesse de rétablir le Roi, et des soins qu'elle avait pris de satisfaire Sa Majesté et de régler toutes choses d'une manière à prévenir de nouveaux désordres. Mais il ne put s'empêcher de blâmer ces messieurs de ce qu'ils n'avaient pas confié la milice au Roi (ce qui, dit-il, avait été la pomme de discorde dans la dernière guerre), et de ce que, sans avoir rien déterminé là-dessus, ils avaient laissé l'affaire dans l'incertitude où ils l'avaient trouvée, et par conséquent dans une situation capable de produire de nouvelles disputes. Il leur dit donc que

pour prévenir un tel malheur et assurer la paix du royaume, Sa Majesté se verrait obligée d'établir la milice pour le présent sur le même pied que ses ancêtres. Et afin de les convaincre de la nécessité de cette mesure arbitraire, il leur rappela le dernier complot (merveilleux engin politique propre à toutes les occasions), pour leur dire que, bien que les personnes qui s'y étaient engagées fussent de la lie du peuple, avec tout cela on ne devait pas négliger ces petits commencemens de révolte, si l'on considérait surtout que toutes les mesures avaient été prises pour l'exécution de ce dessein; que je devais commander à Londres deux mille cinq cents hommes qui étaient prêts à s'emparer de la Tour; que j'en avais enrôlé un pareil nombre dans l'ouest d'Angleterre; et qu'une autre personne, qu'il ne nomma pas, en avait autant vers le nord, prête à poursuivre le même dessein. Pour donner plus de couleur à ces mensonges, on fit une perquisition exacte dans tous les lieux où l'on pouvait soupçonner que je m'étais caché, on pilla plusieurs fois la garde-robe de ma femme, on fourragea les appartemens du colonel Kempson mon beau-frère, et on lui enleva plusieurs de ses effets; tous mes papiers que j'avais confiés à un de mes amis furent livrés par la trahison d'un domestique, dans l'espoir d'une récompense, et un homme qui m'avait servi de valet de chambre

fut retenu dix semaines en prison, parce qu'il ne pouvait découvrir l'endroit où j'étais.

Le colonel John Barkstead, le colonel Okey, le colonel Walton et le colonel Dixwell, membres de la haute cour de justice qui avait jugé le Roi, se retirèrent en Allemagne, où la ville de Haguenau les mit sous sa protection et leur donna le droit de bourgeoisie. Le colonel Barkstead et le colonel Okey firent ensuite un voyage en Hollande pour y aller chercher quelques uns de leurs parens qui consentaient à partager leur exil, et les conduire à l'endroit qu'ils avaient choisis pour leur résidence; mais un M. George Downing, agent du Roi en Hollande, et qui avait été autrefois chapelain du régiment du colonel Okey, ayant appris qu'ils étaient dans le pays, obtint un ordre des Etats-généraux pour se saisir de leurs personnes. On les arrêta donc avec M. Miles Corbet, un autre des juges du Roi; on les envoya en Angleterre dans un vaisseau de guerre, et on les enferma à la Tour. Il y eut deux circonstances remarquables dans cette action; la trahison de Downing, près de qui le colonel Okey avait fait prendre des informations, et qui avait assuré qu'il n'avait aucun ordre de le poursuivre, mais surtout l'inhumanité des Etats-généraux qui, après avoir secoué eux-mêmes le joug de la tyrannie, et tenu jusques à ce temps, pour maxime fondamentale, de

recevoir et protéger tous ceux qui se retiraient dans leur pays, contribuèrent, autant qu'il était en eux, à la ruine de ces trois gentilshommes, sans avoir aucun égard aux principes de leur gouvernement, ni à l'intérêt de leur république, pour ne rien dire des lois de Dieu, de la nature et des nations, et sans y être obligés par aucun engagement antérieur avec la cour d'Angleterre. Mais ils avaient un traité à faire avec l'Angleterre, et il fallait assurer leur commerce à tout prix, dussent les bases en être posées dans le sang.

M. Miles Corbet, gentilhomme d'une ancienne famille dans le comté de Norfolk, avait étudié avec beaucoup de soin les lois d'Angleterre à Lincoln's-Inn, et avait été élu membre de tous les parlemens convoqués durant l'espace de trente-sept ans. Il fut choisi pour être un des juges du Roi dans la haute cour de justice, il n'y parut pas à cause de quelque scrupule, jusques au jour qu'on prononça la sentence. Mais jugeant, après y avoir mieux pensé, que les motifs qui l'arrêtaient n'étaient pas suffisamment fondés, il n'osa s'absenter plus long-temps de la cour, et il s'y rendit ce jour-là de grand matin, pour témoigner publiquement qu'il donnait son approbation et s'associait à tout ce qui avait été fait. Le parlement le nomma ensuite un de ses commissaires pour le gouvernement civil d'Irlande, et il s'acquitta de cet emploi avec tant de droiture, qu'au

bout de plusieurs années il se trouva qu'il y avait dépensé de son bien, en même temps qu'il était le plus grand économe qu'on pût voir du trésor de la république. Le jour qui précéda sa mort il assura qu'il était si pleinement convaincu de la justice de la cause pour laquelle il mourait que, si la chose était à recommencer, il ne pourrait s'empêcher d'agir de la même manière qu'il avait déjà fait, à moins de combattre sa raison et d'étouffer les mouvemens de sa conscience; ajoutant que les immoralités, la débauche et les désordres de tout genre qu'on avait introduits et qu'on encourageait depuis la dernière révolution, justifiaient la conduite de son parti.

Le colonel John Barkstead était orfévre et citoyen de Londres. Voyant à quel point on avait envahi les droits et les priviléges de la nation, il fut des premiers en armes pour les défendre, en qualité de capitaine d'infanterie dans le régiment du colonel Venn. Son mérite l'avança bientôt à l'emploi de major; dans ce grade il fut fait gouverneur de Reading. Il devint ensuite colonel, et le parlement, en récompense de ses bons services, le fit gouverneur de la Tour de Londres. Lorsqu'il fut appelé à verser son sang pour la cause qu'il avait défendue, il remplit ce dernier rôle avec sérénité et courage, et soutint jusqu'au bout le caractère de brave soldat et de véritable Anglais.

Le colonel Okey était aussi bourgeois de Londres, et l'un de ceux qui parurent des premiers au service du parlement. Il fut d'abord capitaine d'infanterie, ensuite de cavalerie, puis major dans le régiment de sir Arthur Haslerig. Quand on mit l'armée sur un nouveau pied, en 1645, on lui donna un régiment de dragons qu'on convertit ensuite en régiment de cavalerie. Son courage, sa conduite et sa fidélité le distinguèrent dans tous ces emplois; et, durant l'usurpation d'Olivier Cromwell, il ne perdit le commandement qu'il avait à l'armée qu'à cause de son zèle pour les intérêts de la république. Les habitans du comté de Bedford le choisirent pour les représenter à la convention convoquée par Richard Cromwell, et le grand parlement, après son rétablissement, le réintégra dans son poste de colonel. Au moment de mourir pour la cause qu'il avait défendue avec tant de vigueur, il déclara, en présence de plusieurs témoins, que, s'il avait autant de vies à perdre qu'il avait de cheveux à la tête, il les hasarderait toutes de bon cœur pour la même cause. Tous les trois furent exécutés le 19 avril 1662 (1), et le Roi

(1) La première effervescence populaire contre les régicides commençait à s'apaiser; cette vengeance tardive, poursuivie deux ans après la restauration, obtint assez peu l'assentiment du peuple; les acclamations féroces qui

permit à la veuve du colonel Okey de disposer du corps de son mari comme elle le jugerait à propos; là-dessus elle ordonna qu'il fût enterré à Stepney, où sa première femme était déjà

---

avaient accompagnées quelques-unes des premières exécutions firent place cette fois à une apparence de gravité et de tristesse. Une jeune femme s'approcha, sur la route, du colonel Barkstead, et ayant obtenu la permission de lui parler, lui dit: « Que quelque chose qu'il eût fait, elle le priait de continuer à soutenir avec joie une cause si glorieuse. » Presque tous avaient reçu de pareils encouragemens. Leur parti les entourait jusqu'au moment de la mort, on s'attachait à les soutenir, on s'enquérait avec anxiété de leurs dispositions. Un des amis du colonel Okey s'approcha de lui tandis qu'il passait sur le traîneau pour lui demander s'il ne se sentait pas abattu, et si cette étrange dispensation de la providence à son égard ne lui donnait pas des pensées fâcheuses. Okey répondit au contraire, en témoignant sa reconnaissance envers Dieu, « qu'il avait connu et goûté ses grâces depuis trois jours plus intimement qu'en aucun temps de sa vie, ajoutant que, loin d'éprouver aucun abattement, il sentait son âme dans un état d'exaltation tel qu'il lui était impossible de l'exprimer. » Ces grâces de Dieu sur ses saints devenaient ensuite l'entretien et l'édification de toute la secte; il n'est pas douteux que la ferveur religieuse n'en fût fort augmentée, et deux ans du spectacle d'une croyance ferme et patiente dans les souffrances pouvaient avoir influé sur les sentimens de la multitude. Cette exécution eut lieu pendant les fêtes du mariage du Roi. (*State trials*, tom. 5, col. 1302 et suiv.)

(*Note de l'Editeur.*)

enterrée, dans un tombeau qu'il y avait acheté pour lui et sa famille. Mais la nouvelle de ses funérailles s'étant répandue parmi le peuple, les gens s'assemblèrent par milliers dans le marché de Newgate et aux environs, où était le corps, résolus de l'accompagner jusqu'à son tombeau. Quoiqu'ils se conduisissent avec décence et modération, le Roi, averti de ce concours de monde, en fut si alarmé qu'il révoqua la permission qu'il avait donnée à la veuve du colonel, dépêcha au shériff l'ordre de dissiper ce rassemblement, et commanda que le corps fût enterré à la Tour.

La nouvelle de l'inhumanité des Etats-généraux envers nos amis étant arrivée à Genève, nous commençâmes à craindre que cette petite république, qui était dans de grandes appréhensions de la part du roi de France, ne vînt, si elle en était pressée par nos ennemis, à suivre l'exemple des Hollandais, et à nous livrer. Cela nous fit résoudre à tâcher d'obtenir qu'on nous garantît la sûreté de nos personnes, ou à nous retirer quelque autre part. Dans cette vue nous engageâmes M. Perrot, notre hôte, à voir le premier syndic, M. Voisin, et à le prier de nous faire savoir quel traitement nous pouvions attendre, si l'on nous demandait à la république. Le syndic promit de nous rendre tous les services qui seraient en son pouvoir, et nous assura que s'il recevait quelques lettres sur notre compte,

non-seulement il nous en avertirait à temps, mais que si la chose arrivait de nuit, il nous ferait sortir par la porte de l'eau, dont il gardait toujours la clef, ou, que si nous étions obligés de nous retirer de jour, nous aurions le passage libre par telle porte de la ville qu'il nous plairait de choisir; il ajouta, de plus, qu'au retour de M. Dupan son collègue, qui était alors à Berne, il examinerait avec lui les moyens les plus convenables pour nous mettre tout-à-fait en sûreté, soit par un acte public ou autrement. Je me contentai parfaitement de ces assurances, qui étaient, selon moi, tout ce que l'on pouvait attendre; mais M. Lisle et M. Cawley, qui étaient aussi à Genève, trouvèrent des inconvéniens à ce que nous y demeurassions ainsi; et M. Dupan ne fut pas plutôt arrivé qu'ils pressèrent M. Perrot de le solliciter de se joindre avec M. Voisin pour se consulter sur notre affaire. Là-dessus M. Perrot alla trouver le neveu de ce M. Dupan, qui était procurateur-général de la ville, et qui lui dit que nous devions nous adresser publiquement au conseil et lui demander sa protection. Je m'opposai à cette demande, pensant qu'il était aussi peu raisonnable à nous de la faire qu'à la ville de nous l'accorder, et craignant qu'une démarche de cette nature ne l'exposât pour notre compte à des embarras et même à quelque danger; mais M. Perrot nous ayant assuré que M. le

procurateur trouvait la chose aisée et bonne à faire, et que son frère, un des membres les plus accrédités du conseil, était du même avis, je crus qu'ils entendaient mieux que moi leurs propres affaires, et qu'il n'y avait qu'à les laisser agir comme il leur plairait. Cependant l'événement fut tel que je l'avais prévu. Lorsque notre affaire se porta devant le conseil, M. Let, un des syndics, à qui M. Voisin s'était efforcé de cacher sa correspondance avec nous, et qui attendait le paiement d'une grosse somme d'argent que le roi d'Angleterre lui devait, ou que peut-être son inclination attachait à ce parti, non-seulement s'opposa à ce qu'il fût fait droit à notre requête, mais accusa ceux qui l'avaient soutenue d'avoir voulu surprendre le conseil. Cependant le conseil nous était si favorable que bien qu'il ne jugeât pas à propos de nous accorder notre demande, il ne voulut pas nous refuser sa protection; de sorte qu'on remit l'affaire à un autre jour, et quelques uns des membres nous donnèrent avis sous main de retirer la requête, ce qui fut exécuté. En même temps, pour ne pas nous manquer à nous-mêmes en cette conjoncture, nous nous adressâmes aux seigneurs du canton de Berne, pour leur demander leur protection, en quoi nous fûmes secondés avec beaucoup d'affection par M. Bailliyal, qui venait d'être nommé lieutenant-gouverneur de Lausanne, à la place de

feu M. Godward, le seul ami de la monarchie, et le seul ennemi de notre cause qu'il y eût dans cette ville.

Après le mauvais succès de notre requête à Genève, MM. Lisle et Cawley résolurent d'aller quelque autre part, et dans cette vue ils louèrent un bateau pour les transporter à Lausanne. Je les accompagnai jusques au bord de l'eau, et, sur le point de prendre congé d'eux, on m'apporta une lettre de la personne que nous avions employée auprès des seigneurs de Berne, où elle m'assurait que Leurs Excellences nous avaient accordé volontiers notre demande. Ceci m'encouragea à rester quelque temps de plus à Genève, persuadé que cette ville ne me refuserait pas sa protection, quand elle nous verrait soutenus et favorisés par ses meilleurs amis et alliés. De sorte qu'un ou deux jours après le départ de mes deux amis, j'allai chez le premier syndic et lui fis d'abord des excuses sur ce qu'ils avaient quitté la ville sans lui rendre leurs devoirs; je lui dis ensuite qu'on s'était adressé au conseil malgré moi, et qu'il me suffisait alors comme à présent de la permission verbale qu'il nous avait donnée. Je n'eus pas plutôt lâché ce mot que M. le syndic, non sans quelque trouble et même, à ce qu'il me parut, un peu de crainte, me répondit qu'il ne se croyait plus obligé à garder sa parole, et qu'il n'était allé si loin que dans l'espérance que ce

qui s'était passé entre nous serait tenu secret, au lieu qu'il croyait à cette heure que le roi d'Angleterre en pouvait être averti. Cette rétractation me fit penser qu'il y avait trop de risque à demeurer plus long-temps à Genève; ainsi j'en partis le lendemain pour Lausanne, accompagné d'un de mes amis particuliers, et nous y trouvâmes M. Lisle et M. Cawley, qui avaient déjà reçu l'acte de protection de Leurs Excellences de Berne, accordé sous nos propres noms : ce que je remarque pour leur honneur, car c'était une preuve de leur générosité et de leur courage, de nous recevoir et d'avouer notre cause, tandis que nous avions été abandonnés de ceux qui avaient le même intérêt à soutenir que nous.

Au mois de juillet de l'année 1662, je reçus des lettres d'Angleterre avec le détail du procès, de la condamnation et de la mort de sir Henri Vane. L'on peut dire qu'il se conduisit de telle sorte qu'il laissa les hommes en doute sur ce qu'on devait le plus remarquer, ou son éloquence, la solidité de son jugement, sa présence d'esprit, sa gravité et sa magnanimité, son attachement inviolable aux intérêts de son pays, et son courage héroïque dans la prison et sa mort (1), ou la malice de ses ennemis et leurs

(1) Sir Henri Vane ne passait pas pour naturellement courageux. Cependant sa conduite, durant son procès et à

insinuations frivoles dans le jugement de son procès, la manière dont on viola à son égard la foi

---

l'heure de sa mort, fut telle que ses ennemis n'ont pas même essayé d'y jeter un nuage, et n'ont pu qu'en exprimer leur surprise. Il est facile de comprendre au reste que dans ces temps d'agitation et de fanatisme, où, pour beaucoup d'hommes, le danger devenait presque un besoin, et le courage une passion, un esprit de la nature de celui de Henri Vane ait envisagé ses devoirs de parti et de croyance sous des points de vue qui l'auront pu faire accuser d'une circonspection timide, et se soit cru appelé à d'autres missions qu'à celle d'exposer sa vie à tous les risques que pouvait lui présenter à chaque pas une situation orageuse. Sa conduite dans tout le cours de la révolution et sous Cromwell ne présente pas une seule trace de faiblesse. Sa complaisance pour l'armée dans les derniers temps n'est que le dernier effort d'un homme courageux qui n'abandonne pas même une partie désespérée tant que le dernier fil auquel il peut se rattacher n'est pas encore rompu dans ses mains. « Il savait céder, dit Clarendon, quand il n'était pas raisonnable de contredire, et que ses concessions ne lui faisaient pas perdre de terrain. » Nul détour ne lui paraissait trop long pour arriver à son but, et ce caractère que, selon Clarendon, rien ne pouvait détourner de sa route, cette rare dissimulation, cet art de faire mouvoir des ressorts cachés, cette sagacité à pénétrer les vues et les projets des autres, ces talens extraordinaires et séduisans dont Vane était doué, l'appelaient, tant qu'il restait quelque chose à faire dans sa cause, à y jouer un autre rôle que celui de martyr. Quand celui-là seul lui fut laissé, Vane le vit avec la même force d'esprit qui l'avait conduit dans toutes les autres situations, et le soutint avec la même fermeté de caractère. (*Hist. de la Rébell.*, tom. 6, pag. 284.) (*Note de l'Edit.*)

publique (1), la rudesse de ses juges, et enfin l'odieuse brutalité du shériff, qui, à son exécu-

(1) Le 5 septembre 1660 le parlement avait présenté au Roi une pétition en faveur de sir Henri Vane et du colonel Lambert, se fondant sur ce que le Roi avait déclaré qu'il ne vouloit procéder que contre les meurtriers immédiats de son père, et que ni l'un ni l'autre n'étaient de ce nombre; et demandant que, s'ils étaient jugés et condamnés, il leur fût fait grâce de la vie, ce que le Roi accorda. Lors de sa condamnation, Vane voulut faire valoir la promesse du Roi; mais le grand-juge répondit que la promesse ne pouvait être valable que dans le cas où le coupable reconnaîtrait son crime. On se servit du même argument auprès du Roi. « Dieu, lui dit-on, bien que rempli de miséricorde, ne la promet qu'au pécheur pénitent. » Sans doute on eut peu de peine à le persuader, si l'on en juge par la lettre qu'il avait écrite à Clarendon quelques jours auparavant, et qui subsiste encore en original. Voici cette lettre.

« Je vous écris à l'occasion du compte qui m'a été rendu de la conduite de sir Henri Vane, hier au tribunal. Si l'on ne m'a pas trompé, il a eu l'insolence de justifier tout ce qui a été fait, ne reconnaissant en Angleterre de pouvoir suprême que le parlement, et soutenant d'autres choses pareilles. On vous aura rapporté les choses comme elles se sont passées; s'il a donné quelque nouveau motif pour le faire pendre, c'est bien certainement un homme trop dangereux pour que nous le laissions vivre si nous pouvons nous en défaire honnêtement; pensez-y, et vous me direz ce qui en est demain matin. Jusque-là, je n'ai rien de plus à vous dire. »

Probablement cette opinion du Roi avait été exprimée assez ouvertement pour qu'on ne doutât pas de ses inten-

tion, commanda plusieurs fois aux trompettes de jouer, afin que le peuple n'entendît pas ce qu'il disait (1).

---

tions; car sir Henri Vane, dans le compte qu'il a rendu lui-même de son affaire, dit : « On a entendu, le jour que je fus accusé, un personnage éminent dire que j'avais encouru la mort par les paroles que j'avais prononcées ce jour-là, même avant de commencer ma défense. Je ne sais ce que ce peut être, ajoute sir Henri, si ce n'est cette expression, *le souverain pouvoir du parlement*, dont le procureur-général a pris note, bien qu'à ma requête il eût promis que mes paroles ne me seraient point imputées à offense. » La veille de son exécution ses amis, ayant obtenu la permission de le voir, le pressèrent de faire au Roi quelques soumissions pour obtenir sa grâce. « Si le Roi, dit-il, ne se croit pas plus intéressé à garder sa parole et son honneur que moi à conserver ma vie, je consens volontiers qu'il la prenne. » D'autres lui disant qu'il pourrait se racheter avec quelques milliers de livres: « Quand je le pourrais, répondit-il, avec un millier de *farthings* (pièces d'environ deux liards), je n'en ferais rien; car je regarde le Roi comme tellement obligé à me laisser la vie, qu'il lui convient beaucoup plus de me la donner, qu'à moi de la lui demander. » (*Histoire parlementaire*, tom. 4, col. 119. — *State trials*, tom. 6, col. 135, 186, 190 et suiv.)

(*Note de l'Éditeur.*)

(1) On avait toujours grand soin, dans ces exécutions, d'empêcher le condamné de rien dire en justification de sa cause. Plusieurs avaient eu à disputer la parole au shériff, et, comme de raison, ils avaient fini par succomber dans la lutte; mais cette fois on ne se fia pas aux moyens ordi-

Je reçus à Genève la relation de cette affaire, avec celle d'une autre sur laquelle je ne crois

---

naires, et les agens de l'autorité parurent d'ailleurs s'irriter d'autant plus contre cette dernière victime que leur colère n'était plus secondée par celle du peuple. On annonça d'abord à Vane le projet de l'obliger à se rendre à pied au lieu de son supplice; cependant il eut ensuite un traîneau. Il demanda que ses domestiques pussent l'accompagner sur l'échafaud, on le lui promit; mais au lieu de lui tenir parole, on les en chassa avec des coups. Cependant sa patience ne se démentit point; le shériff étant entré dans sa chambre quelque temps avant le départ, il lui dit qu'il était prêt. Le shériff répondit qu'il ne le serait pas d'une demi-heure. « C'est votre affaire, dit Vane avec la même tranquillité. » Sur sa route jusqu'à Tower-Hill où il devait être décapité au même lieu où l'avait été le comte de Strafford, il fut accompagné des vœux d'une foule de gens qui, du haut des toits et des fenêtres, lui criaient : « Le Seigneur soit avec vous, que le grand Dieu du ciel se manifeste en vous et pour vous ! » A quoi il répondait en les saluant de son chapeau. Quelqu'un lui ayant demandé comment il se trouvait : « Comment, dit un autre, pourrait-on ne se pas trouver bien, mourant pour une si belle cause? » — « Beaucoup, dit l'un des spectateurs, sont morts pour une meilleure, — et peuvent mourir pour une plus mauvaise, répliqua Vane. » Lorsque dans son discours au peuple il voulut parler des illégalités de son procès, sir John Robinson, lieutenant de la Tour, l'interrompit avec colère, disant qu'il insultait les juges, et que c'était un mensonge. « Dieu, répondit Vane, sera juge entre vous et moi; » mais comme il voulut continuer, les trompettes sonnèrent, et l'en empêchèrent. Alors il commença à rendre compte des cir-

pas devoir m'arrêter (1). Je l'insérerai ici parce qu'elle me paraît expliquer les véritables motifs de la cour d'Angleterre pour hâter les derniers jours de sir Henri Vane.

---

constances de sa vie. Mais lorsqu'il en vint aux premiers engagemens de la révolution, les trompettes eurent de nouveau l'ordre de sonner. On essaya de lui arracher le papier qu'il tenait à la main; il le retint quelque temps continuant à lire, mais interrompu à chaque instant par les trompettes. Enfin voyant que sa résistance était inutile, il le déchira et le donna à un de ses amis placé derrière lui; mais le shériff força celui-ci à le lui remettre; en même temps on fouilla dans les poches de Vane pour chercher les papiers qui pouvaient s'y trouver; et sir John Robinson obligea ceux qui avaient recueilli ses paroles à lui donner les notes qu'ils avaient prises. Vane, prévoyant ce traitement, avait d'avance déposé, entre les mains d'un de ses amis, une copie de son discours, qui fut publié ensuite. Bien que le ton en soit fort religieux, rien n'y annonce cette exaltation que lui attribue Clarendon, et qui s'était fait remarquer dans les discours et les entretiens de la plupart des régicides. Sa conduite dans ses derniers momens porte un caractère calme et ferme, mais nullement passionné; et on n'y trouve d'autre trace de l'idée d'une mission spéciale, que ces paroles qu'il dit à un de ses amis le jour de son exécution : « Dieu a dit à Moïse d'aller sur le sommet du mont Pisgah et de mourir, de même il m'a dit d'aller sur le sommet de Tower-Hill et de mourir. (*State trials*, tom. 6, col. 190 et suiv.)

(*Note de l'Editeur.*)

(1) Sans doute celle de Lambert.

« Vendredi dernier, 16 juin 1662, sir Henri « Vane et le major-général Lambert ont plaidé « pour leur vie, ou plutôt le premier a plaidé pour « la vie et les libertés de son pays, et l'autre « pour les siennes. Selon toutes les apparences, « sir Henri sera mis à mort, et l'autre obtien- « dra son pardon (1), quoiqu'ils soient tous deux « condamnés. Cette distinction ne vient que de la « manière dont ils se sont défendus; l'un ayant « allégué pour sa justification l'autorité du grand « parlement, et le droit qu'il avait de jouir du « bénéfice de l'amnistie; l'autre ayant lâchement « excusé et atténué ce qu'il avait fait contre sir « George Booth et Monk (ce qui était la princi- « pale partie de l'accusation dressée contre lui); « il a prétendu qu'il ignorait leur dessein; qu'au- « cun d'eux n'avait témoigné qu'ils eussent envie « de rétablir le Roi, et qu'au contraire Monk « s'était ouvertement déclaré pour le rétablisse- « ment du parlement. La défense de sir Henri « Vane a été longue sans être ennuyeuse; il a fort « embarrassé la cour et les conseils, et il s'est ac-

(1) En effet, lorsque Vane réclama la promesse du Roi en leur faveur, on déclara que Lambert seul s'était rendu digne, par sa conduite dans le procès, d'obtenir que le bénéfice lui en fût appliqué. (*State trials*, tom. 6, col. 135 et suiv.)

(*Note de l'Editeur.*)

« quis une réputation immortelle par la manière « noble dont il a soutenu la cause et les libertés « mourantes de son pays. Il est clair que tous « ceux qui semblaient avoir part au bénéfice de « l'amnistie seront punis en sa personne; et cela « parce qu'il a entrepris de justifier sa conduite, « en se fondant sur l'autorité du grand parlement « et parce qu'il a soutenu qu'en cas de dispute « entre l'autorité royale et le corps politique, la « chambre des communes, qui représente toute « la nation, a légitimement le pouvoir de dé-« fendre les droits du peuple et de l'appeler à les « défendre. »

Sir Henri Vane, gentilhomme d'une ancienne famille, dans le comté de Durham, et fils aîné de sir Henri Vane, qui avait été secrétaire d'Etat et contrôleur de la maison du feu Roi, scandalisé des innovations qu'on avait introduites dans le culte public (1), s'en alla dans la Nouvelle-Angleterre,

(1) Vane, comme il en convint lui-même dans son discours sur l'échafaud, où il rend en quelque sorte compte de sa vie, avait mené, dans sa première jeunesse, une conduite assez licencieuse; il est même difficile que sa conversion ait eu lieu d'aussi bonne heure qu'il le prétend, c'est-à-dire à 14 ou 15 ans. Clarendon place ces irrégularités dans le temps de ses études à Oxford. En sortant d'Oxford il alla voyager, demeura assez long-temps à Genève, et ce fut là probablement que naquirent en lui les germes de sa haine contre l'épiscopat. Il ne paraît pas au

où il demeura cinq ou six ans, et en fut même gouverneur les deux dernières années, quoiqu'il n'eût pas alors plus de vingt-quatre ans. Au commencement du parlement il en fut élu membre sans la moindre démarche de sa part. Il y fit bientôt pa-

---

reste qu'il se soit attaché spécialement au parti religieux, si ce n'est par son inimitié contre tous ceux qui prétendaient à gêner la liberté des consciences. De là vint son aversion pour le presbytérianisme, qu'il haïssait, dit Clarendon, autant que l'épiscopat. Sa religion lui était particulière, et se composait, si l'on en croit Clarendon, « des extravagances de toutes les sectes et de toutes les factions, en sorte qu'il était devenu (ce qu'on ne saurait exprimer que dans le langage du temps) un homme que sa perfection mettait au-dessus de tous les préceptes, règles ou limites prescrits aux autres hommes. Il était complètement fanatique, et nul doute qu'il ne se crût inspiré; ce qui avait tellement perverti sa raison et son jugement (en toute autre chose supérieurs à ceux de la plupart des hommes), qu'il s'est regardé quelque temps comme l'homme envoyé pour gouverner les saints sur la terre pendant l'espace de mille ans. » Les illusions d'une ambition soutenue par de grands talens et d'assez grands succès peuvent, en quelques occasions, égarer l'esprit aussi loin que celles du fanatisme; et Clarendon, ennemi déclaré de tous les dissidens, devait être disposé à confondre, dans une même accusation d'extravagance, tous ceux qui s'écartaient de son étroite croyance. Burnet (voir ses *Mémoires*) a également attribué à Vane des opinions religieuses fort indéterminées, ce qui devait choquer un presbytérien tout autant qu'un anglican. Il n'est nullement étonnant que, dans ce temps de con-

raître combien il était capable des grandes affaires. Il était doué au plus haut degré d'une conception vive et heureuse, d'une mémoire vaste et fidèle, d'un jugement exquis et profond, d'une éloquence mâle et solide, accompagnés d'une manière aisée

---

troverse, l'absence de toute forme de culte, de toute règle précise de croyance aient jeté un esprit actif et puissant en d'assez grandes aberrations religieuses, surtout lorsqu'au milieu des prescriptions de tous genres, imposées par toutes les sectes, sa raison, tourmentée du besoin de la tolérance, ne trouvait, dans les lois imposées à la croyance des hommes, rien qui satisfît les vœux de son intelligence. Aussi Vane et son parti, comme nous l'apprend Burnet, furent appelés les *chercheurs*, parce qu'ils semblaient chercher et attendre quelque manifestation plus claire de la vérité. De toutes les opinions désignées à cette époque par des noms spéciaux, la seule que Vane partageât complétement était celle des latitudinaires. Ses opinions politiques étaient républicaines à la manière du temps ; c'est-à-dire, qu'il voulait la toute puissance placée dans le parlement, et, par suite des circonstances, dans le long-parlement. L'erreur dont ne put le sauver la pénétration de son esprit, ce fut de croire qu'on établirait la liberté avec le parti indépendant, c'est-à-dire le parti de la force armée. Il y demeura lié jusqu'au moment où ce parti devint le marche-pied de Cromwell, et il put apprendre alors que les hommes dont on s'est servi pour violer tous les droits ne s'arrêtent pas devant le dernier qui leur reste à fouler aux pieds. Sir Henri Vane s'était opposé à la mort du Roi, et refusa d'y concourir. (*State trials*, tom. 6, col. 194. — Clarendon, tom. 2, pag. 32 et *passim*.) (*Note de l'Éditeur.*)

et agréable de s'exprimer. Il y joignait un zèle extraordinaire pour le bien de la république, et un courage pour le service de la nation, que rien ne pouvait ébranler ni détourner. Le feu Roi lui avait ôté la place de trésorier de la marine parce qu'il s'était acquitté de son devoir dans la chambre des communes; et, lorsque le parlement l'eut rétabli dans ce poste, il donna généreusement la moitié des profits qui montaient à 2,000 livres sterling par an, pour contribuer aux frais de la guerre qu'on soutenait pour la défense des libertés de l'Angleterre (1). A la fin de cette guerre, il mit la recette de la marine sur un tel pied que, par ordre du parlement, toute la dépense de son emploi ne revenait pas à plus de 1000 livres sterling par an; ce qui servit à faire connaître à tous les officiers qu'on ne leur donnait pas des charges pour augmenter leur fortune, mais pour avoir soin des intérêts du public. Les succès de nos flottes contre le Portugal, la France, la Hollande et nos autres ennemis, prouvèrent clairement qu'il ne s'était pas trompé dans sa manière

(1) Sur l'échafaud, Vane leva les yeux et les mains au ciel. « Que le grand Dieu du ciel, que toute cette assemblée, ou qui que ce soit au monde, dit-il, témoignent si mes mains ont jamais été souillées du sang ou des biens d'aucun homme. » (*State trials*, tom. 5, col. 194.)

(*Note de l'Editeur.*)

d'agir. Lorsque Cromwell se fut traîtreusement élevé sur les ruines de la république, sir Henri Vane ne voulut jamais consentir, quelques moyens qu'on employât à son égard, à favoriser cette usurpation; il aima mieux souffrir l'emprisonnement et s'exposer à d'autres rigueurs que de se soumettre à la tyrannie, sous quelque forme que ce fût. Au retour de Charles II, ayant la conscience de n'avoir rien fait dans sa vie publique dont il ne fût prêt à répondre de bon cœur au prix de sa vie, il n'abandonna point sa maison, située dans le village de Hamstead, près de Londres. Ce fut là qu'on le saisit, et on l'envoya prisonnier à la Tour sous le faux prétexte qu'il avait conspiré, avec quelques hommes de l'armée, pour chasser de nouveau le roi d'Angleterre (1). Ensuite on le transporta d'un lieu à un

(1) On ne l'accusait point d'avoir voulu chasser Charles II depuis la restauration; l'accusation portait sur les efforts qu'il avait faits en 1659 pour s'opposer à son retour, ce qu'on lui imputait à trahison, soutenant que Charles II était alors, par la mort de son père, *Roi de droit* et *de fait*. Les témoins contre lui furent d'abord entendus par le grand-jury de Middlesex, et le bill, qui le renvoyait par devant le Roi, passa contre lui sans qu'il en eût été averti, et qu'il pût en avoir connaissance, étant depuis deux ans en prison. Lorsque le chef du grand-jury, sir John Cropley, dit aux jurés, « il faut passer ce bill », tous demeurèrent en silence. A la fin, l'un d'eux se leva et dit que les charges sur les-

autre durant l'espace de deux années ou environ, jusqu'à ce qu'enfin ceux qui craignaient sa capacité et connaissaient son intégrité, jugeassent à propos de violer la foi publique, et de le condamner à mort avec des formes juridiques.

---

quelles ils avaient à prononcer contenaient des questions de fait et des questions de droit, et que, quant à lui, étant juré pour la première fois, et par conséquent peu versé dans ces sortes d'affaires, il n'était pas en état de prononcer sur la question de droit; plusieurs autres, qui se trouvaient dans le même cas, adhérèrent à cette déclaration; mais le bill n'en fut pas moins transmis à la cour du banc du Roi. Le jury de jugement fut ensuite composé avec un soin tout particulier; on sut que, sur la liste qui en avait été dressée, il se trouvait six hommes d'une opinion modérée; elle fut changée, et on en dressa une nouvelle dans la soirée qui précéda immédiatement le verdict. Sur cette dernière liste cependant se trouvait encore un juré qui, après le jugement, dit : « Qu'il se serait laissé mourir de faim plutôt que de déclarer sir Henri Vane coupable de trahison; » mais il ne fut point appelé, bien qu'il fût demeuré tout le temps de l'audience à se promener dans la salle. Avant le prononcé du verdict, le procureur-général causa long-temps tout bas avec le chef du jury. Tels sont du moins les détails donnés par sir Henri Vane; ils n'ont rien que de conforme à la conduite que tint d'ailleurs la cour en cette occasion. Comme il exprimait sa joie de mourir en témoignage de sa cause, « c'est ce qui vous arrivera bientôt, s'il plaît à Dieu, » lui répondit Keeling, un des gens du Roi. La sentence n'était point encore rendue. (*State trials*, tom. 6, col. 119 et suiv. 171 et suiv.)

(*Note de l'Editeur.*)

Le roi de France, sachant de quelle importance était pour lui la ville de Dunkerque, que lui avaient enlevée les armes de la république, et n'ignorant pas que son frère d'Angleterre, malgré les grosses sommes qu'il avait reçues de son peuple, n'en avait pas suffisamment pour fournir à ses excès, lui offrit environ trois ou quatre cent mille livres sterling pour cette place. La tentation était grande; Charles ne put la soutenir; de sorte qu'après quelques difficultés, le marché fut conclu, et la ville remise entre les mains des Français : action si infâme qu'on n'a pas de termes pour l'exprimer, qui rendit Charles également méprisable aux protestans et aux papistes, et qui étonna tellement l'Europe que personne en deçà de la mer ne pouvait le croire, jusqu'à ce qu'on en eut la confirmation de toutes parts, et que les Français furent entrés en possession de cette ville.

Ce fut à peu près en ce temps que l'Angleterre et la Hollande conclurent un traité dont les bases avaient été posées, comme je l'ai dit, dans le sang de trois de nos amis; le reste de l'édifice fut composé de matériaux de même nature. Les Hollandais consentirent à y insérer un article portant : « Que si quelqu'un de ceux qui avaient été les juges du dernier Roi, ou qu'on avait exceptés du bénéfice de l'amnistie, se trouvaient dans les terres de leur domination, ils les livreraient aussitôt, sur la demande qui en se-

rait faite, entre les mains de telles personnes que le roi d'Angleterre nommerait pour les recevoir; et que si le Roi venait à demander d'autres Anglais, en quelque temps que ce fût, les Etats s'obligeaient à les livrer de même, en cas qu'ils se trouvassent dans leur pays quatorze jours après que la demande aurait été faite.

Cependant la cour d'Angleterre voyant que ses cruautés, son immoralité, sa corruption, et, par dessus tout, la vente de Dunkerque, lui avaient attiré la haine et le mépris du peuple, résolut de pourvoir à sa sûreté en désarmant ses ennemis, sous un prétexte de conspiration. Dans cette vue, par le moyen du major-général Brown et autres, de l'argent et des armes furent distribués à quelques hommes, dont l'un des principaux était un certain Bradley, qui avait appartenu à Cromwell; afin que ceux-ci, distribuant de petites sommes à ceux des officiers de l'ancienne armée qui se trouvaient dans l'indigence, et leur montrant les armes qu'ils avaient à leur disposition, les engageassent, ainsi que d'autres, dans ce prétendu dessein. On fit imprimer une relation de ce complot, où l'on assurait que plusieurs milliers de malintentionnés, sous mon commandement, étaient prêts à s'emparer de la Tour et de la ville de Londres; que nous devions ensuite marcher tout droit à Whitehall pour y tuer le Roi et Monk; et qu'a-

près avoir fait main-basse sur tous leurs partisans, nous avions résolu de nous déclarer pour le gouvernement républicain. Par ce moyen, on parvint à faire exécuter, avec quelques autres, un nommé Baker, qui après avoir été de la garde de Cromwell, depuis le licenciement de l'armée, gagnait sa misérable vie à repasser des couteaux, et qui ayant reçu un demi-écu de Bradley, lui avait promis son secours dans le besoin. Mais ce fut, à la cour, un prétexte pour arrêter cinq ou six cents personnes, désarmer tous ceux qui lui étaient suspects, exiger de chacun des prisonniers une obligation de 200 livres sterling, pour garantie qu'ils ne prendraient pas les armes contre le Roi, et renforcer la garde. On n'eut pas même honte de publier qu'il s'en était si peu fallu que les messagers du Roi ne m'eussent saisi qu'ils avaient pris mon manteau et mes pantoufles, et conduit à la Tour deux gentilshommes qui, à leur dire, m'avaient accompagné, dans ma fuite, jusques au bord de la mer. La cour savait pourtant si bien où j'étais, qu'elle avait déjà envoyé des agens pour me faire assassiner en Suisse. Un homme de qualité, qui demeurait dans ce pays, raconta, à un marchand de Lausanne, qu'on lui avait offert dix mille écus, de la part de la duchesse d'Anjou, sœur de sa gracieuse Majesté, pour qu'il voulût se charger de cet emploi.

Le comte d'Antrim, papiste irlandais, et l'un

des principaux fauteurs de la rébellion de ce pays, avait été arrêté à Londres, comme je l'ai dit, puis envoyé prisonnier en Irlande; mais le Roi ordonna, par une lettre signée de sa main, et scellée de son sceau, qu'il fût absous et mis en liberté, rejetant sur son propre père le crime de cette rébellion, et déclarant « que le comte « d'Antrim n'avait rien fait que par l'ordre et « l'autorité du Roi, son père; » quoique tout le monde sût qu'il avait été, de la tête et de la main, engagé des premiers dans cette œuvre de sang. Ce fut ainsi qu'on leva le masque, dans cette confiance que le peuple, privé de ses chefs, intimidé par les dernières exécutions, et tenu en crainte par l'autorité d'une chambre des communes soumise aux ordres de la cour, ne serait pas en état d'en témoigner son ressentiment.

Dans les mois de septembre et d'octobre 1662, notre compagnie grossit beaucoup à Lausanne par l'arrivée de M. William Say, du colonel Bisco, de M. le sergent Dendy, de M. Nicolas Love, de M. André Broughton, de M. Slingsby Bethel, et de M. Cornelius Holland. Les trois premiers avaient passé à Berne en venant nous rejoindre, et avaient rendu visite à M. Humelius, le principal ministre de la ville, qui, sachant assez bien l'anglais, avait fort bien contribué, par ses bons offices, à nous faire obtenir la protection des seigneurs de Berne. Il les reçut avec toutes sortes

de civilités, et leur apprit que nous étions à Lausanne; ce qui nous fournit l'occasion de le remercier de la manière honnête et obligeante dont il avait reçu nos compatriotes, et de le prier en même temps qu'il voulût bien présenter à Leurs Excellences nos très-humbles actions de grâces pour la protection dont elles nous avaient honorés. Nous fûmes obligés de nous servir de cette voie plutôt que d'une autre, non-seulement à cause du crédit et de l'estime que son mérite extraordinaire lui avait acquis dans la ville, mais aussi parce que nous n'entendions pas assez bien la langue du pays pour nous adresser nous-mêmes au gouvernement. Sa réponse à notre lettre nous fit voir qu'il s'était acquitté de la commission avec beaucoup de zèle, et que nos meilleurs amis du conseil, en particulier M. le trésorier Steiger, étaient d'avis, pour plusieurs raisons, que nous quittassions Lausanne pour nous retirer à Vevay. D'après cet avis, six de nous prirent congé des magistrats de la ville, qui témoignèrent du regret de notre départ, et nous nous transportâmes à Vevay; mais M. Phelips et le colonel Bisco, ayant fait emplette de marchandises à Genève et ailleurs, voulurent essayer de faire valoir ce qu'ils avaient apporté de fonds par le commerce qu'ils entreprirent d'essayer en Allemagne et en Hollande. M. le sergent Dendy et M. André Broughton aimèrent mieux demeurer à Lausanne que d'aller

avec nous, mais ils nous promirent de nous rendre souvent visite, quelque part que nous fixassions notre séjour.

Les magistrats et le peuple de Vevay nous reçurent avec toutes les marques de civilité et de bienveillance que nous en pouvions attendre. Le vin de la ville nous fut offert en abondance, et le lendemain matin le banderet ou le principal magistrat du lieu, accompagné de la plupart des membres du conseil, nous rendit visite à l'endroit où nous logions; ils nous témoignèrent qu'ils étaient prêts à nous servir en tout ce qu'ils pourraient, et nous remercièrent de l'honneur que nous faisions, disaient-ils, à leur ville de venir demeurer parmi eux; ils nous assurèrent que, bien qu'ils sussent parfaitement qui nous étions, et les emplois civils et militaires que nous avions occupés, les souffrances que nous avions endurées pour la liberté de notre pays étaient le principal motif de leur empressement à nous offrir si cordialement leurs services. Nous les remerciâmes du mieux qu'il nous fut possible; et le jour suivant, nous étant logés dans une maison particulière appartenant à un M. Dubois, membre du conseil de la ville, nous reçûmes des magistrats une seconde visite et un présent de vin; ils nous assurèrent que Leurs Excellences de Berne leur avaient fait savoir qu'elles prendraient sur leur compte toutes les civilités qu'ils nous feraient. Ils

nous avertirent, de plus, qu'on avait marqué des places pour nous dans les deux églises; que le commandeur, comme ils l'appellent, avait ordre de nous accompagner pour la première fois à l'une, et le châtelain à l'autre. Je crois qu'un homme dans la situation où j'étais, peut, sans être accusé d'ostentation, faire mention de ces faveurs si considérables, faites avec tant de sincérité et si à propos.

Les prodigalités sans bornes de la cour d'Angleterre, la persécution contre les dissidens, la vente de Dunkerque, l'accusation produite au parlement par le comte de Bristol contre le chancelier Hyde, les factions qui s'en suivirent, et plusieurs autres sujets de mécontentement et de discorde, avaient si fort aliéné le cœur du peuple que, dans l'opinion des meilleurs juges, il ne fallait qu'une conjoncture favorable pour que les Anglais fussent aussi prompts à secouer le joug, qu'ils avaient été insensés et imprudens à le reprendre. Nos amis même commençaient à se flatter, de toutes parts, qu'ils pourraient bien être employés de nouveau à délivrer leur patrie de l'esclavage. Le colonel Algernon Sidney, qui, du temps que Monk trahissait l'Angleterre, était un des trois plénipotentiaires que le parlement avait députés pour rétablir la paix entre les deux couronnes du Nord, ce dont ils vinrent à bout avec l'assistance d'un pareil nombre d'ambassa-

deurs envoyés de la part des États-généraux, avait, depuis ce temps, séjourné soit à Rome, soit en d'autres villes d'Italie; il crut que la situation présente des affaires l'engageait à se rapprocher de son pays, afin d'être à portée, lorsque l'occasion s'en présenterait, d'obéir à ce qu'exigeraient son devoir et le service public. Dans son passage en Suisse, il nous fit l'honneur de nous visiter, et nous donna de fortes assurances de son amitié et de son affection, ne refusant jamais de nous avouer ainsi que la cause pour laquelle nous souffrions. Il demeura environ trois semaines avec nous, et, à son départ, il me donna une paire de pistolets dont les canons avaient été faits à Brescia par le vieux Lazzarino Cominazzo. Résolu de passer l'hiver suivant en Flandre, il prit la route de Berne, où il nous rendit tous les bons offices qu'il put auprès de M. l'avoyer et des autres principaux magistrats de la ville; il leur témoigna que nous étions extrêmement sensibles à toutes les faveurs dont Leurs Excellences nous avaient comblés, et que tout notre désir était de trouver les meilleurs moyens de leur en exprimer notre reconnaissance; il ne manqua pas non plus de leur dire que par cette manière civile et honnête d'en user envers nous, ils obligeraient une grande partie de la nation anglaise. Il eut une longue conférence avec M. l'avoyer sur les affaires d'Angleterre, et il m'écrivit de Berne qu'il l'avait

laissé, lui et les autres, plutôt en disposition d'ajouter aux faveurs qu'ils nous avaient accordées, que d'en rien retrancher. Mais, au bout du compte, cet illustre ami nous avertissait qu'il serait à propos que ceux de nous qui se trouveraient le mieux en état de voyager allassent à Berne pour faire nos complimens en personne à Leurs Excellences, et qu'un acte si public et si généreux de leur protection méritait bien ce témoignage de notre reconnaissance. Je fis part de cet avis à mes compatriotes; MM. Love et Broughton (qui étaient alors avec nous, quoiqu'ils demeurassent à Lausanne) s'offrirent à être du voyage; mais M. Lisle trouva plusieurs inconvéniens à le faire alors, en sorte que nous fûmes obligés d'aller nous trois au nom de tous les autres. A notre arrivée à Berne, nous allâmes d'abord chez notre bon ami M. Humelius; il nous reçut avec beaucoup d'empressement et nous témoigna sa joie du parti que nous avions pris de venir en personne présenter nos remercîmens à Leurs Excellences. Nous le priâmes ensuite de voir aux moyens de faire la chose avec aussi peu de bruit et de cérémonie qu'il serait possible; il approuva notre demande, et nous promit d'en conférer dès le soir même avec M. le trésorier Steiger, et de nous rendre réponse le lendemain matin. En conséquence de sa promesse, M. Humelius vint lui-même nous assurer des bons offices et de l'amitié

de M. Steiger, et nous avertir que nous pouvions remercier le conseil de Berne de la manière qui nous serait le plus commode, soit de bouche ou par écrit. Hors d'état de nous exprimer en français ou en allemand, ce qui aurait été nécessaire en pareille occasion, nous résolûmes de prendre le dernier parti. Nous accompagnâmes ensuite M. Humelius chez ses enfans, comme il les appelait, c'est-à-dire chez des orphelins de l'un et de l'autre sexe, nés de parens pauvres, et élevés par les magistrats de la ville dans une maison destinée à cet usage, où on les fournit de tout jusqu'à ce qu'ils soient en état de se livrer aux professions appropriées à des gens de leur état. De là nous rentrâmes pour préparer notre adresse, que nous convînmes de présenter en français ainsi qu'il suit.

Illustres, Hauts et Puissans Souverains et très-honorés Seigneurs ;

« Ayant été contraints par l'étrange révolu-
« tion d'Angleterre, le lieu de notre naissance, et
« pour éviter l'orage qui nous menaçait ainsi que
« tous les gens de bien, de quitter notre patrie,
« après y avoir fait notre possible pour l'avan-
« cement de la gloire de Dieu et le bien de la
« république, nous avons trouvé une assistance
« particulière du Tout-Puissant, en ce qu'il a

« disposé Vos Excellences à nous secourir et pro-
« téger au temps de notre adversité. C'est cette
« faveur que deux de nos compatriotes et un de
« nous ont déjà expérimentée par la protection
« particulière qu'il a plû à Vos Excellences de
« leur accorder, les autres se reposant sur la
« générale que toutes personnes pieuses et pai-
« sibles obtiennent sous le gouvernement juste
« et favorable de Vos Excellences.

« Comme nous sommes obligés d'adresser nos
« vœux au Seigneur pour le remercier d'une
« grâce si particulière, aussi, afin de témoigner
« à Vos Excellences jusqu'où va notre ressenti-
« ment, nous avons plusieurs fois prié quelques
« seigneurs de votre illustre sénat de vous l'as-
« surer de notre part. Mais, ayant depuis éprouvé
« les effets de votre bonté d'une manière extraor-
« dinaire, nous avons cru être obligés de rendre
« personnellement ce devoir à Vos Excellences;
« c'est ce que font à présent deux d'entre nous,
« en leur propre nom et de la part de ceux qui
« jouissent de votre protection générale; et le
« troisième, en son propre nom et de la part
« de M. Guillaume Cawley, à qui Vos Excel-
« lences ont fait la grâce de donner une protec-
« tion particulière; le dernier même est fort
« affligé de ce que les infirmités de son corps le
« privent de l'honneur et de l'avantage qu'il au-

« rait eus, sans cela, de vous témoigner sa re-
« connaissance en personne.

« Comme nous avons pris cette occasion pour « vous donner des assurances du ressentiment « que nous avons de tant de bonté qu'il a plu à « Vos Excellences de nous témoigner, nous pre- « nons aussi ce temps pour vous assurer de notre « obéissance et de la grande passion que nous « avons de vous en pouvoir donner quelques « marques considérables, si Dieu nous en fournit « l'occasion, dont nous ne désespérons pas. Ce- « pendant nous prierons l'Eternel qu'il veuille « fortifier de plus en plus Vos Excellences à le « servir, jusqu'à ce qu'après avoir fini votre « course ici bas, vous receviez la couronne qui « est préparée pour ceux qui le craignent.

« Illustres, Hauts et Puissans Souverains et « très-honorés Seigneurs.

Vos très-humbles et très-obéissans serviteurs,

EDMOND LUDLOW.

A peine avions-nous achevé cet écrit, que M. le trésorier Steiger et M. Humelius arrivèrent à notre logement; le premier nous assura qu'il n'aurait pas manqué de nous rendre visite dès le matin, si les affaires publiques ne l'a-

vaient obligé à se trouver au conseil; il nous offrit ses services en tout ce qui dépendrait de lui de la manière la plus honnête, et il nous protesta qu'il avait en horreur la conduite des États-généraux, qui avaient livré nos compatriotes à leurs ennemis mortels, et acheté si honteusement à ce prix la sûreté de leur commerce. Nous répondîmes à toutes ses civilités le mieux qu'il nous fut possible, et après l'avoir remercié de ses offres obligeantes, nous lui montrâmes l'écrit que nous avions dressé; il le lut et l'approuva, et pria ensuite M. Humelius de nous accompagner chez monsieur l'avoyer (qui est le président du conseil, par les mains de qui on présente à Leurs Excellences tous les mémoires et autres papiers de cette nature), et il prit congé de nous pour cette fois.

Nous allâmes donc chez monsieur l'avoyer; il ne fut pas plus tôt averti que nous le demandions qu'il nous donna d'abord audience; il nous reçut fort honnêtement; il nous témoigna combien lui paraissait juste la cause que nous avions défendue, et pour laquelle nous souffrions, ainsi que l'estime dont étaient pénétrées pour nous Leurs Excellences en général, et lui en particulier. Nous le priâmes de croire à notre profonde reconnaissance de ses bontés et de celles de Leurs Excellences, et nous lui dîmes que nous ne pouvions attribuer qu'à leur générosité la manière civile

et obligeante dont les magistrats et le peuple nous avaient reçus dans les lieux de leur dépendance. Il répondit là-dessus qu'il était fort aise d'apprendre que leurs officiers et le reste de leurs sujets se fussent si bien acquittés de leur devoir. Après ces complimens, je lui dis quelle était la raison qui nous avait amenés à Berne, et je remis l'adresse entre ses mains afin qu'il voulût bien la présenter à Leurs Excellences. Après l'avoir lue il me fit entendre que mon nom ne lui était pas inconnu; et nous promit, de la manière la plus affectueuse, qu'il ne manquerait pas de la présenter à Leurs Excellences, et de nous rendre leur réponse au plus tôt. Dans la vue de lui épargner ces embarras, je lui dis que nous n'attendions point de réponse, et qu'il nous suffisait que Leurs Excellences daignassent accepter nos très-humbles remercîmens pour tous les bienfaits dont elles nous comblaient. Mais il insista toujours à dire que nous aurions une réponse, et lorsque nous prîmes congé de lui, il nous reconduisit jusques à la porte de la rue, malgré tout ce que nous pûmes faire pour l'en empêcher.

Après cette visite, nous allâmes voir les bâtimens publics, et, entre autres, la maison où le sénat et le conseil des Deux-Cents ont coutume de s'assembler. Les deux chambres sont vis-à-vis l'une de l'autre, et ne sont séparées que par un passage étroit, où il y a des pièces de chaque

côté pour recevoir les personnes qui ont affaire au sénat ou au grand conseil. On nous conduisit de là à l'arsenal, où nous vîmes environ cent pièces d'artillerie de toutes les sortes, avec des munitions de guerre et tout l'attirail qui en dépend; je conjecturai qu'il y avait des armes pour près de vingt mille hommes d'infanterie et un nombre proportionné de cavalerie. Mais je n'y trouvai rien, je l'avoue, qui me fît tant de plaisir à voir que la statue de Guillaume-Tell, qu'on peut regarder, en grande partie, comme le fondateur de cette république; car un certain chevalier nommé Gessler, gouverneur d'Uri et de Schwitz, après plusieurs actes d'une tyrannie outrée, s'étant avisé par caprice de faire mettre un bonnet au haut d'une perche élevée dans le marché d'Altorf, avec ordre à tous ceux qui passeraient devant de se découvrir, et de rendre les mêmes honneurs au bonnet que s'il était lui-même présent en personne, Guillaume-Tell refusa d'obéir, et là-dessus Gessler le condamna à mort, à moins qu'il n'abattît, d'un coup de flèche, une pomme qu'on mettrait sur la tête de son fils. Il fut obligé de se soumettre à cette cruelle condition; et, le jour de l'exécution étant venu, il abattit la pomme en présence du gouverneur, sans toucher l'enfant. Mais Gessler remarquant qu'il avait apporté deux flèches, quoiqu'il n'en dût employer qu'une, voulut savoir quelle en était la raison; Guillaume-

Tell, sur la parole que le gouverneur lui donna qu'il ne le ferait pas mourir, avoua que si de l'une des deux flèches il eût tué son fils, il aurait avec l'autre vengé sa mort dans le sang du tyran. Celui-ci, à qui le sentiment de ses crimes donnait lieu de craindre un homme si courageux, prit le parti de le condamner à une prison perpétuelle. Dans cette vue, il le fit lier et mettre sur un bateau, où il s'embarqua lui-même, pour le conduire en sûreté au donjon du fort château de Kussnach. A peine eurent-ils vogué quelques heures sur le lac d'Uri, qu'une furieuse tempête s'éleva; le gouverneur, en danger de périr, et informé que Tell passait pour un bon pilote, le fit d'abord délier, afin qu'il aidât à le sauver avec le reste de sa compagnie. Celui-ci prit le timon en main, fit route du côté de Schwitz, et conduisit le bateau si près du rivage, qu'ayant pris son arbalète il sauta sur un rocher (qu'on appelle encore aujourd'hui la pierre de Tell), repoussa la barque avec le pied, et s'enfuit dans les montagnes. Le gouverneur, exposé à la merci des vagues, flotta d'un côté et d'autre, jusqu'à ce qu'enfin, après avoir couru beaucoup de risque, il aborda heureusement au port de Brunn, d'où il continua sa route vers Kussnach; Guillaume-Tell, qui savait tous les défilés des forêts et des montagnes de ces environs, averti de sa marche, se posta dans un endroit par où le tyran devait

passer, et d'un coup de son arbalète l'étendit mort sur la place. Le succès de cette action donna tant de courage à ses confédérés, qui avaient formé le dessein de rétablir la liberté de leur pays, qu'à un jour marqué ils se saisirent de leurs gouverneurs, démolirent les châteaux où ils résidaient, les bannirent eux et leurs familles, et se délivrèrent courageusement d'une tyrannie qu'ils ne pouvaient plus supporter. Outre la statue de Guillaume-Tell, qui est de grandeur naturelle, et qui, son arbalète à la main, vise à une pomme qui est sur la tête d'un enfant, il y a, dans le même arsenal, la statue du premier avoyer, et celles de deux autres personnes qui eurent la part principale à l'établissement de la république, toutes trois armées de pied en cap, et l'une d'elles à cheval; on les y a placées pour encourager les peuples à défendre cette liberté que leur ont acquise leurs ancêtres.

Ce soir-là même, dans le temps que nous étions à souper, nous reçûmes un compliment de la part de monsieur l'avoyer, avec un présent de vin; et le lendemain matin on apporta à M. Humelius, qui se trouvait alors avec nous, un ordre de Leurs Excellences écrit en allemand, et dont voici la traduction :

Le 3 septembre 1663.

« Il a été résolu, à l'égard des trois Anglais

« qui font leur résidence depuis quelque temps
« à Vevay, et qui ont présenté aujourd'hui à
« notre assemblée du conseil leurs remerci-
« mens pour la protection qu'on leur a accor-
« dée, qu'on leur offrirait de notre part un pré-
« sent de vin, et que M. le trésorier Steiger,
« accompagné de M. Kilberger et de vous, notre
« doyen, leur ferait connaître notre affection et
« notre bonne volonté envers eux, et leur en
« promettrait la continuation à l'avenir. »

Après que M. Humelius eut lu cet ordre, il nous avertit que les trois messieurs qui y étaient nommés, suivis de quelques autres magistrats, viendraient dîner ce jour-là avec nous, et qu'ils l'avaient prié d'être de la compagnie. En effet, sur le midi, M. le trésorier Steiger, le colonel Weiss, un autre des vingt-quatre sénateurs qui avait pris la place de M. Kilberger, retenu par quelque affaire publique, accompagnés du grand-sautier et de trois autres gentilshommes, vinrent nous trouver à notre logement; après avoir causé une heure, ou environ, M. le trésorier, averti que le dîner était servi, nous pria de descendre dans la salle; il nous fit d'abord tous placer avec beaucoup de civilité, et il ordonna ensuite au grand-sautier de quitter sa masse pour se mettre à table. Nous y étions depuis un quart-d'heure, lorsque deux officiers, vêtus de la livrée de Leurs Excellences, entrèrent avec le présent de vin, qu'elles

avaient donné ordre qu'on nous apportât; sur quoi un des trois gentilshommes qui étaient venus avec monsieur le trésorier, se leva de table et nous fit, au nom de Leurs Excellences, une harangue, qu'il conclut en nous assurant de la continuation de leur bienveillance. Nous nous crûmes obligés de répondre que, comme nous devions notre vie et notre liberté à la protection de Leurs Excellences, nous étions résolus de tout sacrifier pour leur service, si nous avions le bonheur d'en trouver jamais l'occasion.

Après le dîner, le colonel Weiss nous demanda, tout à coup, comment il était arrivé que nous, qui, pendant plusieurs années, avions eu toutes les forces des trois royaumes entre nos mains, eussions été dépouillés de la conduite des affaires, sans qu'il y eût une goutte de sang répandue. Je lui répondis que pour bien entendre ce qui s'était passé dernièrement en Angleterre, il faudrait reprendre l'affaire depuis le commencement. Mais on me demanda avec instance de faire à la compagnie la faveur de lui raconter notre histoire; je leur dis donc, aussi brièvement qu'il me fut possible, « que la plupart de ceux « qui s'étaient d'abord engagés dans la guerre, « après avoir fait leur paix en particulier, avaient « tâché ensuite de nous livrer entre les mains de « nos ennemis; qu'ils avaient eu souvent l'occa- « sion de terminer la dispute par la défaite en-

« tière de l'armée du Roi, mais qu'ils les avaient
« toutes négligées, et qu'ils ne pensaient qu'à ré-
« duire la cour aux termes qui leur convenaient à
« eux-mêmes. Cela parut, en plusieurs occasions,
« dans la conduite du comte d'Essex, de même que
« dans celle du comte de Manchester, après la ba-
« taille de Newbury, lorsqu'avec une armée de
« vingt mille hommes, dont cette victoire avait
« encore élevé le courage, il souffrit que le Roi,
« qui n'en avait que sept mille, retirât le canon
« qu'il avait laissé dans le voisinage du lieu où il
« avait été mis en déroute peu de semaines au-
« paravant, sans même faire mine de l'attaquer,
« disant dans le conseil de guerre pour ses rai-
« sons de ce qu'il avait refusé de combattre,
« *que quand nous battrions vingt fois le Roi,*
« *il serait toujours Roi; mais que s'il venait*
« *à nous battre une fois, nous serions tous punis*
« *comme des traîtres.* Il fut accusé pour ce fait
« dans la chambre des communes, et, bien qu'on
« ne jugeât pas à propos de procéder criminel-
« lement contre lui, cela, joint à plusieurs au-
« tres raisons, lui fit ôter son emploi dans l'ar-
« mée, ainsi qu'au comte d'Essex et aux autres
« membres de la haute noblesse; on mit, à leur
« place, des hommes pris dans la classe com-
« mune et engagés, par leur propre intérêt, à
« renverser la monarchie même. Par ce moyen,
« on mit bientôt fin à la guerre; le Roi fut con-

« damné à mort à cause du sang versé; on établit
« le gouvernement républicain, on obligea ses
« ennemis du dedans à recevoir son autorité, et
« on réduisit ceux du dehors à accepter les con-
« ditions qu'il voulut leur accorder. Au milieu de
« toute cette prospérité, le parlement fut trahi
« par Olivier Cromwell, à qui il avait donné le
« commandement de son armée; il ménagea si
« bien l'esprit de la plupart des officiers, qu'il
« les fit entrer dans ses vues, soit par les calom-
« nies qu'il semait contre le parlement, ou les
« belles promesses dont il flattait les ambitieux,
« ou une vaine apparence de religion dont il se
« servait pour tromper les simples; soutenu
« d'ailleurs par le crédit du clergé et des avo-
« cats (que le parlement avait menacés de réfor-
« mer leurs pratiques), il rejeta ses maîtres, et
« usurpa leur pouvoir; enfin, durant les cinq
« années de son règne, il n'oublia rien pour perdre
« tous ceux qui avaient été fidèles aux intérêts de
« la république, et avancer au contraire ceux
« qui ne se faisaient pas scrupule de sacrifier leur
« conscience à son ambition. Par ces moyens,
« l'armée se corrompit à un tel point, qu'après
« la mort de l'usurpateur, on ne put obtenir
« d'elle qu'avec beaucoup de peine que son
« fils serait déposé, qu'on rétablirait le par-
« lement; et que bientôt après, et sous des pré-
« textes frivoles, elle fit violence une seconde

« fois à la chambre. Ceci rendit l'armée odieuse « au peuple, et fournit l'occasion à Monk, en se « déclarant pour le parlement, de diviser leurs « conseils et de les rendre inutiles. Après donc « que le parlement, en reconnaissance de son réta- « blissement, eut comblé Monk de faveurs, dont il « était indigne, celui-ci, créature de Cromwell, « à qui il devait toute sa fortune, trahit aussi la « cause qu'on lui avait confiée, et, au mépris « de mille sermens et protestations et affirmations « solennelles, il introduisit au parlement plu- « sieurs membres qui en avaient été rejetés par « la chambre; ce qui fit pencher la balance « contre la république, et, par le secours de ses « troupes, ramena le fils du dernier Roi. »

Bien que la brièveté de cette relation ne me permît pas de lui donner toute la clarté et l'évidence que j'aurais souhaitées, nos généreux amis voulurent bien non-seulement me pardonner ces imperfections, mais encore me remercièrent de la manière dont je leur avais, dirent-ils, fait comprendre nos affaires, et témoignèrent leur profonde sensibilité pour les malheurs tombés sur nous et sur une si bonne cause, par l'effet de cette lâche trahison.

Après cette conversation, les sénateurs se levèrent de leurs siéges pour se retirer; nous les remerciâmes de l'honneur qu'ils nous avaient fait, et voulûmes, comme nous le devions, les

reconduire chacun chez eux. Mais ces vraiment nobles personnages ne consentirent jamais à nous le permettre; et pour nous donner des preuves plus authentiques de la bienveillance qu'ils nous accordaient, ils nous prièrent de les accompagner à l'église, afin que tout le monde vît qu'ils n'avaient pas honte de nous avoir si bien reçus. Dans cette vue, M. le trésorier Steiger faisant porter la masse devant lui, m'obligea de marcher à sa droite; M. Humelius et le colonel Weiss en agirent de même avec M. Love et M. Broughton, ils nous firent passer devant eux à l'entrée de l'église, où ils nous donnèrent les places les plus honorables, et, à la sortie, il n'y eut pas moyen de les engager à passer devant nous, ni à nous permettre de les conduire jusques à leurs maisons. Le lendemain matin nous rendîmes visite à monsieur l'avoyer, qui se préparait alors pour son ambassade en France, où il devait se rendre avec un autre comme représentant du canton de Berne; nous lui exprimâmes la profonde impression qu'avaient produite sur nous les faveurs dont Leurs Excellences et lui-même nous avaient honorés; il nous témoigna de son côté combien il était sensible à notre situation, et souhaitait de nous voir rétablis, nous assurant qu'il ne manquerait pas de nous rendre service dans toutes les occasions qui se présenteraient, et que tous ceux de nos compatriotes qui se retireraient chez eux, y trouve-

raient la même protection que nous. Lorsque nous prîmes congé de lui, il nous reconduisit jusques à la rue, comme il avait fait à la première visite; et quand nous lui dîmes qu'il nous avait fait trop d'honneur, il eut la bonté de répondre qu'à son compte il n'en avait jamais tant reçu en sa vie. Nous rendîmes ensuite nos respects et nos remercîmens à M. le trésorier Steiger, à l'ancien bailli, M. Lentulus, au colonel Weiss, à notre véritable ami M. Humelius, et à plusieurs autres membres du sénat ou du conseil. Désirant saluer M. le général d'Erlach qui, à ce qu'on nous dit, s'était montré très-favorable à notre demande de protection, nous nous rendîmes chez lui, mais on nous dit qu'il n'était pas à la ville; de sorte que nous n'eûmes pas l'avantage de le voir cette fois.

Après avoir si bien réussi dans nos affaires à Berne, nous retournâmes à Vevay, le lieu de notre séjour ordinaire. Nous n'y étions pas depuis long-temps, lorsqu'on nous avertit qu'un Irlandais nommé Riardo, et qui se disait appartenir à la duchesse d'Orléans, était arrivé à Turin, et qu'il avait formé quelque dessein contre nos vies. Nous apprîmes de plus que M. Denzil Hollis, qui avait obtenu le titre de lord depuis la dernière révolution, et était alors ambassadeur en France, avait demandé satisfaction à M. Lullin, agent de la république de Genève à Paris, pour un livre publié en faveur de ceux qui

avaient condamné le dernier Roi à mort, et qu'il supposait avoir été imprimé à Genève. Mais ce qui nous alarma le plus, fut le bruit qui courut que le roi d'Angleterre avait écrit à Leurs Excellences de Berne, pour leur demander de nous remettre entre ses mains. Nous instruisîmes M. Humelius de tout ceci, et le priâmes d'employer ses soins pour en découvrir la vérité. Il nous répondit bientôt qu'il n'avait pas ouï parler des deux premiers articles, et que pour le troisième il pouvait nous assurer que Leurs Excellences n'avaient reçu d'Angleterre aucune lettre de cette nature; mais que si la chose arrivait, il ne manquerait pas de nous en avertir d'abord, afin que nous prissions nos mesures en conséquence. Peu de temps après il nous apprit, dans une seconde lettre, que M. le général d'Erlach l'avait informé qu'il était arrivé, à l'ambassadeur de France, un courrier portant des lettres et des ordres particuliers de son gouvernement, pour tâcher de savoir s'il n'y aurait pas quelque moyen d'engager Leurs Excellences de Berne à nous livrer, ou du moins à nous retirer leur protection; mais que ce ministre étant déjà parti pour se rendre à sa cour, afin de se trouver à la réception des ambassadeurs suisses qu'on y avait envoyés pour ratifier le traité dernièrement conclu avec ce monarque, le courrier s'en était retourné à Paris avec ses lettres. Il y a même grande apparence que nos

ennemis, informés de l'honorable réception que nous avaient faite Leurs Excellences, désespérèrent d'en pouvoir jamais rien obtenir par cette voie, et que ce fut alors que leur malveillance contre nous se tourna à tenter les moyens de la violence et de l'assassinat.

Cependant les lettres que nous ou nos amis de Vevay recevaient de Turin, de Genève, de Lyon, et de quelques autres villes, étaient pleines d'avertissemens sur les desseins formés contre nous par des scélérats si déterminés et en si grand nombre, qu'il était presque impossible que nous parvinssions à leur échapper. Un de mes meilleurs amis, alors à Genève, m'envoya un exprès avec une lettre, pour m'avertir qu'une personne, qui ne voulait pas être connue, sachant l'amitié que nous avions l'un pour l'autre, lui avait écrit un billet qui finissait en ces termes: « Si vous souhaitez la conservation du général « anglais qui réside à Vevay, faites-lui savoir « que s'il tient le moins du monde à sa sûreté, « il faut qu'il abandonne ce lieu au plus vite. » Nous apprîmes aussi, de bonne part, qu'on avait vu Riardo dans le pays de Vaud, et en plusieurs endroits de Savoie. Un peu alarmés de tous ces rapports, nous examinâmes entre nous quel parti nous devions prendre en cette occasion, et nous eûmes bientôt résolu de ne nous retirer dans aucune monarchie, afin de ne pas nous exposer à

avoir à répondre de notre propre sang, en cherchant la protection de ceux qui avaient intérêt à nous détruire. Il ne restait plus qu'à examiner si nous abandonnerions le lieu de notre résidence, pour passer dans un autre sous le même gouvernement, ou si nous sortirions du canton de Berne pour aller demeurer dans quelque autre république. Le premier parti nous déplaisait à plusieurs égards, et surtout à cause de l'affection et de la bonne volonté que nous avait témoignées le peuple de Vevay. Quant à l'autre, il nous parut impossible de le prendre, après la protection si franche, si publique et si généreuse que nous avaient accordée Leurs Excellences. De sorte que nous résolûmes de demeurer à Vevay, et, sachant qu'il y aurait sous peu de jours une foire, nous nous contentâmes de découcher une nuit, et d'obtenir que le jour de la foire on doublât la garde de la ville, de peur que nos ennemis ne se déguisassent pour y entrer, et que, mêlés avec la foule du peuple, ils ne trouvassent quelque occasion de nous surprendre.

Nous eûmes avis que quelques uns des scélérats, qu'on employait pour nous ôter la vie, étaient partis de Savoie, et avaient traversé le lac le 14 novembre 1663, dans la vue d'exécuter leur dessein sanguinaire le lendemain lorsque nous irions à l'église. Ils se rendirent à Vevay à une heure, ou environ, après le coucher du

soleil, et se logèrent en différens cabarets. Le jour suivant, qui était un dimanche, M. Dubois, notre hôte, étant sorti de bonne heure pour aller à l'église, vit au bord du lac une barque avec quatre bateliers dedans, les rames disposées, et comme prête à partir. Près du bateau étaient deux hommes couverts de manteaux, deux autres assis sous un arbre, et deux encore dans la même posture à quelque distance de ces derniers. M. Dubois jugea qu'ils portaient des armes sous leurs manteaux, et s'étaient mis en embuscade pour nous tuer lorsque nous irions au sermon; feignant donc d'avoir oublié quelque chose, il revint sur ses pas, et nous avertit de ce qu'il avait vu. Un certain M. Binet, qu'il avait rencontré en revenant, lui avait dit que deux hommes, qu'il soupçonnait de mauvais desseins, s'étaient postés tout auprès de sa maison, et qu'on en avait vu quatre autres dans le marché; mais que se croyant observés ils s'étaient tous retirés vers le lac. Le chemin qui conduit à l'église, en passant par la ville, se trouvant ainsi débarrassé, nous nous rendîmes à l'église sans accident, et ne dîmes rien à personne de ce que nous avions appris, parce que nous n'étions pas encore assurés qu'ils eussent des desseins contre nous. Au retour de l'église, je fus averti que ces hommes suspects dînaient tous ensemble dans une des auberges du lieu; ce qui me donna la curiosité d'aller voir

leur bateau. Je m'y acheminai donc accompagné de quelques personnes, et je trouvai les quatre bateliers sur le rivage, les rames posées à leur place, quantité de paille dans le fond du bateau, et toutes choses prêtes pour le départ. Une heure, ou environ, après que nous eûmes dîné, je rencontrai notre hôte, et lui demandai ce qu'il croyait de ces hommes-là; il me répondit que ce ne pouvait être qu'une bande de coquins, qu'ils avaient des armes cachées sous la paille de leur bateau, et qu'ils avaient coupé, aux bateaux de la ville, les attaches d'osier qui servaient à tenir les rames, afin qu'on ne pût les poursuivre s'ils étaient obligés de prendre la fuite. Mais ces coupe-jarrets, qui avaient observé les démarches de M. Dubois, craignirent qu'il ne les fît arrêter; de sorte qu'ils retournèrent à leur bateau un peu après que je l'eus examiné, et repassèrent au plus vite en Savoie. Le châtelain, le banderet, et les autres magistrats de la ville, aussi bien que le peuple, informés de cette découverte, se plaignirent beaucoup de ce que nous ne les en avions pas avertis assez à temps pour les pouvoir saisir. Nous apprîmes ensuite qu'un certain Du Pose, et un autre nommé Cerise, tous deux de Lyon, un M. Dupré, Savoyard, dont j'aurai sujet de parler plus au long, et Riardo, dont j'ai déjà dit un mot, étaient de cette bande,

et que le dernier avait payé toute la dépense qu'ils firent à Vevay.

Le bailli, le châtelain, et tout le conseil du lieu se montrèrent fort sensibles à l'affront qu'on avait fait au gouvernement de Leurs Excellences de Berne, et au danger que nous avions couru; le banderet ordonna que tous les bateaux de la ville fussent prêts pour attaquer ces gens-là, en cas qu'ils revinssent tenter de nouveau leur entreprise contre nous. Les magistrats nous offrirent non-seulement des gardes pour la sûreté de notre logis, mais poussèrent la bonté jusqu'à nous dire qu'ils en feraient eux-mêmes la fonction s'il était nécessaire. Le châtelain requit, par ordre du bailli, tous les hôtes et cabaretiers de la ville de rendre compte tous les soirs, sous serment, soit à lui-même ou à M. Dubois, de toutes les personnes qui viendraient loger chez eux; et le conseil de la ville défendit qu'aucun bourgeois reçût chez lui des personnes dont il ne pouvait répondre. Leurs Excellences de Berne, averties de cet attentat, envoyèrent aussi, aux baillis de Lausanne, de Morges et de Vevay, l'ordre de prendre un soin particulier de nos personnes, et de visiter tous les bateaux qui viendraient de Savoie, dès qu'ils leur inspireraient le moindre soupçon.

M. Dupré, ayant manqué son coup, craignit que, pour se venger de cet affront, Leurs Excel-

lences de Berne ne lui retinssent les revenus de quelques terres dont il jouissait dans leur canton, du droit de sa femme. Il l'avait enlevée de force avant de l'épouser; en sorte qu'on avait mis ces terres en sequestre, et qu'il n'en était entré en possession que depuis peu de temps, et à la suite d'un long procès. Dans la crainte qu'on ne les lui ôtât de nouveau, il engagea un de mes bons amis de Genève à m'écrire en sa faveur, et à m'avertir qu'il n'était entré dans cette affaire que pour me rendre service. Notre hôte, qui le connaissait pour un homme d'un courage désespéré, crut aussi qu'on ne devait pas le pousser plus loin, et me pria, si je mandais quelque chose de cette tentative à mes amis de Berne, de ne nommer que Riardo, reconnu pour le principal auteur de l'entreprise. Mais, quoique je ne trouvasse pas qu'il nous convînt d'accuser et de poursuivre ceux qui avaient trempé dans ce dessein, ne voyant aucune raison d'agir comme on le désirait en faveur de Dupré, je résolus de laisser le tout à la sagesse de Leurs Excellences, qui, après avoir reçu le rapport des gens de Vevay qu'elles avaient chargés de cette affaire, bien assurées que M. Dupré était de la partie, saisirent de nouveau ses revenus.

Cependant nos ennemis publiaient, partout où ils osaient, qu'ils n'abandonneraient pas leur en-

treprise qu'ils n'en fussent venus à bout, et un de mes bons amis m'écrivit en ces termes : « Vous « êtes plus haï et plus redouté qu'aucun de tous « vos compagnons; votre tête est mise à haut prix, « c'est contre vous surtout qu'on cherche des as- « sassins avec tant de peine, et c'est à vous « qu'on en voulait dans le dernier attentat; de « sorte que je ne puis m'empêcher de vous avertir « que vous feriez bien de vous retirer dans quel- « que endroit où vous fussiez inconnu. C'est, « selon moi, le seul moyen qui vous reste pour « vous garantir de la rage de vos ennemis. » Mais après avoir fortifié notre maison, et pourvu à notre défense le mieux qu'il nous fut possible, comme nous étions assurés de l'affection des magistrats et du peuple de la ville, que le gouvernement m'avait permis, en cas de nécessité, de sonner la cloche d'alarme, et qu'on s'était arrangé pour que je le pusse sans sortir de notre logement, ce qui était aisé parce qu'il touchait à l'une des portes, je me déterminai à ne pas changer de résidence. Je considérai que la plupart de ceux qui avaient tramé le dernier complot, étant déjà bien connus, s'étaient mis hors d'état de revenir à Vevay; au lieu que si nous passions quelque autre part, ils pourraient plus facilement exécuter leur dessein. Pour ce qui était de choisir un lieu où je fusse

inconnu, il était impossible d'en trouver aucun dans le territoire de Leurs Excellences, et je ne voulais pas me retirer sous une autre juridiction.

Peu de temps après j'eus des lettres d'Angleterre qui m'apprirent que Riardo était venu à la cour rendre compte du mauvais succès de son entreprise; que le Roi l'avait non-seulement bien reçu, mais l'avait renvoyé avec de nouveaux ordres pour continuer la poursuite du même dessein; et qu'à son passage en France, il avait vu la duchesse d'Orléans, qui était le principal instrument employé par sa gracieuse Majesté pour suivre et mettre à fin cette noble entreprise. J'eus aussi de France la certitude que le Roi d'Angleterre avait mandé à celui de France « qu'il « ne se croirait jamais en sûreté pendant que les « chefs des traîtres seraient en vie, et l'avait « prié de lui prêter son secours pour faire saisir « ou tuer ceux qui s'étaient réfugiés de l'autre « côté de la mer et particulièrement en Suisse. »

En conséquence des ordres envoyés par les seigneurs de Berne, le bailli de Morges, averti qu'un des bateliers qui avaient amené les assassins de Savoie à Vevay était dans cette ville, le fit arrêter et l'envoya prisonnier au château de Chillon, où le bailli de Vevay fait sa résidence ordinaire. Le 1er. janvier 1664 ce bailli nous invita à un repas public dans le château,

et par ce moyen nous fûmes présens à l'examen du batelier. D'abord il n'avoua rien de considérable, mais ensuite il se coupa dans ses réponses; alors M. le bailli et le baron de Chateler le menacèrent de l'estrapade, et quand il vit qu'on préparait la corde, il leur confessa qu'un M. de La Broette et M. du Fargis, tous deux Savoyards, étaient du nombre de ceux qui étaient venus dans le bateau avec Dupré, et que c'était un des quatre bateliers qui avait coupé les attaches d'osier de tous les bateaux de la ville pour prévenir la poursuite; il ajouta qu'à leur retour en Savoie, Dupré leur avait dit que s'ils avaient réussi dans leur entreprise, ils n'auraient pas manqué d'argent; mais il nia toujours avoir rien su du projet, jusqu'à ce qu'il eût échoué.

Cependant, ni les soins du gouvernement pour prévenir par sa justice les attentats contre notre sûreté, ni le mauvais succès des assassins dans leur dernière tentative, ne pouvaient ôter à nos amis la crainte qu'on formât de nouveaux desseins contre nous, ni leur persuader que nous pussions sans danger demeurer où nous étions. M. le trésorier Steiger entre autres écrivit au bailli de Vevay afin qu'il nous engageât à passer à Yverdun ou à Lausanne, ou à quelque autre endroit du centre de la juridiction de Leurs Excellences, où elles fussent plus à portée de nous défendre qu'elles ne pouvaient l'être, à ce qu'il

craignait, tant que nous resterions à Vevay, en raison des facilités que le lac fournissait, disait-il, à nos ennemis pour venir de Savoie, ou de Versoy, qui appartient à la France, jusqu'à la muraille de notre jardin, sans qu'on pût les surprendre ni les découvrir. Il l'assurait ensuite que comme il avait été le premier à nous conseiller de faire notre séjour à Vevay, s'il nous y arrivait quelque funeste accident, il s'estimerait l'homme du monde le plus malheureux. Le bailli me communiqua cette lettre, et je lui répondis que nous étions extrêmement obligés à M. le trésorier Steiger de ses inquiétudes pour notre sûreté, mais que comme notre maladie était personnelle et nullement locale, bien loin de croire que le changement d'air pût y apporter quelque accommodement, je craindrais beaucoup que notre condition n'en fût empirée; que nous serions inconnus dans une autre ville et obligés d'y faire de nouveaux amis, tandis que nous avions déjà à Vevay la faveur et la bienveillance des magistrats et du peuple; qu'ainsi nous déchargions de bon cœur M. le trésorier et tous nos amis du blâme qu'ils pourraient encourir s'il nous arrivait quelque désastre dans le lieu de notre séjour, et que nous en prenions sur nous toutes les conséquences. Ces raisons avec quelques autres satisfirent si bien M. le bailli, et par son

moyen tout le reste de nos amis, qu'ils ne nous parlèrent plus sur cet article.

A peu près à cette époque je reçus une lettre d'un M. de La Fleschère, proche parent de ce M. Dupré, l'un des douze venus à Vevay pour nous assassiner. Il y déclarait avoir en horreur cette action infâme et promettait de m'avertir de temps en temps de ce qu'il apprendrait de leurs desseins; il me disait que leur projet était de nous attaquer lorsque nous irions à l'église, qui est située hors de la ville, et me conseillait donc de n'y aller que rarement et jamais qu'en bonne compagnie et bien armé. Il nous exhortait par-dessus toutes choses à demeurer ensemble, à ne nous point séparer, comme il avait appris que nous en avions formé le dessein, et à demeurer toujours à Vevay parce que le lac était un grand obstacle à l'exécution du projet de nos ennemis, qui, à son dire, étaient sûrs d'en venir à bout si nous allions à Yverdun, à Lausanne ou à quelque autre endroit, d'où ils auraient la commodité de s'enfuir à cheval.

Nous reçûmes vers le même temps plusieurs autres avertissemens de projets contre nous. La plupart me désignaient comme la personne qu'on avait principalement en vue, et faisaient entendre que c'était moi surtout qui mettais mes compagnons en danger. M. Lisle, soit qu'il en fût ou

feignît d'en être effrayé, nous abandonna pour se retirer à Lausanne, sous prétexte qu'il attendait sa femme au mois de mai suivant, et ne voulait pas qu'elle vînt à Vevay, de peur que cela ne lui portât préjudice à son retour en Angleterre. Avant son départ, il fit son testament et prit solennellement congé des magistrats et de tous les amis qu'il avait dans la ville. A notre séparation je me permis de l'engager à prendre de lui-même le plus de soin qu'il pourrait et à ne se pas trop reposer sur cette opinion que j'étais le seul qu'on voulût perdre, puisqu'il savait bien que dans une conférence tenue par nos ennemis à Chatillon, ils s'étaient informés de lui aussi bien que de moi : je le conjurai donc de se tenir sur ses gardes, de peur qu'une trop grande sécurité ne le fît tomber entre leurs mains.

Peu après le départ de M. Lisle, j'eus avis de M. de La Fleschère, que du Pose et Cerise de Lyon, avec un nommé Saint-Du, avaient été à Thonon, endroit sur le lac, pour conférer avec Dupré, de La Broette et du Fargis sur l'exécution de leur premier dessein, et qu'ils avaient passé la plus grande partie de la nuit dans le bois de Courent, où ils avaient enfin résolu qu'ils ne retourneraient plus à Vevay par le lac; mais que leur première tentative se ferait par un plus petit nombre de gens à pied, avec des chevaux tout prêts pour les recevoir et les aider à s'enfuir par

Chillon, Saint-Denis ou Lausanne. Je fis savoir tous ces détails à M. Lisle, alors à Lausanne avec plusieurs autres de nos amis et compatriotes.

Environ huit jours après un M. du Moulin de Vevay, allant du côté de Lausanne, aperçut assez près du lac, dans un petit chemin bordé de haies qui conduit à Safron, trois hommes bien montés et bien armés, avec un autre à pied. Il soupçonna d'abord qu'ils avaient quelque mauvais dessein, et, pour s'en mieux éclaircir, il les fit observer par un domestique, qui, à son retour, le confirma dans sa première pensée. Là-dessus il descendit de cheval, prit et examina le pied de la bête pour leur faire croire qu'il avait besoin d'être ferré, et retourna sur-le-champ à Vevay. Mais ils se doutèrent bien qu'ils étaient découverts, et qu'il n'avait rebroussé chemin que pour en donner avis; ils s'enfuirent donc avec tant de hâte qu'ils étaient arrivés à Safron avant que les gens de notre ville eussent atteint l'endroit où on les avait vus; le bateau qui les avait amenés le matin de Savoie était tout prêt à les recevoir, en sorte qu'ils s'échappèrent. Ils avaient envoyé dans la ville deux hommes à pied pour m'assassiner d'un coup de poignard ou de pistolet, et ces cavaliers, comme nous l'apprîmes ensuite, devaient les prendre en croupe et les tirer d'affaire. Le rapport de M. Dumoulin ayant mis la ville en mouvement, les deux agens

jugèrent aussi à propos de s'esquiver au plus vite.

Le 21 juillet 1664 nous eûmes avis que quelques Savoyards avaient débarqué au port d'Ouchy qui appartient à Lausanne, et avaient lâché quelques mots d'un dessein formé contre les Anglais qui demeuraient en cette ville. Quelques uns de leurs amis en ayant été avertis, allèrent prier le bourgmestre de donner un ordre pour se saisir de leurs personnes afin qu'il les examinât lui-même : celui-ci ne voulant rien faire sans l'avis du bailli, ils se rendirent au château pour le lui demander; mais le pont était déjà levé, et ils ne jugèrent pas à propos de le déranger ce soir-là. Ils y retournèrent le lendemain matin, et lui racontèrent ce qu'ils avaient appris; il leur fit aussitôt expédier un ordre et chargea le fiscal de sommer les Savoyards à comparaître devant lui. Mais ceux-ci, avertis de ce qui se passait, se jetèrent au plus vite dans leur bateau, et ils eurent démarré avant qu'on pût exécuter l'ordre. Cependant on présuma que si les bateaux de la ville les eussent poursuivis, on aurait pu les saisir et les amener prisonniers, puisqu'ils n'étaient qu'à une portée de mousquet du rivage, lorsque l'officier arriva au port avec l'ordre, que le lac était agité et qu'ils allaient directement contre le vent. Quoi qu'il en soit, je ne dois pas omettre ici que le matin même on avait vu ces scélérats se tenir, pendant tout le temps de l'arrivée au ser-

mon, auprès de la porte de l'église, où M. Lisle avait coutume d'aller; mais ni lui ni aucun de nos compatriotes ne s'y étant rendus ce jour là, ils se retirèrent furieux, et l'un d'eux prononça ces mots en français : « Le b...... ne viendra pas. » On ne fit point alors attention à ces paroles, mais on ne les comprit que trop bien quelque temps après.

D'un autre côté, le lieutenant du bailli avertit M. Lisle qu'un certain Français, graveur en cachets et en vaisselle, qui travaillait tantôt à Vevay, tantôt à Lausanne ou aux environs, avait instruit ces Savoyards de la manière dont ils devaient s'y prendre pour exécuter leur mauvais dessein. M. Lisle obtint qu'on envoyât un officier de justice demander ce graveur à son logis, et sur ce qu'on lui dit qu'il était parti pour Vevay, on me dépêcha un exprès pour le faire saisir. Là-dessus j'obtins un ordre du bailli; mais le graveur, informé que les Savoyards avaient manqué leur coup à Lausanne, y était retourné dans la croyance qu'on n'y était plus en alarme, et qu'il n'y avait rien à craindre pour lui. Le gouvernement de la ville, averti de son retour, le fit arrêter, et on le conduisit devant le bourgmestre qui, après un léger examen, se contenta de le bannir de sa juridiction de Lausanne; et M. Lisle commença à s'apercevoir qu'il n'avait pas gagné pour sa sûreté à abandonner Vevay.

Le mercredi de la même semaine, deux hommes vêtus en palefreniers, et montés sur de bons chevaux, arrivèrent à une hôtellerie de Vevay; M. Dubois n'en fut pas plutôt averti (suivant l'ordre qu'on avait signifié à tous les hôtes de la ville), qu'il se rendit à l'auberge où ils étaient, et les interrogea. Ils lui assurèrent qu'ils appartenaient à un comte allemand, alors aux bains du pays de Vaud, qu'ils étaient venus l'attendre ici par son ordre, et qu'ils lui avaient déjà envoyé un exprès pour lui faire savoir leur arrivée en cette ville. N'en pouvant tirer davantage il revint au logis, et, après m'avoir raconté ce qui s'était passé, il me pria instamment de me tenir sur mes gardes. Cependant les prétendus palefreniers demeurèrent à Vevay jusques au jeudi de la semaine suivante; alors quelqu'un qui venait des bains assura qu'il n'y avait paru aucun comte allemand tel que le disaient ces gens-là. Ceci, accompagné des menaces que M. Dubois fit faire à l'hôte, sur ce qu'il recevait de tels marauds dans sa maison, les obligea à décamper au plus vite et à se retirer à Lausanne.

Le jeudi 11 du mois d'août 1664, un M. Longeon, de Lausanne, me porta la triste nouvelle que ce matin-là même M. Lisle allant entendre le sermon à une église située tout auprès d'une des portes de la ville, avait été tué d'un coup de carabine par un homme à pied, qu'un autre

homme à cheval attendait celui-ci avec un cheval de main, que le meurtrier avait monté ce cheval et crié *Vive le Roi*, et qu'ensuite ils s'étaient mis à galoper l'un et l'autre vers Morges. Peu de temps après ce barbare assassinat, nous reconnûmes, par la description qu'on nous envoya de ces deux hommes, de leurs habits et de leurs chevaux, que c'étaient les mêmes qui avaient logé à Vevay. Ils avaient demeuré une semaine entière à Lausanne avant de trouver l'occasion d'exécuter leur détestable dessein, et s'étaient conduits avec tant d'imprudence que plusieurs personnes les avaient soupçonnés d'en vouloir aux Anglais. M. Lisle en fut averti et envoya par deux fois son hôte pour voir s'il en pourrait tirer quelque chose; mais ils avaient bâti un conte si bien arrangé qu'il ne put trouver aucun prétexte pour les éloigner. Cependant, d'après les soupçons qu'ils inspiraient, plusieurs personnes avaient averti M. Lisle de se tenir sur ses gardes, et de n'aller pas à l'église qu'il fréquentait d'ordinaire, parce qu'elle était si proche d'une des portes de la ville, que si quelques scélérats attentaient à sa vie, ils pourraient s'enfuir par là sans beaucoup de peine. Ceux de nos compatriotes qui étaient avec lui l'avaient sollicité dans le même sens, mais il ne voulut jamais suivre leur avis, et répondit qu'il était entre les mains de Dieu, et s'était entièrement remis à sa protection;

il ajoutait que ma vie était le garant de la sienne et qu'il était assuré que nos ennemis ne penseraient pas à lui, jusqu'à ce qu'ils se fussent défaits de moi. Son assassin l'avait attendu dans la boutique d'un barbier, où il était entré sous prétexte qu'il avait besoin de quelque chose pour ses dents, et, lorsqu'il vit venir M. Lisle, il sortit de la boutique et le salua à son passage. Ensuite il marcha doucement après lui jusques à la place de l'église, et là, prenant une carabine qu'il portait sous son manteau, il lui en tira un coup dans le dos. L'effort du coup fit sauter le chapeau de ce misérable; lui-même fut renversé sur une pièce de bois, et laissa échapper sa carabine qu'il ne s'arrêta pas à relever; mais aussitôt qu'il fut remis de la secousse, il courut vers son compagnon qui l'attendait, monta à cheval et prit la fuite. Ainsi mourut John Lisle, écuyer, fils de sir William Lisle de l'île de Wight, membre du grand parlement et du conseil d'État, commissaire pour le grand sceau, et un des adjoints du lord président à la haute cour de justice érigée pour instruire le procès du feu Roi. Le gouvernement de Lausanne mit si peu de vigueur à poursuivre les assassins qu'on soupçonna qu'ils y avaient quelques amis; cela parut même prouvé à un certain point par un propos de ces scélérats qui, n'étant pas encore à une demi-lieue de la ville, appelèrent

quelques paysans qui travaillaient aux vignes, et les chargèrent de présenter leurs respects aux gouverneurs de Lausanne, et de leur dire qu'ils boiraient à leur santé. Le peuple criait tout haut contre le bourgmestre, et l'accusait d'avoir favorisé les assassins. Je dois rendre justice au bailli, absent depuis quelque temps de la ville pour les affaires publiques, la justice de dire qu'à l'ouïe de cette nouvelle, il protesta que, s'il se fût trouvé à Lausanne, il aurait bien empêché que ces marauds n'y fissent un aussi long séjour.

Nous reçûmes, à l'occasion de cet événement, quantité de lettres que nous écrivirent nos amis de divers endroits, pour nous avertir que la rage de nos ennemis n'était point assouvie, qu'ils étaient résolus de ne négliger aucun moyen pour nous perdre, et que quelques uns même disaient que s'ils ne pouvaient en venir à bout par le poignard, le poison ou le pistolet, ils nous attaqueraient à force ouverte jusque dans notre demeure. Ces avis, joints à la mort de M. Lisle, causèrent une si grande alarme à mes compagnons de Vevay, que j'eus de la peine à les amener à quelque résolution fixe sur les moyens à prendre pour pourvoir à notre sûreté. Chacun d'eux proposait une voie différente; pour moi je ne voyais rien de plus raisonnable que de travailler à fortifier l'intérêt qu'on prenait à nous

dans ce lieu où les magistrats et le peuple nous avaient toujours marqué plus de promptitude à nous rendre service, que nous n'en pouvions avoir à leur demander quelque grâce. Dans cette vue, et avec l'approbation de mes compatriotes, que je parvins enfin à obtenir, j'allai trouver M. Geoffray, alors châtelain de la ville, et lieutenant du bailli, et lui fis part des lettres qu'on nous avait écrites. Il m'offrit de la meilleure grâce du monde de faire pour notre service tout ce qui dépendrait de lui. Pour prévenir donc le dessein qu'avaient nos ennemis de nous surprendre, comme ils avaient surpris M. Lisle, ou de nous attaquer à force ouverte, s'il ne leur restait plus d'autre moyen, je lui proposai qu'on donnât ordre à tous les habitans de Vevay et des autres bourgs et villages de sa dépendance, de saisir et examiner toutes les personnes qui leur paraîtraient suspectes; qu'au son de la grande cloche de Vevay, ou à l'ouïe d'un coup de canon, ou à la vue d'un feu qu'on allumerait sur une des tours de la ville, ils prissent les armes, occupassent les avenues et saisissent tous les étrangers ou inconnus pour les amener devant M. le bailli; et qu'enfin, s'il arrivait qu'on fît ces signaux de nuit, ils eussent à se rendre avec leurs armes à notre demeure à Vevay pour y recevoir tels ordres qu'on jugerait convenables. Le châtelain approuva ce plan, et me demanda de préparer un ordre

en conséquence, afin qu'il le pût envoyer à M. le bailli pour être signé de sa main. L'ordre dressé et envoyé au château de Chillon, M. le bailli en signa sur-le-champ quatre copies, qui furent adressées à Vevay, Morges, La Tour et Bloney, avec injonction de le publier par deux fois dans les marchés et devant les églises, afin que personne n'en pût prétendre cause d'ignorance. Ce digne homme, après nous avoir si honorablement traités en toute occasion, voyant la persécution s'acharner sur nous d'une manière extraordinaire, ne voulut point se borner à notre égard à des marques ordinaires de faveur. Ainsi, lorsqu'il vint à Vevay, accompagné du baron de Chateler et de M. l'hospitalier de Ville-Neuve, il voulut bien nous rendre visite et nous faire l'honneur de dîner avec nous. Il nous assura qu'il détestait la malice et la trahison de nos ennemis, que nous pouvions compter sur son amitié, et qu'il nous servirait de tout son pouvoir.

Mais malgré ces assurances et le soin que nos amis prenaient pour notre conservation, M. Say ne se put jamais croire en sûreté dans ce pays, où nous étions connus de tout le monde, et résolut de s'en aller quelque part où il pût vivre incognito. Dans cette vue il se joignit au colonel Brisco pour passer avec lui en Allemagne, et me sollicita beaucoup de faire le voyage avec eux,

prenant, me dit-il, autant d'intérêt à ma conservation qu'à la sienne propre. Je le remerciai de son affection, mais je lui dis qu'il me paraissait plus avantageux d'être en état de m'opposer à mes ennemis que de vivre dans la crainte perpétuelle d'être découvert. Satisfait de ma réponse, il prit congé de nous, et m'assura que si nous restions à Vevay jusques au printemps prochain, il nous y rendrait visite.

La cour d'Angleterre ayant été informée de l'assassinat commis sur la personne de M. Lisle, son roi engagea un docteur Colladon, de Genève, et qui résidait à Londres, à écrire en ce pays à un de ses parens pour savoir le détail de l'événement, et lui demander si j'étais encore à Vevay, ou si j'avais passé à Zurich, comme le bruit en courait. Mais le Roi n'avait pas besoin de toutes ces particularités, dont il n'était déjà que trop bien instruit, et il y a grande apparence que cette lettre n'avait d'autre but que de tâter le pouls à la personne en question, pour juger sur sa réponse si on pouvait l'employer à l'exécution de ces honorables desseins. Mais celui à qui le docteur écrivit, homme d'honneur et de probité, dès qu'il eut reçu sa lettre, non-seulement avertit nos amis de tout ce qu'elle contenait, mais leur protesta qu'eût-il mille vies à perdre, il les sacrifierait plutôt que de nous faire le moindre mal, et refusa de donner

les moindres renseignemens sur ce qui lui était demandé. M. de La Fleschère de son côté n'oubliait pas de nous favoriser toujours de ses bons avis, et il nous informa que son parent, M. Dupré, accompagné de du Broette et de du Fargis, venaient de se donner un rendez-vous à Évian, chez un garde du duc de Savoie, qui venait souvent dans nos environs, et qu'un certain Français, qui demeurait au même lieu, était aussi soupçonné de faire partie de leur bande. Il ajoutait que, malgré les assurances que Dupré lui avait répétées mille fois, qu'il n'attenterait jamais plus sur nos personnes, il ne se fiait pas à lui, et que, bien loin de nous engager à compter sur sa parole, il nous conseillait d'être toujours sur nos gardes, voyant surtout ce qui venait d'arriver à Lausanne à notre compatriote.

Ce fut le dernier message que nous reçûmes de M. de La Fleschère, qui, sans nous avoir la moindre obligation et par un pur motif d'humanité et de véritable bonté, avait rendu service d'une manière si généreuse à des personnes qu'il n'avait jamais vues de sa vie. Peu de jours après la voie publique nous informa que ce gentilhomme ayant eu quelque démêlé avec Dupré, dont il avait épousé la sœur, une certaine dame de Thonon, avec qui Dupré vivait trop familièrement, avait prétendu les accommoder; que là-dessus M. de La Fleschère y avait donné les mains et s'était

rendue chez elle; que là Dupré lui avait tiré un coup de pistolet dans le corps, et l'avait achevé avec un stylet. Comme cela ne s'était pas passé sans bruit, quelques personnes s'étaient rassemblées autour de la porte pour savoir ce qui se passait; mais la dame leur avait répondu qu'il n'y avait eu autre chose que le train de quelques enfans qui avaient causé tout ce tintamarre, de sorte que chacun s'en retourna chez soi. Lorsque la nuit fut venue, Dupré sortit de la maison et peu d'instans après y amena deux paysans qu'il contraignit, malgré eux, de transporter le corps devant la porte d'une maison infâme du même lieu, avec menace de les tuer s'ils refusaient de lui obéir, ou s'ils révélaient jamais le secret; et, afin même qu'on crût que son beau-frère avait été traité de cette manière pour avoir voulu exécuter quelque mauvais dessein, il les accompagna jusques à l'endroit où ils devaient poser le corps, tira un pistolet en l'air, et le mit à terre avec une épée tout auprès du cadavre. L'hypocrite parut très-touché de cette mort, assista en grand deuil au convoi funèbre, et protesta à sa sœur qu'il emploierait avec joie une bonne somme d'argent pour découvrir le meurtrier. Mais il fallut bientôt jeter le masque. Le parlement de Chambéry en Savoie, informé du meurtre, envoya quelques uns de ses membres faire une enquête sur l'affaire. Ceux-ci, ayant ouï les déposi-

tions, soupçonnèrent Dupré d'être l'auteur du crime, et envoyèrent des gens pour le saisir; mais, averti de leur dessein, il s'enfuit avant que les officiers de la justice arrivassent à la maison où il était.

Pour revenir à ce qui se passait en Angleterre, les presbytériens y avaient déjà été évincés depuis long-temps de tous les bénéfices qu'ils possédaient, et payés dans la monnaie ordinaire de ceux pour l'amour de qui ils avaient trahi leurs amis. On y avait souvent rempli les prisons de ceux qui ne se conformaient pas aux rites de l'Eglise, établis par l'acte d'uniformité. Le peuple y avait été accablé de taxes excessives et réitérées pour fournir au luxe de la cour. On y avait emprisonné ou exécuté, sous des prétextes faux et frivoles, un grand nombre d'officiers de l'ancienne armée; plusieurs Irlandais rebelles avaient été remis en possession des terres accordées aux Anglais en récompense de leurs services et de leur sang versé. On avait arrangé des complots pour donner à la cour un prétexte de faire transporter ceux qu'elle craignait dans des prisons éloignées et cruelles; enfin on ne doutait plus qu'elle n'eût formé le dessein d'abolir tous les droits et les priviléges de la nation.

Les affaires étaient sur ce pied lorsque la cour jugea à propos de déclarer la guerre aux États-généraux des Provinces-Unies. Là-dessus quel-

ques uns des nos amis, flattés de l'espérance de rétablir chez nous le gouvernement républicain, commencèrent à traiter avec plusieurs des principaux ministres des Etats pour obtenir un corps de troupes qui pût se joindre à notre parti opprimé en Angleterre, et attaquer l'ennemi commun. Informé de cette négociation, et pressé par un homme honnête et intègre de consentir à y entrer, je lui répondis que j'embrasserais avec joie une occasion favorable de servir la république et de retirer ma patrie de l'oppression, et que je n'avais pas grand sujet d'aimer le gouvernement qu'on avait rétabli; mais que la trahison des Hollandais envers nos compatriotes, qu'ils avaient livrés entre les mains de nos ennemis, me faisait craindre qu'ils n'en agissent de même envers nous s'ils venaient à s'accommoder avec l'Angleterre, puisque, après avoir acheté leur premier accord aux dépens de la vie de ces trois victimes, je ne voyais aucune raison de me persuader qu'ils n'en acheteraient pas un second aux dépens de la nôtre. Je lui représentai que, comme tout le monde le savait, ils préféraient l'avantage de leur commerce à toutes choses au monde, et lui laissai à juger du risque qu'il y avait à prendre parti avec des gens de ce caractère; j'ajoutai que, persuadé qu'ils étaient coupables de la mort de nos amis, je ne croyais pouvoir en conscience me joindre à eux jusqu'à ce qu'ils eussent fait réparation

pour cette injustice ; que cependant, s'ils la désavouaient, comme l'œuvre de quelque faction particulière, et promettaient d'en punir les auteurs immédiats aussitôt que les circonstances le leur permettraient, j'offrais de bon cœur de hasarder ma vie dans cette expédition.

Sur ces entrefaites M. Say, alors à Amsterdam, m'écrivit une lettre contenant entre autres choses ce qui suit :

« Croyez-moi, monsieur, tout est ici en si bon « état pour parvenir au but que nous désirons « tous, qu'il semble n'y manquer autre chose que « des mains pour mettre les roues en mouvement. « Non-seulement on nous invite, on nous encou-« rage, mais on nous sollicite, et la crainte où « vous êtes qu'on ne recule n'est point du tout « fondée. Il est sûr que l'intention est de renverser « le gouvernement actuellement établi en Angle-« terre, et j'ai sujet de me flatter qu'on en viendra « à bout, puisque tous les Etats sont unanimes « à vouloir cette guerre, et enfin convaincus que « leur république ne peut tenir long-temps si « la monarchie subsiste en Angleterre. Ils don-« neront bientôt les témoignages les plus évidens « de leur opinion à cet égard, ainsi que de leur « résolution d'appuyer, autant qu'on peut le « souhaiter, le parti républicain, pour lequel « ils ne semblent pas moins zélés que pour leur « propre défense. Quant à la manière dont on s'est

« conduit en ce pays à l'égard de nos trois amis ;
« je l'ai examinée en détail, et je trouve que la
« chose ne s'est point passée comme on nous le
« représenta d'abord : les gens d'ici sont même
« en état de vous prouver, à vous ou à tout autre,
« que la chose a été de leur part beaucoup
« moins odieuse qu'on ne se l'imagine, et met-
« traient cette affaire dans tout son jour, si cela
« pouvait servir le moins du monde aux intérêts
« de notre cause. Mais plusieurs de nos amis
« pensent que cela ne serait pas à propos dans
« le moment actuel ; ils craindraient qu'une telle
« démarche n'alarmât trop la cour d'Angleterre
« et ne l'obligeât à tâcher d'obtenir la paix, à quel-
« que prix que ce fût. On ne parle jamais ici du roi
« d'Angleterre qu'avec le dernier mépris, et l'on
« publie tous les jours quelque pièce contre sa per-
« sonne et son gouvernement. Vous pouvez deman-
« der tout ce qu'il vous plaira pour votre sûreté,
« et j'ose vous engager ma parole qu'on vous l'ac-
« cordera ; seulement je prendrai la liberté de
« vous dire que la manière la moins publique
« de traiter est celle que nos amis approuvent le
« plus. Les offres qu'on nous fait ici sont fort
« grandes, quoiqu'on n'exige de nous aucune
« promesse. Ainsi je vous conjure d'abandonner
« le pays où vous êtes, et de venir voir celui-ci
« afin de vous rendre en cette occasion utile au ser-
« vice de votre pays. Je sais avec certitude que

« beaucoup de gens en Angleterre, en Ecosse et « en Irlande, mécontens du joug qui pèse sur « eux, se déclareront en notre faveur, et l'on pren- « dra ici des mesures si justes pour les secourir « que je me flatte beaucoup d'un heureux succès. « Il semble qu'il ne nous manque rien tant aujour- « d'hui que des résolutions fixes, soit ici ou en « Angleterre, et il n'y a personne qui puisse être « plus utile que vous dans cette grande affaire; « c'est pourquoi je vous supplie de nous accor- « der votre secours; nous ne pouvons nous en « passer, et je suis persuadé que l'œuvre pros- « pérera entre nos mains. Faites toute la dili- « gence qu'il vous sera possible dans votre « voyage; car, quoique la saison d'agir ne soit « pas encore venue, je suis persuadé qu'il est « temps de se préparer, et si nous perdons cette « occasion, la honte en retombera sur nous. »

Environ huit jours après cette lettre, j'en reçus une autre du même M. Say, qui, après m'avoir prié d'ajouter foi à tout ce qu'il me mandait dans sa précédente, me disait de plus que M. Niewport l'avait assuré dans une conférence que le dessein du gouvernement de Hollande était de venir au secours des honnêtes gens d'Angleterre, et qu'il serait bien aise qu'on lui fît quelque ouverture là-dessus, soit de ma part, ou de celle de toute autre personne; que le but de cette guerre allait plus loin qu'on ne s'imagi-

nait, et qu'elle avait pour objet la ruine de tout le parti protestant; que quelques personnes des plus considérables de cette religion en France avaient envoyé des exprès en Hollande pour en donner avis et engager les États à se préparer du mieux qu'ils pourraient à la défense, les assurant que, s'ils avaient du dessous dans cette guerre, la religion réformée serait bientôt éteinte en France; que les Hollandais avaient trente mille hommes prêts à s'embarquer sur la flotte, et dont dix mille étaient des soldats de terre qu'on emploierait d'après nos conseils et nos instructions; qu'il y avait une grosse somme d'argent destinée à cet usage, et que toute la flotte aurait ordre de favoriser notre entreprise; que si l'on jugeait nécessaire de transporter de la cavalerie en Angleterre, les Etats y pourvoiraient aussi de bon cœur, étant résolus de nouer avec les honnêtes gens d'Angleterre une parfaite amitié, qui, à ce qu'il espérait, ne serait jamais rompue. Sa lettre finissait ainsi : « Je vous supplie de mettre « de côté vos anciennes préventions, et je vous « demande, au nom de votre affection pour la « cause dans laquelle vous vous êtes engagé, de « venir au plus tôt vous mettre à l'œuvre de la « main et du cœur. Je puis vous assurer avec « certitude que le principal ministre de cet Etat « s'est fort enquis de vous en dernier lieu, et « que d'après les renseignemens qu'on lui a fournis

« sur votre compte, il nous a donné lieu d'es-
« pérer que, si vous veniez dans cette conjonc-
« ture, on vous mettrait à la tête d'un tel nombre
« de troupes, qu'il suffirait, avec la bénédiction
« de Dieu et l'assistance de nos amis en Angle-
« terre, pour y rétablir la république. J'ose
« même vous répondre, après m'en être informé
« le mieux qu'il m'a été possible, qu'en cette
« occasion nous aurions pour nous plus de gens
« qu'au commencement de la dernière guerre.
« Ainsi je vous prie de ne plus m'écrire, mais
« de venir. »

Quoique ces offres fussent très-avantageuses, surtout pour un homme dans ma situation, et qu'on me fît plus d'honneur que je n'en pouvais attendre, cependant, grâces à Dieu, tout cela ne me tenta point. L'intérêt de mon pays, qui m'est plus cher que la vie, était la seule chose qui pût me donner un vif désir de croire que je devais saisir cette occasion et me joindre avec mes amis dans cette entreprise pour opérer notre délivrance commune. Mais les raisons que j'ai alléguées ci-dessus me tenaient si fort au cœur que je fus obligé, non sans beaucoup de regret, de faire connaître à mes amis que ma résolution était toujours la même, et que je n'agirais pas de concert avec les Hollandais, à moins qu'ils ne donnassent quelque satisfaction sur l'affaire des trois gentilshommes qu'ils avaient livrés avec tant

d'inhumanité entre les mains de nos ennemis, et des assurances suffisantes qu'ils n'abandonneraient pas la cause de ceux de nos compatriotes qui se joindraient à eux.

Sur ces entrefaites, un Anglais, homme d'honneur et de qualité, que je n'avais jamais vu, et qui se trouvait alors à Paris, me fit avertir par un tiers, que le roi d'Angleterre, sur le soupçon qu'il avait que je me joindrais avec les Hollandais contre lui, avait ordonné aux assassins de redoubler de diligence; que le meurtrier de Lisle était venu à Paris, accompagné de quelques autres coupe-jarrets, et avait promis de m'enlever, ou de me tuer sur la place. Saint-Du, qui était aussi de cette bande, écrivit à M. Torneri, gentilhomme savoyard, et de mes amis, pour l'engager dans le même dessein, et lui promettre une grande récompense si le coup venait à réussir. Il data sa lettre de Paris, et il demandait que la réponse lui fût adressée à Lyon. Mais M. Torneri, le jugeant plus près de nous qu'il ne voulait qu'on le crût, et désirant pénétrer plus avant dans leur secret, lui marqua dans sa réponse que l'argent n'était pas à refuser, mais que je me tenais si bien sur mes gardes, qu'on ne pouvait rien tenter sans avoir pris des mesures ensemble. Ce gentilhomme me fit la grâce de me communiquer cette lettre avec sa réponse, en m'assurant de ses services et me promettant de m'envoyer la

réplique de Saint-Du, dès qu'il l'aurait reçue. Il m'informa de plus que Dupré avait été dégradé et rompu en effigie pour le meurtre de M. de La Fleschère; qu'on avait confisqué son bien en Savoie, et qu'il s'était retiré à Fribourg, où le magistrat lui avait accordé sa protection. Tout ceci me fit résoudre à quitter pour quelque temps ma demeure à Vevay, et à me tenir caché dans un autre lieu, afin d'amuser par là mes ennemis et de jeter de l'incertitude dans leurs desseins. Cette démarche eut tout le succès que j'en pouvais attendre. Dès que je me fus soustrait aux regards du public, on jugea que j'étais passé en Hollande, et ce fut là, je pense, ce qui arrêta pour le moment les projets formés contre moi, et rendit le séjour de mes compatriotes à Vevay plus sûr et plus tranquille qu'il n'avait été jusqu'alors.

Je reçus, durant ma retraite, des nouvelles de mes amis d'Angleterre, qui m'avertissaient que le Roi avait fait partir quatre hommes pour le pays que nous habitions, avec les instructions ordinaires; mais comme je n'entendis plus parler d'eux dans la suite, je conjecturai que c'était peut-être ces mêmes scélérats dont me parlaient les lettres de Paris, ou qu'ils faisaient partie de ceux qu'on avait envoyés à Augsbourg pour y assassiner le colonel Algernon Sidney, et il y a quelque apparence qu'ils en seraient venus à bout, étant au

nombre de dix, si ce colonel ne fût parti de cette ville avant leur arrivée, pour un voyage qu'il fit en Hollande relativement aux affaires publiques. Après être demeuré secrètement environ six semaines avec mes amis à Lausanne, je retournai à Vevay. Il n'y avait pas plus de dix jours que j'y étais, lorsqu'il y vint un Français bien pourvu d'argent et d'armes; il rendit à un M. Du Fort, marchand du lieu, une lettre décachetée d'un marchand de Genève, qu'il connaissait peu, et disant que le porteur de cette lettre, poursuivi en France pour avoir fait un enfant à une fille, désirait faire connaissance avec quelques personnes de ce lieu, qu'il avait choisi pour son refuge. Quoique cette recommandation eût été bien suffisante pour qu'on le chassât de la ville à coups de fouet, ce furent surtout d'autres motifs qui contribuèrent à l'en faire éloigner. On remarqua qu'il avait avoué être revenu depuis peu d'Angleterre, et paraissait bien instruit des affaires de cette cour-là; qu'il savait tous les détails de l'assassinat de M. Lisle, qu'il se fourrait dans toutes les compagnies, et qu'il avait voulu se loger dans plusieurs des maisons qui semblaient les plus commodes pour observer les lieux que nous avions l'habitude de fréquenter; qu'il témoignait aussi du mécontentement de ce qu'on ne voulait pas le recevoir sans la permission du conseil, et qu'il avait offert en quelques endroits

de payer le double pour son logement. De plus il s'était vêtu, un jour de marché, d'un habillement grotesque, avec un panier sur ses épaules et des sabots à ses pieds, avait acheté plusieurs choses à un prix fort au-dessus de leur valeur, et les avait ensuite données aux plus petites gens du peuple, pour attirer par là autour de lui quantité de fainéans. En conséquence de ces faits le châtelain, accompagné de ses officiers, se rendit à son auberge par ordre de M. le bailli, et, lorsqu'il l'eut examiné, comme il ne voulait dire ni son nom ni les affaires qui le retenaient à Vevay, on lui déclara qu'en raison des diverses tentatives faites contre les gentilshommes anglais, sous la protection de Leurs Excellences, on avait résolu qu'aucun étranger ne demeurerait à Vevay, à moins qu'il ne rendît bon compte de sa personne; qu'il n'avait pas donné satisfaction à cet égard, et qu'ainsi il devait se résoudre à partir dans les vingt-quatre heures. Il parut fort troublé pendant tout le temps que le châtelain fut avec lui; mais il ne se vit pas plutôt délivré de sa présence, qu'il rappela ses esprits par le secours de l'eau-de-vie; il loua une barque pour passer à Ville-Neuve, disant qu'il allait droit à Milan; mais nous apprîmes ensuite que de Ville-Neuve il avait tourné court sur la Savoie, et avait pris la route de Lyon pour se rendre à Paris.

Quelques affaires publiques ayant appelé à

Vevay M. le trésorier Steiger, il s'y rendit avec M. Lentulus, le dernier bailli de Lausanne, le commissaire-général Godart, et un autre membre du sénat de Berne. Après avoir expédié ses affaires, il nous honora d'une visite, où il nous témoigna beaucoup d'amitié et de bienveillance. Il nous dit aussi que Dupré avait engagé les magistrats de Fribourg à ordonner au colonel Pharamond et à leurs autres députés qui étaient alors à Berne, de solliciter de leurs seigneuries la restitution de ses terres; mais que le conseil était si éloigné de lui accorder sa demande, qu'il avait fait publier, par M. l'avoyer, un ordre pour se saisir de sa personne, s'il entrait sur les terres de leur domination, et avait fait expédier, en même temps, de nouvelles instructions au bailli de Morges, afin qu'il reçût ses rentes, et qu'il les employât à des usages publics; M. Steiger avait été chargé de rendre compte de ces mesures aux députés de Fribourg. Il s'était acquitté de la commission, et les avait informés aussi de la tentative que Dupré avait faite de nous assassiner, du meurtre qu'il avait commis sur son beau-frère, et de plusieurs autres infamies dont il s'était rendu coupable; le colonel avait répondu là-dessus qu'il ne savait rien de tout cela, qu'il s'excusait d'avoir parlé en sa faveur, et qu'il n'ouvrirait plus la bouche pour lui. Le jour suivant nous rendîmes à M. le trésorier et à toute

sa compagnie la visite que nous en avions reçue; ils nous traitèrent de la manière la plus affectueuse, et nous assurèrent de nouveau des soins et de la protection de leur gouvernement.

Peu de temps après, il nous en donna une preuve bien convaincante; Leurs Excellences de Berne, averties que Dupré devait aller à Joigny en Bourgogne, envoyèrent deux détachemens pour le guetter sur la route; l'un de ces partis le rencontra, et le somma au nom de Leurs Excellences de se rendre. Il fit d'abord quelque résistance; mais, voyant trop de danger à la continuer, il donna des éperons à son cheval, et à quelque distance des gardes, voulant sauter un fossé large et profond, il culbuta au beau milieu avec son cheval. Quelques paysans qui faisaient leur moisson, et qui ne savaient pas qu'il fût poursuivi par autorité publique, le voyant dans cet embarras, accoururent à son secours. Mais le sentiment de ses crimes lui faisant regarder tous les hommes comme des ennemis, il leur tira un coup de pistolet; ce qui les irrita si fort, qu'ils se mirent à lui jeter des pierres, jusqu'à l'arrivée des officiers, qui s'emparèrent de lui. On lui trouva une paire de pistolets à la selle de son cheval, une autre à la ceinture, et une carabine pendue à son côté. Dans sa poche était une lettre à son adresse, mais sans signature, dont la substance était qu'il devait s'informer de l'endroit

où l'on pourrait trouver la grande Baleine, ou le vieux petit Poisson, et faire savoir si l'on avait rendu quelques honneurs publics à la mémoire du gentilhomme anglais qui avait été tué à Lausanne. Il avait déchiré tous ses autres papiers et ses lettres, avant qu'on pût le prendre; mais on eut le soin d'en rajuster les morceaux du mieux qu'il fut possible, et l'on vit par là que toutes ses correspondances se rapportaient au même sujet, et étaient remplies d'expressions de malveillance contre le gouvernement de Berne. On le conduisit d'abord à la maison d'un gentilhomme du voisinage, nommé M. de La Berchère, où il passa toute la nuit, et le lendemain on le transféra au château d'Yverdun, où il fut emprisonné.

Leurs Excellences, instruites de l'arrestation et de l'emprisonnement de Dupré, ordonnèrent à leurs officiers de Vevay d'examiner sous serment tous ceux qui pourraient savoir quelque chose sur la tentative qu'on avait faite contre nous, et dont il avait été le principal acteur, et leur transmirent l'interrogatoire et les aveux du batelier que le bailli avait fait prendre au château de Chillon. Pendant qu'on était occupé à ces procédures, on intercéda à toutes forces auprès de Leurs Excellences en faveur du prisonnier. Mais elles répondirent si froidement à ceux qui les sollicitaient, qu'ils s'adressèrent aux magistrats d'Yverdun, qui devaient juger la cause en pre-

mière instance. Sa mère, qui eut la permission de le voir en présence de ses gardes, l'assura que certains pères capucins se souviendraient de lui dans leurs prières. Mais comme il avait un autre rôle à jouer, ayant déjà promis d'abandonner l'Église romaine, et d'élever son fils dans la religion réformée, s'il pouvait sauver sa vie par ce moyen, il lui répondit : « Qu'il ne reconnaissait pas ces hommes pour ses pères, et n'avait pas besoin de leurs prières, et qu'ils auraient assez à faire à prier Dieu pour eux-mêmes. » Ce fut par de semblables artifices que lui et ses amis persuadèrent les juges d'Yverdun à ne le condamner qu'au bannissement, et à une amende de 100 livres. Mais de ses douze juges, il y en eut quatre d'un avis différent des autres, et qui, non-seulement le jugèrent digne de mort, mais signèrent un écrit dans ce sens, et le présentèrent en personne à Leurs Excellences, pour se disculper du blâme d'un pareil jugement. Lors donc qu'on vint aux seigneurs de Berne pour obtenir leur approbation, ils pensèrent qu'on avait empiété sur leur souveraineté, en ce qu'une juridiction inférieure ne s'était pas seulement ingérée de modérer la peine, mais aussi de fixer l'amende. La mère du criminel et plusieurs autres personnes, arrivées à Berne en même temps que la sentence, sollicitaient avec ardeur pour en avoir la confirmation ; mais, comme M. le trésorier Steiger de-

vait aller le lendemain à Fribourg pour quelques affaires publiques, on remit l'examen de celle-ci à sept ou huit jours de là. Au retour de M. Steiger, la cause fut instruite devant Leurs Excellences, et après une mûre délibération, Dupré fut condamné à perdre la tête le lundi suivant. Les principaux crimes dont on l'accusait étaient, qu'il avait ravi et enlevé la personne qu'il avait épousée depuis, qui était née et qui résidait dans la juridiction de Berne, et qu'il avait tenté d'assassiner un ou plusieurs des gentilshommes anglais qui étaient sous la protection de Leurs Excellences. Il nia qu'il eût enlevé sa femme par force, et qu'il eût jamais conçu le dessein de tuer aucun autre anglais que moi seul. Il ajouta que, puisqu'on avait résolu de le traiter de cette manière, on aurait dû l'en avertir plus tôt, et non pas l'encourager à perdre son temps, comme on avait fait. A la vérité, quoiqu'il n'eût pas sujet de se plaindre de Leurs Excellences, qui n'avaient eu autre chose en vue si ce n'est qu'on en usât civilement avec lui jusqu'à ce que son procès fût instruit, plusieurs des magistrats d'Yverdun ne pouvaient se justifier à cet égard, puisqu'ils allaient dans la prison boire et jouer aux cartes avec lui. Lorsque le jour de l'exécution fut venu, on le fit descendre de la prison; mais les frayeurs de la mort, jointes au triste souvenir de sa vie passée, le saisirent à tel point qu'il en de-

vint tout furieux ; il se jeta par terre, il mordait tous ceux qui s'approchaient de lui, leur donnait des coups de pied, et demandait en même temps s'il n'y avait aucune espérance de pardon. Alors on lui dit qu'il devait se souvenir que si on le tenait dans son pays, où il avait assassiné son beau-frère, et où on l'avait roué en effigie, il ne serait pas traité si doucement. Il n'y eut pas moyen de le faire marcher au lieu du supplice autrement que par force, et il se passa deux heures avant qu'il y arrivât, quoiqu'à une portée de mousquet de la prison. Enfin, le bourreau lui mit un bonnet sur la tête, et plaça une chaise pour le faire asseoir ; mais il arracha et jeta le bonnet, et fit sauter la chaise d'un coup de pied sur le peuple placé au-dessous de l'échafaud. Alors l'exécuteur lui attacha les mains entre les genoux, et l'assura que s'il continuait à se démener de cette manière, il le hacherait en cinquante morceaux. Enfin, au bout d'une heure ou environ de contestation, il parvint à accomplir son office.

Peu de temps après, M. le trésorier Steiger, accompagné de notre bailli et de quelques gentilshommes de Berne, voulut bien nous faire une visite publique ; il laissa à notre porte les officiers qui l'accompagnaient au nombre de quinze ou seize, afin, nous dit-il lui-même, qu'à la vue des égards et de la considération qu'on avait pour

nous, le peuple fût animé à nous secourir et à faire son devoir en cas de besoin. Il nous fit le récit du procès de Dupré, et nous rapporta que, lorsque les bateliers de Morges avaient ramené sa mère à Thonon, les gens de ce dernier lieu avaient pris la liberté de blâmer la justice de Berne, mais que madame de La Fleschère, veuve de notre bon ami et sœur de Dupré, qui était venue au bord du lac pour recevoir sa mère, leur avait imposé silence, disant ouvertement que, bien qu'il s'agît de son frère, elle reconnaissait que Leurs Excellences n'avaient rien fait que de très-juste à son égard. Il nous informa aussi, dans cette conversation, qu'en l'année 1643, il s'était trouvé en Italie, lorsque la guerre, pour me servir de ses termes, était le plus allumée entre le dernier Roi et le parlement, et qu'il y avait vu une bulle du pape pour encourager tous les bons catholiques à prendre les armes en faveur du Roi, avec promesse que ceux qui perdraient la vie dans sa querelle, iraient tout droit en paradis. Conduite si claire, qu'elle n'a pas besoin d'être commentée.

Les amis que j'avais en Hollande, et avec qui le gouvernement de ce pays-là traitait, commencèrent à s'apercevoir qu'on les avait repus de vaines espérances ; mais, pour se décharger eux-mêmes de la honte de leur crédulité, ils résolurent de faire tomber le blâme sur moi. Ils préten-

dirent que ceux des États qui avaient traité avec eux s'étaient informés pourquoi je ne me rendais pas en Hollande; et que, comme on n'avait pu leur donner à cet égard une réponse satisfaisante, ils avaient conclu que nous n'étions pas bien d'accord entre nous, et que là-dessus ils n'avaient pas voulu finir le traité. Mais la vérité, c'est que les États espéraient toujours de négocier une paix avec l'Angleterre, ou si cela venait à leur manquer, ils se flattaient d'obtenir le secours de la France, dont les intérêts paraissaient fort opposés aux nôtres. En effet le roi de France, sollicité par les Hollandais de tenir le dernier traité conclu avec eux, et voyant qu'il ne pouvait leur procurer la paix, rappela son ambassadeur de Londres, et déclara la guerre à l'Angleterre. Bientôt après, une déclaration de guerre fut publiée à Londres contre le roi de France, et reçue du peuple avec beaucoup de joie. Le maire et les aldermen accompagnèrent la proclamation dans leurs habits de cérémonie.

A l'occasion de cette guerre, un M. Stuppa, du pays des Grisons, ci-devant ministre, et alors officier au service du roi de France, fut envoyé chez lui pour y lever du monde; et, après avoir fait sa commission, il résolut de passer à Vevay en retournant à Paris. Lorsqu'il y fut, il engagea quelques uns de mes amis à me prier de lui donner un rendez-vous, à quoi je consentis. Après

quelques discours généraux sur l'état des affaires, il me dit que, bien qu'il n'eût aucun ordre positif de la France ou de la Hollande de me faire des propositions, cependant il m'avouait que l'ambassadeur de Hollande, qui résidait à Paris, s'était ouvert jusqu'à lui dire que ses maîtres n'ayant en vue que de se mettre en sûreté contre la conduite artificieuse de la cour d'Angleterre, et n'ayant aucun démêlé avec la nation, mais seulement avec le Roi, il espérait que j'agirais de concert avec eux pour le bien de ma patrie. Il me demanda ensuite quelle espérance on pouvait avoir que le parti républicain, secouru par un petit nombre de troupes, fût en état de triompher de ses ennemis; s'exprimant toujours comme un homme que son opinion, aussi bien que ses sentimens, disposaient à nous vouloir du bien. Nous entrâmes à cet égard dans beaucoup de détails; cependant je n'osai m'ouvrir à lui autant qu'il aurait fallu pour bien approfondir cette matière et lever tous les obstacles. Quelques jours après, nous eûmes une autre conférence, dans laquelle, à la persuasion d'un de mes intimes amis, je lui déclarai que, si l'on proposait quelque moyen légitime et honorable pour rétablir la république en Angleterre, j'y emploierais de bon cœur tous mes efforts, et hasarderais ma vie même pour en venir à bout. Il parut satisfait de cette réponse, et m'assura qu'on avancerait une bonne somme

d'argent pour donner consistance au parti de nos amis, et les aider à faire leurs préparatifs de guerre, après quoi nous convînmes d'une manière de correspondre, et ensuite nous nous séparâmes.

Le lendemain matin, un M. Constance me vint trouver de la part du comte de Donnaugh, pour me dire qu'il souhaitait de me voir en particulier à Lausanne. Je promis d'autant plus volontiers de m'y rendre que ce comte nous avait donné depuis peu une preuve de sa bienveillance. Il m'avait averti que le père de sa femme, à son passage à Châtillon (le principal rendez-vous de nos ennemis), avait découvert que les meurtriers de M. Lisle étaient revenus dans le pays pour nous assassiner, et qu'ils en voulaient surtout à moi. Il ajoutait que je ne devais pas douter de ce rapport, puisqu'on avait communiqué le dessein à son beau-père, dans la croyance qu'il l'approuvait. M. Constance me dit, de plus, que le comte de Donnaugh avait reçu commission des États-généraux pour lever trois mille hommes en ce pays; que M. Jean de Witt lui avait conseillé de me voir, et qu'il espérait que la levée de ce monde serait employée à rétablir la république en Angleterre. Je lui répondis là-dessus, de même que j'avais fait à M. Stuppa, que j'étais toujours prêt à sacrifier ma vie pour une si bonne cause.

Peu de jours après, je reçus une lettre de Hollande, où l'on m'informait que nos amis prenaient

de nouvelles mesures, et que M. Jean de Witt, M. Niewport et autres qui paraissaient fort attachés à nos intérêts, étaient d'avis, pour plusieurs raisons, que le traité entre la Hollande et nous se ménageât à Paris, que le colonel Algernon Sidney et moi nous y rendissions dans ce dessein, et que nous serions logés à l'hôtel de l'ambassadeur de Hollande, avec promesse qu'on nous donnerait des passe-ports dans la meilleure forme, où tous les magistrats et autres officiers du royaume seraient requis de nous rendre service et assister en tout ce dont nous pourrions avoir besoin. Dans le même paquet j'eus une lettre d'Angleterre, où l'on m'avertissait que nos amis s'y trouvaient en assez bonne posture, et qu'il n'y avait point de danger qu'ils ne voulussent encourir pour se délivrer des maux qu'ils enduraient, et en prévenir de plus grands, qu'ils avaient tout sujet de craindre. C'est pourquoi ils m'exhortaient à bannir toute sorte de craintes et de préventions, et à me servir de la conjoncture favorable qui s'offrait alors pour le bien de la république. Ces lettres étaient accompagnées de trois autres, une du colonel Algernon Sidney, qui m'invitait à lui donner un rendez-vous à Bâle, pour passer de là ensemble à Paris; les deux autres de M. Say et du colonel Bisco, pour m'engager à entreprendre ce voyage, et ils m'assuraient que si je voulais y consentir, tous les exilés ne manqueraient pas de

me suivre, et qu'au contraire, si je refusais d'y aller, il n'y en aurait pas, à ce qu'ils croyaient, un seul qui voulût bouger. Je reconnus par ces lettres qu'il y avait eu quelques mécontentemens et quelques méfiances entre le colonel Sidney et M. Say, le premier accusant M. Say de m'avoir secrètement dissuadé de m'engager dans cette entreprise; et M. Say imputant au colonel d'avoir employé tous ses efforts pour me décourager; mais, pour leur rendre justice à tous deux, il faut que j'avoue ici qu'ils mirent tout en œuvre l'un et l'autre pour m'y engager.

Tout ceci me tenait l'esprit en suspens et me causait de grands embarras. D'un côté, si je négligeais les offres qu'on me faisait, et que le dessein échouât, je prévoyais que mes amis, qui m'avaient sollicité à y entrer, ne manqueraient pas de m'en attribuer la faute, quelque cause qu'il y en pût avoir d'ailleurs. De l'autre, si je me déterminais à entrer dans une pareille négociation, sans parler de mon insuffisance pour la conduite d'une si grande affaire, si peu d'accord avec mes principes et ma situation, et de l'aversion que j'avais à traiter en France, peut-être même avec les ministres de ce Roi qui avait toujours favorisé les cruels desseins de ceux qui en voulaient à ma vie, je ne voyais pas comment je pourrais parvenir à déterminer ce que j'aurais à offrir, demander, promettre, ou exécuter. Mon

esprit flottait dans cette incertitude lorsque deux de nos amis arrivèrent de Hollande pour me livrer un nouvel assaut et m'engager à prendre part à cette affaire; pressé ainsi de tous côtés, je leur dis que le lord Jermyn venait d'arriver à Paris, qu'il avait ordre de sa cour de solliciter un accommodement avec le roi de France, et que la reine-mère d'Angleterre ne manquerait pas de l'y aider de tout son pouvoir; que ce traité pourrait se conclure de même que celui de l'évêque de Munster avec les États-généraux; qu'en ce cas, il arriverait sans doute que, bien que nous ne fussions pas trahis par les Français, ce dont je n'étais pas fort sûr, Leurs Excellences de Berne ne se croiraient plus obligées à nous protéger, comme elles avaient fait jusqu'ici; que, d'ailleurs, si les troupes que les États faisaient lever en Suisse étaient destinées pour l'Angleterre, comme on nous l'avait rapporté, je croyais que mon séjour en ce pays serait plus utile à notre cause, que si j'entreprenais le voyage qu'on me proposait; et qu'enfin, je répugnais beaucoup, pour plusieurs raisons, à me livrer ainsi entre les mains du roi de France. Pour leur montrer que je voulais m'engager dans cette affaire aussi avant qu'il m'était possible, je leur dis que, si les États-généraux trouvaient à propos de publier une déclaration pour reconnaître le tort qu'ils avaient eu de livrer nos trois amis, promettre d'employer leurs

efforts pour rétablir le gouvernement républicain en Angleterre, fournir un nombre de troupes de la religion réformée, suffisant pour protéger ceux de nos compatriotes qui viendraient à eux, et s'obliger à ne nous pas laisser dans un pire état que celui où nous étions alors, j'entrerais de bon cœur dans cette entreprise. Mes deux amis s'en retournèrent en Hollande avec cette réponse, et ils m'écrivirent sur leur route que le résident du roi de France à Mayence, frère de l'ambassadeur de cette cour à Ratisbonne, avait été à Francfort exprès pour s'y aboucher avec le colonel Sidney et moi, dans la pensée que nous y étions tous deux ensemble, et qu'il avait fait voir à ce colonel une lettre de M. de Lyonne, secrétaire d'Etat, écrite en chiffres, par ordre du roi de France, où on lui commandait de nous avertir que si nous voulions aller à Paris, on nous accorderait toutes les assurances que le gouvernement pourrait donner, ou que nous pourrions demander pour la sûreté de nos personnes.

La cour d'Angleterre, vaguement informée du projet formé par les Hollandais d'envoyer des troupes au secours de ses ennemis, publia une proclamation pour sommer le colonel John Desborough, le colonel Thomas Kelsey, le colonel John White, le major John Grove, sir Robert Honeywood le jeune, le capitaine John-Nicolas de Monmouth, et plusieurs autres personnes, de repasser en An-

gleterre, et de se remettre entre les mains de quelque juge-de-paix du comté où ils aborderaient, avant le 23 juillet suivant, à peine d'être poursuivis comme coupables du crime de trahison. Non contente de cela, la cour employa un jésuite pour faire assassiner le pensionnaire Jean de Witt; ce même jésuite se chargea également de me faire assassiner. M. Niewport, qui avait été autrefois ambassadeur pour les États en Angleterre, envoya son fils à M. Say pour l'en avertir, et lui dire en même temps que le jésuite était arrivé déjà en Hollande, qu'on espérait le saisir; mais dans la crainte qu'il n'y eût, sans qu'ils le sussent, d'autres personnes engagées dans le dessein formé contre moi, il le pria de m'en donner avis au plus tôt; ce que M. Say fit ponctuellement.

Nos amis commencèrent à s'apercevoir des projets de négociation du lord Jermyn, et purent comprendre que le roi de France aimerait mieux acquérir, à quelque prix que ce fût, une grande influence sur la cour d'Angleterre, que d'honorer des hommes dans le malheur, ou de donner à ses alliés la moindre satisfaction qui pût causer quelque dégoût dans cette conjoncture à son frère le roi de la Grande-Bretagne. Ainsi, lorsque l'ambassadeur hollandais demanda qu'on fît chanter le *Te Deum* dans la grande église de Paris, pour la victoire que les États venaient de remporter sur la flotte anglaise commandée par Monk et le

prince Robert, le roi de France ne voulut pas le permettre pour trois raisons : premièrement, à cause de la différence de religion; secondement, parce qu'aucun de ses vaisseaux n'ayant été engagé dans le combat, il n'avait eu aucune part à la victoire; troisièmement, parce qu'il était de peu d'avantage à lui et à ses alliés de triompher ainsi de leurs ennemis. On avait flatté nos amis que la France les assisterait d'une grosse somme; mais il y en avait peu d'entre eux qui approuvassent la dernière proposition faite par cette cour de leur envoyer des troupes, craignant, en cas de succès, que ces troupes ne leur manquassent de foi; et je crois qu'on put juger, par l'événement, que les Français qui venaient d'intriguer avec la cour d'Angleterre, n'avaient fait cette proposition que dans la confiance qu'elle ne serait point acceptée.

Mais, en quelque situation que nos affaires se trouvassent en France, ceux de nos amis qui résidaient en Hollande ne désespéraient pas de réussir, comme on peut le voir par la lettre suivante que je reçus de ce pays-là :

« Monsieur,

« Nous ne saurions nous persuader que les « efforts continuels de ce grand nombre de nos « amis qui vous sollicitent de venir dans ces

« quartiers, se trouvent à la fin inutiles. Nous
« ne doutons point que vous ne preniez beaucoup
« de part à ce qui nous regarde, et nous avons
« appris avec plaisir, par ces Messieurs qui ont
« été depuis peu à Vevay, combien vous êtes sen-
« sible aux intérêts de la cause publique. Nous
« n'ignorons pas quelle différence il y a de traiter
« avec un monarque ou avec un État libre, et
« nous sommes fort aises de voir que les mêmes
« principes qui vous éloignent de l'un, vous font
« pencher vers l'autre, à des conditions rai-
« sonnables qu'on ne manquerait pas sans doute
« de vous offrir si vous paraissiez avec nous. On
« a reçu de si bonnes nouvelles de l'état où nos
« amis se trouvent en Angleterre, qu'on est dis-
« posé ici à nous secourir puissamment en tout
« ce qui est nécessaire à l'exécution de notre en-
« treprise. Les États ont fait embarquer, pour la
« seconde fois, sur leur flotte, uniquement dans
« notre intérêt, un corps considérable de troupes
« de débarquement, et ils protestent de la ma-
« nière du monde la plus solennelle, qu'ils n'ont
« autre chose en vue que de secourir promptement
« et efficacement les honnêtes gens d'Angleterre.
« Si nous laissons échapper cette occasion, il
« y a grande apparence que nous nous repenti-
« rons de notre folie, mais sans pouvoir, qu'à
« grand'peine, recouvrer notre crédit. C'est ce qui
« nous oblige à vous réitérer nos instances les plus

« affectueuses pour vous engager à venir incessamment nous répondre de bouche plutôt que « par écrit, de peur qu'à tous nos maux passés « il ne faille ajouter encore une seconde occasion « perdue. »

Cette lettre, revêtue d'un grand nombre de signatures, me fut envoyée en même temps par l'Allemagne et par la France, et je la reçus de l'un et de l'autre côté. Voyant donc quelle importance on attachait à ma présence en Hollande, je résolus, quoique cette opinion me parût peu fondée, de n'insister pas davantage sur la démarche que j'avais d'abord exigée des États, et de ne demander autre chose, si ce n'est qu'ils voulussent désavouer leur conduite à l'égard de nos trois compatriotes, et promettre que, s'ils en venaient à traiter avec nos ennemis, ils auraient soin des intérêts de tous ceux qui s'engageraient avec eux, ou que du moins ils nous laisseraient en aussi bonne posture qu'ils nous auraient trouvés avant cet engagement. Je me déterminai, si cela pouvait s'obtenir, à me servir du passe-port suivant, que j'avais reçu du comte d'Estrades, ambassadeur du roi de France auprès des États-généraux des Provinces-Unies :

Le comte d'Estrades, lieutenant-général en chef dans les armées du roi, gouverneur de Dunkerque, maire perpétuel de Bordeaux, vice-roi de l'Amérique, chevalier des Ordres de Sa Majesté, et son ambassadeur extraordinaire en Hollande.

« Nous requérons tous gouverneurs, comman-
« dans, capitaines, lieutenans, maires, éche-
« vins, juges et autres officiers tant de mer que
« de terre, à qui il appartiendra, de laisser
« sûrement et librement passer, chacun par les
« lieux de ses pouvoirs et juridictions, le sieur
« Edmond Ludlow et quatre valets, sans aucun
« trouble ou empêchement; et de lui donner
« plutôt toute faveur et assistance, et ils nous
« feront un singulier plaisir.

« Fait à La Haye, le 2e. jour de mars 1666. »

C'était ici la place du cachet.

D'ESTRADES.

Quelque temps après, il y eut un combat entre la flotte anglaise et la flotte hollandaise; et quoique les deux partis fissent des feux de joie pour la victoire, que chacun s'attribuait, cependant la cour d'Angleterre, jugeant que l'avantage était de son côté, résolut de profiter de l'occasion en faveur du prince d'Orange. Dans cette vue, le comte

d'Arlington, qui était alors secrétaire d'Etat, écrivit une lettre à un Français nommé Buat, avec qui il entretenait correspondance, et qu'il savait attaché aux intérêts du prince, pour lui faire savoir qu'il croyait que le moment était venu de s'en occuper. Buat qui, bien qu'employé comme officier dans l'armée de Hollande, prétendait entretenir des intelligences dans les pays étrangers pour le service des Etats, ayant à remettre au pensionnaire Jean de Witt quelque papier relatif à ce genre d'affaire, lui donna par mégarde, à la place, la lettre du comte d'Arlington. Là-dessus, Buat fut saisi avec tous ses papiers, d'où l'on tira tant de lumières, à ce qu'on dit, que Tromp et son beau-frère, le sieur Knivoet de Roterdam, furent dépouillés de leurs emplois, avec défense de paraître dans aucune affaire publique; le dernier même, ainsi qu'un nommé Van der Hulst, de la même ville, abandonna le pays. On en arrêta plusieurs autres, et l'on procéda contre Buat pour crime de trahison. Il fut trouvé coupable et condamné à perdre la tête. On confina Tromp dans sa maison, et le baron de Ghent fut choisi pour succéder à son commandement.

Vers la mi-septembre 1666, le comte de Donnaugh me fit dire par M. Constance qu'il avait été à Châtillon, le rendez-vous ordinaire de nos ennemis, et qu'il avait fait promettre au maître

de l'auberge où ils tenaient leurs réunions que, s'il découvrait à l'avenir quelque personne qui eût aucun mauvais dessein contre nous, ou que ceux qui avaient fréquenté son auberge dans cette intention y revinssent de nouveau, il ne manquerait pas de l'en avertir aussitôt. Cette nouvelle arriva d'autant plus à propos, que peu de jours auparavant notre bon ami M. Torneri, le seul, depuis la mort de M. de La Fleschère, sur qui nous comptassions pour être instruits de ce qui se passait en Savoie, avait été tué par du Fargis, un de ceux qui, avec Dupré, avait tenté de nous assassiner en l'année 1664. M. Torneri, à ce qu'on disait, avait tenu, sur le compte de du Fargis, quelque discours qui, pour être trop véritable, n'en était que plus offensant; de sorte que du Fargis, après avoir attendu l'occasion de s'en venger, lui tira un coup de pistolet dans la tête un jour que M. Torneri était à cheval, prenant congé de sa sœur qu'il avait été voir à sa maison d'Evian, où elle demeurait; il mourut le même jour de sa blessure.

La cour d'Angleterre ayant obtenu du parlement un subside d'environ dix-huit cent mille livres, sous prétexte de pousser la guerre contre la Hollande et la France, commença, aussitôt que le parlement fut prorogé, à découvrir le dessein qu'elle avait de faire la paix avec ses voisins. Il se passa beaucoup de civilités entre Paris et Lon-

dres, et il y eut des présens envoyés d'un côté et d'autre. Le roi de France donna ordre, dans tous ses ports, que si quelques vaisseaux anglais étaient forcés d'y relâcher par le mauvais temps, ou pour quelque autre raison que ce fût, on leur en permît l'entrée, et qu'on leur fournît tout ce dont ils auraient besoin. Le roi d'Angleterre avertit aussi l'ambassadeur de Suède, qu'en qualité de médiateur, il pouvait insinuer aux États que, s'ils lui faisaient quelque ouverture de paix, ils ne le trouveraient pas éloigné d'y entendre, et qu'il consentirait qu'on en traitât à La Haye. Mais M. le pensionnaire Jean de Witt n'ignorait pas les facilités qu'on pouvait trouver en cette ville pour semer la division entre eux, et se rappelant que le Roi avait autrefois déclaré qu'il ne consentirait jamais à ce qu'on traitât autre part qu'à Londres, il craignit que l'objet de cette apparente condescendance ne fût d'effectuer par de petits artifices ce qu'on n'avait pu gagner à force ouverte, en sorte qu'il engagea les États à refuser de traiter à La Haye, sous prétexte que c'était un lieu tout ouvert, et qu'ils ne pourraient garantir les ministres qu'on y enverrait des insultes du peuple, comme ils en avaient déjà fait l'expérience à leur grand regret; ils proposèrent pour le lieu des conférences Utrecht, Breda, ou Maestricht, dont ils laissèrent le choix au roi d'Angleterre. Lorsque l'ambassadeur de Suède lui communiqua

cette réponse ; il se mit en grande colère, non pas tant à cause de leur refus que parce qu'il vit que ses desseins étaient découverts. Quoi qu'il en soit, résolu de ne pas mettre sa flotte en mer, et obligé par conséquent de se tenir calme, il avala cette pilule et choisit Breda pour le rendez-vous des négociateurs. M. Denzil Hollis, qui, en reconnaissance de la part qu'il avait eue à la dernière révolution, venait de recevoir le titre de lord, et un M. Coventry, furent chargés de ses pouvoirs pour traiter de la paix, et il prit avec les Hollandais des manières tout-à-fait engageantes, leur donna le titre de ses alliés, offrit que chacun gardât ce qu'il possédait, et que le traité conclu avec eux en l'année 1662 servît de base à celui-ci. Nos matelots, se trouvant sans emploi, s'engagèrent presque tous sur les navires marchands, et quelques uns passèrent au service des États, en sorte qu'il devint impossible à l'Angleterre d'équiper une flotte, quelque besoin qu'elle en pût avoir.

Les Hollandais, bien instruits de ce qui se passait chez nous, crurent qu'ils ne devaient pas négliger cette occasion, et poussèrent leurs préparatifs de guerre aussi fortement que jamais. Ruyter fut choisi pour commander la flotte, et quatre mille soldats y furent embarqués sous la conduite du colonel Doleman, officier d'une grande expérience, et qu'ils jugeaient d'autant plus atta-

ché à leurs intérêts, que ne s'étant pas rendu en Angleterre dans le temps prescrit par la dernière proclamation, il avait, selon un acte récemment passé à Westminster, encouru la peine de trahison. Dans cette conjoncture, ceux de mes amis et de mes compatriotes qui se trouvaient en Hollande, recommencèrent à m'attaquer de lettres, m'assurant que rien ne pouvait empêcher la prompte expédition de cette flotte si ce n'est l'attente de mon arrivée; que les Etats avaient résolu, par leur avis, de faire débarquer un nombre considérable de troupes à un certain endroit d'Angleterre, et que nos amis dans le pays en seraient informés à temps; que le colonel Doleman devait commander ces forces, à moins que je n'arrivasse avant le départ de la flotte, et qu'en ce cas, on avait déjà réglé qu'il commanderait sous mes ordres. Mais comme on ne m'avait pas encore satisfait touchant les articles que j'avais d'abord proposés, que je croyais d'ailleurs qu'il était au pouvoir de la cour d'Angleterre de faire la paix avec les Hollandais quand elle voudrait, et que tous les grands préparatifs de ceux-ci et la correspondance qu'ils entretenaient avec nos amis ne tendaient qu'à obliger le Roi d'en venir à leurs termes, je répondis que le colonel Doleman, actuellement au service des Etats, et officier capable, me paraissait beaucoup plus propre que moi à ce commandement; mais que si, contre mon opinion, les Etats et nos amis

en pensaient autrement, et qu'on me donnât satisfaction sur les deux points marqués ci-dessus, je contribuerais de toutes mes forces au service du public, fût-ce dans le moindre de tous les postes; que d'un autre côté, si j'étais sûr qu'un voyage en Hollande ne me privât point de la protection de Leurs Excellences de Berne, je le ferais au plus vite pour leur complaire, et raisonner avec eux sur tous ces projets. On vit bientôt que j'avais eu de bonnes raisons pour prendre mes précautions, car l'évêque de Munster ayant pris les armes au mépris du dernier accord qu'il avait fait, et l'électeur de Cologne ayant demandé qu'on lui restituât Rheinsberg, cela joint à quelques autres accidens disposa les Hollandais à traiter avec l'Angleterre sur le pied du traité conclu en l'année 1662. On n'y changea que peu de chose aux articles concernant les ennemis du Roi, et rien du tout par rapport aux juges du feu Roi.

Les plénipotentaires anglais, malgré la mauvaise situation des affaires chez eux, passèrent un mois entier à Breda sans entrer en conférence avec ceux de Hollande; ce qui, joint aux querelles qui s'élevèrent entre les deux ministres, fournit encore aux Etats les moyens de profiter de la conjoncture présente, et plusieurs même témoignèrent ouvertement l'intention de protéger les ennemis les plus déclarés du Roi. Conformément à cette résolution, ils mirent leur flotte en

mer et firent voile vers la Tamise avec des troupes de débarquement. A la nouvelle de leur approche, la cour d'Angleterre, qui n'avait fait aucuns préparatifs pour la défense de la nation, se trouva alarmée au dernier point; le conseil assemblé, on proposa de convoquer au plus tôt le parlement, ajourné jusqu'au 10 octobre, afin que, par son avis, on pût conclure une paix au gré de la nation, ou soutenir la guerre de la manière la plus avantageuse qu'il serait possible. D'un autre côté, le chancelier Hyde, sachant ce qu'il avait à craindre du parlement, fit tout ce qu'il put pour s'opposer à cette convocation, et jugeant une armée plus utile au succès des desseins arbitraires de la cour, il proposa la levée de douze mille hommes; et bien que la majorité du conseil votât pour la convocation du parlement au 25 juillet suivant, et décidât qu'on publierait une proclamation à cet effet, on n'abandonna point pour cela le dessein de lever une armée.

L'amiral hollandais résolut d'attaquer les Anglais dans leurs ports, puisqu'il ne les trouvait pas en mer, et fit force de voiles du côté de la rivière. Les premiers vaisseaux anglais qu'il rencontra étaient huit ou neuf vaisseaux marchands chargés et convoyés pour les pays étrangers. Ceux-ci l'ayant aperçu, virèrent de bord, et il leur donna la chasse jusqu'au cap dit de l'Espérance; mais il fut pris tout à coup par un calme

qui l'obligea de mettre à l'ancre; puis, il essuya une tempête qui finit par un bon vent de nord-est; de sorte qu'il prit sa route vers l'île de Shipway, où après avoir mis à terre environ huit cents hommes, il s'empara de l'île, et se rendit maître du fort de Sheerness en même temps que quelques uns de ses gros bâtimens prirent un vaisseau de guerre qui servait à garder ce fort. Le lendemain de cette expédition, les Hollandais détachèrent, sous la conduite du vice-amiral Van Ghent, dix-huit de leurs plus petits vaisseaux avec quelques brûlots, qui se dirigèrent vers la rivière de Chatham, et quoiqu'on eût coulé des vaisseaux à fond pour leur barrer le passage, ils s'avancèrent jusqu'à une chaîne qui traversait la rivière, et qu'on avait tendue en cette occasion : ils combattirent les deux vaisseaux, le *Mathias* et le *Charles V* qui la défendaient, tuèrent la plus grande partie des équipages, brûlèrent les vaisseaux, et rompirent la chaîne. De là ils passèrent tout auprès du château d'Upner, brûlèrent *la Mary*, prirent *l'Unité* et *le Royal Charles*, et arborèrent leur pavillon sur ce dernier à la vue du Roi son maître qui contemplait du rivage les belles suites de sa vigilance et de la sagesse de son gouvernement. Le troisième jour ils brûlèrent le *Royal Oak*, le *Royal James*, le *Royal London*, avec plusieurs autres petits vaisseaux. Dans ce déplorable état des affaires, Monk vou-

lant sauver le reste des vaisseaux, les fit couler à fond dans la rivière, et envoya cinq brûlots au milieu de la flotte hollandaise; mais ils n'eurent pas le succès qu'il en attendait. Cependant la milice de tous les environs était en marche vers Chatham, pour prévenir, s'il y avait moyen, que les Hollandais ne causassent de plus grands malheurs sur terre; à Woolwich on coula neuf vaisseaux à fond, et quatre à Blackwell; on éleva des plates-formes en divers endroits, on les garnit d'artillerie et on les munit d'ouvrages pour les défendre et empêcher que l'ennemi ne passât jusqu'à Londres. Mais les Hollandais qui avaient d'autres vues, après avoir exigé une somme d'argent des habitans de Shipway, et emporté l'artillerie et les munitions qu'ils trouvèrent à Sheerness, se rendirent avec leur flotte à la Bouée du Nore et à Solebay. Ils jetèrent l'ancre pour donner aux parties intéressées le temps de réfléchir sur cette expédition; et la cour d'Angleterre profita de la conjoncture pour colorer sa levée de troupes.

La perte et le déshonneur que les Anglais avaient subis en cette occasion ne manquèrent point de frapper leur coup à Breda. Les plénipotentiaires, qui n'avaient négocié jusqu'ici que fort lentement, mirent aussitôt la main à l'œuvre, avec tant de succès qu'en deux ou trois jours on avança beaucoup le traité et on convint des ar-

ticles qui paraissaient les plus difficiles. Celui qui concernait le Danemarck retarda la conclusion de quelques jours, parce que les ambassadeurs anglais demandèrent du temps pour connaître à cet égard la volonté du Roi. Mais, contraint de s'accommoder à l'état présent de ses affaires, il leur ordonna de signer tout, espérant trouver une meilleure occasion de se venger.

On vit bien alors que, supposé même que le pensionnaire Jean de Witt, M. Niewport, et un ou deux autres agissent de bonne foi avec nous, cependant la plupart des Etats et de leurs officiers n'avaient souhaité de nous avoir avec eux que pour obtenir des conditions plus avantageuses de notre ennemi commun, et qu'ils aimaient mieux voir en Angleterre la tyrannie que la république, sachant par expérience qu'ils avaient moyen de corrompre la première et de se rendre ainsi les maîtres de la meilleure partie du commerce. Ainsi lorsqu'ils eurent obtenu de la cour quelques nouveaux avantages pour leur trafic, sans avoir égard à tout ce qui s'était passé ni aux protestations solennelles que nos amis avaient reçues d'eux, ils consentirent, à l'égard des ennemis du Roi, à des articles, les mêmes en substance que ceux de 1662, avec promesse de livrer aux ministres de Sa Majesté, ou à tels autres qu'elle nommerait, ceux qu'on appelait *Régicides*, et d'en user ainsi envers toute personne qui serait

déclarée fugitive ou rebelle, comme je l'ai rapporté dans un autre endroit. Il fut seulement déclaré que ceux qui avaient fui par un motif de conscience ne seraient pas compris dans cet article; comme si on ne devait pas penser que le Roi serait fort aise de se débarrasser de tous ceux à qui il restait quelque conscience, lui qui les avait sollicités depuis long-temps de témoigner leurs dispositions pacifiques en se retirant dans quelque plantation de l'Amérique, où ils pourraient jouir sans aucun obstacle de la liberté de leur opinion. D'ailleurs, s'il avait envie d'atteindre quelques uns de ceux qui s'étaient réfugiés en Hollande pour cette raison, il n'avait qu'à les accuser de quelque crime odieux, et alors on devait les traiter en rebelles et en fugitifs. Mais les États qui avaient acheté l'autre paix au prix du sang, résolurent de l'employer à cimenter celle-ci. Il me semble donc qu'on peut sans injustice conclure de tout ceci qu'il n'était nullement dans l'intention des Hollandais d'agir en faveur des opprimés d'Angleterre, et que la cour pouvait toujours faire sa paix avec eux quand elle aurait voulu, en dût-il coûter la ruine de ceux qui auraient embrassé leur parti. Et je crois devoir rendre grâces à Dieu de la précaution que je pris alors d'exiger qu'ils accédassent simplement et ouvertement à ce que je leur demandais, avant de consentir à m'engager dans cette

entreprise. Si c'eût été un revers de fortune qui eût contraint les Hollandais d'accepter la paix de l'Angleterre, et aux conditions qu'alors ils en auraient pu obtenir, je ne doute pas que tout le blâme de notre mésaventure ne fût retombé sur moi; mais, puisque Dieu permit qu'ils eussent le pouvoir de nous faire tout le bien et tout le mal imaginable, il est évident que ce fut seulement la volonté qui leur manqua.

Durant ces événemens le parlement s'assembla le 25 juillet, en vertu de la dernière proclamation; on mit aussitôt en discussion l'affaire de l'armée qu'on était résolu de licencier, et on en parla si librement et en termes si clairs que la cour jugea devoir interrompre quelque peu les débats, dans l'espérance de faire sauter, par les moyens qu'elle avait en main, quelques uns des membres qui avaient paru les plus échauffés, ou de prendre de nouvelles mesures, en cas que celles-là vinssent à manquer. Dans cette vue, le chancelier Hyde fit connaître au parlement que le bon plaisir du Roi était qu'il s'ajournât au 29 du même mois; mais avant que le message arrivât on avait déjà passé une résolution portant qu'on demanderait au Roi de licencier immédiatement les troupes qu'il avait levées depuis peu. Au jour fixé pour l'ajournement, la chambre se trouva complète. L'orateur n'y parut point, jusqu'à ce que le Roi se fût rendu

à la chambre des pairs, où, après avoir mandé les communes, il fit un petit discours sur la paix, et dit ensuite au chancelier d'exécuter ses ordres. Là-dessus le lord Hyde leur déclara, sans aucun préambule, que le bon plaisir du Roi était qu'ils fussent ajournés jusqu'au 10 octobre suivant. Malgré tout cela, il y eut quelques membres du conseil qui eurent le courage de s'opposer à ces mesures violentes, et furent d'avis qu'on licenciât les troupes comme le désirait la chambre des communes, qu'on ôtât les sceaux au chancelier Hyde, que le parlement s'assemblât au terme prescrit, et qu'il eût la liberté de pourvoir à la sûreté publique de la manière qu'il jugerait à propos. Cet avis passa, et Monk fut chargé de retirer les sceaux des mains du chancelier; il embrassa avec joie cette occasion de se venger du chancelier qui avait blâmé ouvertement sa conduite, lorsque l'année précédente il avait osé attaquer toute la flotte hollandaise, pendant que le prince Robert était séparé de lui avec une partie de la nôtre. Le chancelier refusa de rendre les sceaux à Monk, sous prétexte que quelques hommes avaient été punis pour les avoir livrés trop légèrement, et ajouta qu'il les rendrait lui-même au Roi le lendemain dans le conseil. Il n'était pas sans espérance que son crédit et sa présence feraient changer de résolution. Mais son maître, se voyant contraint de céder au tor-

rent, persista dans sa demande, et, après avoir reçu les sceaux des mains de Hyde, il les remit à sir Orlando Bridgeman, avec le titre de garde des sceaux.

Entre les différentes raisons qu'on publiait pour justifier le Roi de ce qu'il abandonnait le chancelier au ressentiment du peuple, on alléguait que ce dernier avait travaillé sous main contre le projet qu'avait formé le Roi de rompre son mariage avec la Reine, sous prétexte qu'elle avait été engagée avec un autre, qu'elle avait fait vœu de chasteté avant son mariage, et qu'elle était incapable d'avoir des enfans. La personne qu'on destinait à remplir sa place était une demoiselle Stuart, jeune et belle personne de la maison de la Reine. Le chancelier, qui avait trouvé moyen de marier sa fille au duc d'York, et qui, à cause de cela, était soupçonné d'avoir fait le mariage avec l'infante de Portugal, afin d'ouvrir à la ligne collatérale le chemin à la succession, fit venir un jour le duc de Richmond; et, lui témoignant combien il était fâché de voir qu'un homme de son mérite et proche parent du Roi ne reçût aucune marque de sa faveur, il lui conseilla d'épouser mademoiselle Stuart, comme le plus sûr moyen de s'avancer à la cour. Le jeune homme mordit imprudemment à l'hameçon, et, plein de confiance dans les paroles de ce vieux renard, il s'adressa d'abord à la jeune

dame qui ne savait point les intentions du Roi, de sorte que le mariage fut conclu en peu de jours. Le Roi, frustré ainsi de son attente, et informé par quels moyens ce mariage s'était fait, bannit le duc et la nouvelle duchesse de la cour, et garda son ressentiment contre le chancelier pour une occasion plus favorable.

Cependant je fus averti par des lettres de Paris que la duchesse d'Orléans, sans se laisser décourager par le mauvais succès de ses émissaires dans leurs tentatives contre nous, avait déclaré ouvertement que si l'argent pouvait faire réussir ce dessein, elle ne se tiendrait point en repos qu'elle n'en fût venue à bout, et que dans cette vue elle avait employé d'autres gens que ceux qui avaient d'abord tenté de nous assassiner. Peu de jours après, un marchand suisse, établi à Lyon, vint à Vevay pour des affaires qui regardaient son négoce; il avait su, me dit-il, qu'un gentilhomme anglais, dont la conduite paraissait fort réservée, s'était logé dans une maison particulière à Lyon; les informations qu'il avait prises sur son compte lui avaient appris qu'il ne faisait aucun trafic; cependant, comme il le jugeait trop avancé en âge pour voyager par un motif de plaisir ou d'instruction, et avait mauvaise opinion des sociétés qu'il fréquentait, il commença à le soupçonner d'être du nombre de ces gens qu'on employait contre nous; désirant

donc savoir la vérité, dans la vue de nous rendre tous les services qu'il pourrait en cette occasion, il avait trouvé le moyen de faire connaissance avec lui. Après qu'ils eurent conversé deux ou trois jours ensemble, le gentilhomme anglais, apprenant que ce marchand était Suisse et du canton de Fribourg, lui demanda si Vevay était de cette juridiction, si les gentilshommes anglais y demeuraient toujours, combien ils étaient, et s'il avait quelques habitudes et quelque crédit dans le lieu; sur ce que le marchand lui répondit qu'il y avait quantité d'amis, il lui fit d'abord de grandes offres s'il voulait entrer dans un engagement contre nous. Le Suisse me dit que pour tirer de lui tout ce qu'il pourrait de son projet, il avait objecté que l'entreprise était fort difficile, parce que ces gentilshommes se tenaient toujours sur leurs gardes, et qu'ils étaient si aimés par les gens du lieu, qu'aucun étranger n'y arrivait sans être bien examiné et observé de près; que d'ailleurs Leurs Excellences de Berne avaient assez témoigné, par la punition sévère d'un de ceux qui les avaient voulu assassiner, quel traitement devait attendre tout homme qui s'engagerait à l'avenir dans une pareille entreprise. A quoi l'assassin répondit qu'il était persuadé qu'il n'y avait pas moyen de nous enlever par force, ou de nous attaquer ouvertement, mais que des personnes déguisées pourraient faire le coup à l'abri d'une haie ou

d'une muraille; il ajouta que Riardo et quelques autres avaient dissipé mal à propos l'argent que la duchesse d'Orléans leur avait donné pour l'exécution de ce dessein; mais qu'aujourd'hui les mesures étaient si bien prises qu'elles ne pouvaient presque pas manquer de réussir. Le Suisse me dépeignit cet Anglais comme un homme de petite taille, les cheveux bruns et foncés et qui commençaient à grisonner, la conception vive, actif et d'un tempérament robuste. Il m'apprit aussi que, bien que quelques personnes en Savoie eussent entrepris, pour une grosse somme d'argent, d'assembler un nombre d'hommes capables de nous enlever à force ouverte, cependant ceux qui les y avaient engagés ayant manqué à leur fournir la somme promise, l'on avait, à ce qu'il croyait, tout-à-fait abandonné ce dessein et tous les autres de la même nature. Il finit en m'assurant qu'il ne s'épargnerait point pour découvrir ce qu'il pourrait de cette machination, ou toute autre chose qui nous regarderait, et qu'il ne manquerait pas de m'en avertir fidèlement et à temps.

Celui sur lequel nos ennemis se reposaient le plus était un nommé Roux, Français d'un esprit vif, la parole à la main et rempli d'assurance; il vivait dans le pays de Vaud, chez un colonel Balthazar, à qui il avait été recommandé de France, et qui en avait déjà reçu plusieurs autres engagés

de même dans cette infâme entreprise. Il se donnait pour un homme considérable, et prétendait avoir des pouvoirs du roi d'Angleterre pour traiter une affaire de grande importance avec les quatre cantons protestans de Suisse, et surtout avec leurs seigneuries de Berne. Le colonel Balthazar avait vécu quelque temps fort pauvre dans le Palatinat; mais, entré ensuite dans les armées du roi de France, il s'y était enrichi par les rapines et le pillage. Ces deux hommes arrangèrent entre eux que lorsque le colonel Weiss, sénateur de Berne, dont j'ai déjà parlé ci-dessus, et qui était alors à Genève par ordre de Leurs Excellences, aurait terminé quelque différend qui s'était élevé entre cette république et le duc de Savoie, il serait invité à la maison de M. Balthazar. La chose ayant eu lieu, et Roux se trouvant ainsi introduit auprès de lui, il lui dit que le roi d'Angleterre souhaitait d'entretenir une correspondance plus étroite avec les cantons protestans, et surtout avec celui de Berne, si de leur côté ils voulaient lui envoyer un agent pour la lui demander, et si, pour un préliminaire du traité, ils cessaient de protéger ceux qui avaient contribué à la mort de son père; il témoigna d'ailleurs beaucoup de surprise de ce que le canton de Berne favorisait des hommes que la France et les Provinces-Unies avaient livrés, et que toutes les autres nations avaient abandonnés. La chose ayant été mandée

à Berne, M. le trésorier Steiger en fit part à notre ami M. Humelius, en l'engageant à me la communiquer incessamment. En même temps Roux n'oubliait rien partout où il se trouvait pour parvenir à nous rendre odieux par ses calomnies, et pour justifier les assassins qui avaient tué M. Lisle à Lausanne; il assurait aussi qu'on les avait fort libéralement récompensés en Angleterre et en France, et il ajoutait que le roi de la Grande-Bretagne ne manquait pas de moyens pour gratifier tous ceux qui lui rendraient service. Ces discours et autres semblables me revinrent promptement et avec certitude par différentes personnes devant qui il les avait tenus en plusieurs occasions; mais, pour le remarquer en passant, ce qu'il disait des meurtriers de M. Lisle était si éloigné de la vérité qu'un de ces malheureux, peu de temps après avoir commis ce crime, mourut à Westminster dans un chétif logement, et réduit à une extrême misère. Pour l'autre, quoiqu'il eût obtenu en France le grade de capitaine, il se plaignait de l'ingratitude de ceux qui les avaient engagés dans cette affaire, et protestait qu'ils n'avaient reçu pour toute récompense que trois cents pistoles que leur avait données la duchesse d'Orléans, et qu'il leur en avait coûté deux cents pour monter leur entreprise et épier le moment de la mettre à exécution.

Roux, s'étant informé du mieux qu'il put de l'état des choses dans le pays, s'adressa à quelqu'un du gouvernement de Zurich, se donnant pour envoyé par le roi d'Angleterre, avec ordre de proposer aux quatre cantons protestans d'entrer dans l'alliance que Sa Majesté venait de conclure avec les Etats-généraux des Provinces-Unies et la couronne de Suède, pour assurer la paix entre les rois d'Espagne et de France. La proposition fut communiquée au conseil de Zurich; mais comme on y avait déjà reçu des informations sur ce prétendu agent, et qu'on savait qu'il demandait pour condition que Leurs Excellences de Berne abandonnassent les Anglais, on lui refusa audience, sous prétexte qu'il n'avait point de lettres de créance, qu'il disait avoir laissées à Saint-Claude en Bourgogne. Se voyant si froidement reçu à Zurich, il résolut de faire une tentative auprès du gouvernement de Berne, et parvint en effet à trouver un membre du conseil qui se chargea de communiquer ses propositions; mais on le traita bien plus rudement qu'à Zurich, et la personne qui s'était chargée de son affaire eut ordre de lui déclarer « qu'on « n'agréait ni sa personne ni ses propositions, « et qu'il pouvait s'en retourner par où il était « venu. » Tout cela ne suffit point pour rebuter l'impudence de cet homme. Le colonel Weiss étant revenu de Genève, où il avait laissé les

différends survenus entre cette république et le duc de Savoie en train de s'accommoder, il l'attaqua de nouveau dans l'espérance d'obtenir par son moyen quelque crédit à Berne. Il lui protesta que le roi d'Angleterre désirait vivement s'allier avec ce canton encore plus étroitement qu'avec tout autre, pourvu qu'on voulût remettre entre ses mains ceux qui avaient condamné son père à la mort, ou leur retirer du moins la protection qu'on leur avait accordée, et il tâcha de le tenter par cette assurance que celui qui porterait la nouvelle du consentement à la volonté du Roi ne manquerait pas de recevoir une gratification de 50,000 écus. Le colonel, extraordinairement indigné, lui répondit qu'il ne pouvait penser sans horreur à une pareille proposition, qu'il la regardait comme attentatoire à l'honneur de Leurs Excellences, et que ce n'était pas la coutume des Suisses de trahir ceux qui s'étaient mis sous leur protection. On appuya cette tentative d'une lettre qu'on supposait écrite de la cour d'Angleterre, par une personne fort attachée, disait-elle, aux intérêts des Suisses; cette lettre était datée du mois d'août 1668, et adressée à un des syndics de Genève pour être communiquée au gouvernement de Berne. On m'accorda la lecture de cette pièce et voici en quels termes elle était conçue.

« Vous êtes prié d'avertir au plus tôt Leurs Ex-

« cellences de Berne que leurs ennemis ont tâché « de persuader au Roi qu'elles n'ont pour sa per- « sonne ni le respect ni l'attachement qu'il aurait « sujet d'attendre de leur part ; et qu'elles n'ont « pas seulement pris sous leur protection les « meurtriers du dernier Roi, mais les ont pu- « bliquement honorés de faveurs extraordinaires. « Je me suis efforcé de détruire l'effet de ces rap- « ports en présence même de la personne qui a « tué M. Lisle à Lausanne, et j'ai assuré Sa Ma- « jesté que, s'il y avait de telles gens sur les terres « de la domination de Berne, le gouvernemen « n'était pas sans doute informé de leurs crimes, « et que j'étais pleinement convaincu que si Sa « Majesté le demandait, non-seulement il les ban- « nirait, mais qu'il les livrerait même entre ses « mains, à l'exemple des Hollandais, pour rece- « voir la juste punition d'un crime si horrible.

A l'occasion de cette lettre et de quelques autres artifices employés par nos ennemis, le colonel Balthazar dit ouvertement que ce serait la dernière année de notre séjour à Vevay ; mais Leurs Excellences, voyant que cette lettre n'était pas signée, conclurent que c'était l'ouvrage de quelque mercenaire qu'on avait payé pour l'écrire ; quelques uns mêmes voulurent bien nous permettre de travailler à découvrir les auteurs de ce complot. Le colonel Weiss me fit aussi informer de sa dernière conversation avec Roux, et

assurer en même temps que, bien qu'il eût d'abord conçu bonne opinion de lui sur les faux rapports de M. Balthazar, il était maintenant bien convaincu de sa méprise, et me promettait d'être toujours prêt à nous rendre tous les services qui dépendraient de lui; il ajoutait de plus qu'il pouvait répondre que le général d'Erlach était dans les mêmes dispositions, et qu'il y engagerait tous ceux du sénat qu'il y pourrait porter. Ces assurances furent accompagnées d'un message de l'avoyer. Il nous fut apporté par un capitaine Barthelemi Turène, qui s'était signalé dans la défense de ses compatriotes des vallées de Piémont contre la tyrannie du duc de Savoie. Ce message avait pour objet de nous faire connaître que, bien que nous eussions quelques ennemis à Berne, nous y avions pourtant beaucoup plus d'amis; qu'il continuerait à nous protéger, et qu'il mettrait tout en œuvre pour renverser les desseins de nos ennemis.

A peu près au même temps M. le trésorier Steiger étant venu à Vevay pour des affaires de l'Etat, nous fit l'honneur de dîner chez nous avec le bailli et quelques autres de la ville. Il nous apprit dans cette occasion que lorsqu'on eut demandé à Leurs Excellences de nommer quelques personnes pour traiter avec Roux, ou du moins de lui donner audience, il avait pris la liberté de dire en plein conseil que, n'y eût-il aucune

raison de le soupçonner de mauvais desseins, comme il n'y en avait que trop, et quand même le roi d'Angleterre enverrait vers eux avec toutes les cérémonies et toutes les formalités requises pour les engager à nous refuser leur protection, il ne pourrait jamais consentir à ce qu'on prît un semblable parti ; que la protection ayant été accordée après une mûre délibération, et les gentilshommes anglais n'ayant rien fait pour s'en rendre indignes, il croyait qu'elle devait être inviolable et sacrée. Il ajouta que la personne qui avait proposé au conseil de prendre l'affaire de Roux en considération en avait été publiquement réprimandée ; que Leurs Excellences avaient dit qu'elles ne voulaient point de résident de la part du roi d'Angleterre, et allégué, pour raison, qu'elles n'avaient rien à démêler avec lui pour le présent ; et que si elles avaient jamais quelque affaire à traiter avec ce monarque, elles y emploieraient leurs propres agens.

Repoussé ainsi de tous côtés, et averti par le bailli de Nyon que M. Gabriel de Diesbach, alors bailli de Vevay, avait protesté que s'il se hasardait à passer sur les terres de sa juridiction, il le traiterait suivant ses mérites, Roux se retira à Saint-Claude en Bourgogne, se plaignant beaucoup du mauvais traitement qu'il avait reçu à Berne et à Zurich ; il faisait en même temps grand bruit des correspondances qu'il entretenait avec

les ministres de Suède et de Hollande, ainsi que de la mission dont l'avait chargé le roi d'Angleterre, et faisait voir des lettres de don Diego de Castel-Rodrigo, gouverneur des Pays-Bas-Espagnols, au gouverneur de Bourgogne, pour le prier de lui fournir de l'argent et tout ce qui lui serait nécessaire pour l'exécution de son entreprise. De Saint-Claude il se rendit à Genève, où on le vit souvent dans la société d'un étranger, qui, d'après le portrait qu'on nous en fit, se trouva le même que celui qui avait demeuré quelque temps à Lyon, et dont le marchand de Fribourg m'avait déjà parlé. Après avoir fait quelque peu de séjour à Genève, il revint à Saint-Claude, en meilleur équipage qu'auparavant, et envoya un de ses associés au bailli de Nyon pour lui dire qu'ayant reçu de nouvelles instructions du roi d'Angleterre, il avait à proposer à Leurs Excellences des choses qui seraient fort avantageuses à leur république, surtout à l'égard du commerce, et qu'il désirait être admis à lui faire part de l'objet de sa négociation. Le bailli, suffisamment instruit de ce qu'il était et de ce qu'il voulait, renvoya d'abord son messager avec cette réponse : « Qu'il n'ignorait pas que sa principale affaire était de tenter quelqu'entreprise contre les gentilshommes anglais que Leurs Excellences avaient pris sous leur protection, et qu'elles étaient résolues de défendre, et qu'ainsi il ne vou-

lait rien avoir à démêler avec lui. » Mais cela ne fut pas capable de le rebuter; il dépêcha une seconde fois son homme au bailli, pour lui dire qu'il se remettrait entre les mains du gouvernement de Berne comme caution qu'il n'avait aucun mauvais dessein contre nous; mais qu'il semblerait, à la vérité, que chargé de la part du roi de la Grande-Bretagne de faire des propositions fort avantageuses aux Seigneurs de Berne, il n'aurait point d'égard à l'honneur de son maître s'il traitait avec eux, pendant que ses ennemis déclarés, et les plus dangereux qu'il eût au monde, étaient ouvertement protégés sur les terres de leur juridiction. Cela revenait à ce qu'il avait déjà proposé; de sorte que le bailli lui fit la même réponse, et m'envoya d'abord son gendre pour m'avertir de ce qui s'était passé, et me dire que bien qu'il y eût très-peu d'apparence que Roux osât nous attaquer à force ouverte, et que M. Balthazar ne voulût pas qu'on le crût d'accord avec lui, cependant nous devions être sur nos gardes contre les desseins cachés de l'un et de l'autre.

Sur ces entrefaites, M. Moulière, résident du roi de France en Suisse, informé, par quelques personnes bien intentionnées pour nous (comme j'ai eu des raisons de le croire), que Roux, tout Français qu'il était, avait sollicité les cantons à prendre des mesures contraires à l'intérêt de ce

monarque, en donna d'abord avis à la cour; et là-dessus, un M. Martel (1), qui avait servi sous le maréchal de Turenne, eut ordre de le surprendre et de le saisir. Ce Martel employa quelques mois à courir de côté et d'autre en Bourgogne, avant de pouvoir trouver l'occasion de faire son coup, jusqu'à ce qu'enfin il fit connaissance avec un prêtre de Saint-Claude, qui était grand ami de Roux; il n'eut pas beaucoup de peine à le corrompre et à l'engager d'écrire un mot à son ami, qui se trouvait alors chez M. Balthazar, pour le prier de se rendre à Roussaire, sur la frontière de Bourgogne, chez un autre prêtre où, disait-il, on avait préparé un grand régal pour le recevoir. Roux ne voulant, en aucune manière, désobliger son ami le prêtre, se mit en route, accompagné d'un seul de ses valets et de l'homme que le prêtre lui avait envoyé; il partit le matin pour se trouver de bonne heure au lieu du rendez-vous. Mais Martel, qui s'était posté avec ses gens sur le chemin par où il devait passer, ne le vit pas plutôt paraître qu'il poussa vers lui avec son cheval et le saisit. Le valet de Roux prit d'abord la fuite, et laissa son maître se tirer d'affaire comme il pourrait. Mais l'homme du prêtre, qui ne savait rien du complot, et qui s'imagina que c'était des voleurs,

(1) Son nom était Mazel et non Martel.

(*Note de l'Editeur.*)

résista autant qu'il put, et reçut un coup de feu dans l'épaule, dont il mourut à Nyon quelques jours après. Martel fit aussitôt lier les mains de Roux au pommeau de la selle, et ses pieds sous le ventre du cheval, et l'emmena en cette posture. Lorsqu'ils vinrent à passer près de l'abbaye de Beaumont, qui est située sur les terres de la seigneurie de Berne, ce malheureux se mit à crier au secours, mais on lui ferma la bouche avec un mouchoir pour l'empêcher d'être entendu. Ils arrivèrent en trois jours à Lyon; et leur prisonnier fut mis dans le château de Pierre-en-Cize, où il passa quelques jours, et fut ensuite transféré à Paris et enfermé à la Bastille.

Pour récompenser M. Martel du service qu'il venait de rendre, le roi de France lui donna 1000 pistoles en argent, et lui promit la première compagnie qui viendrait à vaquer dans ses gardes. Celui qui avait été employé en second dans cette expédition reçut 600 pistoles et la promesse d'une compagnie d'infanterie. Les autres eurent 50 pistoles chacun, et on les assura tous qu'ils seraient avancés chacun selon sa capacité. Durant l'emprisonnement de Roux, M. de Lyonne, secrétaire d'Etat, le visita plusieurs fois; mais quoique le bruit courût que le prisonnier avait eu beaucoup de part à la conclusion de la ligue qu'on nommait la Triple Alliance, M. de Lyonne ne put jamais rien tirer de lui sur les négocia-

tions où l'on disait qu'il avait été engagé. Il lui dit seulement qu'il avait des affaires de grande importance à découvrir, et qu'il était résolu de ne les communiquer à personne qu'au Roi. Cependant, se regardant comme perdu, et craignant qu'on ne le fît mourir sur la roue comme on l'en avait menacé, il se perça le bas ventre avec un couteau qu'il avait obtenu d'un de ses gardiens, espérant par ce moyen et par une abstinence opiniâtre de toute sorte de nourriture, parvenir à se délivrer de ses frayeurs. Le 21 du mois de juin il se trouva si faible qu'il se crut sur le point d'expirer et qu'il envoya d'abord avertir M. de Lyonne de son état, et lui dire qu'il avait balancé trop long-temps. Là-dessus, M. le secrétaire se rendit auprès du Roi pour l'informer de cette nouvelle. Le Roi envoya sur-le-champ un de ses médecins à la prison; celui-ci revint au plus vite, et, sur le rapport qu'il fit du danger où Roux se trouvait, M. Colbert écrivit aussitôt et fit signer au Roi une lettre adressée au lieutenant-criminel, avec ordre de lui faire incessamment son procès. Il fut donc amené devant ses juges et les témoins déposèrent qu'il avait dit: « Qu'il y avait encore trente Ravaillac en France, « et que le Roi s'en apercevrait lui-même avant « le mois d'août suivant. » On l'accusa de quelques autres choses qui tendaient toutes à prouver qu'il avait eu de mauvais desseins contre la

personne du Roi. Mais il nia tout, et persista de nouveau à ne vouloir rien découvrir qu'au Roi lui-même. On le condamna pourtant sur les preuves qu'on avait, à être rompu vif sur la roue et jeté ensuite à la voirie, pour avoir voulu se tuer lui-même dans sa prison. Cette sentence devait être exécutée au bout du Pont-Neuf; mais, à cause de sa faiblesse, on l'exécuta devant le Châtelet, où on l'avait transféré de la Bastille. Ce Roux, autrement dit *Front-Couvert*, et *Saint-Marcelle*, était natif de Nîmes en Languedoc et avait été espion de la cour au temps du cardinal Mazarin. On lui avait accordé en récompense un privilége pour établir des coches et autres voitures publiques dans cette province. Mais le cardinal, sur quelques avis qu'il eut, supprima son privilége, et dépouilla d'un autre emploi un frère de Roux qui en fut si mécontent, qu'il abandonna le royaume, et se fit naturaliser en Hollande. Durant sa prison, l'Espagne, les Etats-Généraux et les Suisses le demandèrent au roi de France; la cour de Madrid, parce qu'il était employé à son service; les Etats, pour la même raison et parce qu'il était naturalisé dans leur pays; et les Suisses, pour défendre leurs droits, en ce qu'on l'avait enlevé sur les terres de leur juridiction. Mais la cour de la Grande-Bretagne était devenue si complètement française, qu'elle ne dit pas un seul mot en sa faveur.

Nos amis de Berne, qui veillaient toujours à notre sûreté, nous avertirent qu'un certain Anglais, nommé Thomas Schugar, s'était adressé à quelques uns des magistrats de la ville pour obtenir la permission d'y enseigner les mathématiques; qu'il prétendait avoir été converti d'abord du *papisme* au *luthéranisme*, et ensuite au *calvinisme;* que, de son aveu, il avait été prêtre et domestique de la reine-mère d'Angleterre; qu'il avait pris les armes pour le Roi défunt jusqu'à l'année 1646; qu'alors, après la défaite de son parti, il avait passé la mer et avait habité les pays étrangers jusqu'à l'année 1660. Suivant le rapport qu'on nous en fit, il était de petite taille et de méchante mine; il parlait sept ou huit langues et s'informait beaucoup des gentilhommes anglais qui s'étaient mis sous la protection de Leurs Excellences. Il vint à Vevay, sous prétexte qu'il n'avait pas trouvé d'emploi à Berne, mit tout en œuvre pour faire connaissance avec quelques uns de nous et leur soutint qu'il n'avait jamais été papiste, ni prêtre, ni domestique de la reine-mère. Mais, lorsqu'on lui eut dit que nous avions de trop bonnes intelligences à Berne pour douter de ces faits, se voyant soupçonné et hors d'état de pouvoir réussir dans ses entreprises, il partit de Vevay le lendemain matin. Nous sûmes dans la suite qu'à son passage à Augsbourg, il avait demeuré neuf ou dix jours

chez M. Olivier Saint-John, autrefois grand juge des plaids communs en Angleterre, et qu'étant parvenu à savoir le nom de la personne qui lui faisait tenir ses lettres, il avait trouvé les moyens d'intercepter sa correspondance, ce qui nous donna lieu de soupçonner qu'il nous avait joué le même tour, notre commerce avec l'Angleterre s'étant trouvé tout-à-fait interrompu durant quelques mois, jusqu'à ce que nous eussions pris de nouvelles mesures pour le rétablir.

A peu près en ce temps mourut à Paris Henriette Marie, reine-mère d'Angleterre, et tante du roi de France, qui avait tant contribué à fomenter les longues et sanglantes guerres civiles de l'Angleterre, avait encouragé le massacre inhumain des protestans en Irlande, et dernièrement enfin, dans un esprit de vengeance et de méchanceté, avait eu, par ses conseils, la part principale aux cruautés exercées, en Angleterre, après la dernière révolution. Sa maladie ne parut pas d'abord dangereuse; mais un remède que les médecins avaient prescrit pour la faire dormir, opéra si bien, qu'elle ne s'éveilla plus. Elle recevait tous les ans 60000 livres d'Angleterre; mais cela n'empêcha point qu'elle ne laissât quantité de grosses dettes après sa mort. Elle était notre ennemie déclarée et avait toujours favorisé les desseins qu'on avait tramés contre nous.

Le parlement, après avoir été prorogé pen-

dant dix-huit mois, s'assembla le 20 octobre. Les communes furent mandées à la chambre des lords, et le Roi leur témoigna la joie de les revoir après une si longue absence; les pria de prendre ses dettes en considération et exhorta les deux chambres à l'union. On pensa que cette admonition avait pour objet un pamphlet publié par lord Hollis, contre la compagnie des Indes Orientales, à l'occasion de l'affaire d'un M. Skinner (1), marchand de Londres, dans lequel il portait les priviléges des lords plus loin qu'aucun de ceux qui

(1) Ce Skinner était un riche marchand de Londres, qui pensant avoir à se plaindre de la compagnie des Indes, au lieu d'aller devant les tribunaux, s'adressa à la chambre des lords qui lui adjugea 5000 livres de dommages et intérêts. Sir Samuel Barnardiston, gouverneur de la compagnie, s'adressa de son côté à la chambre des communes, dont il était membre, et qui en conséquence vota que la conduite de la chambre des lords était une infraction au privilége de la chambre des communes. L'affaire fut poussée des deux côtés avec violence et se reproduisit dans trois sessions consécutives. Enfin, le 22 février 1670, le Roi obtint des deux chambres que la chose serait mise en oubli, et qu'on effacerait de leurs journaux tout ce qui pouvait y avoir rapport. La chambre des communes ajouta à sa complaisance de grands remerciemens au Roi; et on ajoute qu'après lui avoir rapporté cette réponse, l'orateur, avec sa masse, et tous les membres présens, furent conduits, par sir James Clifford, dans les celliers du Roi pour y boire à sa santé. (*Histoire parlementaire*, tom. 4, col. 422, 431, 443.) (*Note de l'Éditeur.*)

avaient jamais écrit sur cette matière. C'était un étrange revers de médaille, surtout pour ceux qui savaient que, lorsqu'il était membre de la chambre des communes, M. Hollis avait eu si peu d'égard aux priviléges des lords que, dans une conférence entre les deux chambres, où les lords refusaient de consentir à ce que voulaient les communes, il avait dit tout haut que, s'ils persistaient à refuser leur consentement, les communes feraient la chose sans eux. Quoi qu'il en soit, un membre des communes répondit au pamphlet de Hollis d'une manière si libre et si forte, que la chambre, après en avoir discuté, vota que son livre contenait plusieurs choses fausses et calomnieuses : qu'à l'avenir, les lords n'eussent à se mêler en première instance d'aucune affaire relative à un membre des communes; et que, ce qu'ils avaient fait dans la cause de M. Skinner serait effacé de leurs registres. Ces résolutions ayant été présentées à l'approbation des lords, ils répondirent qu'ils enverraient bientôt sur cette matière un bill à la chambre des communes.

Le roi de France, ayant formé le projet de visiter ses dernières conquêtes dans les Pays-Bas, entreprit ce voyage à la tête d'un gros corps de troupes. A cette nouvelle, les Etats-Généraux, avertis aussi que la duchesse d'Orléans le devait accompagner jusqu'à Calais, pour passer ensuite à Douvres et s'y aboucher avec son frère, com-

mencèrent non-seulement à s'inquiéter de l'approche du roi de France, mais à craindre vivement que cette entrevue n'aboutît à unir les deux rois contre eux. Ne voulant donc rien négliger en cette occasion, ils envoyèrent aussitôt un ambassadeur au Roi de France pour le complimenter pendant son voyage; et M. de Van-Benningen en Angleterre, pour tâcher de dissiper l'orage qui les menaçait de ce côté-là. La cour de France qui n'ignorait pas que le roi d'Angleterre travaillait à renverser les lois et les priviléges de la nation anglaise, et qui savait très-bien que l'établissement du pouvoir arbitraire de la couronne ne pourrait qu'affaiblir beaucoup cette puissance qui s'était montrée si redoutable sous un gouvernement libre, avait chargé la duchesse d'Orléans non-seulement d'offrir de l'argent à son frère, en cas que les moyens ordinaires de fournir à ses débauches par les secours du parlement ne vinssent à lui manquer, mais de lui promettre tel nombre de troupes qu'il jugerait à propos pour rendre la monarchie absolue et indépendante. A ces argumens, la duchesse en ajouta un non moins puissant sur celui qu'elle voulait gagner. Elle avait à sa suite une demoiselle Querouaille, d'une famille de Basse-Bretagne, qui, outre l'avantage de ses manières et de son éducation françaises, était jeune et passait en France pour une grande beauté. Le monarque fut bientôt pris à ces amours et

vendit en échange de ce clinquant, l'affection, le bonheur de son peuple et le repos de presque toute l'Europe. La duchesse, enorgueillie d'un si heureux succès, s'en retourna à Paris, et le roi de France lui fit un accueil proportionné aux grands services qu'elle venait de lui rendre. Mais le duc d'Orléans, son mari, soit qu'il la soupçonnât de trop de familiarité avec Charles II, son frère, ou de quelque autre galanterie, chose à laquelle elle était fort disposée, ne parut pas si satisfait de sa négociation. Quoi qu'il en soit, se trouvant à Saint-Cloud, quelques semaines après son retour, et ayant bu un verre de limonade, ou de quelque autre liqueur rafraîchissante, elle fut prise tout d'un coup de convulsions si violentes qu'elle mourut le jour suivant à deux heures du matin.

A la nouvelle de la mort de la duchesse d'Orléans, le Roi son frère montra d'abord un vif ressentiment de la conduite de son mari et parut soupçonner qu'on l'avait traitée d'une manière assez commune parmi les princes. Mais ne voulant point rompre les mesures dernièrement convenues entre les deux cours, il se calma bientôt et envoya le duc de Buckingham en qualité de son ambassadeur à la cour de France, en apparence pour porter ses complimens de condoléance sur la mort de la duchesse, mais en effet pour confirmer le dernier accord conclu à Douvres, et concerter les

moyens de le mettre à exécution. Le duc fut reçu avec toutes les marques possibles d'estime et de considération. Les troupes qui étaient autour de Paris firent l'exercice en sa présence; il y eut des bals et des comédies pour le divertir, le Roi le combla de riches présens, et le jour de la Saint-Louis on donna une fête publique principalement à son intention. Peu de temps après son arrivée, on commença d'agir avec vigueur. Une forte somme d'argent fut envoyée en Angleterre; l'armée de France eut ordre de marcher vers les pays nouvellement conquis; on acheta des chevaux de charroi qu'on y fit passer en toute diligence, et personne ne douta plus qu'il n'y eût une ligue entre la France et l'Angleterre, et qu'elles n'eussent résolu de joindre leurs forces contre la république de Hollande. L'ambassadeur des Etats à Paris fut si alarmé de cette nouvelle, qu'il courut au plus vite chez M. de Lyonne pour savoir si l'armée de France était destinée contre ses maîtres. Mais le secrétaire l'assura qu'il n'avait aucun sujet de concevoir une semblable crainte et que si ces troupes étaient employées à quelque expédition, l'orage tomberait assez loin de son pays. En effet, le maréchal de Créqui, à la tête de vingt-cinq mille hommes ou environ, entra en Lorraine, prit Nancy et toutes les places qu'il trouva sur son chemin, et ne manqua le duc lui-même à Epinal que d'une demi-heure. Le

roi de France allégua pour prétexte de cette invasion, que le duc de Lorraine avait, contre la foi des derniers traités, fortifié quelques unes de ses villes, et qu'il avait tâché, sous main, d'être admis dans la triple alliance. Il déclara d'ailleurs qu'il avait dessein non de retenir le duché, mais de le remettre à quelqu'autre personne de la maison de Lorraine plus digne de le posséder que le duc. Cependant, le maréchal de Créqui, ayant chassé le duc de ses domaines, publia un ordre par lequel il défendait à ses sujets de lui obéir, et commandait à ceux qui avaient pris les armes pour lui de quitter son service et d'entrer à celui du Roi; il requérait aussi tous les habitans du pays de rendre hommage et de prêter serment de fidélité à son maître, sous peine de mort et de confiscation de biens.

Le duc de Lorraine se voyant ainsi dépouillé de ses Etats, sans aucune déclaration de guerre préalable, remplit toute l'Europe de ses plaintes, et dépêcha un ministre au roi d'Angleterre pour lui demander, en cette conjoncture, ses bons offices auprès du roi de France. Il se croyait sûr de les obtenir, l'ayant obligé autrefois, et lui ayant offert, durant son exil, de l'aider de sa personne et de ses troupes. Mais au lieu du service qu'il en attendait, on dit pour toute réponse à son ministre qu'on était fâché de ce qui était arrivé, et qu'il fallait endurer pour le présent cette vio-

lence, de même qu'on souffre le ravage d'une inondation subite.

Le duc de Buckingham retourna en Angleterre après avoir terminé les affaires de son ambassade, et reçut du roi de France des faveurs extraordinaires et de magnifiques présens. Peu de temps après son retour, on chercha de nouveaux prétextes pour rompre avec les Etats hollandais; on fit dire au ministre de la cour à La Haye de demander l'extradition du cornette Joyce, qui, par l'ordre de l'armée, s'était rendu maître du Roi à Holmsby, où il traitait avec les commissaires du parlement, et qui, depuis la dernière révolution, s'était retiré avec sa famille à Roterdam, pour échapper à la fureur de ses ennemis. Le prétexte de cette demande, c'était que Joyce, ayant ouï dire qu'on avait dernièrement tiré un coup de pistolet au Roi, avait répondu : « Que si celui-ci avait « manqué, un autre réussirait peut-être mieux. » On prétendait, de plus, avoir appris qu'il se trouvait engagé dans un complot formé contre le gouvernement actuel. On espérait donc, ou que les Etats le refuseraient, et qu'ainsi on les accuserait avec justice d'avoir violé un des articles du dernier traité de paix; ou qu'ils le remettraient, et par là désobligeraient le parti républicain, et diminueraient son opposition à la guerre qu'on voulait leur faire. Le ministre anglais, conformément à ses instructions, fit sa demande, et les

États qui s'aperçurent du piége qu'on leur tendait, signèrent aussitôt et remirent au ministre d'Angleterre un ordre adressé aux magistrats de Roterdam pour faire arrêter le cornette. Mais les officiers qui devaient l'arrêter eurent soin de se promener si long-temps devant sa maison, qu'il eut le loisir de s'échapper par une porte de derrière.

M. le trésorier Steiger, notre ancien et bon ami, attaqué d'une paralysie, dont il mourut bientôt après, remit tous ses emplois entre les mains de Leurs Excellences, et un M. Velden fut choisi pour lui succéder. Celui-ci, bien informé des nombreuses faveurs que nous avions reçues de son prédécesseur, nous assura au premier voyage qu'il fit dans nos quartiers, de l'intention où il était de nous rendre tous les bons offices qui dépendraient de lui, et de soigner nos intérêts avec le même zèle que le dernier trésorier. Je ne dois pas oublier ici qu'un certain La Rue de Lyon, qui s'était autrefois associé à Dupré pour nous assassiner, écrivit à M. Dufour, marchand de Genève, qu'il connaissait un peu, pour lui témoigner qu'il se repentait sincèrement de cette action et qu'à l'avenir il serait plus ardent à nous rendre service qu'il ne l'avait été à s'engager dans un si lâche dessein. Il lui apprit d'ailleurs que l'Irlandais qui s'était fait connaître sous le nom de Riardo, et avait été un des principaux instrumens employés contre nous par la duchesse d'Orléans, avait passé de-

puis peu à Lyon et qu'il lui avait dit que, s'il eût découvert plus tôt combien j'avais, parmi ses meilleurs amis, de gens bien disposés en ma faveur, il ne serait jamais entré dans aucun engagement contre moi ; qu'il avait abandonné le service du roi d'Angleterre à cause de son ingratitude, qu'il souhaitait plus que toutes choses au monde d'avoir mon estime et d'entretenir avec moi une correspondance soutenue; qu'il avait vu M. Richard Cromwell et qu'il en avait été si bien reçu qu'il ne voulait plus s'adresser à la cour, mais qu'il servirait le bon parti en Angleterre jusqu'à la dernière goutte de son sang. Tout cela me fut communiqué par M. Dufour ; j'en conclus que Riardo (et peut-être même La Rue) avaient dessein de jouer, du mieux qu'ils pourraient, le personnage du diable, c'est-à-dire, de tendre un piége et ensuite d'accuser celui qu'ils y auraient pris.

Cependant le colonel Balthazar, qui avait logé chez lui Riardo pendant qu'on formait le dessein de nous assassiner, et qui avait également reçu Roux dans sa familiarité, se voyant trompé dans l'espérance qu'il avait conçue et même publiée ouvertement, que nous serions obligés de sortir de Vevay, résolut de prendre de nouvelles mesures et d'employer l'artifice pour engager Leurs Excellences à nous retirer leur protection. Dans cette vue, il s'adressa au commissaire général Godart, membre du conseil de Berne, prétendant

avoir reçu des lettres d'Angleterre; il lui dit que l'ambassadeur de S. A. R. le duc de Savoie près cette cour avait offert aux commissaires nommés pour traiter avec lui de s'engager à nous livrer en ses mains morts ou vifs, pourvu que par son influence, ou par quelque autre moyen, le roi d'Angleterre voulût procurer à son maître la restitution des places que le canton de Berne lui retenait injustement. Le commissaire général envoyé de la part de Leurs Excellences à Vevay pour terminer quelque différend qui s'était élevé entre le baron de Chateler et ses fermiers, voulut bien me faire part de cette affaire, et, après en avoir conféré ensemble, nous tombâmes d'accord qu'il n'y avait aucune apparence que le duc de Savoie eût fait de pareilles offres, d'autant que nous pensions qu'il n'avait pas voulu favoriser le dessein qui se tramait contre nous, lorsque Riardo et d'autres personnes l'en avaient sollicité. Nous conclûmes donc que c'était une manoeuvre de Balthazar pour persuader au gouvernement que la protection qu'il nous accordait pouvait devenir préjudiciable au repos du public. Mais celui qui travaillait à nous perdre, ne put se garantir lui-même du danger qu'avec assez de peine; car la cour de France informée que Roux, exécuté à Paris, comme je l'ai dit, avait laissé tous ses papiers dans la maison de Balthazar, envoya un parti de vingt ou trente chevaux dans le pays de Gex, où

ils tournoyèrent quelque temps de côté et d'autre pour tâcher de le saisir ; ce qui le jeta dans une si grande frayeur qu'il brûla ses papiers. Il avait d'abord méprisé ce qu'on lui avait dit de ces gens; un nommé Beauregard, frère de sa femme, lui ayant appris qu'il se trouvait parmi eux quelques uns de ceux qui avaient aidé M. Martel à enlever Roux, il se mit en défense le mieux qu'il lui fut possible.

S'il est juste de transmettre à la postérité la mémoire des hommes qui se sont fait remarquer par des actions grandes et généreuses, et de leur donner les éloges qu'ils méritent, afin d'exciter les autres à imiter leurs vertus, il n'est pas moins équitable d'enregistrer les noms de ceux que leurs crimes ont rendus l'opprobre du genre humain, pour détourner les autres de marcher sur leurs traces et de s'attirer la même infamie. C'est dans cette vue que j'insérerai ici les véritables noms de quelques uns de ces assassins employés contre nous par les cours d'Angleterre et autres ; je les tiens d'un gentilhomme anglais bien au courant de leurs affaires, et qui, après avoir demeuré quelque temps en Italie, me rendit visite à Vevay en retournant en Angleterre. D'après ce qu'il me dit, le scélérat qui a tué M. Lisle d'un coup de carabine dans le dos, est un Irlandais nommé O'Croli; son compagnon, qui l'attendait avec un cheval tout frais pour faciliter sa

retraite, est du même pays, et s'appelait Cotter; celui qui se faisait appeler *Riardo* est aussi un Irlandais dont le véritable nom est Mac Carty, et il aurait été puni de mort pour avoir assassiné à Paris le colonel Dillon, un de ses compatriotes, si la reine mère d'Angleterre n'eût obtenu sa grâce en faveur des bons services qu'il avait déjà rendus et de ceux qu'il promettait de rendre à l'avenir. Pour mériter cette faveur, aussitôt qu'il fut hors de prison il passa en Hollande, où il chercha les moyens d'assassiner un M. William Carr, qui, après avoir été au service du Roi, ayant pris la liberté d'écrire certaines choses qui déplurent à la cour, s'était vu obligé de sortir d'Angleterre.

Le roi de France, qui faisait alors de grands préparatifs de guerre, obtint des cantons suisses une nouvelle recrue de soldats, et six mille hommes furent également levés en Angleterre pour être employés à son service. Afin même de partager les forces de l'Empire et de les rendre incapables de secourir les Hollandais quand il jugerait à propos de les attaquer, il envoya un agent en Hongrie pour y fomenter les mécontentemens de ce peuple dont on avait enfreint les priviléges, et que la bigoterie du conseil de l'empereur tourmentait de persécutions religieuses. Il fit épouser à son frère, le duc d'Orléans, la fille de l'électeur palatin qu'il flatta à cette occasion

de quantité de belles promesses qui ne furent jamais exécutées. Il tâcha de gagner plusieurs autres princes d'Allemagne, et, sachant que l'électeur de Cologne avait formé le dessein d'envahir les droits et les priviléges de cette ville, il lui offrit son assistance pour le mettre en état d'en venir à bout. La cour d'Angleterre de son côté rappela sir William Temple du poste qu'il occupait en Hollande, parce qu'on le soupçonna de n'être point du tout favorable aux intérêts de la France, et de travailler avec zèle à maintenir la triple alliance, qu'on avait résolu de rompre; on envoya à sa place M. Downing, instrument beaucoup plus propre à l'accomplissement des projets qu'on avait formés. Mais puisque mon sujet m'a conduit à parler de ce gentilhomme, il faut que j'avoue ici que, bien qu'il eût manqué à sa foi, à ses promesses et à ses obligations en trahissant nos amis comme je l'ai rapporté, cependant de tous ceux qui étaient alors en Hollande, ou qui s'y retirèrent dans la suite, aucun ne fut inquiété durant son ministère : ce qui est tout ce qu'on pouvait raisonnablement attendre de lui dans la place qu'il occupait. On accompagna toutes ces menées d'une tentative qui mérite d'être insérée ici pour sa singularité. Sur ce que l'on apprit qu'il y avait un nombre considérable de vaisseaux de guerre hollandais dans le canal, le capitaine d'un yacht

eut ordre de passer à travers leur flotte et d'obliger l'amiral à baisser le pavillon. En conséquence de cet ordre le capitaine fit voile avec son yacht, et, s'avançant à la rencontre de la flotte hollandaise, qui refusa de mettre le pavillon bas, il se jeta dessus et tira de tous côtés jusqu'à ce qu'il eut presque entièrement épuisé ses munitions. Mais les Hollandais, qui s'aperçurent bien du but qu'on se proposait par cette insulte, aimèrent mieux souffrir patiemment qu'on brisât leurs agrès que de tirer un seul coup de canon. C'est ainsi qu'ils tâchaient, par toute sorte de voies, de prévenir une rupture avec leurs voisins. Pour empêcher que la ville de Cologne ne tombât entre les mains de ceux qui auraient pu s'en servir à leur préjudice, ils traitèrent avec les magistrats de cette place, et, les trouvant disposés à recevoir leur secours, ils y envoyèrent un régiment d'infanterie commandé par le colonel Bampfield.

Le canton de Berne ayant levé deux mille quatre cents hommes pour en former douze compagnies au service du roi de France, nomma les officiers de dix de ces compagnies, et laissa la nomination des autres au Roi, suivant l'accord fait entre eux. Les Bernois stipulèrent dans leur traité qu'aucunes de leurs troupes ne seraient employées contre aucun pays protestant : ce que le roi de France accepta volontiers, sachant bien que s'il venait à rompre

avec le roi d'Espagne ou l'empereur, il pourrait se servir contre eux des Suisses de la religion réformée, pendant qu'il emploierait contre les Hollandais ceux que lui avaient fournis les cantons papistes. Cet accord avec la France se fit sans consulter les autres cantons, et au-dessous du taux accordé dans le dernier traité conclu avec cette couronne; ce dernier article surtout mécontenta beaucoup quelques membres de l'Union. En tout, quoique j'aie entendu alléguer plusieurs raisons pour justifier la méthode employée par les gouvernemens suisses pour entretenir constamment leurs peuples dans l'habitude des armes, il serait à souhaiter qu'on trouvât quelques moyens pour faire cesser ce trafic et persuader à ceux qui ont l'autorité en main d'examiner la justice de chaque cause où ils s'engagent, et de ne pas souffrir que leurs sujets fassent un métier de la guerre. Le roi de France fut très-mécontent de ce que le gouvernement de Zurich n'avait voulu permettre aucune levée de troupes sur ses terres; mais il écrivit aux Bernois pour les remercier de la promptitude avec laquelle ils lui avaient accordé ses demandes, confirma tout ce qu'on leur avait promis de sa part, leur offrit sa médiation, qu'ils avaient souhaitée, pour terminer les différends qu'il y avait entre eux et l'évêque de Bâle, et promit de les aider à contraindre cet évêque d'accepter des conditions

raisonnables. Il s'engagea aussi à les maintenir dans la jouissance du pays de Vaud, et à payer tous les arrérages des pensions qui seraient dues à quelqu'un d'entre eux.

Cependant les Hollandais équipaient leur flotte avec toute la diligence possible. Ils nommèrent amiral Michel Adrien de Ruyter, et M. Corneille de Witt commissaire des Etats sur la flotte avec une garde de douze hallebardiers. Ils espéraient prévenir la jonction de la flotte anglaise avec celle de France, mais ils ne purent en venir à bout. Les Anglais, avertis que le comte d'Estrées, qui commandait les Français, était arrivé à l'île de Wight avec ses vaisseaux, trouvèrent le moyen de le joindre à cette rade; mais il leur en coûta une frégate de trente-huit canons, dont le vaisseau la Zélandia s'empara presque sans résistance, parce que la plupart des matelots ne servaient pas de bon cœur dans cette guerre. Le 7 du mois de juin 1672 la bataille se donna entre les deux flottes tout auprès de Solebay; l'escadre française contre l'amiral Bankart; l'escadre bleue des Anglais, commandée par le comte de Sandwich, contre M. Van Ghent, amiral d'Amsterdam, et l'escadre rouge, commandée par le duc d'York, contre l'amiral Ruyter. Le combat fut sanglant, et il dura depuis huit heures du matin jusques au coucher du soleil. Les Français se conduisirent de manière à faire penser qu'ils aimaient

mieux être les spectateurs que les acteurs de cette tragédie. Le duc d'York fut contraint de changer de vaisseau, soit parce que le sien était hors de combat, ou pour se mettre lui-même plus en sûreté. L'escadre bleue fut la plus maltraitée ; son vaisseau amiral fut consumé par un brûlot hollandais, le comte de Sandwich fut noyé, et il y eut plusieurs officiers et volontaires tués, avec un grand nombre de matelots. Du côté des Hollandais, l'amiral d'Amsterdam, le vice-amiral de Zélande et le capitaine Brakel y perdirent la vie. Trois des gardes de M. de Witt tombèrent morts à ses côtés, et un quatrième eut les deux jambes emportées d'un coup de canon. Après ce combat, les Français prirent la route de Brest, et les Anglais se retirèrent dans leurs ports, laissant les Hollandais pour le moment maîtres de la mer.

Les Etats-généraux, qui savaient bien que l'alliance entre la cour d'Anglerre et le roi de France n'était point du tout agréable aux Anglais, publièrent une déclaration portant qu'ils avaient été forcés à faire la guerre au Roi et à son conseil privé, qui avaient formé le dessein et l'entreprise de les priver de leur commerce et de leur liberté, et de rendre la couronne d'Angleterre indépendante et absolue; mais qu'ils étaient prêts à consentir à ce que le peuple anglais trafiquât librement, soit avec eux, ou avec les autres na-

tions. Ils relâchèrent tous les vaisseaux, hommes et marchandises appartenant à la nation anglaise, saisis dans leurs ports en représailles de ce que la cour d'Angleterre avait fait intercepter leur flotte revenant de Smyrne, sans aucune déclaration de guerre préalable. Cette conduite obligea le Roi à promettre qu'il restituerait aux Hollandais tout ce qu'on avait pris injustement sur eux avant cette déclaration. Mais quels que fussent les avantages remportés sur mer par les Hollandais, ils étaient bien plus que compensés par leurs pertes sur terre.

Le roi de France ayant assemblé une armée de cent vingt mille hommes effectifs, la partagea en trois corps. Il se mit à la tête du premier, composé de soixante-dix mille hommes; il en donna quarante mille au prince de Condé; et les autres dix mille au comte de Chamilly pour en faire un camp volant. Toutes ces troupes se dirigèrent vers Maestricht; mais, dans un conseil de guerre qui se tint au quartier du Roi, on discuta la question de savoir s'il était à propos d'assiéger cette place, et l'on tomba d'accord que l'entreprise était si difficile et si périlleuse à cause de la garnison de cette ville et des fortifications dont elle était munie qu'il fut résolu de marcher vers le Rhin, où les places n'étaient point en si bon état. Cependant on crut devoir laisser M. de Chamilly près de Tongres pour prévenir les courses de la

garnison de Maestricht. Les deux armées commandées par le Roi et le prince de Condé marchèrent plusieurs jours sans voir paraître aucun ennemi, si ce n'est environ deux cents soldats qui s'étaient retranchés sur les bords du Rhin, et qui se rendirent prisonniers de guerre après avoir fait quelque peu de résistance. Le prince de Condé fut envoyé de là à l'attaque de Wesel pendant que le Roi assiégeait Orsoy, et le maréchal de Turenne Burick. Ces trois siéges entrepris en même temps causèrent une alarme générale. Mais quand on vit qu'Orsoy avait à peine tenu vingt-quatre heures, et que Burick et Wesel n'avaient guère plus fait de résistance, la consternation augmenta beaucoup. Le gouverneur de Wesel, qu'on regardait comme une place forte, fut condamné à perdre la tête; mais par le moyen de quelques amis qu'il avait auprès du prince d'Orange, il eut la vie sauve, et le bourreau ne fit que lui passer l'épée sur la tête. Le comte d'Estrades, en considération de ses services et de ses rapports particuliers avec la Hollande, fut choisi pour gouverneur de cette place. Reez, Emerik, Beavize et Dedekom se rendirent à l'exemple des autres; et un Irlandais qui commandait à Rheinsberg, se voyant assiégé par le roi de France, fut saisi d'une si grande frayeur, qu'il rendit la place sans tirer un coup de canon: aussi eut-il la tête tranchée pour le punir de sa

lâcheté. Le Roi ayant formé le projet de passer l'Yssel pour attaquer les places qui étaient de l'autre côté de cette rivière, communiqua son dessein au prince de Condé et au maréchal de Turenne; mais ils le détournèrent de cette entreprise qui leur parut dangereuse, et ils crurent qu'il valait mieux tenter le passage du Rhin, qui leur semblait moins difficile. Ils tâchèrent donc de se procurer les meilleures informations qu'il leur fut possible, et un traître leur indiqua un endroit où l'eau était basse et le passage sans danger. Le gué ayant été sondé, l'avis se trouva juste. Le Roi en eut une joie extraordinaire, parce qu'il pouvait entrer dans le pays par ce chemin-là de même que par l'Yssel, et tomber sur l'arrière-garde des ennemis. Les Hollandais, qui connaissaient le faible de cet endroit, y avaient déjà envoyé un officier pour s'en assurer; mais n'étant pas assez fort pour le défendre, il l'abandonna du consentement des députés des Etats, et le prince d'Orange y fit marcher le lieutenant-général Wurtz avec un corps plus considérable. On perdit ainsi beaucoup de temps, et le roi de France eut le loisir de faire dresser des batteries qui incommodèrent si fort la cavalerie du général Wurtz, qu'elle fut contrainte de se mettre à l'abri dans le bois. Quand les Français eurent achevé tous leurs préparatifs, un détachement d'un de leurs régimens de cavalerie

passa la rivière ; il fut si chaudement reçu par le général Wurtz, qu'il se vit forcé de rentrer dans l'eau; mais, soutenu par de nouvelles troupes, elles furent bientôt en état de conserver leur terrain et de mettre la cavalerie hollandaise en fuite. Cependant le duc de Longueville, neveu du prince de Condé, fut tué à ce passage, et le prince lui-même reçut un coup de mousquet au poignet. Les Français prirent ensuite le château de Tolhuys et jetèrent un pont de bateaux sur le Rhin; ce qui causa une telle frayeur parmi les Hollandais qu'ils abandonnèrent tous leurs retranchemens; de sorte que le Roi, qui avait formé le dessein de les y attaquer, voyant la besogne faite, repassa la rivière et envoya le maréchal de Turenne pour commander l'armée du prince de Condé durant son absence. Le Roi résolut ensuite de passer l'Yssel, et il fut bien étonné de trouver le passage si facile, et tout autre qu'on ne le lui avait représenté. Lorsqu'il eut assiégé et pris Doesburg, les députés d'Utrecht arrivèrent à son camp, offrirent de lui remettre leur ville et tout le pays de sa dépendance. Le duc d'Orléans prit Zutphen dans la province de Gueldre; et le Roi s'avança lui-même vers Utrecht, où il avait envoyé un lieutenant-général avec quelques troupes pour en prendre possession. Ce fut là qu'il reçut les ambassadeurs envoyés par les Etats pour savoir à quelles conditions il vou-

lait traiter. Cependant le maréchal de Turenne s'empara d'Arnheim, du fort de Knotsemburg, et de Nimègue, qui se défendit mieux qu'aucune de toutes les autres places. A l'ouie de ces pertes les Hollandais abandonnèrent Grave, dont M. de Turenne se mit en possession. Bommel et le fort de Skincken tombèrent aussi entre les mains des Français. L'évêque de Munster prit Grol et Deventer; et le marquis de Rochefort se rendit le maître de Naerden et de quelques autres places.

Cet étonnant succès, qui accompagnait partout les armes des Français, jeta la populace de Hollande dans la rage et le désespoir. Les désastres tombaient sur eux si pressés qu'ils en perdaient la faculté de considérer l'inégalité de leurs forces comparées avec celles de France et d'Angleterre unies ensemble. Ils ne voulaient pas réfléchir sur l'impétuosité naturelle des Français et la promptitude de cette invasion; mais, en dépit du sens commun, ils voulaient soupçonner des hommes républicains par principes d'avoir conspiré de trahir la république en faveur de l'un ou de l'autre des monarques confédérés, ou de tous deux. Je n'ai aucun intérêt à défendre ceux qui avaient alors la part principale à l'administration des affaires en Hollande; mais le roi d'Angleterre lui-même peut servir à les justifier, non-seulement à son propre égard, mais aussi par rapport à son frère le roi de France. Voici en quels

termes il s'exprime dans une de ses lettres : « Les ma-
« chinations continuelles que formaient contre moi
« certaines personnes en possession depuis quel-
« que temps de diriger les affaires des Provinces-
« Unies, et leurs insolences réitérées m'ont obligé
« à faire une alliance avec le Roi très-chrétien,
« qui a les mêmes sujets de plainte contre eux :
« nous n'avons en cela d'autre but que d'abaisser
« la puissance insupportable de la faction de Loe-
« venstein, et de nous mettre à l'avenir à l'abri de
« pareilles insultes, etc. » Mais le peuple était devenu sourd à la raison de ses magistrats, et tout tendait à la sédition et au tumulte; plusieurs ministres, et en particulier un certain Lantman à La Haye et Borstius à Roterdam excitaient la populace par leurs écrits et par leurs sermons à se révolter contre les magistrats. Dans cette malheureuse situation des affaires il arriva que le 20 juin 1672, à La Haye, le pensionnaire Jean de Witt, sortant du conseil à onze heures du soir, accompagné d'un seul valet qui portait une torche à la main, fut attaqué par quatre hommes, et laissé pour mort. Le jour suivant un de ces assassins nommé Jacques Van der Graef, fut pris, jugé et condamné; on l'exécuta peu de jours après, les membres des États jugeant une pareille célérité absolument nécessaire pour la sûreté de leurs personnes dans l'exercice de leurs charges. Le 24 juillet de la même année

Corneille de Witt, ancien bourgmestre de Dort, grand bailli de Putten, et frère aîné du pensionnaire, fut amené prisonnier à La Haye, sur l'accusation d'un certain Tichelaar, chirurgien-barbier, qui déposa que le prisonnier lui avait offert de l'argent pour empoisonner le prince d'Orange. On le mit plusieurs fois à la torture pour lui faire avouer ce crime, mais il soutint toujours qu'il était innocent. Malgré tout cela il fut condamné à perdre tous ses emplois et à être banni à perpétuité de Hollande et d'Ost-Frise. Cette sentence donna lieu à des murmures en sens divers, selon les passions des différens partis. Les uns disaient que, s'il était coupable, la punition était trop légère, et que, s'il était innocent, elle était trop rude; d'autres soutenaient qu'il était certainement criminel, puisque ses juges avaient mis son accusateur en liberté. Cependant Tichelaar courait par toute la ville disant au peuple qu'il avait convaincu le grand bailli, ce qui assembla une grande multitude autour de la prison. Dans le même temps Jean de Witt, son frère, y arriva dans son carrosse pour l'emmener avec lui. Sur quoi un homme de la populace s'écria : « Qu'à présent que les deux traîtres étaient « ensemble, ils n'en échapperaient pas. » En cet instant il se répandit parmi le peuple un faux bruit que les paysans, au nombre de quelques milles, s'avançaient pour piller La Haye, ce qui ôta

aux deux frères toute espérance de salut; car les gardes que le conseil d'état avait fait placer aux environs pour la défense du prisonnier, ayant pris occasion de ce bruit pour se retirer, les abandonnèrent à la merci de la populace. Celle-ci impatiente d'attendre plus long-temps enfonça les portes de la prison et plusieurs se précipitèrent dans la chambre où étaient les deux frères. Le pensionnaire, qui était assis sur le lit un livre à la main, leur demanda ce qu'ils voulaient; et, sur ce qu'on lui répondit qu'il le verrait s'il descendait, il prit son frère par la main et le conduisit à la rue, où ils ne furent pas plutôt arrivés que la multitude enragée se jeta sur eux, et, leur portant mille coups, les massacra de la manière du monde la plus inhumaine. Les circonstances de cette cruauté sont si abominables et si fort au-delà de tout exemple, que j'évite à dessein de m'arrêter plus long-temps sur cette tragique aventure.

Le roi de France, conformément à son traité, fit terminer, à la satisfaction de Leurs Excellences, les différends du canton de Berne avec l'évêque de Bâle. Mais il n'observa pas si bien l'article par lequel il avait promis de n'employer leurs sujets contre aucun des peuples appartenant à la religion réformée; car il s'en était servi contre la Hollande, et les employait partout sans aucune distinction, malgré sa promesse

et le serment que les officiers et les soldats avaient prêté avant leur départ de Suisse. Mécontens de cette conduite ils envoyèrent M. de Beur, un officier de leur corps, pour avertir Leurs Excellences qu'ils avaient été forcés contre leur inclination à faire ce qu'ils avaient fait. La cour de France en ayant été avertie fit arrêter M. de Beur à Metz, où on le mit dans un cachot. Et, bien qu'à la sollicitation de ses amis en Suisse, Leurs Excellences demandassent sa liberté, elles ne purent obtenir de quelque temps autre chose en sa faveur qu'une prison moins rude. Les derniers succès de la France avaient tellement enflé l'orgueil de cette cour, qu'elle fit écrire par M. Stuppa au canton de Berne, que le Roi ne lui avait pas d'obligation des troupes levées sous prétexte de lui rendre service, et qu'il aimait mieux le refus du canton de Zurich qu'un don fait avec tant de restriction et de regret. Le gouvernement de Berne, se voyant dans une situation si incertaine à l'égard de la France, fut embarrassé à savoir quel parti prendre dans la dispute qui régnait depuis quelque temps entre la république de Genève et le duc de Savoie. Ce démêlé était venu à l'occasion d'un fort que le duc avait fait bâtir à une demi lieue de cette ville, sous prétexte d'en faire un magasin pour les vaisseaux qu'il avait construits, et la défense d'un port où il les pût tenir; il voulait d'ailleurs absolument

contraindre tous ceux de Genève qui avaient des terres en Savoie à aller à la messe sous peine de confiscation de leurs biens. Cependant les cantons protestans, après avoir mûrement examiné l'importance de cette affaire, envoyèrent demander au duc de Savoie s'il voulait la paix ou la guerre, et s'il voulait, ou non, exécuter, de tout point, les traités conclus avec eux par ses ancêtres. Mais avant que le duc se fût déterminé sur la réponse qu'il devait faire à ce message, il arriva un incident qui mit, pour le moment, les Genevois à l'abri de toute crainte de la part de la Savoie. Le duc, ayant gagné le gouverneur de Savone (ville de la dépendance de Gênes), et reçu de lui la promesse de le mettre en possession de la place, avait levé des troupes qu'il faisait marcher de ce côté. Mais ses officiers ne s'étant pas accordés sur la manière ou le temps de l'exécution, il en résulta de si longs délais, que le gouvernement de Gênes, averti de leur marche, se douta de leur dessein, destitua le gouverneur, et changea la garnison de cette place. Le duc, déjoué dans son projet, voulut éloigner toute idée d'une tentative clandestine, car personne n'avoue une trahison qui n'a pas réussi. Il publia donc une déclaration de ses motifs pour déclarer la guerre à Gênes; mais ses raisons étaient si pauvres et si puériles, qu'on voyait bien qu'il agissait ainsi pour pallier son dessein sur la ville de Savone,

plutôt que par aucun motif véritable à alléguer en faveur de la querelle; car il était notoire, à tous les intéressés dans cette affaire, qu'on lui avait fait des offres de satisfaction au-delà de ce qu'il pouvait prétendre. En conséquence de sa déclaration, ses troupes s'emparèrent de Piéve, ville appartenant aux Génois, mais sans force et sans importance. De l'autre côté, les Génois envoyèrent porter leurs plaintes au roi de France, sur ce que, malgré l'accord conclu par le moyen de son agent entre eux et le duc de Savoie, les troupes de ce duc étaient entrées en hostilité contre la république; et en même temps ils assemblèrent le plus de forces qu'il leur fut possible pour se défendre, en cas que les autres moyens vinssent à manquer. Piéve n'était pas une place tenable; ainsi l'armée du duc l'abandonna, et se saisit de Castelvecchio, dans le dessein de le fortifier, à cause de sa situation avantageuse. Mais les Génois, qui n'ignoraient pas l'importance de ce poste, rassemblèrent environ neuf mille hommes, et occupèrent toutes les avenues de Castelvecchio, avant que les Savoyards eussent pourvu à leur subsistance. De sorte que le gouverneur ne trouva pas d'autre moyen pour éviter de tomber entre les mains des ennemis, que de s'échapper secrètement avec environ trois cents hommes, officiers ou soldats, laissant les autres s'en tirer comme ils pourraient. Le lendemain, les Génois se ren-

dirent maîtres de la place, en tuant ou faisant prisonniers tous ceux qui y étaient restés. De là ils marchèrent vers Oneille, résolus d'assaillir la ville par mer et par terre; mais les Savoyards en prévinrent l'assaut en se rendant tous, officiers et soldats, prisonniers de guerre. Le marquis de Parella, et beaucoup d'autres de la première noblesse, furent pris en ces diverses occasions, et conduits à Gênes; ce qui, joint à quelques autres avantages obtenus par cette république sur le duc de Savoie, obligea ce prince à revenir à des pensées plus modérées, et à se hâter de répondre à la demande des cantons protestans. Il les assura qu'il ne voulait avoir aucun démêlé avec eux, et souhaitait sincèrement leur amitié; qu'à la vérité il avait été fort surpris qu'ils prissent ombrage d'une maison qu'il avait bâtie sur ses propres terres, et entrassent dans des différends survenus entre lui et la république de Genève, qui, disait-il, avait rompu le traité de Saint-Julien, dont cependant, en considération de Leurs Excellences, il était résolu d'observer les conditions comme s'il était encore en vigueur.

FIN DES MÉMOIRES DE LUDLOW.